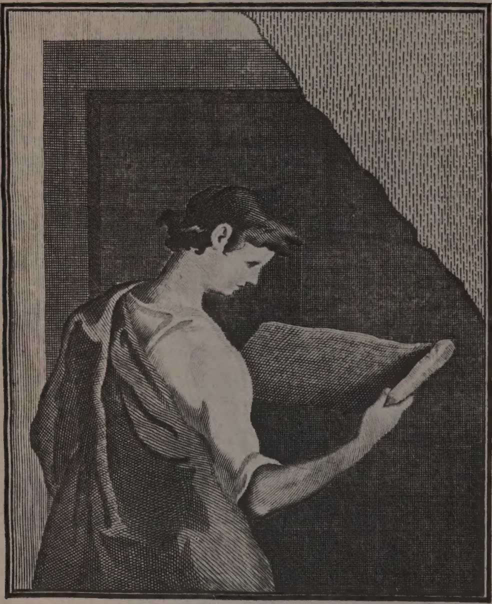

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Commencés en 1701, & connus ſous le nom de
JOURNAL DE TREVOUX.

TOME CCLXI. OCTOBRE, 1766.

A PARIS,
CHEZ P. FR. DIDOT LE JEUNE.
Quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel,
à S. Auguſtin.

M. D. CC. LXVI.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI

Ces *Mémoires*, *commencés en Janvier* 1701, *forment* (*y compris celui ci* 864 *volumes*, *qui doivent être reliés en* 261 *Tomes*.

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	13.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	12.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	16.
1733.	12.	1766.	12.

Chacun de ces volumes se vend 19 *sols en feuilles*, & 20 *sols broché*.

JOURNAL
DE TREVOUX.

ARTICLE LXXIX.

ELOGE Historique de STANISLAS I, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, &c, &c, &c; prononcé le 11 *Mai* 1766, *en la Séance publique de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, par M. le Chevalier* DE SOLIGNAC, *Secrétaire perpétuel.* A Nancy, chez la veuve & Claude Lefeure, Imprimeur ordinaire du Roi; & se trouve à Paris, chez la veuve Savoye, rue S. Jacques, 1766. *in*-8°. de 44 pag.

IL appartenoit, sans doute, à M. le Chevalier de Solignac, qui

a eu l'honneur d'être pendant trente deux ans auprès du Roi de Pologne, de célébrer dignement ce Monarque, *l'amour & les délices de la Lorraine*, *l'ami de l'humanité*, *le pere des indigens*, *le modele des Sages*. Nous voudrions pouvoir recueillir ici toutes les fleurs qu'il répand à pleines mains sur le tombeau de ce Prince, *dont l'ame*, dit-il, *étoit si belle*, *la vertu si pure*, *la probité si exacte*, *la piété si solide*. Il le suit depuis l'époque de sa naissance jusqu'à celle de sa mort; & il n'oublie aucun des traits qui peuvent caractériser ce Héros.

Nous ne citerons que quelques morceaux de cet Eloge, qui, considéré comme Discours Académique, renferme des choses neuves, que nous aurons soin de faire remarquer. Nous ne laisserons pas non plus échapper les particularités qui le distinguent des Oraisons funebres dont nous avons rendu compte.

M. le Chevalier de Solignac, en parlant du goût que Staniſlas fit voir preſque dès l'enfance pour les Beaux-Arts, déplore l'ignorance qui regnoit alors dans la Pologne. La ſcience la plus importante pour cette Nation, & qui, dans le fond, n'en eſt point une, étoit la langue des anciens Romains : mais plus dégénérée que par-tout ailleurs de ce qu'elle avoit été au tems même des Lucain & des Seneque, à force de devenir commune juſques dans les Villages & les Hameaux, elle n'avoit rien conſervé de ſes graces & de ſa pureté. « Ce fut cependant tout » l'avantage que notre jeune plan- » te retira des ſoins de ſes Culti- » vateurs. Heureuſement aucun » d'eux, en voulant hâter un feuil- » lage inutile, n'arracha à cette » tige en fleur, les boutons pré- » cieux qu'un heureux naturel y » faiſoit éclore ».

Staniſlas ſe ſentit du talent pour l'éloquence. Elle étoit alors en Pologne, comme encore à préſent, la voie la plus sûre pour parvenir aux plus éminentes dignités. Mais on ne la faiſoit conſiſter que dans la multitude des lieux communs & des figures. » Tous les Ecrits, » tous les Diſcours étoient unifor- » mes; on eût dit que les Auteurs, » n'ayant qu'un œil entr'eux, com- » me les Gorgones, ſe le prêtoient » tour-à-tour dans le jugement » des choſes d'eſprit ». Staniſlas ſuivit dans ſes premiers eſſais, la maniere des Orateurs de ſon tems. » Mais il en fut bien-tôt des dé- » fauts qu'il devoit à de mauvais » exemples, comme de ces herbes » paraſites, qui, conſumées & » pourries ſur le terrein qui les a » produites, ſervent à le rendre » plus fécond & meilleur ». Il donna ſucceſſivement des preuves de ſon génie à différentes Dietes.

Dans celle qui s'ouvrit le 15 Mai 1697, & où il s'agissoit du choix d'un Maréchal, on réunit contre son pere tous les efforts qui pouvoient l'empêcher d'être élu : on l'accusa de trop d'attachement pour la Reine, & d'avoir nouvellement soulevé l'armée contre l'Etat. Il étoit alors retenu chez lui par une maladie dangereuse. Stanislas entreprit de le défendre ; il plaida sa cause ; il n'oublia rien pour le justifier : il fit plus, il prit à partie les ennemis de son pere, les traita de calomniateurs, les déféra en cette qualité à la République, & la somma de les punir selon les Loix de l'Etat, *les plus rudes, les plus humiliantes & les plus affreuses qu'on ait jamais décernées ailleurs contre les détracteurs du vrai mérite.* Ici l'Auteur nous apprend dans une note, que *la peine des calomniateurs, selon les Loix de Pologne, est, que celui qui*

eſt convaincu de ce crime, doit, en plein Sénat, ſe coucher à terre ſous le ſtalle & entre les jambes de celui qu'il a accuſé injuſtement, & dire à haute voix, qu'en répandant dans le public telle & telle choſe contre celui qui eſt au-deſſus de lui, il en a menti comme un chien. Cette confeſſion publique achevée, il faut qu'à trois diverſes fois, il imite la voix d'un chien qui abboye.

Charles XII eſt ingénieuſement peint dans la phraſe ſuivante : *On eût dit que, ſemblable à Minerve, il étoit ſorti tout armé du cerveau de Jupiter.* Quel fut l'étonnement de Staniſlas quand il l'aborda ! » Il » trouva ce Prince vêtu d'un ſim- » ple habit de drap bleu, étroit & » ſans plis, avec des boutons de » cuivre, les baſques relevées & » attachées ſur les côtés ; par-deſ- » ſus étoit un ceinturon de buffle » large de quatre doigts, qui lui » ſerroit les reins, & ſans qu'il

» le voulût, servoit à mieux marquer sa taille haute & dégagée. » Ses cheveux étoient courts & négligés; il n'avoit pour cravate » qu'un crépon noir; des gands » forts & épais lui couvroient la » moitié des bras; il étoit en bottes fortes; & il portoit une longue épée, sur laquelle il s'appuyoit quand il étoit debout, & » dont la poignée massive & pesante étoit d'argent doré. C'étoit tout l'effort du luxe d'un » Héros devenu, par la rapidité » de ses conquêtes, l'Arbitre des » Souverains du Nord, & qui, paroissant comme les Dieux pouvoir arriver en trois pas d'un » bout du monde à l'autre, tenoit » déja les fiers Etats de l'Empire » dans le silence & l'effroi ».

L'ingénieux Académicien peint ensuite les Moscovites & leur Empereur, d'une maniere neuve, & qui n'est qu'à lui. » Ne pourrois-

» je pas, dit-il, comparer ces Sol» dats à peine formés, aux pierres » enveloppées de langes que la » Mere des Dieux, au lieu d'en» fans, présentoit à son mari Sa» turne. Heureusement le Czar » Pierre, comme un nouveau » Deucalion, paroît dans l'Euro» pe, &, voulant l'augmenter » d'une Nation, s'étudie avec » Pyrrha à faire des hommes de » ces pierres brutes. Il réussit : » mais ces hommes nouvellement » créés conservent encore une fé» roce stupidité ; & c'est tout ce » qu'ils montrent d'ame & de vie » dans les combats où on les ex» pose ».

Ces hommes, qui sembloient réduits dans la guerre au seul honneur d'une résistance inutile, qui, au lieu de se défendre, ne savoient que s'exposer aux coups, tomber & mourir, *ces hommes, à force de jouer l'intrépidité, sont enfin par-*

venus au courage, & en un seul jour renversent à Pultava, tous les trophées du Vainqueur intraitable du Nord. » Stanislas se voit forcé de
» descendre du Trône, &, comme
» Enée sortant de Troye conquise
» par les Grecs, d'aller porter sur
» des bords inconnus ses Dieux
» Pénates. Différent néanmoins
» de ce Prince Troyen, qui ne
» fait, dans son malheur, que
» courir les mers, pleurer dans le
» fort des tempêtes, s'amuser à
» Carthage, & aller en Sicile in-
» terroger la Sybille sur son sort,
» Stanislas se met à la tête des
» troupes Suédoises, obligées de
» se retirer de Ville en Ville; &
» toujours les armes à la main, il
» fait autant de prodiges de va-
» leur pour défendre ou pour re-
» conquérir ses droits, qu'il en
» avoit faits autrefois sous les
» yeux de Charles XII, lorsque,
» le suivant dans ses expéditions,

» il l'aidoit dans ses victoires ».

M. le Chevalier de Solignac n'oublie pas le portrait de Catherine Opalinska, épouse de Stanislas. « Dans le calme du bonheur, dit-il, nous l'avons vue » avec étonnement pratiquer sans » ostentation toutes les vertus de » son état... Combien plus ne » l'eussions-nous pas admirée, » lorsque dans le fort des plus affreuses calamités, il en étoit » d'elle comme de la mer, qui jamais ne fait mieux voir les richesses qu'elle renferme dans son » sein, que dans le tems qu'elle » est le plus agitée par les vents & » par les orages ».

Dès la mort d'Auguste, la Pologne ne sembloit plus faire qu'une seule & même famille par l'union & le calme qu'on y voyoit. *Mais sa tranquillité ne venoit que d'un épuisement de forces après de grands symptômes, & n'étoit qu'une espece*

de léthargie, dont elle ne revint que par de nouvelles convulſions. Staniſlas fut élu de nouveau, par plus de cent mille hommes, qui bientôt l'abandonnerent. Il ſe retira à Dantzig; il ſortit enſuite de cette Ville, pour la ſauver d'une entiere deſtruction. » Déguiſé ſous l'habit d'un Villageois des plus pau» vres, & tel qu'Homere le fait » deſirer à Achille parlant à Uliſſe » dans les enfers, il trouve par» tout des dangers & par-tout il les » ſurmonte. Deux armées inquie» tes de ſon évaſion, le cherchent » & le pourſuivent: il s'en fait » craindre encore ſans le vouloir, » & il en triomphe même en les » fuyant ».

Il reprend le chemin de la France; il entre en poſſeſſion de la Lorraine.» Que ne m'eſt-il permis, dit » l'Orateur, de quitter un mo» ment la place que j'occupe, & » vous apportant d'une de ces ſal-

» les voisines le recueil de ses fon-
» dations, l'exposer ici à vos yeux,
» & cessant de parler, vous le
» donner à lire. Vous y verriez un
» Monarque .... non, Messieurs,
» c'est un Pere de famille unique-
» ment occupé du soin de ses en-
» fans, & se refusant à lui-même
» tout ce qui peut prévenir ou sou-
» lager leurs besoins. Que le Ciel
» ouvre sur eux tous les trésors de
» sa colere, ses feux, ses grêles,
» ses orages; que la terre chargée
» de les nourir, leur refuse ses
» fruits & trompe leurs espérances;
» que les infirmités, les maladies,
» les soucis, les peines, les banque-
» routes, les procès, tous les maux à
» la fois les assiegent; ce Pere ten-
» dre est pour eux comme une se-
» conde Providence, qui les te-
» nant étroitement serrés dans son
» sein, rassure leur courage ébran-
» lé, & les dédommage du moins
» de ce qu'ils ont souffert, s'il ne

» lui a pas été permis de les en dé-
» fendre ».

Ce qui étonnera le plus la poſtérité, c'eſt la médiocrité de la ſource d'où ſortoient tant de bienfaits. *D'où venoit donc cet art merveilleux, de donner ſans rien perdre, & de poſſéder encore en ne ſe réſervant rien ?* » Vous l'avez appris,
» Meſſieurs ; tout l'Univers l'a su,
» le ſavoit même avant notre Roi ;
» & notre Roi eſt peut-être le ſeul
» qui ait eu le courage ou le talent
» de le mettre en pratique : ce
» grand art, c'étoit le bon ordre,
» une ſage économie, une conſ-
» tante frugalité ».

L'Orateur en cet endroit trace avec vérité & avec enthouſiaſme le caractere de Staniſlas. » Son ame,
» dit-il, étoit une de celles que
» le Ciel ſe plaît à former, &
» qu'il n'envoie ordinairement
» que d'un ſiecle à l'autre ſur la
» terre, pour y régir, ou pour y con-

» fondre cette foule d'ames vul-» gaires, qui, ne sentant point la » dignité de leur origine, y ram-» pent dans la bassesse & l'inutili-» té ». Il détaille ensuite les grandes qualités de cette belle ame. Il loue sur-tout la haute & solide piété du Monarque. Enfin il parle de sa mort. » Hélas! il nous pro-» mettoit encore d'assez longs » jours. Son hiver même nous » donnoit des fleurs... il n'est plus; » & c'est un accident fatal qui » nous l'enleve (1) ».

---

(1) Nous transcrirons ici la note où cet accident est rapporté : elle contient des détails attendrissans. *Le 5 du mois de février 1766, le Roi de Pologne s'étant levé à son ordinaire de grand matin, & ayant passé une demi-heure dans son fauteuil à fumer une pipe, ce dont une longue habitude lui avoit fait une nécessité, il s'approcha de sa cheminé, pour y voir à une pendule l'heure qu'il étoit; le feu étoit ardent; sa robe-de-chambre, qui étoit d'une étoffe extrémement légere*

On pourra desirer plus de naturel dans cet Eloge, & moins d'envie de montrer de l'esprit, quand c'est le cœur seul qui doit parler; on poura blâmer la singularité de quelques comparaisons, le tour gêné & recherché de quelques phrases, un goût trop marqué pour les antitheses: mais on applaudira généralement au zele que M. le Chevalier de Solignac fait voir pour la mémoire de son Héros; au soin qu'il prend de rassembler tout ce qui est capable de faire en-

---

& doublée d'une ouate de soie, flotta par un bout dans les flammes & jetta de la fumée que le Roi s'imagina venir de la cheminée même: il resta un moment tranquille; mais s'appercevant que le feu gagnoit, il appella ses valets-de-chambre, qui n'étoient alors qu'au nombre de deux dans sa garderobe. La porte qu'ils ouvrirent pour aller à lui étant vis-à-vis, l'air enflamma tout d'un coup ses vêtemens, ensorte que la flamme passoit d'une coudée audessus de sa tête: il falloit le déshabiller en

core regretter davantage un auſſi bon Prince ; aux témoignages ſinceres d'affection, de tendreſſe

---

entier : ſous ſa robe-de-chambre étoit une veſte de la même étoffe, qu'il s'agiſſoit de déboutonner, & enſuite une camiſole de ſatin doublée de molleton. On coupoit, on déchiroit, on arrachoit précipitamment ce qu'on pouvoit : les mains des valets-de-chambre brûloient ; ils ne s'en appercevoient pas. Le Roi lui-même ayant la main gauche déja brûlée, s'en ſervoit encore pour éteindre les flammes, dont l'ardeur augmentoit tout le long de ſon côté gauche. Ses habits enfin enlevés, on vit tout ce côté brûlé depuis le genou juſqu'à la joue & audeſſus de l'œil. La coëffe de ſon bonnet de nuit fut brûlée juſqu'au ruban qui l'attachoit ; & la chemiſette de flanelle qu'il portoit immédiatement ſur la chair, conſumée au point qu'en la touchant pluſieurs morceaux tomboient en cendres : mais ce qui ſurprendra ſûrement, ce Prince qu'on avoit remis dans ſon lit, s'y montroit auſſi tranquille que s'il ne lui fût rien arrivé. Tout ce qui approchoit de ſa perſonne ſentoit le contre coup des dou-

& de reconnoissance qui éclatent par-tout dans son Discours.

---

leurs qu'il ne pouvoit manquer de souffrir; on eut dit qu'il n'en sentoit rien lui même. Les Médecins & les Chirurgiens accourus précipitamment, mirent le premier appareil à ses plaies: elles parurent plus de dix jours répondre à leurs desirs & à ceux de la Cour. Bien-tôt il n'en fut plus de même. Le Vendredi 21 du mois, le Roi tomba dans un assoupissement léthargique; le lendemain on jugea à propos de lui administrer les Sacremens; & le Dimanche 23 il expira sur les quatre heures après midi.

ARTICLE LXXX.

PLAIDOYERS ET MÉMOIRES; contenant des Queſtions intéreſſantes, tant en matieres Civiles, Canoniques & Criminelles, que de Police & de Commerce, avec les Jugemens & leurs motifs ſommaires, & pluſieurs Diſcours ſur différentes matieres, ſoit de Droit public, ſoit d'Hiſtoire. Par M. MANNORY, *ancien Avocat au Parlement. Tomes XV & XVI.* A Paris, chez Claude Hériſſant, Libraire-Imprimeur, rue Notre-Dame, 1765. *in*-12.

AVANT que de rendre compte du dix-ſeptieme Volume de cette eſtimable Collection, nous croyons néceſſaire de faire connoître les deux Volumes précédens, que l'abondance des matieres n'a point

permis aux Auteurs de ce Journal d'analyser, ainsi qu'ils l'avoient promis en les annonçant. Le Barreau retentit encore des applaudissemens que le Public a donnés à M. Mannory : nos Lecteurs nous accuseroient, avec raison, de négligence, si nous ne leur donnions point une idée de ces deux Volumes. L'Auteur a eu soin de rassembler dans chacun, comme dans ceux qui les ont précédés, des Questions relatives à la matiere qui en fait l'objet ; ensorte que chaque Volume présente un Traité complet (1). Le quinzieme

(1) Le XIII & le XIV, dont on devoit aussi rendre compte, sont dédiés, l'un à un Ami du Gâtinois, chez qui l'Auteur avoit passé les vacances, & l'autre aux Procureurs du Châtelet. Les Plaidoyers contenus dans le XIII[e] Volume roulent, sur la Noblesse d'un Chapitre ; sur une Question du dernier état ; sur les Alimens que peut demander une Bâtarde adulté-

roule ſur des matieres Eccléſiaſtiques ; M. Mannory l'a dédié aux

---

rine ; ſur la Fondation d'un repas, pour des Chanoines : ſur une Queſtion de vœux ; ſur une Donation rémunératoire ; ſur un Legs de tableaux, fait à des Religieux ; ſur un Mariage rompu ; ſur les Tourbes de Picardie ; ſur une Donation, faite par M. Le Marquis de Seignelay, Miniſtre ; ſur les Charges des gros Décimateurs ; ſur les Religieux du Temple ; ſur les Stipulations d'Intérêts, à Lyon & en Italie ; ſur un Eclairciſſement entre deux freres, gens de condition. Les Plaidoyers du XIVe Volume ont pour objets, une Queſtion d'uſure faite par un bail ; une Subſtitution reconnue, approuvée par une mere tutrice de ſon fils, & conteſtée par la même mere, devenue héritiere de ce fils ; une Donation, faite à certaines conditions, & non exécutée ; la valeur d'une Promeſſe ſous ſignature privée ; une Donation mutuelle, déclarée nulle, pour cauſe d'indignité ; un Don mutuel, revoqué involontairement ; des Nullités d'offices de l'année 1720 ; la Vérification d'écritures par experts ; les Legs pieux ; le Decret *de pacificis poſſeſſoribus* ; le Droit de vacant &

Curés

Curés de Paris. » Vous êtes, leur » dit-il, nos Maîtres dans la » ſcience du ſalut; mais vous re» connoiſſez vous mêmes un Maî» tre dans l'ordre du Gouverne» ment. Vous êtes tous ſingulie» rement attachés à celui que la » Providence vous a donné, dans » ſes jours de bénignité & de fa» veur; j'ai donc pu vous ſoumet» tre la diſcuſſion même de droits » qui le regardent. Ce ſont les » droits de l'Egliſe & de la Reli» gion; ce ſont donc les vôtres » mêmes ». Ainſi, quoique l'on trouve dans ce Volume, des queſtions qui paroiſſent d'abord contraires, comme l'Auteur l'avoue lui-même, aux droits des Curés; on ne doit pas être ſurpris qu'il

---

déport; le Rappel à une ſucceſſion; des Actes ſolemnels conteſtés; une mauvaiſe humeur de voiſin; une Maiſon malheureuſe; une Fille infortunée.

le leur ait dédié : il sait que leur ſcience eſt éclairée par la piété, & que la Loi ſeule forme, regle, & fixe leurs prétentions. Dans le court eſpace que nous nous ſommes preſcrits, nous ne ferons qu'indiquer les matieres de ces deux Volumes, en nous arrêtant un peu aux queſtions principales.

Le Diſcours préliminaire du quinzieme Volume a pour objet la fameuſe queſtion, *ſi les Curés ſont ou ne ſont point de Droit divin?* L'Auteur établit leur origine : il diſcute leurs droits & leur état ; & il prouve que leur caractere, joint à leur miſſion, leur donne un droit certain, inconteſtable, complet, pour le gouvernement direct de leurs Paroiſſiens ; qu'ils ſont de Droit divin ; que les prétentions des Curés primitifs ont été preſqu'anéanties par la Juriſprudence des Arrêts, & par les Déclarations du Prince ; qu'elles ont été reſ-

treintes à quelques droits honorifiques; que le nom de Curés primitifs, inconnu d'abord, n'annonce qu'une ancienne possession d'Eglises paroissiales, dont ils ont seulement conservé les biens, & qu'ils ont abandonnées, pour l'administration, à des Prêtres, qui ont été appellés alors Vicaires, & qui depuis ont été canoniquement institués perpétuels, ne dépendant plus de ces Curés primitifs, qui ne peuvent faire aucune fonction curiale, & qui n'en ont pas la mission de l'Evêque. Ce Discours, rempli d'érudition & d'éloquence, renferme tous les droits des Curés ou Vicaires perpétuels, & releve très bien leur dignité.

L'objet du premier Plaidoyer est une Commission de Vicaire donnée par l'Evêque, *invito Parocho*. Est-ce au Curé à nommer un Vicaire, pourvu qu'il le choisisse dans le nombre des Prêtres ap-

prouvés par l'Evêque? L'Evêque a-t-il ce droit? Le Curé peut-il refuser le Vicaire qu'a nommé l'Evêque? M. Mannory plaidoit en faveur du Prélat, dont il prouve le droit par la subordination du Curé à l'Evêque, & par l'usage de l'Eglise Gallicane. Il établit cette subordination, sur le texte de l'Ecriture, sur la Tradition constante de l'Eglise, sur les fonctions même de l'Evêque & sur celles des Curés. Quant à l'usage de l'Eglise Gallicane, il fait voir que la possession où sont les Evêques, la disposition des Edits, & la Jurisprudence des Arrêts, se réunissent pour le constater. Enfin il examine si le Prélat devoit user de ce droit & comment il en a usé? Ce savant Plaidoyer forme un Traité complet sur cette matiere, d'autant mieux que l'Arrêt n'accordant que la provision à l'Evêque, & laissant la question indécise, M,

Mannory a ajoûté à ſon Plaidoyer une ample diſcuſſion des Moyens du Curé.

Le ſecond Plaidoyer a pour objet la ſuppreſſion & l'union d'un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît à un Monaſtere de Religieuſes. Cette cauſe étoit intéreſſante pour la Congrégation de S. Maur. L'Orateur s'attache à prouver que cette union n'eſt, ni néceſſaire, ni même utile à l'Egliſe ; qu'elle ne l'eſt qu'aux Religieuſes ; & que dans ces unions ce n'eſt pas l'utilité d'un Particulier qui détermine. Il n'a pas été poſſible à M. Mannory de ſe procurer le jugement définitif.

Le troiſieme regarde une union plus eſſentielle ; c'eſt celle de la Collégiale de S. Germain-l'Auxerrois à la Métropole de Paris. La diſcuſſion de cette cauſe eſt, ainſi que le dit l'Auteur, un Traité complet de toutes les eſpeces de moyens d'abus, qui pourront ja-

mais se trouver dans aucune union, & au fond & dans la forme. M. Mannory attaquoit le décret d'union, parcequ'il n'y avoit point de nécessité de la faire non plus que les extinctions qui s'ensuivirent; que quand même il eût été nécessaire d'unir des Bénéfices à la Métropole, ce ne pouvoit jamais être le Chapitre de S. Germain; que pour l'union & l'extinction de ce Chapitre, il eût fallu observer dans le décret, des formalités essentielles, auxquelles on a manqué; que, quand même on les auroit observées, M. l'Archevêque de Paris n'eût pas été compétent pour faire ce décret; que, quand il eût été compétent, il eût fallu le consentement du Chapitre, qui n'a jamais été valablement donné. L'union a été faite: » mais l'avantage qu'en » a reçu l'Eglise, doit faire ou» blier, pour cette fois seulement,

» dit M. Mannory, les principes
» que j'avois portés à la plus lumi-
» neuse évidence, & qu'on doit
» regarder comme certains ».

L'objet du quatrieme Plaidoyer est un fait. Un Locataire a fait dans la maison des Peres de l'Oratoire de S. Magloire, des embellissemens considérables, montant à 23500 liv. il les a faits sous leurs yeux, & sous promesse de passer un Contrat à vie: le Contrat n'a point été passé; le congé a été donné au Locataire, pour lequel M. Mannory en réclame la nullité. L'Arrêt renvoie pour décider des dommages & intérêts, devant MM. le Normant, Lalourcé & du Vaudier. M. Mannory convient que le Locataire avoit eu tort de s'en rapporter uniquement à la bonne foi des Propriétaires.

Le dernier Plaidoyer de ce Volume roule sur un Rôle de cottisation pour les Pauvres, fait en exé-

cution de l'Arrêt du Parlement de Paris du 30 Décembre 1740. Cette cause intéressoit un Magistrat célebre, contre lequel M. Mannory défendoit le Chapitre de Courpalay. Dans ce Plaidoyer, l'Orateur, sans jamais s'écarter du respect dû au caractere de sa Partie adverse, soutient la justice de sa cause avec l'éloquence la plus forte & la plus courageuse. L'Avocat qui plaidoit pour le Magistrat en demanda la suppression, M. Mannory défendit son Mémoire; il soutint les devoirs dont l'Avocat est comptable à sa cause, à ses Clients, à lui-même; & il triompha. Le fond ne fut point jugé.

Le seizieme Volume, que M. Mannory dédie aux Journalistes, auxquels leur admiration pour ses talens, les éloges qu'ils lui ont prodigués avec tout le Public, ont valu cet honneur (quoiqu'un acte de Justice ne soit peut-être pas un

titre à la reconnoiſſance de celui à qui elle eſt rendue) contient ſix Mémoires, & un Diſcours préliminaire ſur ce qui rend un vaiſſeau de bonne priſe en tems de guerre.

Le premier Mémoire, en faveur du ſieur Cotterel, Capitaine des vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, contre cette même Compagnie, & les curieuſes & ſavantes recherches que contient le Diſcours préliminaire, ſont relatifs au Commerce & à la Marine. M. Mannory examine dans ſon Diſcours, ſi un navire parti de Londres, affreté en entier par des Anglois pour faire leur commerce direct en Italie, commandé par un Capitaine Suédois, & dont on faiſoit réclamer les effets pour les Suédois nos amis, étoit de bonne priſe? L'Auteur s'attache à faire connoître quelles ſont les loix & les regles des Armateurs; il les

trouve dans le fait même, & en compose autant de moyens pour le Corsaire, à qui la prise fut adjugée. Elle étoit de 1100000 liv.

Le Mémoire, par lequel le sieur Cotterel réclame des créances sur des fonds qu'il a conservés ou acquis à la Compagnie des Indes, par son intelligence, ses peines, les périls & les risques qu'il a courus, offre des singularités très intéressantes, & des détails qu'on liroit avec plaisir & avec intérêt, même dans un Roman, & dont l'Orateur a tiré le plus grand parti. Cette cause a quelque rapport aux affaires de MM. Dupleix & de la Bourdonnais, sous le commandement desquels la plûpart des événemens rapportés dans ce Mémoire, sont arrivés au sieur Cotterel. Elle présente des questions très curieuses, que leur multiplicité nous empêche de détailler. M. Mannory ne dissimule point que ce Plai-

doyer eſt un des plus intéreſſans de ſa Collection. La cauſe ne fut point jugée. Le ſieur Cotterel mourut avant la déciſion, & la Compagnie n'eſt plus la même.

M. Mannory intitule le ſecond Mémoire, *Chicanes ſingulieres & Queſtion dévote*. Le détail de ces chicanes entre deux Plaideuſes obſtinées, nous meneroit trop loin. L'Auteur donnoit comme un moyen de nullité dans cette cauſe, une ſommation faite le Mardi de la Semaine-Sainte, pour ſe trouver le Vendredi à vingt-cinq lieues de l'endroit, aſſiſter à un procès-verbal de viſite, & le voir continuer les jours ſuivants, au préjudice de la Loi de l'Egliſe, qui exige des devoirs indiſpenſables.

Le troiſieme Mémoire eſt au nom de la Partie. Il s'agit d'un Juge de Province, qui avoit maltraité ſon Greffier, en employant

contre lui toutes ſortes de chicanes, pour avoir omis par mégarde, dans l'expédition d'une Sentence, le titre de *Noble*, la qualité de *Seigneur* & *Patron* de la Paroiſſe de V... pour avoir réclamé ſon Regiſtre plumitif, enlevé par ce Juge, &c. L'eſprit qui eſt répandu dans ce Mémoire, le ſel, la bonne plaiſanterie qui y regnent ſur les ridicules de ce Juge & ſur ſes Mémoires gonflés de déclamations au ſujet de ſa Nobleſſe, la légéreté de ſtyle, la maniere agréable, quoique profonde, avec laquelle l'Orateur diſcute les queſtions qui ſe préſentent, durent faire une impreſſion bien ſinguliere ſur l'eſprit du Parlement de Rouen, où cette cauſe étoit pendante, & qui condamna ce Juge avec dépens, & déchargea le Greffier de l'accuſation.

Dans le quatrieme Mémoire, il eſt queſtion d'une femme accu-

ſée par ſes ſœurs & par ſon fils, enlevée & enfermée dans un Couvent par un ordre du Roi, que ces accuſateurs avoient ſurpris, ſous prétexte de mauvaiſe conduite de la part de cette femme, mais dans le fond, parcequ'ils vouloient l'empêcher de ſe marier, la dépouiller de ſon bien, la faire interdire. M. Mannory la défendoit contre les vexations de ſes prétendus parens. Cette cauſe lui donne lieu de diſcuter en quoi conſiſte la liberté perſonnelle des François, & de remonter aux principes fondamentaux de l'Etat Monarchique. Ce Mémoire eſt très inſtructif, très intéreſſant, & de la plus belle éloquence; auſſi eut-il le plus grand ſuccès.

Une impreſſion frauduleuſement faite (de *l'Appel & nouvel Appel à la Raiſon*) mais dans des circonſtances qui ſembloient devoir la rendre favorable, eſt le ſu-

jet du cinquieme Mémoire, au nom du ſieur Grangé, Imprimeur-Libraire, Accuſé, contre M. le Procureur du Roi, Accuſateur. Il eſt écrit avec ſimplicité : l'Orateur y prend le ton de l'Accuſé avec un art ſi ſéduiſant, que, quoique rempli d'éloquence & d'érudition, ce Mémoire pafferoit dans l'eſprit des meilleurs Connoiſſeurs, pour être du ſieur Grangé, s'il ne faiſoit partie de cette Collection. L'Imprimeur avoue ſa faute, mais en établiſſant évidemment l'innocence de ſon intention. La peinture des duretés exercées contre lui lorſqu'il fut arrêté, les ſuites toujours funeſtes d'un éclat inutile, les aveux, la réclamation du pardon, la ſituation de l'Accuſé ſont des traits qui devoient opérer la décharge de l'accuſation au Châtelet. Le ſieur Grangé ne l'a obtenue que ſur ſon appel au Parlement.

Il s'agit dans le dernier Mémoire de ce Volume, d'une capture faite nuitament par méprise. Un Exempt de Robe-Courte arrête de nuit un carrosse, qu'il croit être celui d'un Débiteur contre lequel l'Officier à qui il prêtoit main-forte, avoit des ordres. La personne arrêtée, & relâchée tout de suite, porte plainte, & fait décreter les deux Exempts. Le Client de M Mannory est Appellant d'une Sentence qui le condamne à être mandé & admonêté, & en 3 liv. d'aumône, son camarade à être mandé & blâmé, & en 10 liv. d'amende; & tous les deux solidairement, celui-ci en 1000 l. & l'autre en 500 liv. de dommages & intérêts, réparations civiles, &c. Les moyens d'appel sont l'intention de l'Officier, qui n'avoit aucun dessein de nuire à l'Accusateur, & les dommages & intérêts

trop exceſſifs pour un moment de frayeur qu'il peut avoir eu. Le Mémoire de M. Mannory fut ſuivi d'un Arrêt qui mit les parties hors de Cour, & compenſa les dépens. Il eſt rempli de traits piquans contre l'Accuſateur, & de pathétique pour l'Accuſé.

Nous rendrons compte dans le Journal prochain du dix-ſeptieme Volume, qui vient de paroître.

ARTICLE LXXXI.

EXPOSITION ANATOMIQUE de la structure du corps humain, par M. WINSLOW, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Interprete de la langue Teutonique à la Bibliotheque du Roi, Ancien Professeur d'Anatomie & de Chirurgie au Jardin Royal, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, &c. Nouvelle édition, faite sur un Exemplaire corrigé & augmenté par l'Auteur, à laquelle on a joint de nouvelles Figures & des Tables qui en facilitent l'usage, & la Vie de l'Auteur. A Paris, chez la veuve Savoye, rue S. Jacques, d'Houry, rue de la Vieille Bouclerie, Bauche, Guillyn & Didot le jeune, Quai des Augustins, 1766. 3 Tomes, en 4 vol. *in*-12. avec fig. *Prix 12 liv. reliés.*

GALIEN, dans ſon Livre de la *Formation du Fœtus*, fait un crime aux Philoſophes de ſon tems de s'amuſer à des conjectures hasardées ſur la nature & la formation du monde, tandis qu'ils ignoroient les premiers élémens de la ſtructure des corps animés. On peut dire que le corps de l'homme en particulier eſt une des plus belles machines qui ſoient ſorties des mains du Créateur; il eſt la plus curieuſe, &, ſans contredit, la plus intéreſſante: c'eſt un vrai *Microcoſme* (1). Sa connoiſſance

---

(1) Sur la terre un être domine;
Image de ſon Créateur,
Par un privilege flatteur,
Lui ſeul connoît ſon origine.
L'ordre & la ſymétrie ont deſſiné ſon corps,
L'activité, la force agitent ſes reſſorts:

ſuppoſe un enchaînement ſi prodigieux de cauſes & d'effets, qu'aucune ne mene peut-être plus directement à la notion d'une intelligence toute ſage & toute puiſſante : cette connoiſſance eſt, pour ainſi dire, le fondement de la Théologie naturelle.

Il falloit que le ſavant & religieux M. Winſlow fût bien perſuadé de cette vérité, puiſqu'il fit pendant plus de ſoixante ans ſon unique étude de l'Anatomie. L'accord unanime de toutes les Nations de l'Europe qui cultivent les Sciences & les Arts, fait regarder *l'Expoſition Anatomique* du corps hu-

---

Tout enchante dans ſa ſtructure.
D'organes ſurveillans les uſages divers
Dévoilent pour lui la nature ;
Et cet être eſt lui même un ſecond Univers.

Ode de M. Tanevot, ſur la grandeur de Dieu dans ſes ouvrages.

main, qu'il nous a laiſſée, comme le Traité le plus complet & le mieux entendu qui ait jamais paru en ce genre. Chaque Nation s'eſt empreſſée d'adopter ce Livre & de ſe le rendre propre en le traduiſant. Depuis plus de trente ans il eſt le manuel des Maîtres ainſi que de ceux qui cherchent à le devenir. Les meilleurs Juges en cette matiere, MM. Albinus, Boerhaave, de Haller, Heiſter, Monro, ont déclaré que cet Ouvrage étoit la deſcription la plus détaillée, la plus méthodique, & la plus fidelle de la machine humaine, non moins compliquée que merveilleuſe. » Si » la multiplicité des tuyaux, » des filtres, des organes deſtinés » au mouvement, aux ſenſations, » & à mille autres uſages, & le » petit eſpace où ils ſont raſſem» blés, ſemblent effrayer l'imagi» nation ; l'art avec lequel M. » Winſlow a ſçu en préſenter le

» tableau, dissipe bientôt ce nua- » ge ». Que de recherches une telle production ne suppose-t-elle pas ! que d'observations délicates, multipliées, variées à l'infini ! Quand on en examine le résultat, quand on voit l'ordre, la méthode, la précision & l'exactitude qui y regnent, on ne peut s'empêcher d'admirer toutes les parties d'un tel édifice, & plus encore l'attention & la patience de l'Architecte, qui a consacré trente ans à disposer les matériaux de ce Monument, vraiment digne de partager l'immortalité avec celui qui l'a élevé.

L'édition que nous annonçons ici est supérieure aux précédentes, 1°. en ce qu'elle a été faite, comme le titre le porte, sur un Exemplaire corrigé & augmenté par l'Auteur lui-même ; 2°. en ce qu'elle est plus commode & moins couteuse ; 3°. en ce qu'on y a ajoûté deux Tables rangées par ordre al-

phabétique, une des noms François, & l'autre des noms Latins des parties du corps, Tables très utiles pour les Commençans, & pour ceux qui ont appris l'Anatomie dans des Traités écrits en Latin. 4°. On a encore enrichi cette Edition de la grande & belle Planche des nerfs, donnée par *Vieussens*, & des deux Planches non moins belles des artères & des veines, que M. de Haller a mises au jour en 17 6. 5°. Enfin on a mis à la tête de l'Ouvrage le portrait de l'Auteur, & son Eloge Historique prononcé à l'Académie Royale des Sciences par M. *de Fouchy*.

Jacques Bénigne Winslow naquit à Odensée, dans la Fionie, Province de Dannemarck, le 2 Avril 1669, de Pierre Winslow, Curé d'Odensée, & de Marthe Brun. Il étoit petit neveu du célebre Stenon, qui n'a pas moins honoré la Médecine par son mérite,

que l'Episcopat par sa Science & par ses vertus : les grandes qualités de cet illustre parent furent pour M. Winslow un beau modele, ou plutôt un héritage précieux. Etant venu à Paris, il étudia sous M. Duverney. La lecture de *l'Exposition de la Foi* (1), de M. Bossuet, jointe aux conférences qu'il eut avec ce grand homme, le firent changer de Religion. Il abjura le Luthéranisme entre les mains du Prélat, qui lui administra le Sacrement de la Confirmation

(1) Ce Livre opéra beaucoup d'autres conversions non moins célebres. » Il avoit » été composé d'abord en faveur de M. » l'Abbé de Dangeau, dès le commence- » ment de l'année 1668. La conversion » de cet illustre Abbé en fut le premier » fruit ; mais peu de tems après, celle » du Maréchal de Turenne, instruit par » M. Bossuet, donna un nouvel éclat à » cet Ouvrage. Ce grand homme, qui » en connoissoit tout le prix & toute l'u-

& lui donna ſon nom. Neuf ans auparavant M. l'Evêque de Meaux avoit auſſi converti à la Religion Catholique M. *Saurin*. » L'Oracle » de l'Egliſe Gallicane étoit digne » de compter au nombre de ſes » pieuſes conquêtes, deux hom» mes qui ont fait tant d'honneur » à l'Académie & à la Nation. » M. Winſlow devint Médecin de la Faculté de Paris, Interprete de la Langue Teutonique à la Bibliotheque du Roi, Démonſtrateur au Jardin Royal, & membre de l'A-

» tilité par ſa propre expérience, fut ce» lui qui en preſſa davantage l'édition... » On peut dire avec vérité que cet excel» lent Livre a préparé ou achevé toutes » les converſions ſinceres qui ſe ſont fai» tes dans le Royaume & dans les Pays » étrangers, depuis qu'il a paru ». *Eloge hiſtorique de M. Boſſuet, placé à la fin de l'édition de ſes Oraiſons funebres, publiée en 1762, chez Deſaint & Saillant.*

cadémie

cadémie des Sciences Après s'être acquis une grande réputation dans toute l'Europe, il mourut à Paris le 3 Avril 1760, âgé de quatre-vingt-onze ans.

Outre *l'Exposition Anatomique*, qui est son plus grand Ouvrage, on a de lui dans les Mémoires de l'Académie, différents écrits sur la structure du cœur, sur l'action des muscles, sur le jeu & la méchanique des agens nécessaires à certains tours de souplesse, & sur la formation des monstres; des Remarques sur le Livre *de motu animalium*, du célebre *Borelli*; des Observations sur une contorsion involontaire de la tête; un Mémoire sur les inconvéniens des corps baleinés, & les moyens d'y remédier &c. Il avoit soutenu à la Faculté, deux Theses sur l'importance de l'Anatomie en Médecine; & une troisieme, dans laquelle il prouvoit que les graines & les légumes

des environs de Paris ſont une nourriture auſſi ſaine que tout autre aliment, détruiſant par-là le prétexte ſi ſouvent allégué pour ſe diſpenſer d'obſerver l'abſtinence impoſée par l'Egliſe. Enfin il avoit compoſé une quatrieme Diſſertation ſur les opérations néceſſaires pour s'aſſurer qu'un homme eſt véritablement mort. » Il avoit » peut être pouſſé un peu trop » loin les précautions qu'il ju- » geoit indiſpenſables en ce cas; » mais on l'excuſera aiſément » lorſqu'on ſaura qu'il avoit été » enſeveli deux fois comme mort » dans ſa jeuneſſe: ſon humanité » lui faiſoit appréhender pour les » autres, le danger auquel il avoit » été lui-même autrefois expoſé ».

Dans ces différens Ouvrages on trouve des idées neuves, lumineuſes, des découvertes curieuſes & utiles; on y voit l'eſprit & le génie du Philoſophe conduiſant ſans

ceſſe les yeux & la main de l'Anatomiſte ; on y apperçoit partout la plus grande modeſtie.

M. de Fouchy n'a pas oublié, dans l'Eloge de M. Winſlow, une anecdote qu'il croit, avec raiſon, propre à honorer la vie & la mémoire de ce grand homme. » Rien » n'égaloit l'attachement qu'il » avoit pour la Religion Catholi- » que qu'il avoit embraſſée, ni ſa » fidélité à en remplir juſqu'aux » moindres devoirs. Nous n'en » rapporterons qu'un trait, qui » fait bien voir juſqu'où il pouſ- » ſoit l'exactitude ſur ce point. » L'Egliſe, qui a deſtiné certains » jours plus particulierement que » d'autres au culte public, a inter- » dit ces jours-là le travail aux » Fideles, pour leur donner le » moyen d'y vaquer plus aiſé- » ment. Il eſt aiſé de voir quelle » foule de raiſons exceptent le » travail du Médecin de cette

» regle, & que ce feroit aller vi-
» fiblement contre les loix de la
» charité, que de refuser ces jours-
» là même aux malades, des fe-
» cours néceffaires; malgré cela
» l'honoraire attaché aux vifites,
» gênoit la confcience délicate
» de M. Winflow; il trouva
» moyen de fe débarraffer de ce
» fcrupule: il voyoit à l'ordi-
» naire fes malades; mais tout
» ce qui lui revenoit de fes vi-
» fites, étoit foigneufement mis
» à part, & diftribué aux pau-
» vres, qu'il aimoit tendrement,
» & auxquels il a toujours donné
» les fecours les plus affidus &
» les plus défintéreffés ».

ARTICLE LXXXII.

LETTRE de M. LE CAT, Ecuyer Docteur en Médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, des principales Académies de l'Europe, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Rouen, &c. à M. DE SAINT MARTIN, premier Chirurgien de S. A Mgr. le Duc de Chartres, &c. concernant la suite des succès de la Taille Latérale qui se pratique à Rouen.

Vous vous intéressez, Monsieur, à ma Méthode de Tailler : je n'en puis douter ; voici la seconde fois que vous vous donnez la peine de venir à Rouen pour voir nos opérations. Vous avez ordonné à mon Coutelier de vous faire mes Gorgerets cistitomes, & vous prenez

ce parti, après avoir essayé d'un autre instrument dont j'ai démontré les dangers. Il y a bien de l'apparence que vous pressentez au moins la prééminence des miens. Ces motifs me persuadent que vous serez charmé d'apprendre que les dix Pierreux que nous avons Taillés M. David & moi ce Printems, sont très pleins de vie. Si vous voulez bien, Monsieur, joindre cette année aux dix-huit heureuses rapportées dans le *Parallele*, &c. page 122, vous aurez dix-neuf années, dont dix consécutivement heureuses; dans dix années il a été Taillé dans mon Hôpital soixante neuf Sujets. Eh quels Sujets! Vous en avez été le témoin, Monsieur; vous avez vu un enfant de dix ans dans un tel marasme, que tout aguerri que je suis par cette longue suite de succès, je ne fus pas assez hardi pour le Tailler dans cette premiere séance, estimant

qu'il n'avoit que quelques jours à vivre ; il en avoit bien toutes les apparences. Au marasme complet se joignoit une fievre lente ; il ne pouvoit être couché que sur le ventre, tant par les désordres dont le bas fond de sa vessie étoit affecté par une pierre qu'il portoit depuis sa naissance, que parcequ'il avoit des écorchures & des eskarres aux régions du sacrum & des trochanters. Son estomac ne pouvoit supporter ni bouillons, ni gelée de viande, ni tisanne, il les vomissoit : il ne soutenoit depuis longtemps les foibles restes de sa vie qu'avec du cidre coupé avec de l'eau ; enfin sa foiblesse étoit telle qu'il n'articuloit qu'à demi ses paroles, & se faisoit à peine entendre. Si ce n'est point là un moribond, je n'y connois rien. Cependant, Monsieur, cinq jours après la premiere Taille où vous assistates, voyant qu'il n'étoit pas encore

mort, je me résolus de le Tailler, persuadé par quelques autres opérations de cette espece faites par moi-même, que si ce reste de vie suffisoit seulement à lui faire supporter l'extraction de la pierre, la délivrance de ce corps étranger, principe de tous ses maux & de son état affreux, lui feroit d'abord un très-grand soulagement, & pourroit ensuite nous permettre de le ranimer. Quoique le corps étranger remplît toute la vessie, la Taille fut très paisible; il désiroit l'opération, & n'avoit pas la force de crier.

Vous pensez bien, Monsieur, qu'il ne fut ni saigné ni baigné; il n'en avoit pas le moyen : au contraire, pour lui redonner un peu de vie, sçachant qu'il vomissoit les bouillons & la gelée, je m'avisai de lui faire une teinture de votre bon Chocolat, dont je fis cuire une once dans deux grands gobelets

d'eau. Cette dose donnée à la cuillerée fut sa seule nourriture pour vingt-quatre heures. Elle eut le succès que je m'en étois promis. Le troisieme jour son estomac supporta la gelée de viande; le quatrieme jour il laissa passer du bouillon, & peu de jours après du pain. Enfin, Monsieur, il a repris vigueur à vue d'œil & n'a pas été un des derniers à sortir de l'Hôpital.

Cette même teinture de Chocolat, Monsieur, m'a merveilleusement servi dans un Taillé de soixante-huit ans, mais d'une décrépitude de plus de quatre vingt-dix, par les accidens que lui avoient causés treize pierres aussi grosses toutes que des noix, qu'il portoit depuis grand nombre d'années: je ne l'ai sauvé que par ce restaurant donné les premiers jours.

Mes Adjoints, Monsieur, n'ont pas lieu d'être moins contens que moi de mon Gorgeret-cistitome.

Vous sçavez que l'an passé nos succès réunis alloient à cent vingt-neuf, en y joignant ces dix nouveaux, c'est cent trente-neuf Tailles faites de suite, sans qu'il soit mort un seul Sujet. M. Maret, Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Dijon, & M. Schouten, Lithotomiste de Rotterdam ont aussi fait cette année de très heureux essais de ma Méthode : il y a trente ans que M. Maret fait la Taille avec tout le succès qu'on peut se promettre des instrumens dont il se servoit. Il a essayé du Lithotome caché ; mais *les dangers dont sa manœuvre est accompagnée le forcerent*, dit il, *à l'abandonner.... Il fut frappé*, continue-t-il, *de l'excellence de mon Gorgeret-cistitome*, & il est si satisfait de l'essai qu'il vient d'en faire sur neuf Sujets, qu'il est *décidé à l'employer toujours dans ses Tailles*. Je n'ai pas encore l'histoire des Tailles faites en Flan-

dres cette année ; on a attaqué violemment celle que m'a fournie l'an passé M. Vandergracht; mais voici ce que ce Chirurgien écrit le 26 Juillet dernier à M. Dumont, Lithotomiste à Bruxelles : *Le Libelle du sieur Chastanet n'est qu'un tissu d'impostures.... Les pieces dont je suis muni ne sont que trop suffisantes pour vous en convaincre... Je me flatte d'avance de retirer d'autant plus de gloire de ma défense, que mon ennemi a joui long-tems dans le Public d'une victoire qu'il n'a pas remportée.*

Après tout, Monsieur, quand je n'aurois à citer que mes soixante-neuf Tailles consécutivement heureuses, la prééminence de ma Méthode n'en seroit pas mois établie, parce que je ne crois pas qu'aucune autre Méthode puisse en avoir autant à citer en sa faveur. Je ne vous parle point de M. Roger, célebre Avocat, de Rouen, que j'ai Taillé

pendant les froids excessifs de cet hiver, & qui fait le soixante-dixieme, parce que son succès est universellement connu, & que d'ailleurs je me borne aux seuls Tailles de mon Hôpital, pour plusieurs raisons qu'il est inutile de rapporter ici. Je dois vous faire observer que la Méthode de M. Pouteau de Lyon, qu'on dit être aussi fort heureuse, est exactement la mienne quand au fond; elle est faite d'après mes principes qui sont de combiner l'incision avec la dilatation, ménagée de façon que cette derniere domine, vu que les plaies à la vessie, sur-tout les grandes, sont mortelles ou au moins fort dangereuses; principes que j'ai démontrés contradictoirement en Mai 1748 à MM. le Blanc & Louis, & qu'on trouve dans mon pr mier Recueil imprimé en 1749. Ainsi, Monsieur, quoiqu'il y ait quelques différences entre les ins-

trumens de M. Pouteau & les miens, ils viſent au même but, & ſes ſuccès ne font qu'appuyer les miens & confirmer la prééminence de ma Méthode.

Ce ſeroit donc la faute de mes Adjoints, Monſieur, & non celle de ma maniere de Tailler, ſi elle ne réuſſiſſoit pas chez eux comme à Rouen.

Pour réduire au ſilence ceux qui auroient la témérité de former des ſoupçons ſur la réalité de cette longue ſuite de mes ſuccès, j'ai deux moyens : le premier que j'ai toujours mis en uſage, eſt de faire mes opérations & leur traitement dans la plus grande publicité : le ſecond eſt de donner la liſte des ſoixante-neuf Sujets cités. J'ai envoyé l'an paſſé les noms & les demeures des cinquante-neuf que j'avois Taillés pour lors, à l'Académie des Sciences de Paris, qui eſt en poſſeſſion d'être la dépoſitaire

des opérations de cette eſpece ; voici une pareille liſte pour les dix Tailles qui ont été faites ce Printems.

I. Clément Legenvre, âgé de dix-ſept ans, de Saint Benoît, près Saint Michel, Taillé en deux minutes.

II. Nicolas Torquet, âgé de onze ans, de Loge ſur mer, deux pierres murales, dont une briſée, ſix minutes trente ſecondes.

III. François Doudet, âgé de cinq ans, de Saint Hilaire de Rouen, cinq minutes.

IV. Marie-Catherine le Marchand, âgée de trente-deux ans, de Grainville Lalouette, une minute.

V. Adrien Benoît, âgé de dix ans, d'Amfreville, une minute cinquante-ſept ſecondes. C'eſt le Moribond dont on a parlé.

VI. Guillaume Dupuy, âgé de dix ans, du Haulme, près Rouen, trois minutes.

VII. Jean Marguerin, âgé de ſoixante-un ans, de Bennerville, Dioceſe de Lizieux, une minute quarante ſecondes.

VIII. Nicolas Tieulin, âgé de onze ans, de la Fontelais en Caux, ſix minutes trente ſecondes.

IX. Laurent Huvey, âgé de ſoixante-huit ans, de Nagel, près de Conches, treize pierres, quatre minutes quinze ſecondes.

X. François Aubré, âgé de vingt-ſept ans, de Bernieres ſur mer, ſix minutes vingt-ſept ſecondes.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute eſtime, &c.

LE CAT.

A Rouen, ce 5 Août 1766.

ARTICLE LXXXIII.

OBSERVATIONS Historiques & Géographiques sur les Peuples barbares qui ont habité les bords du Danube & du Pont-Euxin. Par M. DE PEYSSONNEL, ci-devant Consul de Sa Majesté auprès du Khan des Tartares, puis Consul général dans le Royaume de Candie, aujourd'hui Consul à Smyrne, Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & Associé libre de celle de Marseille. A Paris, chez N. M. Tilliard, Quai des Augustins, 1765. 1 vol. *in*-4°. avec cartes & figures en taille-douce.

CES Observations sur les anciens Habitans des bords du Danube & du Pont-Euxin, sont suivies d'un

Voyage fait à Magnésie, à Thyatire & à Sardes dont on a rendu compte dans nos Mémoires (1), & précédées d'une Dissertation sur l'origine de la langue Sclavone, prétendue Illyrique, que l'on a promis de faire connoître, en revenant dans un second Extrait aux Observations mêmes, qui forment la partie la plus considérable de l'Ouvrage. Ainsi il nous reste à parler des deux premiers morceaux de ce Livre, où ce que l'on admire le plus est la vaste & profonde érudition de l'Auteur. Les différens emplois que la Cour lui a confiés, l'ont mis à portée d'éclaircir des faits qu'un Savant auroit eu bien de la peine à débrouiller dans son Cabinet, avec le secours des Livres, guides souvent infideles, & qui nous entraî-

---

(1) Volume de Juin 1766, page 1314.

nent dans des erreurs, dont la critique la plus pénible & la plus sévere ne nous garantit pas toujours. La plûpart même des Voyageurs, qui ont écrit ce qu'ils ont vu, sont quelquefois convaincus d'infidélité, ou parcequ'ils ont mal vu, ou parceque, lorsqu'ils ont pris la plume, leur mémoire les a mal servis, ou enfin, parceque, n'ayant pu appercevoir un objet qu'en passant, & par une seule de ses faces, ils n'ont pas eu assez de critique pour rectifier les rapports qu'on leur a faits.

M. Peyssonnel n'a eu aucun de ces écueils à craindre; ce qu'il a vu lui a servi de preuves pour ce qu'il n'a pas pu voir, & d'induction pour ce qui se perd dans la nuit des tems. Des traces de la Langue primitive conservées dans la corruption de cette Langue, une Inscription, une Médaille suffisent à un Critique bien exercé, pour dé-

couvrir la vérité, ou du moins, pour ne pas ſe livrer à l'erreur.

Dans ſa Diſſertation ſur l'origine de la langue Sclavone, M. Peyſſonnel s'eſt attaché à prouver *que cette Langue a ſa premiere ſource au-delà du Danube, qu'elle eſt deſcendue du Septentrion au Midi, & que, bien loin d'être née dans la contrée connue ſous le nom d'Illyrium, comme quelques Savans l'ont prétendu* (1), *cette Province a été la derniere où elle a été portée.*

Suivant ce ſyſtême, que M. Peyſſonnel développe dans le ſe-

(1) Particulierement l'Auteur d'un petit Diſcours en Italien, qui eſt tombé entre les mains de M. Peyſſonnel, quelque tems avant qu'il travaillât à ſa Diſſertation, & dont le but étoit de prouver, *qu'on doit regarder cette Langue comme l'ancienne Langue Illyrique ou Dalmate, qu'elle eſt née en-deçà du Danube, & qu'elle n'a pas été introduite dans l'Illyrium par les Barbares.*

cond Chapitre de ſes Obſervations, les *Vendi* ou *Vinni*, connus ſous le nom de *Venedes*, Peuples Slaves, venus du Nord de la Sarmatie, ont porté la langue Sclavone au Midi : elle a d'abord été propre aux Ruſſes; elle eſt deſcendue dans la Pologne ou dans le Pays des Baſtarnes, regardés par cet Ecrivain comme les Auteurs des Ruſſes & des Sclavons; & elle s'eſt enfin répandue vers le Midi, par la migration des Chrobates, qui ont donné origine aux Croates, aux Raſciens & aux Serviens, & qui ont communiqué cette Langue aux Dalmates, & à tous les Peuples de l'Illyrie, où elle a pris le nom d'Illyrique. » Le Czar
» Pierre le Grand, ajoûte M.
» Peyſſonnel, avoit daigné s'oc-
» cuper de cet objet. J'ai oui dire
» qu'il s'étoit donné de grands
» mouvemens pour chercher des
» manuſcrits Sclavons, qui puſ-

» ſent éclaircir ſi la langue Sclavone étoit venue du Septentrion au Midi, ou ſi elle avoit été portée du Midi au Septentrion. Ce fut un de ces Problêmes qu'il donna à réſoudre aux Savans qu'il avoit attirés dans ſes Etats ».

Après une Deſcription Géographique des Pays ſitués au Nord & au Midi du Danube, *Pays qui furent de tout tems le rendez-vous & le réceptacle de tous les Barbares, qui ſe ſont ramaſſés dans cette Région de la terre, pour ſe répandre, non-ſeulement dans les Provinces voiſines, mais dans toute l'Europe, & même dans les cantons les plus reculés de l'Aſie & de l'Afrique*; après avoir fait mention des Langues qu'on parle dans les Pays qui bordent le Danube, Langues dont l'intelligence contribue à éclaircir l'Hiſtoire des migrations des Barbares, M. Peyſſonnel en vient au

détail de ces migrations. Il remonte au voyage des Argonautes dans la Colchide. L'enlevement de la Toison d'or fit poursuivre ces Ravisseurs par les Scythes, jusques sur les bords occidentaux du Pont-Euxin, où quelques uns s'établirent (1). Ainsi les Scythes de la Colchide peuvent être regardés comme les premiers Colons de la Scythie Pontique, & du Pays des Getes & des Daces, connus dans les premiers tems sous le nom d'Istriens. Voilà la premiere invasion des Scythes.

(1) Les riches mines de la Colchide, qui fournissent encore aujourd'hui à l'Empire Ottoman tant de métaux précieux, étoient connus du tems de Procope : cet Auteur en indique à-peu-près la place. » Il y a apparence, dit M. Peyssonnel, » que la découverte en avoit été faite » dans les tems les plus reculés ; & c'est » peut-être là la véritable Toison d'or, » dont l'appas engagea Jason & les Ar- » gonautes à entreprendre le voyage ».

Sous Darius, les Perses & les Grecs firent une incursion dans la Scythie, pour en châtier les Peuples, qui s'étoient avancés dans la Médie, avoient battu l'armée de Cyaxare, & s'étoient répandus dans l'Asie & jusqu'en Egypte. Philippe, Roi de Macédoine, porta la guerre dans la Scythie Pontique, d'où il amena vingt mille femmes, autant d'enfans, & quantité de bestiaux. Alexandre subjugua les Nations voisines du Danube, passa ce fleuve, mit en fuite les Getes, *& les fit repentir d'avoir fierement répondu à ses Ambassadeurs, qu'ils ne craignoient dans ce monde que la chûte du Ciel.*

La premiere invasion des Barbares occidentaux, est celle des Gaulois, qui, après avoir saccagé & brûlé Rome, furent chassés par Camille. L'Auteur croit que les Bastarnes, qui occupoient la Silésie & la Pologne Méridionale,

ſont une Colonie, que les Gaulois, ſous la conduite de Brennus, laiſſerent aux environs des Monts Carpates. Il obſerve en paſſant, que les incurſions des Peuples barbares, ſi fréquentes dans la ſuite, ſont moins l'effet du haſard ou du caractere inquiet de ces Peuples, que de la Politique de différens Princes, qui les attiroient dans leur parti, pour s'en ſervir à faire des diverſions néceſſaires à leurs intérêts. Ainſi Perſée appella les Baſtarnes à ſon ſecours contre les Romains.

Les premiers Empereurs firent tous leurs efforts pour contenir ces Peuples dans l'obéiſſance. Tibere avoit deux Légions dans la Pannonie, qui eſt la Hongrie & l'Autriche, deux dans les deux Mœſies, qui ſont la Servie & la Bulgarie, & deux dans l'Illyrie, appellée aujourd'hui la Sclavonie. Domitien triompha des Cattes, des

des Sarmates & des Daces. M. Peyssonnel a trouvé en Moldavie, à deux lieues de Galats, les lignes de circonvallation du camp de Trajan, qui réduisit la Dacie en Province Romaine. Marc-Aurele défit les Vandales & les Marcomans, qui s'étoient joints aux Quades, Peuples qui habitoient entre la Bohême, le Danube & la riviere de Mark. Ce ne fut que sous cet Empereur, que les Barbares septentrionaux firent leurs premieres incursions. Ces Barbares étoient les Vandales, formés de différens Peuples, *Angles*, *Varins*, *Carions*, *Thuringiens*, *Eudoles*, *Sindinices*, *Suardoniens*, *Nuithons*, *Wardons*, *Rugiens*, *Herules*, *Limoriens*, *Carins*, *Guttons* ou *Gottons*, *Longobards* & *Bourguignons* : ils habitoient le long de la Mer Baltique, entre la Vistule, l'Elbe & la Chasule, aujourd'hui la Drave. Les Alains,

Peuples Tartares, habitoient dans la partie de la Sarmatie, entre le Tanaïs, le Volga & le Mont Caucase. Les Huns étoient situés entre le Tanaïs & le Borysthene. Les Gots sont les mêmes que les Guttons : ils étoient entre l'Océan septentrional & la Mer Baltique.

M. Peyssonel suit ces Barbares dans leurs invasions, dans leurs établissemens sur les terres que les Romains leur concéderent, principalement sous Probus, qui permit aux Gaulois & aux Pannoniens de planter la vigne : il les suit dans leurs émigrations, dans leurs courses & dans leurs conquêtes.

Il revient sur ses pas, & reprend ses Observations à la premiere apparition des Avares & des Slaves ou Sclavons en-deçà du Danube (1). Sous le mot générique de

(1) M. le Beau, dans son Histoire du

Sclavons, il comprend les Barbares qui habitoient au-delà des Monts Crapaks, & ceux qui s'établirent dans la Servie, la Croatie & la Sclavonie. Il entre dans des détails très ſavans ſur les incurſions des Turcs orientaux, connus d'abord ſous le nom de Chazares; ſur les démêles des Empereurs avec les Bulgares & les Sclavons; ſur les Cherſonites & les Boſphoriens; ſur l'origine des Athingans ou Bohémiens (1); ſur les incur-

---

Bas-Empire, Tome IX, répand un grand jour ſur tout ce qui concerne ces Barbares, & particulierement les Sclavons. On peut le conſulter.

(1) Les Athingans étoient, à ce que l'on croit, les mêmes Hérétiques que les anciens Melchicédéchiens, & ce nom étoit auſſi commun aux Pauliciens & aux Manichéens d'Arménie. Ces Athingans ou Bohémiens ne forment plus dans l'Empire Ottoman une Secte particuliere; ils embraſſent la Religion des Peuples qui les ſouffrent chez eux, & avec leſquels ils

ſions des Ruſſes vers le Midi ; ſur leur navigation ; ſur l'invaſion des Patzinacites dans la Hongrie ; ſur

---

vivent ; mais ils mêlent à la Religion qu'ils profeſſent, les infâmes ſuperſtitions qu'ils ont reçues par la tradition de leurs peres. Ils ſont Chrétiens dans la Walaquie & la Moldavie, & Mahométans dans les Etats du Khan des Tartares, & dans toute la Romélie. Suivant M. Peyſſonnel, le mot de Romélie, en Turc *Roumili*, eſt le nom que les Mahométans Sarraſins donnoient aux Pays dépendants des Romains & des Grecs. » Les » Mahométans, dit-il, ont toujours » conſervé aux Grecs le nom de Romains, » qu'ils affectoient de ſe donner eux-mê- » mes, pour relever Conſtantinople » comme la nouvelle Rome. L'an 968, » Luitprand, Evêque de Crémone, ayant » été envoyé à Conſtantinople par l'Em- » pereur Othon, pour demander à Ni- » céphore Phocas, une fille de l'Empe- » reur Romain le Jeune, pour le jeune » Othon, ce Prélat ſe trouvoit un jour » à table avec l'Empereur Grec ; il fut » piqué de ce que ce Prince lui avoit re- » proché que ſes Compatriotes n'étoient

les démêlés des Bulgares & sur la destruction de leur Monarchie par l'Empereur Basile. Il continue ses

---

» pas des Romains, mais des Lombards
» & des Barbares. Il répondit à l'Empe-
» reur : *Nous autres Lombards, Saxons*
» *& Francs, nous n'avons pas de plus*
» *grande injure à dire à un homme que*
» *de l'appeller Romain ; ce nom signifie*
» *parmi nous tout ce qu'on peut imagi-*
» *ner de bassesse, de lâcheté, d'avarice,*
» *d'impureté & de fourberie.* Dans la
» même année, le Pape Jean XIII, ayant
» envoyé des Nonces à Constantinople,
» avec une Lettre, dans laquelle il qua-
» lifioit Othon d'Empereur des Romains,
» & donnoit à Nicéphore le titre d'Em-
» pereur des Grecs, les Courtisans de
» celui-ci s'écrierent : *Comment la Mer*
» *a-t elle pu souffrir un tel blasphême,*
» *sans engloutir le vaisseau qui le por-*
» *toit ? Le Pape ignore apparemment,*
» *ajoûterent-ils, que lorsque Constantin*
» *transporta le Siege de l'Empire à Cons-*
» *tantinople, il y amena le Sénat & la*
» *Noblesse Romaine, & qu'il ne laissa à*
» *Rome que de vils Esclaves, des Pê-*

Observations jusqu'à la naissance de Genghizkhan (1). Enfin il en vient aux Walaques, les derniers Barbares avec lesquels les Empereurs Grecs ont eu des démêlés, avant l'incursion des Tartares & celle des Turcs ; il fait leur Histoire jusqu'au tems où la Walaquie

---

» *cheurs, des Cuisiniers, & une vile po-* » *pulace* ».

(1) L'Auteur observe que nous prononçons mal *Genghiz*, par une corruption invétérée. Des Princes de la race Royale de Tartarie lui ont expliqué l'origine du nom de *Djanghiz*, qu'il n'a, dit-il trouvée nulle part. Ce mot Tartare signifie *seul*, comme *Jaligniz* en Turc. Temougin, nom sous lequel fut d'abord connu le Conquérant célebre dont il s'agit, prit celui de *Djanghizkan*, ou parcequ'il étoit fils unique de son pere, qui, en mourant, l'avoit laissé seul & abandonné à lui même, ou parceque, lorsqu'il se fit déclarer Empereur, il voulut être reconnu pour le seul Khan & l'unique Souverain de toute la Tartarie.

fut démembrée du Royaume de Bulgarie, & jusqu'à l'établissement de la principauté de Moldavie. Il termine ses Observations historiques par la suite des Princes de Moldavie jusqu'à Etienne le Grand, après le regne duquel Bogdan III se rendit Tributaire des Turcs, qui élevent ou destituent à leur gré les deux Vaivodes : *Ces Souverains ne sont actuellement que des especes de Pachas Chrétiens.*

L'Ouvrage de M. Peyssonnel répand en général beaucoup de lumiere sur l'Histoire de ces différens Peuples, qu'il étoit bien difficile d'éclaircir, ces Barbares n'ayant laissé d'autres monumens dans les lieux où ils ont pénétré, que ceux de la dévastation & de la cruauté. Cet Ecrivain laborieux a été, pour ainsi dire, obligé de suivre leurs traces sanglantes à travers les ténebres de l'ignorance. Ils n'avoient, dit-il, d'autre vertu

qu'une bravoure féroce, & d'autres occupations que la guerre. Leur ignorance a répandu un nuage épais ſur leur Hiſtoire; ils ont fait de belles actions, & n'ont jamais su les tranſmettre à la poſtérité : nous ne connoiſſons d'eux que ce que d'autres Nations nous en apprennent.

ARTICLE LXXXIV.

DICTIONNAIRE portatif des Arts & Métiers, contenant en abrégé l'Hiſtoire, la Deſcription & la Police des Arts & Métiers, des Fabriques & Manufactures de France & des Pays Etrangers. A Paris, chez Lacombe, Quai de Conti, 1766. 2 vol. *in*-8°. le premier de 600 pages, le ſecond de 715. *Prix 9 liv. reliés.*

NOUS acquitrons la promeſſe que nous avons faite de revenir à

cet Ouvrage utile (1). Pour donner une idée précise de son exécution, il nous suffira d'en tracer le plan, tel que les Auteurs le présentent dans leur Avertissement, & d'en extraire ensuite quelques articles intéressans, ou quelques morceaux curieux, pris d'autres articles trop étendus pour être rapportés en entier dans notre Journal.

On ne peut douter que plusieurs Peuples célebres de l'Antiquité n'aient porté à un très haut point les Arts nécessaires, & même plusieurs Arts de commodité & d'agrément. Les monumens de leur industrie que le tems & la barbarie ont respectés, nous le prouvent : mais leurs ouvrages ne nous éclairent que foiblement sur les procédés de leurs Artistes. » Lorsque l'éclat de la Littérature

(1) Volume de Juillet 1766, pag. 187.

» & des Sciences vint diſſiper les » ténebres où l'Europe avoit été » plongée pendant les ſiecles d'i- » gnorance, on trouva peu de ſe- » cours dans les Ecrits des An- » ciens : mais on voyoit leurs » chef-d'œuvres ; on tâcha de les » imiter ; & l'induſtrie s'animant » par le feu du génie, tout fut in- » venté de nouveau ». On a ſenti depuis, combien il ſeroit utile aux progrès des Arts de conſigner dans des Ecrits publics les moyens que l'induſtrie emploie pour ſatisfaire nos goûts & nos beſoins. L'Académie Royale des Sciences n'a ceſſé de ſuivre ce projet. Elle a entrepris depuis pluſieurs années de publier des Deſcriptions complettes de tous les Arts, Ouvrage important, ſur lequel nous nous propoſons de nous étendre inceſſamment, pour en faire connoître tout le mérite. Les Auteurs de l'Encyclopédie ont fait auſſi de

la description des Arts & Métiers, un des principaux objets de leur travail. Le Traité de la Police par la Marre, le Dictionnaire du Commerce par Savari (dont les freres Etienne préparent une nouvelle édition, à laquelle préside M. l'Abbé Morlaix), & quelques autres Ouvrages particuliers, contiennent encore des notions utiles sur les Arts; mais, outre qu'ils renferment des choses qui y sont absolument étrangeres, ces Ouvrages & les précédens sont très volumineux, & ne sont pas à la portée de tout le monde. On a donc cru faire plaisir au Public, en lui donnant un Livre de peu d'étendue, où il trouvera des notions sommaires, mais exactes sur les Arts & Métiers qui font la gloire & la richesse de la Nation; une idée de la découverte ou de l'établissement des différens Arts, avec une notice des Réglemens aux-

quels ils ſont ſoumis dans la Capitale du Royaume; & enfin la deſcription de pluſieurs Arts étrangers, dont le travail roule ſur des productions que la Nature refuſe à nos climats. Tel eſt le but du Dictionnaire que nous annonçons.

Il contient les deſcriptions de plus de deux cens Arts, traités avec plus ou moins d'étendue, ſuivant leur importance ou leur utilité, ou ſuivant la nature des ſecours qu'on a été à même de ſe procurer. La plûpart des Arts qui dépandent de la Chymie & de la Phyſique, ont été décrits par des perſonnes très verſées dans ces Sciences. L'article *Patenôtrier*, ou l'Art de faire les perles fauſſes avec le verre, & de les enduire intérieurement d'une matiere argentée imitant le ton naturel de la perle, a été fourni par M Varenne de Beoſt, Correſpondant de l'A-

cadémie Royale des Sciences (1) Cet article eſt un ſommaire de

(1) On y trouve l'anecdote ſuivante : c'eſt à Jaquin, l'un des Ancêtres de ceux du même nom qui font encore aujourd'hui le commerce de leurs Peres, que l'on attribue le plus communément l'invention de la perle fauſſe. Les ſieurs Jaquin prétendent que leur Auteur étant un jour dans ſa maiſon de campagne à Paſſy, remarqua que de petits poiſſons (aſſez ſemblables à l'Eperlan), nommés *Ables* ou *Ablettes*, qu'on lavoit en ſa préſence dans un baquet rempli d'eau, la teignirent d'une couleur argentée. Il laiſſa raſſeoir la liqueur, & trouva au fond du vaiſſeau un précipité qui ne le cédoit point à l'éclat de la plus belle nacre de perles. Il n'en fallut pas davantage pour lui inſpirer l'idée de perfectionner ſecretement ſa découverte. D'abord il ſe contenta de couvrir de cette liqueur, qu'il nomma *Eſſence de perles*, des globules formés de pâte ſéchée, & de petites boules d'albâtre arrondies ſur le tour : & par la ſuite il en enduiſit intérieurement de petites boules de verre, qu'il fit ſouffler par un Emailleur.

l'*Art d'imiter les perles fines*, que ce Savant donnera au Public, & qui fera partie de la Description des Arts par l'Académie. La fabrication du *Sucre* & celle du *Tabac* ont été données par M. Rigaud, qui a remporté le prix de l'Académie de Lyon sur le décreusement des soies. M Baumé, Apothicaire à Paris, Auteur de plusieurs Mémoires imprimés parmi ceux des Savans étrangers dans le Recueil de l'Académie, & de différens Ouvrages de Chymie & de Pharmacie, a fait quantité d'Articles, où il a joint à ses propres lumieres, celles des plus habiles Ecrivains en chaque genre. M. du Moutier, qui, pendant son séjour à Paris, s'est fait connoître avantageusement par ses talens distingués dans toutes les parties de l'Art musical, s'est chargé de la composition des Arts qui dépendent de l'*Acoustique*. On a con-

fulté pour tous les autres Articles, les meilleurs Traités que nous connoissions ; & on a tâché de n'omettre aucun des procédés qui ont été inventés pour multiplier les moyens, les ressources & les productions de chaque Art. Avant que de soumettre au jugement de nos Lecteurs quelques uns de ces Articles nous leur ferons observer que ce Dictionnaire des Arts & Métiers peut faire suite avec le Dictionnaire raisonné d'Histoire Naturelle, par M. Valmont de Bomare, qui se vend chez le même Libraire. » L'un met sous nos » yeux toutes les richesses de la » Nature dans leur simplicité pri- » mitive & originelle ; l'autre » nous les montre embellies, per- » fectionnées, appropriées à no- » tre usage par les efforts du gé- » nie & par les travaux de l'in- » dustrie ». Le Dictionnaire de Chymie, qui paroît en même-tems

que celui-ci (1), peut être regardé comme le complément de l'Histoire de la Nature & des Arts, puisqu'il en explique les agens secrets, les ressorts & les principes.
» C'est dans cet Ouvrage que l'on
» trouve l'analyse de la Nature,
» qui, dans le Dictionnaire d'His-
» toire Naturelle, est présentée
» telle qu'elle se montre à nous,
» & dans le Dictionnaire des Arts

---

(1) Ce Dictionnaire, très estimé, qui qui forme 2 vol. *in*-8°. contient la Théorie & la Pratique de la Chymie, son application à la Physique, à l'Histoire Naturelle, à la Médecine & à l'Economie animale; avec l'explication détaillée de la vertu & de la maniere d'agir des Médicamens Chymiques; & les principes fondamentaux des Arts, Manufactures & Métiers dépendans de la Chymie. Ce n'est point un simple vocabulaire, ni un Dictionnaire de définitions; mais plutôt une suite de Dissertations, la plûpart même fort étendues, sur tous les objets importans de cette Science.

» & Métiers, telle que nous l'assujettissons & façonnons pour » nos besoins & pour nos plai» sirs ».

Voici quelques articles de ce dernier, qui pourront faire juger de la maniere dont ils sont tous traités.

BARBIER. Le Barbier est l'Artisan qui fait la barbe. L'usage de porter la barbe dans son état naturel, de lui donner une certaine forme, ou de la raser tout-à-fait, a beaucoup varié : ces coutumes ont été même chez certaines Nations, des sujets de guerres ou de révoltes. Les Tartares ont fait une longue & sanglante guerre aux Persans, & les ont déclarés Infideles, quoique de leur Communion à d'autres égards, précisément à cause que ceux-ci ne se faisoient point la moustache à la mode, ou suivant le Rit des Tartares.

L'incommodité qu'on trouva à la barbe donna lieu à plusieurs Peuples de s'en débarrasser. Plutarque dit qu'Alexandre ordonna aux Macédoniens de se faire raser, de peur que leurs ennemis ne les prissent par la barbe.

Ce ne fut qu'en l'an de Rome 454, que les Romains commencerent à se faire raser, lorsque P. Ticinus leur amena de Sicile une provision de Barbiers.

La coutume a varié aussi beaucoup parmi nous. Les Goths & les Francs ne porterent qu'une moustache, jusqu'à Clodion, qui ordonna aux François de laisser croître leur barbe & leurs cheveux, pour les distinguer des Romains.

Dans le dernier siecle les Russiens étoient tellement attachés à leur barbe, que, nonobstant les ordres que le Czar, Pierre premier, leur avoit donnés de se faire raser, il fut contraint de tenir sur

pied un bon nombre d'Officiers pour couper la barbe de hautelutte à ceux qu'on ne pouvoit réduire autrement à s'en défaire.

BROCANTEUR. Le Brocanteur eſt celui qui fait trafic de diverſes ſortes de marchandiſes de hazard : mais ce nom convient principalement aux Marchands Antiquaires, qui tiennent magaſin de bronzes & de médailles, de ſtatues, de porcelaines anciennes, de vaſes antiques. Comme les médailles ſont d'un grand ſecours pour la connoiſſance de la Chronologie, de l'Hiſtoire, & des cérémonies de l'Antiquité, il s'eſt toujours trouvé des Savans laborieux, qui ſe ſont occupés à raſſembler à grands frais, des ſuites méthodiques de médailles.

Dans les principales Villes d'Allemagne, d'Italie, & dans les Echelles du Levant, on rencontre des particuliers, qui, bien infor-

més de l'eſtime que les Etrangers ont pour ces ſortes de monumens, s'adonnent à en faire des amas, pour les revendre à profit. Mais pluſieurs de ces Marchands Antiquaires ont introduit dans le commerce une induſtrie deſtructive, qu'il eſt bien important de connoître pour n'en être point la dupe.

On sait que ce n'eſt ni le métal, ni le volume qui rendent une médaille précieuſe, mais ſon antiquité, ſa rareté, ou de la tête, ou du revers, ou de la légende, & la maniere dont elle eſt conſervée. Les médailles Grecques ſont plus recherchées que les Romaines, tant à cauſe de leur antiquité, que par la plus belle correction du deſſein. Les médailles de bronze augmentent encore de prix, par la beauté du vernis que leur ont fait prendre certaines terres, dans leſquelles on les a trouvées enveloppées. Cette eſpece de vernis, que l'art

jusqu'à présent n'a pu imiter qu'imparfaitement, donne à quelques médailles un beau vermillon, un bleu Turquin, qui est comparable à celui de la turquoise : il répand sur d'autres un poli vif, & une couleur brune très éclatante. La couleur ordinaire est un beau vert qui s'étend sur la gravure, sans en dérober les traits les plus délicats. Le bronze seul est susceptible de ce vernis vert ; car la rouille verte qui s'attache sur l'argent ne sert qu'à le gâter.

Les Marchands Antiquaires ou Brocanteurs empruntent de différens acides un vernis semblable, pour cacher les défauts d'une médaille, ou les changemens qu'ils y ont faits dans les légendes, afin de la rendre plus précieuse ; mais ce vernis n'a jamais la couleur, l'éclat, & le poli de celui que donnent naturellement les sels de la terre : d'autres les mettent dans la

terre, pour leur donner cette couleur de rouille, mais qui n'en impose qu'à des Amateurs novices.

Quelques-uns contrefont les médailles antiques, par le moyen de moules de sable; mais les grains qui s'impriment sur le métal, donnent quelquefois lieu de reconnoître la fraude : d'ailleurs les traits n'en sont ni aussi vifs, ni aussi tranchans. Le grand poli qu'ont ces médailles les rend suspectes; car l'expérience apprend que le métal des médailles antiques est toujours un peu rude. La marque du jet ne peut être bien effacée que par des coups de lime, qui prouvent encore la fausseté de la piece. Mais on les distingue sûrement au poids, parcequ'un métal moulé est toujours moins dense & moins pesant à volume égal, que le métal frappé.

On reconnoît que des médailles antiques ont été réparées, à de

certains coups de burin trop enfoncés, à des bords trop élévés, à des traits raboteux & mal polis.

Des Artiſtes Antiquaires ont fait des coins exprès ſur les médailles antiques & rares. Cette fraude réuſſit d'autant mieux, qu'il eſt viſible qu'elles ne ſont ni moulées, ni retouchées. Ceux qui ſe ſont montrés les plus habiles dans ce genre d'induſtrie, ſont le *Padouan*, le *Parmeſan*, & *Carteron*, Hollandois; mais les médailles ſorties du coin de ces Artiſtes, ſont en trop bon état, pour ne pas paroître, ſinon fauſſes, du moins bien ſuſpectes. Les coins du *Padouan* ſont pour la plus grande partie dans la Bibliotheque de Sainte Geneviéve à Paris.

A l'article CHAÎNETIER on lit, qu'il ſe fait en Allemagne de petites chaînes d'un travail ſi délicat, qu'on en peut enchaîner les plus petits inſectes. La maniere dont

ces Ouvrages s'exécutent ne differe pas de celle dont on fait les chaînes de montre. Les Romains portoient avec eux des chaînes quand ils alloient en guerre; elles étoient destinées pour les prisonniers qu'on feroit; ils en avoient de fer, d'argent, & quelquefois d'or; ils les distribuoient suivant le rang & la dignité des prisonniers : pour accorder la liberté, on n'ouvroit pas la chaîne, on la brisoit. La chaîne étoit chez les Gaulois, un des principaux ornemens d'autorité; ils la portoient en toute occasion : dans les combats, elle les distinguoit des simples soldats. C'est aujourd'hui une des marques de la dignité du Lord Maire à Londres : elle reste à ce Magistrat lorsqu'il sort de fonction, comme une marque qu'il a possédé cette dignité.

L'article JOAILLIER contient les détails suivans : on employoit fort rarement le diamant avant le regne

de

de Louis XIII, parcequ'on n'avoit point encore trouvé le ſecret de le tailler ; & ce n'eſt proprement que ſous le regne de Louis XIV, que l'on a commencé à en faire uſage. Les Anciens le connoiſſoient, mais il en faiſoient peu de cas : ils eſtimoient beaucoup plus les pierres de couleur & ſur-tout les perles. Agnès Sorel, qui aimoit la parure, eſt la premiere femme qui ait porté des pierreries en France. Anne de Bretagne eſt la ſeconde. Depuis François premier, qui a chaſſé la barbarie & rappellé les Arts, juſqu'à Louis XIII, toutes les parures n'étoient compoſées que de pierres de couleur, & de perles. Sous Henri III & ſous Henri IV, les perles, ſur-tout celles en poires, étoient ſi communes & ſi à la mode en France, que les femmes & les hommes en avoient ſouvent leurs habits ſemés depuis le haut juſqu'en-bas. Les femmes ont con-

fervé l'ufage des perles jufqu'à la mort de Marie Therefe d'Autriche. C'eft à-peu-près l'époque où les diamans brillantés ont commencé à obtenir la préférence fur toutes les autres parures de pierres précieufes. On ne trouvoit autrefois des diamans que dans les Indes Orientales, principalement dans la partie inférieure de l'Indoftan. En 1677 il y avoit vingt-trois mines de diamans ouvertes dans le Royaume de Golconde : aujourd'hui c'eft du Brefil que l'on tire la plus grande partie de ceux qui fe répandent en Europe. Les deux plus beaux diamans que le Roi poffede font le *Régent* & le *Sancy*. Le *Régent* fut acheté d'un Anglois par feu M. le Duc d'Orléans, Régent, qui lui a donné fon nom : il pefe 547 grains, ou 137 karats moins un grain, & il a couté deux millions cinq cens mille livres ; mais il eft eftimé au-

jourd'hui cinq millions. Il eſt ſi parfait, qu'il paſſe pour être le plus beau diamant du monde. Le *Sancy* peſe 226 grains : il eſt de figure oblongue, formant une double roſe, d'une eau & d'une netteté parfaites. Ce fut M. de Harlay, Baron de Sancy, Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, qui l'apporta au Roi, & qui lui donna ſon nom : il n'a coûté que ſix cens mille livres ; mais on l'eſtime bien davantage.

On lit à l'article LAPIDAIRE, que preſque toutes les pierres fines peuvent ſe polir par leur propre poudre : quelqu'un ſe ſera aviſé de frotter deux pierres fines l'une contre l'autre, & aura réuſſi par cette voie à leur donner une ſorte de poliment. La méthode de tailler le diamant, telle qu'on la pratique aujourd'hui, ne doit elle-même ſon origine qu'à un coup du haſard. Louis de Berquen, natif de

Bruges, eſt le premier qui l'ait miſe en pratique il y a environ trois cens ans. Jeune alors, ſortant à peine des Claſſes, & né d'une famille noble, il n'étoit nullement initié dans le travail de la pierrerie. Il avoit éprouvé que deux diamans s'entamoient, ſi on les frottoit un peu fortement l'un contre l'autre; c'en fut aſſez pour faire naître dans ſon eſprit induſtrieux des idées plus étendues. Il prit deux diamans, les monta ſur du ciment, les égriſa l'un contre l'autre, & ramaſſa ſoigneuſement la poudre qui en provint. Enſuite, à l'aide de certaines roues qu'il inventa, il parvint, par le moyen de cette poudre, à polir parfaitement les diamans, & à les tailler de la maniere qu'il le jugeoit à propos. Cet exemple paroît s'appliquer naturellement à l'origine de l'art de polir les pierres précieuſes, qui eſt très ancien.

L'article LUTHIER ou FACTEUR DE VIOLONS, nous apprend, que les meilleurs violons qui aient jamais été faits, ſont ceux de Jacob Steiner, qui, au milieu du ſiecle paſſé, vivoit dans un petit Bourg du Tyrol, nommé Abſam, près d'Inſpruck, Capitale de ce Pays. Ce célebre Artiſte, qui a travaillé pendant plus de ſoixante-dix ans, avec une quantité d'Ouvriers qu'il avoit dreſſés, finiſſoit tous les violons de ſa propre main; & il en a fait un nombre prodigieux, étant parvenu à l'âge de près de cent ans. Les meilleurs violons originaux de ce fameux Ouvrier, c'eſt-à-dire, ceux auxquels aucun Facteur moderne n'a touché en-dedans, ſont très rares; & on les paie juſqu'à deux cens piſtoles, & même au-delà.

Nous terminerons cet Extrait par l'éloge de l'Art du VERRIER, que pluſieurs Edits & Réglemens.

donnés sous différens regnes, permettent aux Gentilshommes d'exercer, sans déroger à la Noblesse.
» Cet Art est un des plus beaux
» présens que la Chymie ait faits
» aux hommes. Il nous fournit les
» vases les plus propres, les plus
» commodes & les plus agréa-
» bles; il nous procure les moyens
» de nous mettre à l'abri des inju-
» res de l'air, sans nous priver
» des charmes de la lumiere. La
» conservation d'une infinité de
» liqueurs précieuses lui est uni-
» quement due. C'est par son se-
» cours que nous remédions aux
» défauts de notre vue, ou que
» nous réparons les ravages que le
» nombre des années y produit.
» L'Astronomie ne doit ses plus
» grands progrès qu'à l'Art de la
» Verrerie; l'usage des grandes
» lunettes a perfectionné la con-
» noissance du Ciel, a fait décou-
» vrir de nouvelles étoiles, de

» nouveaux mondes entierement
» inconnus à l'Antiquité : les lu-
» nettes ſont également utiles
» pour la navigation, pour la
» guerre, & dans tous les cas où
» le ſalut conſiſte à pouvoir ap-
» percevoir les objets de loin ...
» La Phyſique expérimentale ne
» doit pas moins à l'invention du
» verre; ſans l'Art de la Verrerie,
» on ignoreroit peut-être encore
» une infinité de beaux phéno-
» menes, tels que la décompoſi-
» tion de la lumiere qui ſe fait en
» paſſant au travers d'un verre
» triangulaire nommé *Priſme*, &
» ſa récompoſition, en réuniſſant
» les mêmes rayons ſimples par le
» moyen d'une loupe. On igno-
» reroit peut-être encore tous les
» phénomenes des expériences
» qui ſe font dans le vuide, tou-
» tes celles d'Optique, Catop-
» trique, Dioptrique. Que de
» découvertes n'a-t-on pas faites

» avec les microſcopes ordinaire
» & ſolaire ! On ignoreroit, ſans
» le verre, l'exiſtence de ces mul-
» titudes d'inſectes, qu'on ne
» peut appercevoir qu'à l'aide des
» microſcopes L'Electricité & les
» phénomenes qui l'accompa-
» gnent, doivent beaucoup auſſi
» à l'Art de la Verrerie. Quels
» avantages ne tire-t-on pas de cet
» Art pour la décoration des ap-
» partemens ? La Chymie elle-
» même tire des utilités ſans bor-
» nes de cette matiere précieuſe
» qu'elle a fournie à la ſocié-
» té (1) ».

---

(1) C'eſt encore au haſard, ſuivant Pline, *Livre* 36, *Chap.* 26. qu'eſt due l'invention du Verre. Il dit que des particuliers, ſur les côtes de Phénicie, ſe ſervirent de maſſes de nitre en place de chenets, pour ſoutenir une chaudiere, dans laquelle on préparoit des alimens. La violence du feu & le contact des charbons enflammerent le nitre, le firent cou-

On peut juger par ce morceau & par tout ce qui précede, de l'intérêt que les Auteurs de ce Dictionnaire ont eu le talent d'y jetter, & des recherches curieuses que renferme chacun des Articles dont il est composé.

---

ler, & le combinerent avec le sable, ce qui produisit un verre, qui devoit être très grossier, & de bien mauvaise qualité; mais il n'en falloit pas davantage à des Observateurs, pour faire des expériences tendantes à perfectionner ce que le hazard leur avoit mis sous les yeux.

On peut juger par ce morceau & par tout ce qui précede, de l'intérêt que les Auteurs de ce Dictionnaire ont eu le talent d'y jetter, & des recherches curieuses que renferme chacun des Articles dont il est composé.

---

ler, & le combinerent avec le sable, ce qui produisit un verre, qui devoit être très grossier, & de bien mauvaise qualité; mais il n'en falloit pas davantage à des Observateurs, pour faire des expériences tendantes à perfectionner ce que le hazard leur avoit mis sous les yeux.

thématique & de Physique : il y donne des notices historiques des objets qui se rapportent à ces Sciences ; & il s'attache sur tout à indiquer les sources où l'on peut puiser des connoissances plus étendues Il a publié depuis, cinq volumes des *Vies des Philosophes Modernes* (1), où il fait en abrégé l'Histoire de la Science dans laquelle chacun de ces Philosophes s'est distingué, & où il expose en détail les découvertes qu'ils ont faites. Il a encore fait paroître, toujours avec succès, plusieurs autres Ouvrages relatifs à ces matieres. Toutes ces productions sont trop complettes & trop belles pour les regarder comme de simples matériaux ; néanmoins on peut dire qu'elles sont, en quelque

(1) Nous avons rendu compte en dernier lieu du cinquieme Volume, contenant l'Histoire des Mathématiciens.

ſorte, les études du grand tableau qu'il préſente dans cette *Hiſtoire dès progrès de l'eſprit humain*, &c. Il eſt parvenu, en compoſant ces divers Ecrits, » à recueillir aſſez » de faits pour former une ſuite » non interrompue des découver- » tes qui ont été faites juſqu'ici » dans les Sciences exactes ». Il en compte dix; car la Muſique, la Géographie, l'Architecture Civile, l'Architecture Militaire, & l'Architecture Navale ſont des Arts qui dépendent de ces Sciences.

M. Savérien remonte à l'origine de chaque Science & de chaque Art en particulier; & il en ſuit les progrès ſans quitter l'ordre des tems. Il forme ainſi des tableaux iſolés, où l'on voit l'état de chaque Science, ſa naiſſance, ſon accroiſſement, & ſon dégré de perfection. » Je crois, dit-il, que » cette méthode de ſuivre hiſtori-

» quement les Sciences depuis
» leur origine, jusqu'au point de
» perfection où elles ont été por-
» tées par les travaux des hom-
» mes de génie, est un des moyens
» les plus sûrs de les faire goûter
» aux jeunes gens & aux gens
» du monde.

» On sera peut-être surpris,
» ajoûte-t-il, que j'aie entrepris
» de renfermer cette Histoire dans
» dans un seul Volume; mais je
» puis assurer que l'Ouvrage se-
» roit encore moins étendu, si je
» m'étois borné aux seules décou-
» vertes; car ce n'est point en
» multipliant les Ecrits qu'on les
» a augmentées. . . Un examen
» réfléchi fait voir que ces Livres
» sont plutôt l'ouvrage du tems
» & de la patience, que celui du
» génie; & c'est le génie qui
» invente ». M. Savérien établit
que, sans esprit d'invention, on
peut devenir, à certains égards,

grand Mathématicien, c'est-à-dire, se mettre en état de composer des Livres estimables sur les Mathématiques, & en étendre les détails; mais on ne contribue qu'indirectement à leur perfection, parceque ce sont les découvertes qui perfectionnent une Science. Aussi ne s'arrête t-il dans cette Histoire qu'aux Inventeurs, & se contente t-il de louer les efforts des autres.

L'Histoire de l'Arithmétique, par laquelle il commence, n'offre rien de certain avant Thalès. Pythagore inventa la Table connue sous le nom d'*Abaque*, ou Table de Pythagore, qui contient la multiplication des nombres, depuis 1 jusqu'à 10. Il eût pu porter plus loin la science de l'Arithmétique, s'il se fût moins appliqué à rechercher les propriétés des nombres; propriétés superstitieuses & puériles auxquelles ses Dis-

ciples s'attacherent uniquement. Ils crurent avoir fait une grande découverte, lorſqu'ayant conſidéré que Dieu avoit créé le monde en ſix jours, & s'étoit repoſé le ſeptieme, que les dents des enfans paroiſſent le ſeptieme mois, & reviennent au bout de ſept ans, qu'ils ſont formés en ſept mois, que les deux ſexes ne ſont propres à la génération qu'à quatorze ans, que nous changeons de goût tous les ſept ans, que l'homme ne croît pas plus de ſept pieds, qu'on compte ſept Sages de la Grece, ſept merveilles du monde, ſept ſolemnités des jeux du Cirque, ſept Généraux deſtinés à la conquête de Thebes, qu'il y a ſept planetes, ſept métaux, ſept couleurs primitives, ſept ſons dans la muſique, ils établirent que le nombre ſept étoit très recommandable. L'Auteur du Mathanaſius a fait une excellente critique de ces

propriétés : nous y renvoyons nos Lecteurs.

L'Hiſtoire de chacune des Sciences dont parle M. Savérien, offre des anecdotes très curieuſes, & des problêmes qui, quoique connus, n'en ſont pas moins intéreſſans. Tel eſt, au ſujet des progreſſions, ce qu'on raconte de Seſſa, qui, pour récompenſe de ſon invention du jeu des Echecs, ne demanda qu'autant de grains de bled qu'il y a de caſes dans l'Echiquier, en doublant à chaque caſe ; c'eſt-à-dire, ſoixante quatre fois, ce qui forme un tas de bled de ſix milles de hauteur, de longueur & de largeur. Tel eſt encore le problême de Zenon, par lequel il prétendoit qu'il n'y a point de mouvement : il ſuppoſoit Achille & une Tortue courant enſemble ; il prouvoit que, ſi la Tortue avoit une lieue d'avance, jamais Achille ne l'atteindroit. Telle eſt l'in-

vention du *Quarré magique*. Telle est la doctrine des progressions, au moyen de laquelle on a trouvé que dix hommes assis à une même table peuvent changer de place en trois millions six cens vingt-huit mille huit cens manieres différentes; qu'avec les 23 lettres de l'alphabet, on peut faire plus de vingt-cinq mille sept cens soixante mille millions de volumes, dont chacun auroit mille pages, chaque page cent lignes, & chaque ligne soixante caracteres; & que tous ces Livres, mis debout l'un contre l'autre sur la surface de la terre, non seulement environneroient tout le globe, mais couvriroient encore dix-sept globes aussi grands que celui de la terre. On a encore trouvé que ce seul vers :

Tot tibi sunt dotes, Virgo, quot sidera Cœlo,

peut être varié en trois mille trois

cens ſoixante & ſeize manieres, ſans ceſſer d'être vers.

M. Saverien ne rapporte ces anecdotes qu'en paſſant. Il reprend l'Hiſtoire de l'art de compter ; il remonte aux premiers caracteres de l'Arithmétique ; il ſuit l'expreſſion des nombres chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains. Ils n'avoient que neuf caracteres. Les Arabes firent uſage du zéro qu'ils exprimerent par un cercle : ils le nommoient *Chifra*, qui ſignifie *rien*, d'où vient le nom général *chiffre*, qu'on a donné aux caracteres Arabes, c'eſt-à-dire, aux nôtres. Regiomontan imagina les fractions de dixieme, centieme, millieme parties. Cette invention fut appellée *Arithméti-que décimale*. Le Baron Neper, Ecoſſois, publia une nouvelle Arithmétique, ſous le nom de *Rabdologie*. Elle conſiſte à faire les calculs avec de petites baguet-

tes en forme de pyramides rectangulaires, dont chaque face contient une partie de l'abaque, ou table ordinaire de la multiplication. M. Petit chercha à ramener cette invention à une pratique plus facile, en faiſant une machine arithmétique du tambour des orgues, qu'on nomme vulgairement *Orgues de Barbarie*; M. Grillet la ſimplifia encore; M. Perrault a voulu auſſi la réduire en une pratique plus aiſée: mais on a abandonné cette recherche, parcequ'on a reconnu que les avantages qu'on pouvoit retirer d'une machine Arithmétique, ne valoient pas les frais de l'invention.

Le célebre Sanderſon, Profeſſeur de Mathématiques à Cambrige, quoiqu'aveugle dès l'âge de douze mois, inventa, pour ſon uſage, une table qui, en rendant les chiffres ſenſibles au tact, lui facilitoit le moyen de faire ſes

opérations Il a fait ſur l'Algebre un grand Traité en deux volumes *in-4°.*

Wallis mit au jour l'*Arithmétique des Infinis*; c'eſt l'art de trouver la ſomme d'une ſuite compoſée d'une infinité de termes. Paſcal imagina de joindre les deux progreſſions Arithmétique & Géométrique, & forma ſon *Triangle Arithmétique*, qui, parmi pluſieurs propriétés, a celle de donner la combinaiſon des nombres toute faite. Weigel, Profeſſeur à Geneve, crut ſimplifier l'art du Calcul en n'employant que trois caracteres au lieu de neuf; il appella cette invention l'*Arithmétique Tétractique*: il ne ſe ſert que des caracteres 1, 2, 3, & 0. Cette idée eſt due à Ariſtote, qui trouvoit ſurprenant qu'on comptât juſqu'à dix: il croyoit qu'en répétant les nombres 1, 2, 3, on pouvoit exprimer les plus grands nombres avec

la même facilité. Leibnitz enchérit sur Wallis, & inventa une *Arithmétique Binaire*, dans laquelle il ne fit usage que des deux caracteres 1 & 0. Ces inventions n'ont pas fait de progrès.

De l'Arithmétique ordinaire sont nées l'*Arithmétique Calculatoire* & la *Divinatoire*. Dans l'une on calcule avec des jettons; l'autre sert à deviner le nombre qu'un homme a pensé, en lui faisant faire quelques opérations qui découvrent ce nombre. M. Saverien en rapporte des exemples curieux.

Nous avons suivi l'Histoire de cette Science, pour donner une idée de la maniere dont M. Saverien traite celle de chaçune des autres. Il ne néglige point d'en donner les principes généraux, c'est-à-dire, qu'il montre ces Sciences, comme il s'exprime lui même, dans leur simplicité originelle, & qu'il fait voir comment les propositions les

plus ſimples ont conduit aux propoſitions les plus ſublimes. Ainſi, dans ſon Hiſtoire de l'Algebre, après avoir défini cette Science, & avoir dévoilé ſon origine, il donne les notions les plus ſimples des problêmes de tous les degrés. Cette Hiſtoire contient des faits très capables de piquer la curioſité : celui qui regarde Stifels, bon Mathématicien, & le plus fou des hommes, eſt aſſez ſingulier. Il s'occupa, pendant une partie de ſa vie, à déterminer la fin du monde. Il étoit Miniſtre, & il parvint un jour à perſuader au Peuple que le monde finiroit dans un an. Les payſans ne ſongerent dans l'intervalle, qu'à tirer parti de la vie avant que de mourir : le terme arrivé, ils ſe trouverent abſolument ſans pain. Stifels monte en chaire, & exhorte ces pauvres gens à recevoir Dieu, qui alloit deſcendre ſur la terre, pour juger

tous les hommes. On resta plusieurs heures dans la consternation. Un orage survint ; Stifels, qui étoit de bonne foi, triomphoit : mais le Ciel redevint calme. Le Peuple, indigné d'avoir été trompé, l'arrache de sa chaire, le maltraite, & le mene garotté à Wittemberg. Luther, dont il avoit été Disciple, accommoda cette affaire. L'Histoire de l'Algebre offre l'exemple d'un homme plus savant, & moins singulier, parcequ'il ne donnoit son idée sur la fin du monde, que comme un jeu d'esprit ; c'est Craige, Mathématicien Anglois, qui a voulu déterminer cette époque, en calculant la diminution des degrés de la foi sur la naissance & les miracles de J. C. D'après ce passage de l'Ecriture, que le monde finira lorsque la foi sera éteinte, il cherche la diminution de la validité que le tems peut apporter à un té-

moignage ; & il trouve que 3150 ans après la naissance de J. C. il n'y aura plus de probabilité, d'où il conclut que le monde finira alors.

L'Histoire de chaque Science fournit des singularités, que M. Saverien ne laisse point échapper : en même-tems qu'elles font voir les progrès de l'esprit humain, elles servent à prouver les écarts de l'imagination. Quoi qu'il en soit, la méthode historique dont l'Auteur s'est servi, simplifie toutes les Sciences exactes, & rend sensibles leurs progressions, qui paroissent si effrayantes à ceux qui voient ces Sciences avec tout l'appareil dont on les a peu-à-peu enveloppées. Nous ne suivrons point ces Histoires dans toutes leurs parties. Celles de la Géométrie, de l'Astronomie, de la Chronologie, de la Navigation, de l'Optique, de la Méchanique, de l'Hydraulique, offrent

offrent des faits très intéressans & des notions très lumineuses. On y trouve l'explication de plusieurs problêmes, & de quantité de phénomenes, l'abrégé d'un plus grand nombre de systêmes, & le détail assez circonstancié des plus belles inventions relatives à ces Sciences.

Il s'en falloit bien que la Musique des Hébreux fût aussi harmonieuse qu'elle le devint chez les Grecs; ce n'étoit, suivant M. Saverien, qu'un bruit confus d'instrumens & de voix qui formoient une espece de plain chant, les Grecs découvrirent les premiers élémens de la Musique; & ils la porterent à une grande perfection. Les progrès de cet Art, sur-tout de celui de noter, sont très curieux (1). Cette Histoire est ter-

(1) Une chose qui nous a paru devoir être remarquée, dans cette Histoire de l'A-

minée par la vie du célebre Rameau. L'Histoire de la Géographie & celle de l'Architecture Civile, Militaire & Navale, nous font regretter que les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas d'en discuter les détails.

Cet Ouvrage est un des meil-

---

coustique & de la Musique, c'est le mépris que M. Saverien semble témoigner pour la querelle qui s'éleva il y a quelques années au sujet de la Musique Françoise & de la Musique Italienne. Il ne daigne, pour ainsi dire, parler que des deux partis qui se formerent au commencement de ce siécle & qui firent un schisme en Musique, *semblable*, dit il, *à celui qu'on a fait renaître de nos jours, quoiqu'on l'ait introduit comme une nouveauté.* Il y avoit de l'humeur dans ces deux partis : elle fut excitée par un Ouvrage intitulé, *Parallele des Italiens & des François en ce qui regarde la Musique & les Opéras.* » Quoique ce Parallele fût assaisonné de » tout le fiel que peut comporter la criti- » que la plus sévere, les beaux morceaux

leurs Abrégés historiques qui aient été faits, & peut-être l'unique sur ces matieres savantes : ce n'est pas que nous n'ayons des Histoires particulieres de plusieurs des Sciences exactes, mais on n'avoit pas encore fait d'Histoire générale qui

---

» de la Musique Françoise furent toujours
» admirés, & on ne courut pas avec moins
» d'empressement aux Opéras de Lulli.
» Cela piqua les Partisans de la Musique
» Italienne ; & l'un d'eux se chargea,
» comme au nom des autres, de porter le
» dernier coup aux Ouvrages de Lulli ».
M. Saverien rapporte, qu'entr'autres gentillesses de ce Champion redoutable, il écrivit que *la plûpart de ceux qui suivent Lulli avec tant d'empressemnt, ne se connoissent pas mieux en Musique que les bêtes.* » On voit bien, ajoûte le sage Hif-
» torien, qu'on a su dire autrefois des inju-
» res aux Musiciens François, & que ceux
» qui les ont renouvellées de nos jours,
» n'ont le mérite de l'invention ni pour
» le fond, ni pour la forme ».

les comprît toutes, & où il y eût autant de méthode, d'érudition & de clarté. Dans les notices des vies des plus célebres Auteurs en ce genre, par lesquelles M. Saverien termine cet Ouvrage, il rend justice à leurs talens & à leur génie avec la plus grande intégrité. Son application, & sa maniere d'écrire qu'il perfectionne, lui feront occuper un jour parmi eux, une place distinguée qu'il a déja bien méritée.

ARTICLE LXXXVI.

ELOGE HISTORIQUE de M. RAMEAU, Compositeur de la Musique du Cabinet du Roi, Associé de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon, lu à la séance publique de l'Académie, le 25 Août 1765, par M. MARET, D. M. Secrétaire perpétuel. A Dijon, chez Causse, Imprimeur, Place S. Etienne; & se vend à Paris, chez Delalain, rue S. Jacques, 1766. Brochure *in*-8°. de 82 pages.

IL a déja paru trois Eloges de M. Rameau, un dans le premier volume du Mercure de France d'Octobre 1764; un autre dans le Calendrier des Deuils de Cour pour l'année 1765; & un troisieme composé par M. Chabanon, de

l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. L'Auteur de celui que nous annonçons, a puisé les faits dans ces trois Discours, & s'est en outre adressé à toutes les personnes en état de lui donner des éclaircissemens. » Elles vou- » dront bien, dit-il, me permet- » tre de leur témoigner ma re- » connoissance, & ne pas trouver » mauvais si j'annonce que je dois » tout ce que j'ai pu dire sur les » particularités de la vie de M. » Rameau, à MM. de Féligonde, » Secrétaire de l'Académie de » Clermont en Auvergne, l'un de » nos Académiciens honoraires; » Venevaut, Peintre de l'Acadé- » mie Royale de Peinture & » de Sculpture à Paris, l'un de nos » Associés; & Balbâtre, Orga- » niste de Notre-Dame de Paris. » J'ai encore, ajoûte-t-il, de très » grandes obligations à M. de la » Condamine, & à M. Piron,

» notre Compatriote & celui du
» grand Rameau, un de nos Aca-
» démiciens honoraires ».

Avec ces secours M. Maret a été en état d'épuiser les détails capables de faire connoître ce grand Artiste, que le devoir de sa place l'obligeoit de célébrer. Il a mis à la suite de son Ouvrage un grand nombre de notes : » On y verra,
» dit-il, combien je dois encore
» à MM. les Journalistes de Tré-
» voux. Sans les excellens Extraits
» qu'ils ont donnés des Ouvrages
» de M. Rameau, je n'aurois
» peut-être jamais pu les com-
» prendre, n'étant pas moi-mê-
» me Musicien ; & j'aurois été
» hors d'état de donner le précis
» du systême de M. Rameau ; pré-
» cis qui devoit trouver sa place
» dans les notes d'un Eloge con-
» sacré à faire connoître l'esprit
» & le cœur du plus grand Mu-
» sicien que la France ait eu ». Il

faut en effet convenir que le P. Castel, tant par l'exactitude que par la clarté de ses analyses, a eu le talent de mettre à la portée de tout le monde le systême de Rameau; qu'il en a parlé en homme vraiment éclairé; qu'il en a parfaitement fait connoître le mérite.

Jean Philippe Rameau naquit à Dijon le 25 Septembre 1683, de Jean Rameau, Organiste, & de Claudine Martineourt. » Les premiers sons qui frapperent son » oreille furent ceux des instrumens que la main de son pere » faisoit résonner autour de son » berceau. La musique fut la premiere langue qu'il entendit & » qu'il parla. Il pouvoit à peine » remuer les doigts, qu'il les promenoit déja sur le clavier d'une » épinette ». Son éducation, son penchant l'entraînerent vers l'étude de la Musique, à laquelle il

ſacrifia celle des Belles-Lettres.
» Lorſqu'il fut capable de réflé-
» chir ſur ſon Art, il trouva les
» eſprits partagés ſur le genre de
» Muſique auquel on devoit don-
» ner la préférence ». Il s'achemina vers l'Italie, ne pénétra que jusqu'à Milan, revint en France, ſéjourna à Lyon & à Montpellier, fit un premier voyage à Paris, quitta cette Ville pour aller prendre l'Orgue de la Cathédrale de Clermont, revint en 1720 dans la Capitale, & s'y établit. » La Na-
» ture l'avoit choiſi pour nous
» faire connoître le vrai genre, le
» genre qu'elle avouoit elle-mê-
» me; & cédant à l'impulſion de
» ſon génie, il devint, ſans en
» avoir conçu le projet, le Ré-
» formateur & le Légiſlateur de
» la Muſique. Il en perfectionna
» la théorie; & il fit voir à la
» France étonnée jusqu'à quel

» point on pouvoit en porter la » pratique ».

Les Philosophes avoient tellement hérissé de difficultés l'art musical, que les Musiciens les plus distingués se contentoient de connoissances superficielles : » Ils » s'étoient fait une théorie défec» tueuse, parcequ'elle ne renfer» moit aucun principe assuré ». Rameau comprit qu'il devoit y en avoir un évident; mais que, sans le secours des Mathématiques, il falloit renoncer à l'espérance de le connoître · il étudia en conséquence les Mathématiques. Quels fruits n'a-t-il pas retirés de cette étude ! Il fit paroître successivemennt plusieurs Ouvrages sur la Musique. Il essuya des critiques; il y répondit. *Il rassembla toutes ses forces* dans son Traité de la Génération harmonique ; & il le soumit à l'examen de l'Académie des Scien-

ces. Que peut-on ajoûter au témoignage favorable que cette Compagnie en a porté? » Pour
» faire connoître jusqu'à quel
» point il a perfectionné la théo-
» rie de la Musique, faudra-t-il,
» dit M. Maret, que je le suive
» dans l'exposition de son princi-
» pe & dans les conséquences
» qu'il en déduit? Non, sans
» doute; il suffira de faire voir
» que la mort seule a pu faire
» tomber la plume des mains de
» cet Auteur infatigable: que,
» toujours attentif à la voix de la
» Nature, il n'a cessé de travail-
» ler à rendre ses Oracles intelli-
» gibles, tantôt en donnant plus
» d'étendue à sa démonstration
» du principe de l'harmonie; tan-
» tôt en indiquant la maniere dont
» on doit s'y prendre pour former
» la voix & enseigner la Musique;
» tantôt en nous faisant rentrer
» en nous-mêmes, pour y obser-

» ver notre instinct musical ; tantôt enfin, en rassemblant dans » une espece de Code toutes les » loix qui doivent diriger l'étude » de la Musique, la composition » & l'accompagnement ».

M. Betizi se fit honneur de travailler d'après les découvertes de Rameau : M. d'Alembert adopta ses principes, & reçut un témoignage public de sa reconnoissance. Si, dans la suite, Rameau se montra trop sensible aux réflexions critiques de ce savant Académicien, s'il releva d'un style dur & amer, les erreurs qu'il apperçut dans les articles de l'Encyclopédie relatifs à la Musique, c'est, dit l'Auteur, que » né dans le centre » d'une Province dont la franchise caractérise les habitans, » il ne put appercevoir la vérité » & la dissimuler : il ne fut point » arrêté par la crainte des contra- » dictions & de l'espece de persé-

» cution à laquelle on s'expofe en
» voulant démafquer les erreurs
» que le Public encenfe . Cette réflexion tombe fur quelques Auteurs qui ont difputé à Rameau l'honneur de fes découvertes.

Après avoir prouvé que Rameau a *perfectionné, fi ce n'eft même créé*, la théorie de la Mufique, M. Maret fait voir qu'il a porté, dans la pratique, la Mufique Françoife au plus haut point de gloire.

D'abord ce célebre Compofiteur avoit feulement ambitionné de paroître avec l'éclat d'un Organifte digne du fuffrage des Connoiffeurs. Bientôt fes fonates, fes concertos, mais fur tout différentes fymphonies, différentes pieces de clavecin qui furent tranfportées en Italie, le firent connoître avec le plus grand avantage. » Les
» Muficiens qui jouiffoient de
» la confiance du Public, met-
» toient tout en œuvre pour le dé-

» crier... Comme le nombre des » gens intéressés à l'écarter étoit » immense, l'entrée du Temple » où ses succès devoient être écrits » en caractéres inéfaçables, lui » fut long-tems interdite. Re» buté même des tentatives qu'il » avoit faites, il avoit renoncé à » l'espoir de paroître sur la scene » lyrique, quand la représenta» tion de l'Opéra de Jephté lui » fit reprendre la résolution de » s'exercer dans ce genre ».

On sait qu'il s'adressa, pour avoir des paroles, à l'Abbé Pellegrin, Auteur du Poëme de Jephté; que cet Abbé exigea de lui un billet de 500 liv. avant que de lui livrer l'Opéra d'Hipolyte & Aricie; qu'ayant ensuite entendu répéter chez un particulier, le premier acte de cet Opéra, il courut embrasser Rameau, & déchira le billet, en s'écriant qu'un pareil Musicien n'avoit pas besoin de caution.

Cependant la premiere représentation d'Hipolyte ne fut pas heureuse. La jalousie des ennemis de Rameau, le caractere de sa Musique, auquel on n'étoit point accoutumé, penserent ruiner sa réputation naissante. » Peu-à-peu » les représentations furent plus » suivies & moins tumultueuses; » les applaudissemens couvrirent » les cris d'une cabale qui s'affoi- » blissoit chaque jour; & le suc- » cès le plus décidé couronnant » les travaux de l'Auteur, l'ex- » cita à de nouveaux efforts ». Il donna successivement les Indes Galantes, Castor & Pollux, les Talens Lyriques, Dardanus, les Fêtes de Polymnie, &c. Tous ses Opéra ne furent pas également accueillis. M. Maret en rejette la faute sur la foiblesse de la plûpart des Poëmes qu'il mit en Musique: il parle aussi de quelques défauts qui lui sont personnels, mais

qui n'ôtent rien à sa gloire.

L'Opéra de Zoroastre a été traduit en Italien, & joué à Dresde. Les Symphonies, les Airs de danse de ce grand homme sont adaptés aux Opéras d'Italie. » Quel » éclat, dit l'Auteur, ne répand » pas sur lui un témoignage si peu » suspect ? Comment ses enne» mis ont-ils cru réussir à l'affoi» blir, en soutenant qu'on dédai» gne en Italie de faire des airs de » danse (1) ? Cette ridicule pré» tention, ajoûte-t-il, doit-elle » étonner, quand on a vu prodi» guer à la Serva Padrona, à la » Zinguara, des applaudisse» mens, qu'on n'avoit donnés à » Zoroastre qu'avec la plus gran» de réserve ? Mais si Paris fut sé» duit par ces nouveautés agréa-

(1) Assertion de M. Jean - Jacques Rousseau, dans sa Lettre contre la Musique Françoise.

» bles, le preſtige d'un goût ex-
» cluſif ne dura pas long-tems ; &
» l'eſpece d enthouſiaſme avec le-
» quel il a accueilli Caſtor &
» Pollux dans ſes repriſes, en fai-
» ſant honneur à ſon goût, a
» vengé Rameau de la maniere la
» plus éclatante ».

Ici finit le détail des travaux de ce célebre Artiſte : M. Maret paſſe aux récompenſes qu'il obtint, aux particularités de ſa vie, aux traits de ſa figure, aux qualités de ſon eſprit. Puis, s'arrêtant aux regrets que ſa mort a excités, regrets dont l'expreſſion a été authentiquement ſignalée, il s'écrie, qu'il ſeroit à ſouhaiter, qu'à l'exemple de Rome & d'Athenes, on élevât des ſtatues à tous les grands hommes. « C'étoit, dit-il, le pro-
» jet d'un de nos Académiciens
» honoraires, M. du Terrail. Re-
» gretterons-nous toujours qu'un
» projet auſſi beau ne ſoit pas

» exécuté ? La gloire de donner » cet exemple à la France devroit » nous toucher. Si notre Patrie » se glorifie d'avoir vu naître Saumaise, Bossuet, Bouhier, la » Monnoie, Crébillon, Rameau; » si elle compte encore avec complaisance, parmi ses enfans, » les Buffon, les Piron, & plusieurs autres personnes distinguées par leurs talens ou par » leur savoir; pouvons-nous douter de l'effet que produiroit sur » la jeunesse une galerie patriotique, où les statues de tous ces » hommes celebres seroient placées? »

On lit dans les notes : *Mes vœux sont accomplis ; avec quelle joie ne dois-je pas saisir cette occasion de l'annoncer! Dijon n'enviera plus à Rome, ni à Athenes, l'honneur de couronner les talens. M. Le Goux* (1),

(1) Ancien Grand-Bailli de la Noblesse du Dijonnois, Académicien honoraire.

par un nouvel effet de son caractere noble & bienfaisant, qui a déja enrichi l'Académie d'un Cabinet d'Histoire Naturelle, fait travailler aux bustes de plusieurs de nos illustres Compatriotes, des Jeannin, des Febvret, des Saumaise, des Bossuet, des Vauban, des Bouhier, des la Monoie, des Crébillon, & des Rameau. Il se propose d'y joindre ceux de quelques-uns des plus célebres Académiciens vivans, de MM. de Buffon, Piron & Voltaire; & tous ces bustes entoureront celui du Prince Auguste qui gouverne la Bourgogne & protege notre Académie.

Ces notes contiennent un grand nombre de particularités, que les bornes d'un Extrait ne nous permettent point de rapporter. En voici seulement quelques unes, qui feront juger du choix des autres.

Rameau étoit de ces hommes

qui n'ont point de volontés foibles, mais qui sont capables des résolutions les plus fortes. Une anecdote de sa jeunesse met son caractere dans un jour bien favorable. Sa dissipation & ses voyages ne lui avoient pas permis d'épurer son langage : une femme qu'il aimoit lui en fit des reproches ; il se mit aussi-tôt à étudier sa langue par principes, & il y réussit au point de parvenir en peu de tems à parler & à écrire correctement.

En qualité d'Organiste, Rameau avoit passé un bail avec le Chapitre de la Cathédrale de Clermont en Auvergne ; mais il ne tarda pas à se trouver à l'étroit dans cette Ville. Il voulut inutilement engager MM. du Chapitre à résilier ce bail. Leur résistance le força à recourir à un moyen extraordinaire, *moyen blâmable*, mais qui produisit tout l'effet qu'il

en eſpéroit. Le Samedi, dans l'Octave de la Fête-Dieu, au Salut du matin, étant monté à l'orgue, Rameau mit ſimplement les mains ſur le clavier au premier & au ſecond couplets; enſuite il ſe retira, & ferma les portes avec fracas. Au Salut du ſoir, il tira tous les jeux d'orgue les plus déſagréables, & il y joignit toutes les diſſonnances poſſibles. On fut obligé de lui envoyer un enfant de chœur; dès qu'il parut, Rameau quitta le clavier, & ſortit de l'Egliſe. Le Chapitre lui fit faire des reproches : il répondit qu'il ne joueroit jamais autrement, ſi l'on perſiſtoit à lui refuſer ſa liberté; on la lui accorda, & les jours ſuivans il témoigna ſa reconnoiſſance, en donnant ſur l'orgue des pieces admirables.

Cette note, que nous avons abrégée, ne nous paroît pas bien figurer à la ſuite d'un Eloge : nous

n'approuvons pas non plus la réflexion que fait à ce ſujet M. Maret, dans le corps même du Diſcours. Il pouvoit ſe diſpenſer de louer Rameau d'avoir *formé, par l'enſemble des jeux d'orgue les plus déſagréables, par les diſſonnances les plus aiguës, un charivari capable de déchirer les oreilles les plus ſenſibles*; & d'ajoûter qu'alors *il ne montra pas moins d'art, que dans le moment où, après avoir reçu ſon congé, il sut, en réuniſſant tout ce que l'harmonie pouvoit avoir de plus touchant & de plus flatteur, augmenter la vivacité des regrets que ſa perte inſpiroit*. Il y a quelque choſe d'outré dans la maniere dont eſt préſenté cet éloge ; & on ne s'attend point à cette conſéquence : *Rameau fut donc un Organiſte réellement diſtingué.*

Nous avons un autre reproche à faire à M. Maret, dont l'Ouvrage mérite d'ailleurs beaucoup de

louanges; c'eſt d'avoir adopté, au ſujet de Caſtor & Pollux, une anecdote qui nous paroît fauſſe. Il rapporte dans ſes notes, que le ſuccès de cet Opéra mit le comble à la jalouſie de Mouret, & lui fit perdre la tête, au point qu'on fut obligé de l'enfermer à Charenton, où dans ſes accès de folie, il chantoit continuellement le beau chœur des Démons du quatrieme acte : *qu'au feu du tonnerre, le feu des enfers déclare la guerre.* Mais, 1°. l'Opéra de Caſtor & Pollux, repréſenté pour la premiere fois le 24 Octobre 1737, eût alors fort peu de ſuccès; ce ne fût qu'en 1753 que cet Opéra, remis avec des changemens, fut très bien reçu. Or, Mouret étoit mort le 22 Décembre 1738. 2°. Cet agréable Muſicien, qui étoit Directeur du Concert Spirituel, Intendant de la Muſique de Madame la Ducheſſe du Maine, Muſicien de la Chambre du Roi,

& Compositeur de la Musique de la Comédie Italienne, perdit en moins d'un an, trois de ces places, qui lui rapportoient environ deux mille écus de rente : ce fut ce malheur qui lui dérangea l'esprit, & qui avança la fin de ses jours. Ainsi la jalousie des succès de Rameau n'entra pour rien dans cet accident. Nous en avons plus d'un témoignage assez authentique, que nous pourrions citer : mais nous nous contentons de renvoyer au Dictionnaire des Théâtres de M. de Léris.

Une derniere note terminera cet Extrait, que nous avons cru devoir étendre, pour répondre au zele de M. Maret, zele très louable, très digne d'un bon Patriote, & qui l'a rendu fort ardent à recueillir jusqu'aux moindres traits, propres à faire connoître le plus savant Musicien qui ait jamais existé. En voici un qui le peint bien.

bien. *Aux répétitions de ses Opéra il s'asseyoit dans le Parterre, où il vouloit être seul : si quelqu'un venoit l'y troubler & s'approchoit de lui, il le repoussoit avec la main, sans lui parler & même sans le regarder. Dans ces momens-là, il étoit forcé de parler beaucoup ; ce qu'il faisoit avec tant de feu, que sa bouche se desséchoit si prodigieusement, qu'il étoit obligé de manger quelque fruit pour se mettre en état de continuer : la même chose lui arrivoit quelquefois dans la conversation ; & alors on le voyoit dans l'instant où il étoit le plus animé, se taire, ouvrir la bouche, & faire comprendre par ses gestes qu'il ne pouvoit plus parler.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DANEMARCK.

De Copenhague.

Sa Majesté ayant permis de donner au Public les *Portraits des Rois de Danemarck de la Maiſon d'Oldenbourg*, gravés par Son ordre & à Ses dépens, Ouvrage commencé par feu M. de Lode, mais fait, pour la plus grande partie, après ſa mort, par M. Preiſler, Graveur du Roi, & Profeſſeur à l'Académie de Peinture, Sculpture & Architecture; on a chargé M. Schlegel, Profeſſeur à l'Univerſité de Copenhague, & Secrétaire de la Chancellerie Danoiſe, d'accompagner ces Eſtam-

pes de *Portraits historiques*. Cet Ouvrage, écrit en Allemand, contiendra, après une Introduction sur l'origine de la Maison d'Oldenbourg, les principaux traits de la vie, tant privée que publique, de chaque Roi ; ce qu'il a fait dans le Gouvernement intérieur ; & tout ce qui sert à caractériser sa personne & son regne. Quoiqu'il ne soit pas nécessaire, pour remplir ces vues, d'étaler beaucoup d'érudition, quoiqu'on n'ait pas dessein de briller par des paradoxes historiques, l'Ouvrage ne laisse pas d'exiger que l'Auteur fouille soigneusement dans les dépôts les plus précieux. Cette source lui a été ouverte par ordre du Roi. Les Estampes sont en folio Royal, & seront imprimées, pour tous les exemplaires sans distinction, sur l'espece de papier la plus forte & la plus belle, nommée *Grand-Aigle*. Le texte sera sur un

papier qui répond à la forme & à la grandeur des Estampes : on l'imprimera avec des caracteres neufs, sous les yeux de l'Auteur. La libéralité de Sa Majesté met les Editeurs en état de donner cet Ouvrage à un prix modique. Un exemplaire sur le plus fin papier coûtera huit écus, & sur une autre sorte de papier collé de moindre prix, mais toujours d'une grandeur convenable, cinq écus & demi, argent de Danemarck. Le paiement ne sera fait qu'en recevant les exemplaires ; mais les Curieux sont priés de donner, le plutôt qu'il leur sera possible, leurs noms, en désignant le nombre d'exemplaires & l'espece de papier qu'ils desireront. On reçoit les souscriptions à Paris, chez Briasson, Libraire, rue S. Jacques. Le terme auquel on livrera les exemplaires aux Souscripteurs étrangers sera indiqué par les Gazettes, princi-

palement à Leipſig, à cauſe de la commodité des Foires & de la communication des Libraires.

FRANCE.

DE MARSEILLE.

L'Académie des Belles-Lettres de cette Ville propoſe, pour les Prix qu'elle diſtribuera en 1767, les ſujets ſuivans : ſavoir pour la Proſe, 1°. *l'Eloge de Gaſſendi.* 2°. *Combien le Génie des grands Ecrivains influe ſur l'eſprit de leur ſiecle.* Et pour la Poéſie, 1°. *Servilie à Brutus, après la mort de Céſar*, Héroïde. 2°. *La Fête de la Roſe*, ou *la Vertu couronnée*, Ode ou Poëme (1). On ne recevra les Ouvrages que juſqu'au premier Mai 1767.

---

(1) Dans le Village de Salency, en Picardie, à une lieue de Noyon, on célebre tous les ans, le 8 Juin, la *Fête de la*

DE BORDEAUX.

Dans l'assemblée publique que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, tint

---

Rose, ainsi appellée, parcequ'on y couronne de roses la fille du lieu la plus vertueuse. Un voyage que fit cet hiver M. le Pelletier de Morfontaine, Intendant de Soissons, dans sa Généralité, pour y faire tirer la Milice, a contribué à faire connoître cette Fête intéressante, dont on fait remonter l'origine jusqu'à S. Médard, qui vivoit au commencement du sixieme siecle. Ce Magistrat s'est rendu le 8 Juin dernier à Salency, y a donné la main à la fille *Rosiere* pendant toute la cérémonie, lui a assigné une rente de 120 liv. pour la marier, & lui a donné une somme assez considérable pour les frais des noces & pour l'acquisition d'une maison. La rente est reversible aux filles *Rosieres*, qui en jouiront successivement chacune pendant une année. *Extrait d'une Relation imprimée à Noyon, chez Pierre Rocher, brochure in-12. de 14 pages.*

le 25 Août dernier, elle annonça que le Prix propoſé dès 1763 *ſur la préparation des laines*, avoit été adjugé à M. Lazare Sieuve, Négociant à Marſeille; & qu'elle avoit remis à l'ouverture prochaine de ſes ſéances, le Prix ſur cette queſtion : *Seroit-il poſſible de trouver dans le genre végétal quelques plantes, du nombre de celles qui croiſſent en Europe (autres néanmoins que les plantes légumineuſes & les bleds de toute eſpece) qui, ſoit dans leur état naturel, ſoit par les préparations dont elles pourroient avoir beſoin, puſſent ſuppléer, dans les tems de diſette, au défaut de grains, & fournir une nourriture ſaine.* Cette Compagnie a auſſi réſervé pour 1768 les deux Prix propoſés pour cette année. Elle avoit demandé, *Qu'on établît le genre & qu'on développât le caractere eſſentiel des maladies épidémiques, qu'occaſionne ordinairement le deſſéchement des*

marais, dans les cantons qui les environnent; qu'on indiquât les précautions néceſſaires pour prévenir ces maladies, & les moyens d'en garantir les Travailleurs; & qu'on donnât une méthode curative, fondée ſur l'expérience, que l'on pût mettre en pratique avec ſuccès : c'étoit le ſujet du premier Prix. Celui du ſecond, qui y ſera réuni, étoit cette queſtion : *Quelles ſont les cauſes des différentes coagulations ?* La même Académie diſtribuera en 1767 deux Prix, dont le premier a pour ſujet : *Quels ſont les principes qui conſtituent l'argile & les différens changemens naturels qu'elle éprouve, & quels ſeroient les moyens de la fertiliſer;* & le ſecond : *De déterminer l'action & l'utilité des bains* (1), *ſoit d'eau douce,*

---

(1) Les expériences que le ſieur Poitevin a faites dans ſes Bains ſur la riviere, & que nous avons rapportées en annon-

ſoit d'eau de mer? Enfin elle a propoſé pour ſujet du Prix qu'elle diſtribuera en 1768 la queſtion ſuivante : *Quelle eſt la meilleure maniere d'analyſer les eaux minérales, & ſi l'analyſe ſuffit ſeule pour pouvoir en déterminer exactement la vertu & les propriétés?*

DE TOULOUSE.

L'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres de cette Ville, avoit propoſé pour ſujet du Prix de cette année, *Les moyens de reconnoître les contre-coups dans le corps humain, & d'en prévenir les ſuites*; mais aucun des Ouvrages qui ont concouru n'ayant rempli ſes vues, elle pro-

---

çant ſa Lettre à la Faculté de Médecine de Paris (Volume de Septembre dernier), nous paroiſſent mériter quelqu'attention de la part de ceux qui voudront traiter ce ſujet.

pose le même sujet pour le Prix de 1769, qui, en conséquence, sera de 1000 liv. Le sujet du Prix de 1767, qui sera double, est, ainsi que cette Compagnie l'a déja annoncé il y a deux ans, *De déterminer l'origine & le caractere des Tectosages, l'étendue & l'état de la partie de la Celtique qu'ils occuperent jusqu'à l'entrée des Romains dans leurs Pays, & les excursions qu'ils firent avant cette époque.* Celui du Prix de 1768 est, *De déterminer les loix du retardement qu'éprouvent les fluides dans les conduits de toute espece.*

DE LYON.

Mémoires & Observations sur la méthode d'insérer la petite Vérole; par M. GRASSOT, de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, de celle des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon, ancien Chirurgien-Major de l'Hôtel-Dieu, Maître en

Chirurgie de la même Ville, & Docteur en Médecine. A Bruxelles, & se vend à Lyon, chez J. Deville, rue Merciere, *in*-8°. de 213 pages. La matiere de l'Inoculation a tant été agitée, que nous craindrions de fatiguer nos Lecteurs par un Extrait étendu du Mémoire que nous annonçons; il y a cependant peu de productions en ce genre, qui méritent plus d'être accueillies que celle-ci : l'Auteur est un homme fort instruit, qui a pratiqué lui-même l'Inoculation ; ce n'est point un Dissertateur spéculatif, qui s'échauffe en faveur de sa cause. L'expérience a donné à M. Grassot le droit de dire son avis ; & il use de ce droit avec autant de modestie que de discernement. Il n'y a ici aucune déclamation contre les Anti-Inoculateurs : l'Auteur paie au Public le tribut qu'il pense que tout Inoculateur lui doit ; & il le fait avec

cette liberté & cette franchiſe, permiſes à ceux qui recherchent ſincerement le vrai & l'utile. Le Public n'eſt pas le Juge du fond du Procès; mais il eſt en droit d'exiger un compte exact des procédés des Inoculateurs : c'eſt pour remplir un devoir auſſi indiſpenſable, que M. Graſſot a publié ſes Obſervations. Son Ouvrage eſt diviſé en trois parties : la premiere renferme l'abrégé des motifs qui l'ont déterminé en faveur de l'Inoculation, & des moyens qu'il a employés pour s'aſſurer de ſes avantages; la ſeconde contient un expoſé ſuccinct des points principaux de cette pratique; le Mémoire eſt terminé par des Obſervations où l'Auteur parle des Inoculations qu'il a faites, & de celles auxquelles il a contribué depuis dix ans. C'eſt en tout une Diſſertation excellente, qui ne ſe borne pas à l'examen de l'utilité de l'Ino-

culation, mais qui servira de guide dans la pratique; avantage précieux, puisque l'on est éclairé par l'expérience sur les écueils mêmes dont cette opération salutaire peut n'être pas exempte; ce qu'on ne trouve pas dans les Ouvrages de pur raisonnement.

DE BESANÇON.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, adjugera en 1767 trois différens Prix, le premier pour un Discours sur ce sujet: *Combien le courage d'esprit est nécessaire dans tous les états*; le second pour une Dissertation sur ce point d'Histoire: *Quels sont les Princes & Seigneurs de Franche-Comté qui se sont distingués dans les Croisades?* & le troisieme pour un Mémoire sur cette question: *S'il seroit plus utile, en Franche-Comté, de donner à cha-*

cun la liberté de clore ses héritages, pour les cultiver à son gré, que de les laisser ouverts pour le vain pâturage, après la récolte des premiers fruits?

DE METZ.

Le sujet proposé pour le Prix de l'année 1767 par la Société des Sciences & Arts de cette Ville, consiste à résoudre ce problême économique : *Quelle est la meilleure méthode de faire & de gouverner les Vins du Pays Messin?* On desire que les Auteurs des Mémoires traitent, tant de la maturité du Raisin & de la fermentation vineuse, que des accidens auxquels les Vins sont sujets, & des moyens de les prévenir. Les Ouvrages doivent être au moins d'une demi-heure de lecture, & remis francs de port, avant le premier Juillet prochain, à M. Dupré de Geneste, Secrétaire perpétuel, à Metz.

DE DIJON.

La valeur du Prix *sur les Anti-Septiques*, que l'Académie des Sciences, Arts & Belles Lettres de cette Ville, doit distribuer en 1767, & dont le sujet est plus amplement indiqué dans nos Mémoires (second Volume de Janvier dernier), avoit été fixée à la somme de trois cens livres ; mais M. le Marquis du Terrail, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Son Lieutenant-Général dans le Verdunois, & Académicien honoraire non résident, par amour pour les Lettres, qu'il cultive, & pour donner à la Province de Bourgogne, sa Patrie originaire, des marques authentiques de son attachement & de son zele, a fait à cette Académie, conjointement avec Madame de Crussol-d'Uzès-Montauzier, son épouse, une donation de dix mille livres, pour

y fonder à perpétuité un Prix de la valeur de quatre cens livres. L'acte en a été reçu le 9 Avril dernier, par le Jay & Dumoulin, Notaires au Châtelet de Paris. Ainsi le Prix de 1767 & tous ceux que l'Académie de Dijon donnera dans la suite, consisteront en une Médaille d'or de la valeur de quatre cens livres, qui sera délivrée à l'Auteur de la Piece que l'on aura jugée la meilleure, en observant toujours les anciens usages de cette Compagnie.

DE PARIS.

Traité des Fievres de l'Isle de S. Domingue, seconde Edition. Paris, Vallat-la-Chapelle, au Palais, 1766. vol. *in*-12. de 206 pag. C'est bien mériter de l'humanité, que d'écrire pour la conservation des hommes; & c'est particulierement servir sa Patrie, que de pu-

blier en faveur de ceux qui, pour ſon intérêt & pour ſa gloire, ſe tranſportent dans les Pays étrangers, au très grand péril de leur vie, les obſervations utiles que l'on a faites ſur les maladies propres à ces Pays, & les moyens, ou de les prévenir, ou de les guérir; tels ſont les motifs qui ont engagé M. Poiſſonnier Deſperrieres, après avoir pratiqué avec diſtinction la Médecine à S Domingue, à donner au Public un Traité des Fievres de cette Iſle.

L'économie animale, qui ſemble à-peu-près la même dans tous les hommes, offre cependant bien des différences aux yeux d'un Phyſicien éclairé. Ces variétés paroiſſent ſur-tout ſingulierement exprimées, quand on conſidere des individus expoſés ſous des climats divers. Il n'eſt pas douteux que le climat n'influe conſidérablement ſur le phyſique comme ſur le mo-

ral des hommes. Les Médecins remarquent à cet égard de grandes différences dans les maladies, ainsi que les Philosophes en observent dans le caractere, les mœurs, les passions. Il est donc essentiel à un Praticien qui s'établit dans un Pays, d'en bien connoître la nature, l'exposition, les vents qui y dominent, de calculer les degrés de froid & de chaud qu'il éprouve, &c; sans cela toutes les connoissances qu'il pourroit avoir d'ailleurs, seroient infructueuses, & souvent nuisibles. » Ces sortes » d'attentions sont encore plus » nécessaires dans l'Univers mo- » derne, que dans l'ancien. Au- » jourd'hui le Commerce a ou- » vert toutes les barrieres du » monde, qui semble s'être éten- » du à proportion de nos besoins, » & l'on peut dire dans un sens » propre, que l'homme est habi- » tant de l'Univers ».

L'Auteur expose la maniere dont les Européens, & particulierement les François, doivent se conduire dans la traversée, le régime auquel ils doivent s'astreindre quand ils sont arrivés, enfin le traitement des maladies que la plûpart essuient peu de tems après leur arrivée dans l'Isle. Ces maladies sont la fievre ardente & la putride, qui deviennent le plus souvent mortelles par le défaut de lumieres de ceux qui les traitent. Elles parcourent leurs périodes avec une rapidité d'autant plus grande, que la chaleur du climat est plus forte, & qu'on y abuse davantage de la vie. M. Poissonnier prescrit pour leur curation de très bonnes regles.

Les boissons rafraîchissantes acidules, quelques saignées du bras, le nitre, le camphre, sont en général fort salutaires. Les émétiques nuisent, ainsi que la saignée

du pied, les sudorifiques & tout ce qui échauffe. Les purgatifs ne doivent être employés que lors de la crise ; & les vésicatoires font des merveilles lorsqu'il y a menace d'affection comateuse.

On peut dire que le Traité dont il est question est l'Ouvrage d'un Médecin instruit & attentif, d'un bon Physicien, d'un Citoyen zélé & estimable. Le style en est clair, & les dogmes pratiques y sont toujours étayés par la meilleure Théorie, mais sur-tout par l'expérience & l'observation. Il seroit à souhaiter, pour la conservation du genre humain, qu'à l'exemple de M. Poissonnier, « tous les Médecins » répandus sur la surface de notre globe, fissent circuler leurs » observations. De toutes ces recherches particulieres, il résulteroit un centre de lumiere ».

Code Criminel, ou *Commentaire*

ſur l'Ordonnance de 1670, *propoſé par ſouſcription.* Vous n'avions aucun Traité, aucune Collection qui renfermât tout ce qu'on peut deſirer ſur les matieres criminelles. Le Code que nous annonçons remplira cet objet. Il ſuffira ſeul, ſuivant le *Proſpectus*, pour épargner aux Lieutenans Criminels bien des recherches qui leur emporteroient beaucoup de tems, ſans qu'ils en puſſent tirer autant de lumieres que leur en fournira ce Recueil, *auſſi exact & auſſi utile, que curieux & intéreſſant.* » Les » jeunes ſujets qui entrent dans » la Magiſtrature, ceux qui en » rempliſſent depuis long-tems » les Charges, les Avocats, les » Procureurs, & même les Ci- » toyens, y trouveront des ſe- » cours, qui ſoulageront les uns » dans leurs travaux & dans » l'exercice de leur miniſtere, & » qui préſenteront aux autres des

» regles sûres pour se conduire » dans les affaires, & dans les » différentes positions où la Jus» tice & les divers engagemens » de la société pourront les pla» cer ». On a suivi le plan de l'Ordonnance; & les différens articles qu'elle renferme, cités tous dans leur ordre, forment autant de titres dans le Code. Ils sont placés en sommaire & en caracteres italiques. Après chacun de ces sommaires est le Commentaire de l'Auteur. Tous les cas y sont prévus; toutes les questions proposées & résolues; toutes les exceptions rapportées: & les décisions qu'on y donne sont soutenues par les Déclarations du Roi, & les Arrêts des Cours de Parlemens rendus en conséquence. Enfin on y a réuni toutes les connoissances relatives au Criminel, matiere dont l'instruction intéresse la société entiere, puisqu'elle tend à

en protéger tous les membres, à les maintenir dans la possession paisible de leurs biens, à conserver le repos public, à réprimer par les châtimens ceux que tout autre frein ne retient pas dans le devoir. Ce Code sera divisé en quatre Tomes *in*-4°. dont les trois premiers sont déja imprimés. On paiera en souscrivant pour l'Ouvrage en feuilles 15 liv. & en Décembre 1766, en le faisant retirer, 6 liv. en tout 21 liv. Passé ce tems, on ne sera plus admis à souscrire dans les Villes de Lyon & de Paris: mais le tems de la souscription y sera continué jusqu'à la fin de Mars 1767 pour les Villes de Province qui en sont éloignées, & pour les Etrangers. Ceux qui voudroient actuellement retirer les troïs premiers Tomes, pourront le faire en payant la souscription entiere. Si l'on veut avoir l'Ouvrage relié ou broché, on paiera

2 liv. pour chaque volume relié proprement, ou 1 liv. 10 sols pour la brochure de l'Ouvrage complet. On s'adressera, pour souscrire, à M. Duluc, chez les freres Perisse, Libraires à Lyon; & à Paris, chez Delalain, Libraire, rue S. Jacques.

N. M. Tilliard, Libraire à Paris, Quai des Augustins, vient de réimprimer *la Géographie abrégée, par Demandes & par Réponses, divisée par leçons, pour l'instruction de la Jeunesse; avec une idée de l'ancienne Géographie & des systêmes du monde : par M. l'Abbé* LENGLET DU FRESNOY. *Septieme Edition, revue, corrigée & augmentée*, 1 vol. *in*-12. avec des Cartes. *Prix 36 sols relié.* L'accueil que ceux qui s'intéressent à l'éducation ont fait aux Editions multipliées de cet Abrégé de Géographie, a engagé ce Libraire à le faire

faire revoir avec ſoin, avant que de le réimprimer, & à profiter des avis de diverſes perſonnes chargées d'éducation. C'eſt toujours l'Ouvrage de M. l'Abbé Lenglet; mais on y a fait des corrections, ſoit pour le ſtyle, ſoit pour le fond. De plus, on y a ajoûté diverſes choſes relatives aux changemens qui ſont arrivés depuis les premieres Editions, ou aux nouvelles connoiſſances acquiſes. Le plus grand changement qu'on y ait fait, regarde la deſcription de la France, à l'égard de laquelle on a ſuivi l'ordre des Gouvernemens ou des Provinces, au lieu de celui des Généralités, que M. l'Abbé Lenglet avoit adopté, & qui a paru ſujet à bien des inconvéniens pour la jeuneſſe. On eſpere que les corrections faites à ce petit Ouvrage, le rendront de la plus grande utilité, même aux perſonnes avancées en âge. Cet Abrégé

eſt l'extrait de la *Méthode pour étudier la Géographie*, du même Auteur, dont une quatrieme Edition, revue, corrigée & augmentée, eſt actuellement ſous preſſe. Elle ſera en 9 volumes *in-12.* & paroîtra dans les premiers mois de l'année 1767.

Lettre de M. LE *CAT, Ecuyer, Docteur en Médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de la même Ville, &c, à M. ***, Maître-ès-Arts & en Chirurgie de Paris, ſur les avantages de la réunion du titre de Docteur en Médecine, avec celui de Maître en Chirurgie, & ſur quelques abus dans l'un & l'autre Art.* A Amſterdam, brochure *in-12.* de 38 pages. M. le Cat, dans cette Lettre, remplie d'excellentes vues, combat d'abord deux préjugés de l'Ecole de Médecine, dont le pre-

mier eſt de regarder comme *au-deſſous de la dignité d'un Docteur, de mettre la main à l'œuvre pour ſauver la vie d'un homme*; & le ſecond eſt *cette gloriole des Médecins de la Capitale, qui les engage à ſe décorer du titre de Docteur-Régent*. Il ſe récrie ſur-tout contre ce dernier abus, que les Inſtituteurs de l'Ecole & de l'Académie de S. Côme ont eu grand ſoin d'éviter: » ils ont bien voulu que tous les » Maîtres fuſſent Académiciens; » ce titre eſt ſans conſéquence: » mais Profeſſeur, c'eſt autre » choſe ». Il indique enſuite divers moyens propres à ſoutenir la primauté de l'Ecole de Chirurgie de France ſur toutes celles de l'Europe; puis, venant à ſon principal objet, qui eſt la réunion des titres de Docteur en Médecine & de Maître en Chirurgie, il prouve que cette réunion eſt avantageuſe, non-ſeulement au Public, mais

même à celui qui eſt décoré de ces titres. » L'Art de guérir, dit-il, » ne ſera jamais plus honorable à » ceux qui en ſont profeſſion, & » plus utile au genre humain, que » quand le Médecin & le Chirur- » gien ne ſeront qu'un même » homme capable d'en exercer tou- » tes les parties. Vous ne ſauriez » diſconvenir, ajoûte-t-il, que » la théorie médicale ne porte » beaucoup de lumiere dans la » théorie & la pratique chirurgi- » cale; & plus de quarante années » l'expérience me mettent en » état de vous prouver que la » Chirurgie ne contribue pas » moins à éclairer la Médecine ». Toutes les maladies internes, ſelon M. le Cat, ne ſont que les externes placées au-dedans. Or ces dernieres ſont évidentes : leur traitement eſt ſimple, & preſque toujours sûr; le ſeul moyen donc de porter dans la Médecine, cette

évidence qu'on accorde à la Chirurgie, c'eſt de combiner leurs lumieres, c'eſt de réunir les deux Arts dans une même tête. Hippocrate, ce pere de la Médecine, étoit auſſi grand Chirurgien, & même plus Chirurgien que Médecin. Il y a encore aujourd'hui beaucoup de grands Médecins-Chirurgiens : il y en a en Allemagne, en Hollande, en France. Que dans les grandes Villes, où l'on peut multiplier les ſecours, chacun des enfans d'Eſculape s'adonne à la partie de l'Art pour laquelle il ſe ſent le plus de talens; à la bonne heure : mais dans les Provinces, dans les campagnes ſur-tout, qui ne sait pas que ce partage eſt impoſſible ? C'eſt donc là que le Médecin-Chirurgien, ſi utile par-tout ailleurs, devient d'une néceſſité abſolue. Autant la réunion des deux facultés, celles de traiter les maladies internes &

externes, eſt utile, autant la combinaiſon des deux titres, dans l'état actuel des choſes, eſt honorable. M. le Cat le prouve par la maniere dont le Public regle les rangs dans la ſociété : » N'a-t-on pas » compté, dit-il, la Chirurgie » parmi les Arts méchaniques : » *vulnera*, *lana*, *rates* ; je vous » vois furieux d'être confondu » avec les Cardeurs de laine & les » Matelots ». On a tort, ſans doute : » Un Art qui a pour baſe » de ſes opérations, la ſcience du » corps humain, ſon méchaniſme » admirable, & toutes les parties » de la Phyſique néceſſaire à l'in- » telligence de cette machine, de » ſes déſordres, & des moyens de » les réparer, ſuppoſe une *manœu-* » *vre* douée d'une Science bien ſu- » blime & bien digne d'être inſcri- » te au premier rang des Arts libé- » raux ; mais la rareté de ces hom- » mes inſtruits les a laiſſés long-

» tems, & en laiſſe encore un grand » nombre dans un rang peu ſupé» rieur aux Artiſans ». On a beau vouloir les en tirer, la façon de penſer du Public ne change point: le rang des Médecins eſt marqué généralement, & de tous tems, au-deſſus de celui du ſimple Chirurgien. C'eſt pour cette raiſon que nos plus grands hommes en Chirurgie ſe ſont faits Docteurs en Médecine. M. le Cat termine ſa Lettre en citant MM. de la Peyronie, Morand & Queſnay, comme des exemples qui doivent frapper & achever de convaincre le jeune Chirurgien à qui elle eſt adreſſée.

Mémoires du Marquis de Solanges. A Amſterdam; & ſe trouvent à Paris, chez l'Eſclapart, Quai de Geſvres, & chez la veuve Ducheſne, rue S. Jacques, 1766. 2 parties *in*-12. de 560 pages.

Mon fils, à vos vertus faites-vous reconnoître.

Melanide, Scen. dern.

Ce Roman fait honneur au cœur & aux talens de l'Auteur : la morale en est très pure ; il est écrit avec facilité, & rempli de sentiment La multiplicité des faits ne nous permet pas d'en extraire la suite. L'action, qui est très bien intriguée, est toujours intéressante, quoique le premier volume soit en Lettres & le second en récit. Dans la premiere partie Solanges, qui vient de quitter S. Felix, pour aller joindre à Bruxelles, un Baron, son oncle, écrit à son ami tout ce qui lui arrive. Il rencontre chez le Baron un homme pour lequel il se sent un puissant attrait ; il apprend de cet inconnu tous les malheurs de ses parens. Son pere & sa mere étoient sur le point de se marier, lorsque celle-ci fut enlevée :

elle portoit dans son sein le fruit de sa tendresse ; il dut la naissance au trouble & au désespoir de sa mere, que le Ravisseur menaçoit de prostituer à ses soldats. Elle est encore entre les mains de ce scélérat. Solanges devient amoureux. Cet Etranger, qui lui sert de Mentor, favorise ses feux, demande en mariage la Maîtresse de Solanges ; mais on la lui refuse, parcequ'il déclare le mystere de sa naissance : Solanges se croit trahi, & veut tuer son Mentor ; il tenoit l'épée suspendue, lorsque le Baron entre, & dit à Solanges en retenant son bras, que l'Etranger est son pere, sous le nom de Juliers. Solanges, & S. Felix, son ami, vont dans les Etats du Prince Adolphe ; c'est le nom du Ravisseur : ils le rencontrent à la chasse : ils peuvent le poignarder ; mais ils lui sauvent la vie, & se font connoître : Adolphe feint de la recon-

noiſſance, promet à Solanges de lui rendre ſa mere, & le fait venir chez lui. Il n'y trouve qu'une femme effrontée, attachée aux plaiſirs du Prince; il rougit & s'en retourne avec S. Felix. Après bien d'autres événemens, M. de Juliers & Solanges s'enferment aux Ch. en l'abſence de S. Felix. Celui-ci, qui a appris qu'Adolphe eſt chaſſé de ſes Etats, parvient à délivrer l'épouſe de M. de Juliers; & revient avec elle. Il a fait conſentir les parens de la Maîtreſſe de Solanges, dont le prochain mariage de M. de Juliers va légitimer la naiſſance, à la donner à ſon ami; ils arrivent au moment que Solanges & ſon pere alloient prononcer leurs vœux. Ils étoient tous à l'Egliſe: on préſente à Juliers ſa femme, à Solanges ſa Maîtreſſe; ils s'embraſſent, ſe réuniſſent, & ſe marient Ce n'eſt-là qu'une partie de la charpente de ce Roman:

il y a plusieurs épisodes très intéressans, des caracteres bien dessinés & bien soutenus.

Ordonnance du Roi pour régler l'exercice de l'Infanterie, du premier Janvier 1766. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1766. *in*-4°. de 163 pages, qui se trouve chez Panckoucke, Libraire. Le Roi, par son Ordonnance du 20 Mars 1764, avoit réglé l'Exercice de l'Infanterie. Sa Majesté, par l'Ordonnance que nous annonçons, fait quelques changemens à cet Exercice & aux manœuvres, afin de les réduire aux mouvemens les plus simples. C'est-là tout le préambule de la nouvelle Ordonnance, qui contient vingt Titres, dont chacun est divisé en divers Articles. Par le dernier, qui a pour objet est d'apprendre aux Régimens à faire une marche d'armée avec le plus d'ordre & le plus de célérité qu'il est possible, & de les y

accoutumer, il est ordonné que chaque Régiment fera de tems en tems une promenade militaire, d'une heure au moins, & de trois au plus. L'ordre dans lequel les Régimens doivent être formés pour exécuter cette promenade est prescrit par le premier Article de ce Titre; l'ordre qu'ils doivent tenir pendant cette promenade, est marqué dans le second; & l'ordre dans lequel ils doivent être ramenés à leur garnison ou à leurs quartiers, est fixé par le troisieme. Nous nous nous bornons à indiquer le sujet de ce dernier Titre, un plus long détail nous conduiroit trop loin.

Elémens de Musique, ou *Abrégé d'une Théorie dans laquelle on peut apprendre avec facilité l'art de raisonner & les principes de cette Science: Ouvrage utile aux Commençans, & à ceux même qui ont des connois-*

ſances plus étendues ; par M. LE-NAIN. A Paris, Quai des Auguſtins, chez Deſſain *junior* ; Couturier, *au Coq*, & Montar, *à S. Ambroiſe*, rue du Hurepoix, 1766. 1 vol. *in*-12. *Prix* 24 *ſols broché*. La Muſique, qui n'étoit qu'un Art, eſt devenue, comme l'obſerve l'Auteur, une Science très profonde par les heureuſes découvertes des Savans : elle fait cependant partie de l'éducation ; on ne ſauroit donc en rendre l'étude trop facile. C'eſt dans cette vue que M. le Nain, en commençant par les premiers Elémens, conduit ſon Lecteur juſqu'aux regles les plus abſtraites de la Compoſition. Sa méthode eſt de la plus grande ſimplicité. Dans la premiere partie il donne la connoiſſance de l'échelle Diatonique, ou Game, de tous les ſons & de leurs intervalles. La ſeconde partie contient la Théorie des diezes & des b-mol, leur ori-

gine, la raiſon de leur ſucceſſion par quinte, & leur fréquent uſage dans la Muſique. La troiſieme ſert à faire l'application de tout ce qui a été dit dans les deux autres. Dans une quatriéme partie détachée, l'Auteur donne une idée des proportions & progreſſions Arithmétiques, Géométriques & harmoniques néceſſaires pour l'intelligence de quatre expériences ſur la réſonnance des corps ſonores. M. le Nain a trouvé le ſecret de ſe rendre intelligible aux eſprits les moins capables d'application.

Dictionnaire des Antiquités Romaines, ou *Explication abrégée des Cérémonies, des Coutumes & des Antiquités ſacrées & profanes, publiques & particulieres, Civiles & Militaires, communes aux Grecs & aux Romains; Ouvrage traduit & abrégé du grand Dictionnaire de*

SAMUEL PITISCUS. A Paris, chez Nic Aug. Delalain, Libraire, rue S. Jacques; à Lyon, chez Regnault, Libraire, rue Merciere; à Bordeaux, chez Chapuis aîné & fils; & à Rouen, chez Benitier, Libraire, rue S Lo, 1765. 3 vol *in*-8°. Nous ferons incessamment connoître ce Dictionnaire, que le Libraire de Paris (Nic. Aug. Delalain) ne nous a fait parvenir que depuis peu de tems.

On trouve chez le même Libraire le Tome VIII du *Droit François* de Banelier, 1 vol. *in*-12. l'*Essai Historique & Critique sur la puissance des Papes*, 1 vol. la nouvelle Edition du *Catéchisme de Montpellier en Latin*, par Pouget, 6 vol. *in*-4°. 1766. les Ouvrages suivans de M. l'Evêque du Puy: *Instruction Pastorale sur les Incrédules*, 2 vol. *in*-12. l'*Incrédulité convaincue par les Prophéties*, 3

vol. *in* 12. le même Ouvrage, 1 vol. *in-4°*. *Questions sur l'Incrédulité*, 1 vol. *Controverse pacifique*, 1 vol *la Dévotion réconciliée avec l'Esprit*, 1 vol. *in-12*. *le Véritable usage de l'autorité séculiere*, 1 vol. *Nouvelles vues sur le Systême de l'Univers*, 1 vol. *in-8°*. *Dissertation sur le Pentateuque des Samaritains*, 1 vol. *in-8°*. *la Vie de Mecenas*, par Richer, 1 vol. *in-12*. *les Mêlanges de Littérature*, par Grané, 4 vol. *in-12*. *Catechismus ad Ordinandos*, 1 vol. *in-12*. *la Gnomonique* de Dom Bedos, 1 vol. *in-8°* les *Sermons* de M. Boux, 2 vol. 1766. *les Intérêts de la France mal entendus*, 3 vol. *in-12*. le *Catéchisme de Grenade*, 4 vol. *in-8°*.

Le même propose un nombre d'exemplaires de l'*Année Ecclésiastique*, en 15 vol. *in-12*. à 15 liv. l'exemplaire en feuilles, jusqu'au premier Janvier 1767.

Le sieur François, Graveur du Cabinet du Roi, Inventeur de la maniere de graver des Estampes qui imitent toutes sortes de desseins, & en conséquence Pensionnaire de Sa Majesté, annonce qu'il vient de graver un *très beau Croquis au crayon noir*, de Parocel, représentant une marche de Cavalerie, qui va joindre une armée. Cette gravure n'a point été faite au marteau & au ciselet, manœuvre qu'il a montrée aux autres Graveurs dans le goût du crayon, mais d'une maniere particuliere, & qu'il a tenue secrette, afin de la perfectionner. C'est un travail qui n'est nullement méchanique, & dont il ne communiquera le secret qu'aux Artistes de l'Académie Royale de Peinture. S'il a été honoré d'une pension, en faveur de ce qu'il a procuré au Public des copies de Graveurs pour le-

çons de dessein, il marque aujourd'hui sa reconnoissance, en cherchant à lui procurer des originaux par les plus grands hommes. Ceux qui ont vu sa nouvelle gravure conviennent qu'on ne peut imiter plus parfaitement le dessein; & les plus habiles Dessinateurs s'y sont trompés en la comparant avec le dessein même. *Le prix de cette Estampe est de* 40 *sols.*

Ledit sieur François invite les Savans à lui communiquer les Mémoires qu'ils pourront avoir sur la vie de Desaguliers, Professeur de Physique Expérimentale à Londres, & sur celle de Muschenbrock, Professeur de Physique en Hollande, & Auteur des *Essais de Physique*, en 2 vol. *in*-4°. Il attend des instructions à cet égard, pour mettre sous presse le sixieme volume de l'*Histoire des Philosophes Modernes*, par M. Saverien. Ce volume comprend la Classe

des Physiciens. Il témoignera publiquement & en particulier sa reconnoissance, à ceux qui voudront bien lui donner les renseignemens nécessaires à l'Auteur de cette Histoire. Sa demeure est à Paris, rue S. Jacques, *à la Vieille Poste.*

Extrait des Registres des Délibérations de la Compagnie de MM. les Architectes Experts des Bâtimens à Paris, du Dimanche 17 Août 1766. MM. Pinard & Desbœufs, qui ont été nommés par la Compagnie pour examiner la Collection des Œuvres de M. Dumont, Professeur d'Architecture, consistant en deux Volumes ou Recueils de Monumens Antiques d'Architecture ; des détails de la Basilique de Saint Pierre de Rome ; différens autres morceaux d'Architecture ; plusieurs de sa composition ; & enfin en un Parallele général des Edifices les

plus considérables depuis les Egyptiens & les Grecs jusqu'à nos jours. Lesdits Commissaires, joints aux sieurs Syndic & Adjoint, ont reconnu dans les uns l'exactitude, & dans les autres les talens de l'Auteur.

La Compagnie, après avoir entendu lesdits Commissaires, Syndic & Adjoint, & examiné avec attention ces deux Volumes de Collection, reconnoît la vérité & l'exactitude de leur rapport, ne peut que louer M. Dumont, & applaudir à son ardeur dans le travail, à son exactitude dans ses recherches, & à son goût dans ses compositions.

En effet, si le Recueil des anciens Edifices de Rome, mesurés par M. Desgodets, a été généralement estimé, & est encore recherché tous les jours; si M. le Roy jouit, à juste titre, des éloges du Public par sa Collection

des Ruines de la Grece, peut-on refuser ces mêmes éloges à M. Dumont? Aussi a-t-il eu la satisfaction de voir l'Académie d'Architecture l'inscrire dans ses Registres, & avouer qu'il y a des détails intéressans & des morceaux d'Architecture qui en font connoître la véritable origine: nous ne pouvons qu'applaudir unanimement au zele de l'Auteur, & à l'utilité de ses Ouvrages pour le Public.

Nous soussignés Syndic en charge de la Compagnie de MM. les Architectes Experts des Bâtimens à Paris, certifions l'Extrait ci-dessus conforme aux Registres des Délibérations de ladite Compagnie. A Paris, ce 20 Août mil sept cent soixante six.

Signé, J. POIRIN.

Nota, que MM. les Architectes Experts ont gratifié l'Auteur

d'une bourſe de 100 de leurs jettons en 1764.

Le ſieur Lattré, Graveur, à Paris, rue S. Jacques, près de la Fontaine S Severin, vient de publier une nouvelle édition de l'Ouvrage intitulé : *Exercice & Evolutions de l'Infanterie Françoiſe*, ſuivant l'Ordonnance du Roi, du premier Janvier 1766, en ſoixante-dix-huit Planches. Cette édition n'a été entrepriſe que ſur les demandes réitérées d'un grand nombre d'Officiers ; & pluſieurs ſe ſont chargés avec ardeur de la conduire. Le ſieur Lattré, voulant répondre à leur zele, malgré les frais conſidérables que cet Ouvrage lui a occaſionnés, le vendra comme ci-devant, *6 livres broché en blanc*, & 15 *livres coloré ſuivant l'uniforme des Gardes Françoiſes.*

TABLE
DES ARTICLES
Du Journal d'Octobre 1766.

ARTICLE LXXIX. *Eloge Historique de* Stanislas I, *Roi de Pologne, &c. prononcé le* 11 *Mai* 1766, *en la Séance publique de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, par M. le Chevalier* de Solignac, *Secrétaire perpétuel*, page 5

ART. LXXX. *Plaidoyers & Mémoires de M.* Mannory, *ancien Avocat au Parlement. Tomes XV & XVI*, 22

ART. LXXXI. *Exposition Anatomique de la structure du corps humain, par M.* Winslow. (*Nouvelle édition*), 41

ART. LXXXII. *Lettre de M.* le Cat, *à M.* de S. Martin, *contenant la suite des succès de la Taille Latérale qui se pratique à Rouen*, 53

TABLE.

Art. LXXXIII. *Observations Historiques & Géographiques sur les Peuples barbares qui ont habité les bords du Danube & du Pont-Euxin ; par M.* Peyssonnel, 64

Art. LXXXIV. *Dictionnaire portatif des Arts & Métiers*, 80

Art. LXXXV. *Histoire des progrès de l'esprit humain dans les Sciences exactes, &c. par M.* Saverien, 106

Art. LXXXVI. *Eloge Historique de M.* Rameau, *lu à la Séance publique de l'Académie de Dijon, le 25 Août 1765, par M.* Maret ; *Secrétaire perpétuel*, 125

Nouvelles Littéraires, 146

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 30 Septembre 1766.

GENET, Doct. de la Maif. & Soc. de Sorb. de l'Acad. des Arcades de Rome.

De l'Imprimerie de DIDOT.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX-ARTS.

Commencés en 1701, & connus ſous le nom de *JOURNAL DE TREVOUX.*

TOME CCLXI. NOVEMBRE, 1766.

A PARIS,
CHEZ P. FR. DIDOT LE JEUNE,
Quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel, à S. Auguſtin.

M. D. CC. LXVI.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Ces Mémoires, commencés en Janvier 1701, forment (y compris celui ci) 865 volumes, qui doivent être reliés en 261 Tomes.

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	12.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	16.
1733.	12.	1766.	13.

Chacun de ces volumes se vend 19 sols en feuilles, & 20 sols broché.

JOURNAL DE TREVOUX.

ARTICLE LXXXVII.

PLAIDOYERS ET MÉMOIRES, contenant des Questions interessantes, tant en matieres Civiles, Canoniques & Criminelles, que de Police & de Commerce, avec les Jugemens & leurs motifs sommaires, & plusieurs Discours sur différentes matieres, soit de Droit Public, soit d'Histoire. Par M. MANNORY, ancien Avocat au Parlement. Tome XVII. A Paris, chez Claude Hérissant, Imprimeur-Libraire, rue Neuve-Notre-Dame 1766. *in-12.*

Ce Volume, où M. Mannory discute les droits d'admissibilité à l'Echevinage de Paris, en faveur des Citoyens notables de cette Ville, leur est dédié : dans l'hommage qu'il leur fait de son Livre, toujours Orateur, toujours Jurisconsulte, il remonte à l'origine du privilege de la Noblesse accordé à l'Echevinage ; il détaille toutes les prérogatives & tous les avantages qui sont attachés à cet Office ; il y fait l'éloge de la famille des Bignon, dont l'un des descendans remplit si dignement la place de Prévôt des Marchands ; il y fait celui des Libraires & Imprimeurs, auxquels on disputoit l'admissibilité, & que M. Mannory a défendus, ce qui le conduit à l'Histoire de l'invention & des progrès de la Typographie.

Pour ne pas revenir sur cette matiere, nous intervertissons l'or-

dre des Plaidoyers que ce Volume renferme, & nous commençons par le Mémoire concernant l'admiſſibilité à l'Echevinage. Ce Mémoire eſt diviſé en trois Lettres, ſuppoſées écrites par un Avocat d'Angers, actuellement à Paris, à l'un de ſes Confreres, à Angers. La Cauſe ſe plaidoit à la Grand'-Chambre, entre le Prevôt des Marchands & les Echevins de Paris, les Conſeillers & Quartiniers de la même Ville, les ſix Corps des Marchands, les Imprimeurs & Libraires, les Procureurs au Parlement & au Châtelet, & les Huiſſiers au Parlement. » Le » Mémoire des Procureurs, en ré» ponſe à celui du Corps des Mar» chands, avoit paru; il étoit très » bien; mais on en deſiroit un qui » n'eût pas le ton du Palais, qui » fût pour le Public, qui n'inſtrui» sît qu'en amuſant, enfin qu'on » pût lire, quoiqu'on ne fût pas

» Procureur. La tâche me parut
» d'abord difficile, dit M. Mannory, mais je lus le Mémoire
» des six Corps des Marchands.
» Il me rassura. L'amitié fit le reste.. J'imaginai la forme des Lettres Il me falloit une Ville que
» cette Cause intéressât. Je me
» déterminai pour Angers », (où la fonction d'Avocat est réunie à celle de Procureur). Non seulement les droits particuliers des Procureurs sont bien discutés, dans ces Lettres; mais l'Auteur les a encore rendues très intéressantes pour tous les Citoyens notables de Paris.

Les Echevins prétendoient, que, suivant un ancien Arrêt du Conseil d'Etat, du 30 Juin 1615, des deux Echevins qui sont élus tous les ans, il doit y en avoir un, pris dans le Corps des Marchands exerçant actuellement ou qui ont exércé honorablement la Marchandise, *par préférence & à l'exclusion des Bour-*

geois notables de tous les autres états; & que l'autre place doit être donnée à un Conſeiller de Ville ou à un Quartinier. (Ce ſont des Charges qui s'achetent, en faveur deſquelles on ne conteſte rien). M. Mannory établit dans la premiere Lettre, par les termes même de l'Edit de 1716, qui rend la Nobleſſe à tous les Bourgeois de Parìs, *en la perſonne des Prevôts des Marchands & Echevins*, que ce n'eſt pas aux ſix Corps des Marchands ſeuls que cet grace eſt faite; mais à *toutes les perſonnes de profeſſion honorable*, ayant égard au choix des plus capables. Il examine tous les termes de l'Edit; & il n'en eſt aucun qui ne lui fourniſſe une preuve en faveur de ſa Cauſe. Il tire le plus grand parti d'une foule d'autorités qui viennent à ſon ſecours. Il remonte aux tems les plus reculés; & il fixe à l'année 1617, l'époque des pre-

miers titres des Corps des Marchands, qui se prétendoient plus anciens que la Monarchie. M. Mannory expose avec une énergie singuliere, le ridicule des prétentions des six Corps, qui trouvoient leur origine dans les *Nautæ Parisiaci*, & ensuite dans les *Præpositi Mercatorum aquæ*. Ils réclamoient un Edit de Henri II, en l'année 1547, qui fait défenses de nommer à l'avenir, aux Charges ou Etats de Prévôt des Marchands, Echevins ou autres Etats de Ville, aucuns Officiers des Cours Souveraines, Avocats, Procureurs esdites Jurisdictions, &c. C'est précisément de cet Edit que M. Mannory tire ses preuves en faveur des Procureurs. Le motif étoit de ne point distraire ces Officiers de leurs fonctions; il prouve que les Procureurs étoient admis avant 1547: ils sont donc éligibles. L'Edit n'a point eu d'exécution; &

il eſt révoqué par celui de 1716 : il ne reſte donc de l'Edit de Henri II, que la preuve de la poſſeſſion de l'éligibilité des Procureurs. Enfin les ſix Corps ne rapportent aucun titre, dans lequel notre Orateur ne trouve des preuves invincibles en faveur des Citoyens notables, ou des perſonnes d'une profeſſion honorable.

Il examine dans la ſeconde Lettre quelles ſont ces profeſſions honorables ; il établit & il prouve que telle eſt celle de Procureur. Il diſcute deux objets, l'un de fait : les Procureurs dérogent-ils? l'autre de droit : doivent ils déroger ? La queſtion de fait eſt le ſujet de cette Lettre : il prouve par les Edits de nos Rois, par l'uſage, par les Juriſconſultes, par les Arrêts, que les Procureurs ne dérogent point. Dans la derniere Lettre, que l'Auteur n'a finie que lorſque le procès a été terminé, il prouve que les

Procureurs ne doivent point déroger. M Mannory dans ce Mémoire en Lettres, a su allier la plaisanterie la plus fine & la plus délicate, à l'érudition la plus profonde, aux preuves les plus serrées & les plus évidentes.

Le Discours préliminaire est un Mémoire sur le Commerce du Languedoc, pour le Levant, par le port de Cette. La Ville de Marseille a la possession exclusive de ce Commerce, fondée sur des titres anciens, multipliés & jamais interrompus. Le Syndic des Etats du Languedoc demandoit d'abord seulement, la liberté de la sortie & envoi des draps dans le Levant, par le port de Cette, ainsi que par celui de Marseille, en réservant les retours, exclusivement au port de Marseille. Il demanda ensuite la liberté même des retours par le port de Cette, ainsi que par celui de Marseille, & l'exemption du

droit de 10 pour cent, pour les retours qui ne feroient point faits par Marſeille, pourvu que ce fût ſur des Vaiſſeaux François. Le Syndic du Languedoc étayoit ſa demande de moyens ſpécieux : le Mémoire de M. Mannory contient la diſcuſſion de chacun de ces moyens, dans laquelle, après avoir établi l'état & la ſituation des ports de Cette & de Marſeille ; après être entré dans un grand détail ſur la liberté du Commerce & du Commerçant, ſur la multiplicité des débouchés, ſur la poſſibilité d'un Commerce profitable, ſur l'avantage des titres ; après avoir parcouru rapidement l'Hiſtoire brillante de la Provence, les Privileges que nos Souverains ont accordés à ſon Commerce, les dommages que la prétention du Syndic porteroit à l'intérêt général du Commerce, le peu d'avantage qu'en retireroient le port de

Cette & la Marine, & plusieurs autres objets relatifs au Commerce de ces deux Provinces; il prouve que les prétentions du Syndic sont contraires, 1°. à l'intérêt respectif des deux Provinces; 2°. à l'intérêt du Commerce national; 3°. à l'intérêt politique. Ces trois articles sont discutés avec toute l'éloquence & toute l'énergie possibles. Une telle discussion suppose dans l'Auteur de très grandes connoissances sur la matiere qui fait le sujet du Discours.

Le premier Mémoire de ce Volume roule sur un objet assez peu important par lui-même. Le sieur D.... qu'on y dépeint comme un homme intrigant & avantageux, s'insinue auprès du sieur M.... & Compagnie. Après le décès du sieur M.... il est question de solder les comptes de la société, envers laquelle D.... se trouve reliquataire de la somme de 434 liv. 12

sols, pour laquelle il fait deux billets au profit de la Compagnie. Avant l'échéance des billets, D.... prétend qu'il ne doit rien. Pour la discussion de cette Cause, D.... qui avoit les plus grandes obligations à M.... & à la société, emploie contre eux les injures les plus atroces. C'est de ces injures, plus que du fonds, qu'il s'agit dans cette Cause. M. Mannory s'attache à manifester la mauvaise foi du Débiteur, & la supercherie inutile dont il a voulu se servir dans la forme de ses billets. Enfin, par une Sentence du mois de Juillet 1750, le sieur D.... fut condamné à payer ses billets & aux dépens : on supprima ses injures. M. Mannory défendoit le sieur N... Associé. Il a fallu bien de l'art pour rendre intéressant un Mémoire qui rouloit sur un si petit objet.

M. Mannory fut moins heu-

reux, mais non moins éloquent, dans la Cauſe du ſieur Eſtebe, Ecuyer Secrétaire du Roi, Conſeiller honoraire au Conſeil ſupérieur de Quebec, & ci-devant Garde des Magaſins du Roi, en la même Ville, accuſé; contre M. le Procureur Général du Roi en la Commiſſion. Ce Mémoire a été fort répandu dans le Public, que cette Cauſe intéreſſoit trop, pour en avoir laiſſé échapper la moindre circonſtance. Le ſieur Eſtebe ſe trouvoit impliqué dans les affaires des ſieurs Bigot, Cadet, Bréard, &c, dont les vexations, les monopoles, les abus, les prévarications, ont porté un préjudice conſidérable à la Colonie du Canada, ruiné pluſieurs habitans, & peut-être entraîné la perte de cette belle Colonie. M. Mannory s'eſt attaché uniquement à donner une idée générale de cette grande affaire : il a ſur-tout fait ſes efforts

pour ne pas tomber dans les pieges auxquels se sont laissés surprendre les Défenseurs de quelques-unes des parties; c'est-à-dire, qu'il s'est fait un devoir de présenter les principaux objets de cette espece, d'en écarter les détails fastidieux & inutiles, & de rendre intéressans ceux dans lesquels il est entré. Malgré sa belle défense, le sieur Estebe, qui n'étoit, ni tout-à-fait innocent, ni aussi coupable que les autres Accusés, mais qui avoit éprouvé le malheur presqu'inévitable de se trouver nécessairement lié, pour ses fonctions, avec des personnes & sur-tout avec des Supérieurs qui malversoient, fut condamné à être mandé en la Chambre pour y être admonesté en présence des Juges, en 6 livres d'aumône, & en 30000 liv. par forme de restitution, au profit de Sa Majesté; peines qui ne déshonorent pas. Dans le Jugement, il

eſt déclaré atteint & convaincu d'avoir fait & ſigné, de l'ordre du ſieur Bigot, les déclarations faites au Bureau du Domaine de Quebec, portant, que les marchandiſes chargées ſur des Navires, dans aucuns deſquels ledit Eſtebe étoit intéreſſé, étoient arrivées pour le compte du Roi, leſquelles déclarations ont procuré auxdites marchandiſes, l'exemption des droits du Domaine, dont ledit Eſtebe a profité en partie; & d'avoir pareillement profité des gains illégitimes, réſultans des ſurventes des marchandiſes fournies aux Magaſins du Roi, par les ſociétés dans leſquelles il étoit intéreſſé. Nous avons cru devoir paſſer légerement ſur un Mémoire connu de nos Lecteurs.

M. Mannory, dans ſon quatrieme Mémoire, défendoit la Cauſe du ſieur Galand, créancier pour une ſomme de quatorze

louis, contre le fieur Fribourg de Zeringhen, fe difant Ecuyer, ou Chevalier. Ce n'eft pas précifément cette dette qui fait le fonds de la Caufe ; mais le fieur Galand en ayant demandé le paiement, le Débiteur imagina de l'accufer d'avoir voulu l'affaffiner, & de lui avoir volé une montre. » La chi-
» mere fe métamorphofe en réa-
» lité. Il tranfmet gravement fes
» funeftes rêveries dans les faftes
» trop dociles d'un Commiffaire.
» Cet Officier public les adopte.
» On obtient un ordre pour arrê-
» ter le fieur Galand. L'ordre
» s'exécute. On le traîne avec
» fcandale chez le Commiffaire ;
» de-là dans plufieurs lieux pu-
» blics, pour vérifier, dit on, les
» faits. On fait chez lui la perqui-
» fition la plus exacte. Enfin les
» Agens de Fribourg, s'apperce-
» vant que ce Fribourg eft un im-
» pofteur, & que fon accufation

» eſt dénuée de tout fondement ;
» on relâche le ſieur Galand,
» après l'avoir donné en ſpectacle au Public, comme un voleur & un aſſaſſin. C'eſt de cet
» attentat ſi grave pour lui, ſi
» intéreſſant pour la sûreté publique, ſi digne de l'attention des
» Magiſtrats, Protecteurs nés de
» tous les Citoyens, que le ſieur
» Galand demande vengeance ».

M. Mannory diviſe ſon Mémoire en trois parties. Dans la premiere il examine quel eſt le ſieur Fribourg, ſa naiſſance, ſa fortune, ſa conduite ; afin que de ce qu'il eſt, on juge ce qu'il a pu faire. Dans la ſeconde il conſidere ce qu'a imaginé le ſieur Fribourg débiteur, contre le ſieur Galand, ſon créancier : cette preuve faite établit le délit. Il fait voir dans la derniere, l'importance & même la néceſſité d'une réparation. Il prouve dans cette diſcuſſion, de

quelle gravité eſt cette affaire. La premiere partie eſt l'Hiſtoire intéreſſante d'une Aventurier, fils d'un Vigneron, garçon Marchand de vin, puis faiſant des commiſſions à trois ou quatre ſols, enſuite laquais, après cela Ecuyer, & enfin Chevalier. On peut juger combien le ſtyle & la maniere de M. Mannory répandent d'agrément ſur cette Hiſtoire. Celle du prétendu aſſaſſinat n'eſt pas moins curieuſe. Fribourg ſe munit d'un foureau d'épée, ſe fait une bleſſure au pouce de la main, ſe tranſporte dans la rue du Four-Saint-Honoré, entre dans l'allée du Commiſſaire Langlois, crie au voleur. L'Etude du Commiſſaire s'ouvre, &c. On devine le reſte. La calomnie eſt atroce ; le tort fait à l'honneur & à la réputation de l'Accuſé eſt preſqu'irréparable : l'Accuſateur l'a livré à la Police, aux Inſpecteurs des voleurs, l'a donné en

ſpectacle dans pluſieurs quartiers de Paris. L'injure a été préméditée & réfléchie ; le ſieur Galand eſt jeune & Chirurgien : que n'auroient point à craindre tous les Citoyens ? Enfin par Arrêt, qui confirme la Sentence dont Fribourg étoit Appellant, Fribourg eſt déclaré atteint & convaincu d'avoir fauſſement & calomnieuſement ſuppoſé un aſſaſſinat contre lui intenté par le ſieur Galand, & de lui avoir volé ſa montre d'or ; & pour réparation & autres cas, mentionnés au procès, mandé & blâmé, condamné en 1000 liv. de dommages & intérêts, par forme de réparation civile, la Sentence imprimée & affichée à ſes dépens, & condamné en tous les dépens du procès : quant à la demande à fin de paiement des quatorze louis, les Parties renvoyées à fins Civiles, dépens à cet égard réſervés.

L'affaire qui ſuit celle du ſieur

Galand, eſt moins intéreſſante : elle regarde un Cavalier du Régiment de ... ſon chien & un Traiteur ; elle fut terminée par un hors de Cour. Ce n'étoit que par complaiſance que M. Mannory avoit fait ce Mémoire. Dans les motifs du Jugement, rapportés à la ſuite, l'Auteur convient que le Traiteur qu'il défendoit, eut tort de ne pas s'être contenté d'avoir roſſé le Cavalier ; & que le Cavalier eut autant de tort d'avoir jetté de l'eau froide ſur ſon chien, ſurtout au mois d'Août.

Le dernier Mémoire, que M. Mannory intitule, *Prétendu Complot d'un prétendu vol*, ne ſervit point au procès de l'accuſé : l'affaire fut jugée avant que le Mémoire pût être fini. Le ſujet en eſt auſſi ſingulier, que la ſuite en fut malheureuſe. François, âgé de vingt-ſix ans, qui n'étoit jamais ſorti de Paris, & qui ſortoit rare-

ment de ſon cabinet, où il s'appliquoit au deſſein & à la gravure, ſe trouve lié avec cinq ou ſix jeunes gens ; il projette, moyennant leur ſecours, d'enlever un prétendu tréſor, à la Chartreuſe de Grenoble, où il n'en exiſta jamais, où il n'avoit pas le plus léger motif de croire qu'il en exiſtât, dans une maiſon qui eſt journellement habitée par plus de deux cens perſonnes. L'armement deſtiné à cette entrepriſe hardie, étoit de deux paires de piſtolets & cinq ou ſix armes blanches. La ſingularité de l'uniforme de cette troupe valeureuſe devoit répondre à la force de l'armement : un ſur-tout gris, veſte & culotte noires (pour faire 120 lieues à cheval), un chapeau coupé comme les Houſſards noirs, ſurmonté d'une tête de mort, & des galons de linge ſur le reſte. L'avis de faire la maraude avoit ſouffert quelques difficultés ;

ficultés; mais si l'on rencontroit un mouton sur la route, on ne feroit point scrupule de l'emmener. Ces Cavaliers devoient arriver à Grenoble un Dimanche ou une Fête, pendant que les Moines seroient au chœur. On devoit se saisir du Général, du Procureur & du Portier, couper les cordes des cloches, conduire le Procureur au Trésor pour l'enlever, & ensuite se sauver en Savoye, pour faire le partage. Ils supposoient qu'il n'y avoit que pour cinq quarts-d'heure de chemin. Quelques-uns des Conjurés se promettoient de revenir à Paris, où il devoit y avoir un *Te Deum* à Notre-Dame, un feu d'artifice à la Greve; & on les flattoit de l'honneur d'être présentés au Roi. Ils devoient emporter plusieurs millions; mais avec quelles voitures? c'est à quoi ils n'avoient point pen-

ſé). Malgré la folie de ce projet, François fut condamné à être attaché au Carcan par trois jours conſécutifs, à être flétri d'un fer chaud, en forme des lettres GAL, & conduit aux Galeres pour neuf ans. Voilà à quoi ſe réduiſit ce projet de ſiege. Il y a dans ce Mémoire des morceaux extrêmement touchans : nous regrettons de ne pouvoir les rapporter.

Nous avons eu trop de plaiſir à extraire ce Volume, pour ne pas attendre avec la plus grande impatience, ceux qui doivent ſuivre.

ARTICLE LXXXVIII.

RECUEIL d'Obſervations de Médecine des Hôpitaux Militaires, fait & rédigé par M. RICHARD DE HAUTESIERCK, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, premier Médecin des Camps & Armées du Roi, Inſpecteur général des Hôpitaux Militaires de France, & ayant la Correſpondance des mêmes Hôpitaux & des autres du Royaume, où l'on reçoit des ſoldats malades; Médecin Conſultant du Roi & ordinaire des grande & petite Ecuries; de l'Univerſité de Médecine de Montpellier, & des Académies de Gottingue & de Beſiers. (Tome I.) A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1766. *in*-4°. d'environ 560 pages, qui ſe trouve chez Panckoucke, rue & près de la Comédie Françoiſe.

HEUREUX le Peuple qui eſt gouverné par un Monarque ſenſible & humain ! Heureux l'Etat dont le Miniſtre connoît le prix des hommes ! La premiere de toutes les maximes en Politique, eſt, que le nombre des ſujets conſtitue le vrai tréſor du Souverain ; que la grandeur d'une Nation ne conſiſte pas dans l'or qu'elle poſſede, ni dans l'étendue & la multiplicité des Provinces, mais dans les bras qui exercent les Arts, qui cultivent la terre, qui défendent la Patrie. Tout Corps politique doit tomber dans un état d'inertie & de langueur, du moment que l'eſprit de conquête y fait fermer les yeux ſur les avantages de la population, & ſur les différens moyens de conſerver les ſujets : tout ce qui peut contribuer à des objets auſſi intéreſſans, entre donc néceſſairement dans le plan d'une ſage ad-

miniſtration; & c'eſt pour cela que le Gouvernement, attentif à encourager toutes les Sciences, (parcequ'il eſt convaincu qu'on trouve plus de reſſources dans la raiſon que dans la barbarie), ſemble principalement tourner ſes vues du côté de la Médecine, ſans contredit la plus utile de toutes. Afin de remplir les intentions bienfaiſantes de S. M., M. le Duc de Choiſeul, auſſi zélé pour l'exécution de ſes ordres, qu'éclairé ſur le choix des moyens, a ordonné l'établiſſement d'une Correſpondance de tous les Hôpitaux Militaires du Royaume. Le Miniſtere a prépoſé à l'entretien de cet établiſſement, M. Richard, qui, comme il nous l'apprend, en avoit déja formé lui-même un pareil avec ſuccès, en qualité d'Inſpecteur des Hôpitaux Militaires, & de premier Médecin des Armées en Allemagne, pendant la derniere guerre.

Trente-deux ans de ſervice dans l'une ou l'autre de ces deux places, ſont un titre bien capable de juſtifier le mérite du Médecin & le choix du Miniſtre.

Les bons eſprits ne ſauroient trop ſe récrier contre un fléau, peut-être le plus terrible de tous; nous voulons dire cette Médecine raiſonneuſe, ſyſtêmatique & deſtructive, fruit de l'ignorance, de la vanité, de la pareſſe, ou le produit d'une imagination déréglée. Ils ne s'attachent, à l'exemple d'Hippocrate, & de Sydenham ſon fidele imitateur, qu'à celle qui eſt fondée ſur l'expérience & l'obſervation. Les faits, de quelque nature qu'ils ſoient, font la richeſſe du Philoſophe : ſans ce ſecours la vraie Phyſique ſeroit encore dans le berceau; ſans cette pierre fondamentale, l'édifice des connoiſſances humaines reſteroit toujours imparfait, ou il ne s'éleveroit que

pour s'écrouler sur ses Architectes. Que sont même nos chefs-d'œuvres de Métaphysique, de Morale, de Politique, d'Histoire, les Ouvrages de Tacite, de Locke, de Montaigne, & de l'immortel Auteur de l'Esp:it des Loix? si ce n'est le résultat d'une suite d'observations faites par des hommes de génie, sur les facultés de l'ame, sur le caractere, les mœurs, les passions, les devoirs de l homme.

On ne peut que louer M. Richard d'avoir adopté, comme il l'a fait, l'excellente méthode de Baglivi & de Clifton, qui se sont occupés particulierement des observations médicinales, de la maniere de les bien faire & de les bien présenter. Il mérite encore par son zèle pour la Médecine Militaire, d'avoir en quelque sorte part à la gloire que Portius & le savant M. Pringle se sont acquise dans cette partie de l'Art, si importante pour

l'Etat. Notre Médecin fait des réflexions très sages & très judicieuses sur ces objets, dans une Préface qu'il a mise à la tête du Recueil qu'il publie; il y donne le précis de l'Histoire & des progrès de la Médecine; & il y trace le plan de la Correspondance des Hôpitaux. On remarque dans ce Discours de la justesse & de l'élevation, un style noble, quelque chose de mâle & de philosophique. Les morceaux que nous allons transcrire mettront le Lecteur à portée d'en juger par lui-même.

» Le soin de sa conservation a
» été la premiere étude de l'hom-
» me; ainsi la nécessité de garan-
» tir son existence de la douleur
» & de la destruction, fut la mere
» de la Médecine. Mais l'enfance
» de cet Art dura encore long-
» tems; l'ignorance, l'inexpérien-
» ce, la crainte & souvent la su-
» perstition nuisirent à ses pro-

» grès. Telle eſt en général la
» puſillanimité de notre ame, que
» nous ſommes naturellement
» portés à chercher hors de nous,
» & loin du Globe que nous ha-
» bitons, les cauſes des maux
» qui nous affligent, & les ſe-
» cours qui peuvent nous en déli-
» vrer.

» Les Prêtres & les Mages
» s'emparerent de la Médecine
» chez les Egyptiens, les Aſſy-
» riens, les Chaldéens, les Baby-
» loniens, les Perſes, &c. Ce fut
» entre leurs mains un moyen de
» plus d'en impoſer au Peuple &
» d'abuſer de ſa crédulité. On
» fit honneur aux Dieux des guéri-
» ſons qui n'étoient que l'ouvrage
» de la Nature ou d'une ſecrette
» induſtrie.

» Cependant l'habitude & les
» eſſais multipliés firent éclore
» quelques bonnes obſervations...

» De-là ces ordonnances & ces » recettes déposées dans les Temples : mais le peu de découvertes heureuses qu'on avoit faites, » étoient étouffées sous un monceau d'erreurs qui défiguroient » cette Médecine Sacerdotale. Il » falloit un génie bien vaste & » bien puissant pour séparer ces » parcelles d'or d'un alliage aussi » grossier ; pour ne pas confondre » le mensonge avec la vérité, les » procédés de la Nature avec les » prestiges de l'imagination ; enfin, pour réduire à une Physique simple & claire, un cahos » informe & confus, que les Ministres des Autels faisoient respecter à la faveur d'une obscurité mystérieuse ».

La Grece eut la gloire de produire ce grand homme dans la personne d'Hippocrate. Il a plus contribué lui seul à la perfection

de l'Art de guérir, que tous ses successeurs dans une longue suite de siecles : c'est par ses travaux que la Médecine a été réduite en principes, & est devenue une Science proprement dite : » Il commença » par rassembler toutes les lumieres acquises & confusément » éparses en mille endroits différens; il distingua les cures prétendues miraculeuses, des guérisons opérées par des moyens » simples; il interrogea la Nature, qui lui découvrit une partie » de ses secrets ... Le résultat de » ses expériences fut d'imprimer » un caractere de réprobation à » toutes les observations qu'un » faux coup-d'œil avoit supposées, » & d'extraire des véritables, des » principes certains, sur lesquels » il pût asseoir une multitude de » vérités propres à étendre la » sphere des connoissances médi» cinales ... Ses Ecrits sublimes

» font encore aujourd'hui l'étonnement & l'admiration des Maîtres de l'Art ».

La méthode d'Hippocrate n'a pas prévalu dans tous les âges : ceux qui vinrent après lui, trouvant qu'il étoit plus commode de raisonner que d'observer, abandonnerent la route qu'il avoit tracée. » Ils se livrerent à l'esprit de » systême, &, se persuadant que » leurs idées particulieres étoient » les vues générales de la Nature, » ils lui prêterent une marche & » des procédés qu'elle n'a jamais » connus. Ces rêves brillans jetterent, sans doute, pendant » quelque tems, beaucoup plus » d'éclat que les observations laborieuses de ces esprits attentifs & patiens, qui suivent la » Nature jusques dans les moindres détours de son sanctuaire. » Mais toutes ces chimeres de l'imagination se sont évanouïes ;

» elles n'offrent par-tout que de
» vaſtes débris, tandis que le
» Temple de la vérité s'éleve ma-
» jeſtueuſement, par le ſecours des
» matériaux que fournit la ſage
» & lente expérience ».

Eſculape fut mis au rang des Dieux : Athenes éleva des ſtatues à Hippocrate. L'Anatomie dut ſes premiers progrès au goût d'Alexandre le Grand & des Ptolomées, pour l'Hiſtoire Naturelle. » Ces
» exemples prouvent que l'encou-
» ragement eſt néceſſaire aux
» Sciences ; & que, ſi l'on veut
» que la Médecine en particu-
» lier ſe perfectionne de plus en
» plus parmi nous, elle a beſoin
» que le Gouvernement la pro-
» tege, & forme des établiſſe-
» mens qui puiſſent augmenter la
» maſſe de ſes lumieres & de ſes
» reſſources.

» Un objet de cette importance
» n'échappa point à l'œil vigilant

» de Louis XIV. La Médecine, » sous son regne, se ressentit de » l'heureuse influence du Trône. » Louis le Bien Aimé, héritier des » rares qualités & des vues utiles » de ce grand Roi, plus encore » que de son sceptre, honore cet » Art d'une attention particu- » liere. La vue des Soldats qui fu- » rent blessés à la célebre journée » de Fontenoi, en combattant » sous ses yeux, n'a fait qu'exciter » sa tendre sensibilité à veiller plus » que jamais sur une Science, qui » peut lui conserver la portion de » ses sujets la plus noble & la plus » utile, &c. »

Suivons présentement l'Auteur dans l'exposition qu'il fait du plan de sa Correspondance. Les Médecins & les Chirurgiens des Hôpitaux doivent donner des Mémoires sur la nature de l'air, des eaux, du sol, & autres circonstances du Pays qu'ils habitent,

relativement à leur effet pour la perte, la conservation & le rétablissement de la santé : il leur est enjoint d'envoyer tous les mois des observations sur les maladies regnantes, épidémiques ou non, sur les cas particuliers & nouveaux qui se présenteront dans la pratique, en marquant le rapport que toutes ces maladies pourront avoir avec l'état de l'athmosphere. M. Richard choisira les plus solides & les plus utiles pour les faire imprimer, ce qui fournira un volume chaque année. Voici les détails.

I. Pour dresser les Mémoires Topographiques, on exige que les Correspondans se reglent sur les Ouvrages d'Hippocrate (& entr'autres sur son Livre curieux de *Aëre, Locis, & Aquis*), qui apprennent ce qu'il pensoit de l'influence des climats sur les maladies : « ses réflexions sur celles de

» la Grece, montrent un homme » bien convaincu que la Nature, » uniforme dans ses loix généra- » les, varie beaucoup dans l'ap- » plication qu'elle en fait en cha- » que Pays ». Tout ce qui concerne cette matiere peut se rapporter à sept points capitaux, qui sont, 1°. la situation d'une Ville ou d'une Province, relativement au Soleil. Le plus ou moins de proximité de cet Astre a une influence marquée sur l'esprit, le corps, le caractere des divers habitans de la terre : mais cette action est modifiée par l'élévation & l'abaissement des lieux, les bois, les rivieres, les marais, &c. » Dans la » Grece, une seule montagne avoit » mis une différence sensible, pour » l'esprit, entre les Athéniens & » les Thébains ; ceux-ci étoient » aussi stupides, que les autres » étoient spirituels ». 2°. Le terroir, ses productions minérales &

végétales Un sol est sec ou humide, gras ou maigre, &c; & de ces variétés suivent l'abondance ou la disette des pâturages, des fruits, du gibier, le nombre des quadrupedes. Certaines contrées ont des productions qui leur sont propres; » & les mêmes substances qui, » dans quelques Pays, sont des » principes de vie & de santé, portent dans d'autres le poison & » la mort ». 3°. Les eaux, celles du Ciel, celles des fontaines, des citernes, des rivieres, &c. On doit avoir égard à leur crudité, à leur pesanteur, à leur chaleur, aux parties hétérogenes dont elles sont chargées, examiner les eaux minérales, leurs qualités, leur source, leur route, les phénomenes qu'elles présentent dans les expériences chymiques & physiques, leur usage & leurs effets dans les maladies. 4°. La société & le nombre des habitans, la conf-

truction & l'expoſition des maiſons, des rues, des cimetieres, des voiries, des boucheries, des marchés, des magaſins. Les exhalaiſons putrides qui s'élevent de la plûpart de ces lieux, ſur-tout des Hôpitaux, ſont autant de poiſons meurtriers, ainſi que bien d'autres vapeurs corroſives qui émanent de certains laboratoires, &c.

5°. L'air & ſes qualités, ſa ſécheresſe, ſa chaleur, ſa gravité, ſon reſſort, les émanations des trois regnes de la Nature dont il eſt chargé, leur action auſſi inévitable que dangereuſe, laquelle échappe aux yeux du vulgaire, qui en eſt la triſte victime. Il faut ſuivre cet élément, qui n'eſt jamais ſemblable à lui-même, obſerver ſes mouvemens capricieux, le changement qu'il reçoit des ſaiſons, le cours des vents : cette connoiſſance fit prédire à Hippocrate la peſte qui devoit venir d'Illyrie ra-

vager la Grece. 6°. Le régime des habitans, leurs occupations, leur constitution physique & morale, leurs maladies endémiques ou épidémiques, avec les remedes qui leur conviennent. Pour que ce tableau soit exact, il doit embrasser les trois ordres de Citoyens, les riches, les pauvres, & ceux d'un moyen état. La maniere de vivre ne sauroit être la même où la fortune a mis tant de différence. L'âge & le sexe ne seront point oubliés dans cet article. Tout est lié dans la nature, les maux & les remedes, les uns & les autres avec le tempérament de l'homme; & c'est cette liaison qui doit principalement occuper les Médecins. 7°. Ce qui regarde les Hôpitaux & les Casernes, leur construction, leur exposition, le nombre des salles, des lits & des malades, les maladies qui peuvent s'y trouver plus particuliere-

ment que dans la Ville, les précautions que l'on prend pour en empêcher les progrès & la contagion, &c.

II. Les Observations Météorologiques & Cliniques comprennent, 1°. un détail historique & journalier des variations du Barometre, du Thermometre, & des vents; de l'influence de ces variations sur les fruits de la terre & sur les animaux, &c. 2°. L'indication succincte des maladies qui ont regné pendant le même mois, de leur rapport avec l'état de l'athmosphere, de leur marche, de leur terminaison, de l'effet des remedes qui ont été employés.

III. Les Epidémies sur les hommes ou sur les animaux, leurs causes, leurs symptomes, leurs périodes, leur curation, méritent singulierement de fixer l'attention des Observateurs.

IV. Viennent enfin les Cas par-

ticuliers extraordinaires, & qui ne tiennent point à des circonſtances Topographiques; les maladies rares & intéreſſantes, ou celles qui préſenteront quelque choſe de nouveau dans leurs phénomenes ou dans leur traitement : les deſcriptions qu'on en fera ſeront dégagées de toutes diſſertations vagues, d'idées ſyſtématiques, de digreſſions ou de réflexions étrangeres au ſujet. Cette quatrieme claſſe d'Obſervations renferme, 1°. l'état habituel du malade, ſon âge, ſon ſexe, ſa conſtitution, les infirmités auxquelles il eſt ſujet, celles de ſes parens, &c. 2°. L'état où il a été avant que le Médecin l'ait vu, le principe de ſon indiſpoſition, &c. 3°. Son état au moment qu'il a paru devant le Médecin, le tableau des accidens dont il étoit alors attaqué, le caractere & la complication des maladies qu'ils ont preſentées, l'analyſe des indications.

4°. Le détail des symptomes, de la dose des remedes, de leur mêlange, de leur effet, jour par jour, dans tous le cours du traitement. 5° La description anatomique de tout ce qui a paru hors de l'état naturel à l'ouverture du cadavre. 6°. Des réflexions qui déterminent avec précision les causes éloignées du mal, les signes pathognomoniques des causes prochaines, les efforts que la Nature a faits pour la guérison dans les crises, les indications propres à établir la cure thérapeutique, palliative ou radicale, ainsi que la prophylactique.

On voit que l'établissement dont il est question, & l'ensemble du plan que nous venons de mettre sous les yeux du Lecteur, & auquel le Ministre exige que les Observateurs se conforment, réunissent les plus grands avantages, non seulement pour la Médecine Militaire, mais encore pour l'humanité. Un

tel projet suppose certainement bien des qualités dans ceux qui doivent concourir à son exécution. Ce n'est qu'à force d'habitude, de zèle, d'attention, de connoissances réfléchies, jointes à un coup-d'œil sûr, & à beaucoup de jugement & de candeur, que les Coopérateurs de M. Richard pourront se flatter de répondre aux vues du Ministre : les six Mémoires contenus dans ce premier Volume leur offrent des modeles pour les travaux suivans. Mais, quelque satisfaisans que ces Mémoires nous aient paru, il faut convenir néanmoins pour le bien de la chose & l'intérêt de la vérité, qu'ils seroient encore susceptibles d'un plus haut degré de perfection: il est à desirer qu'à l'avenir les Auteurs redoublent d'effort pour se surpasser ; qu'ils entrent dans de plus grands détails sur certaines circonstances ; qu'ils s'étendent beaucoup moins sur ce qui n'est

pas abſolument eſſentiel qu'ils ne multiplient point les êtres ſans néceſſité, en donnant pour nouveaux des faits communs dans la pratique ; enfin, qu'ils traitent avec encore plus de ſoin ce qui regarde la matiere médicale (1). Au reſte perſonne n'eſt plus en état de juger du caractere & du mérite des obſervations, que le Médecin intelligent qui préſide à cette Correſpondance. En faiſant, comme il ſe le propoſe, un choix raiſonné des Mémoires qui lui ſeront envoyés, en rejettant les mauvais, en ſupprimant en partie les médiocres, & en n'adoptant que les meilleurs, il eſt hors de doute, » que les fruits de la Correſpon- » dance pourront autant l'empor-

(1) L'Auteur de cet Article l'eſt auſſi d'une Diſſertation intitulée : *De vero Medicinæ fundamento obſervatione, eâque rectiùs inſtituendâ.* in-4°. de 14 pages.

» ter

» ter ſur ceux de ce genre qui ont
» déja paru, que les vues & les
» ſoins du Miniſtre qui l'a éta-
» blie, ſont au-deſſus de ceux des
» particuliers qui ont entrepris de
» pareils travaux.

ARTICLE LXXXIX.

RECHERCHES ſur l'origine des Découvertes attribuées aux Modernes, où l'on démontre que nos plus célebres Philoſophes ont puiſé la plûpart de leurs connoiſſances dans les Ouvrages des Anciens; & que pluſieurs vérités importantes ſur la Religion ont été connues des Sages du Paganiſme. (Par M. L. DUTENS.) A Paris, chez la veuve Ducheſne, rue S. Jacques, 1766, 2 vol. *in*-8°. le premier de 228 pages, & le ſecond, de 257.

SI cet Ouvrage avoit paru il y a quatre-vingts ans, il auroit

été regardé comme une piece du procès que les Modernes venoient d'intenter aux Anciens par l'organe de M. Perrault, de l'Académie Françoise, pour les dégrader du rang dont ils étoient en possession. L'Auteur connoît les différentes productions qui ont été fournies contradictoirement dans cette fameuse querelle. Il qualifie désavantageusement le *Parallele des Anciens & des Modernes*, en faveur de ceux-ci, par M. Perrault; l'*Essai du savoir des Anciens & des Modernes*, dans lequel M. le Chevalier Temple prend le parti des premiers; & la *Digression sur les Anciens & les Modernes*, par M. de Fontenelle. Suivant M. Dutens, ces différens Ecrits sont plutôt de belles déclamations, sans preuves de ce que l'on y soutient, que des Ouvrages propres à porter avec eux la conviction. Il a pris une route qui lui paroît plus sûre que

le raiſonnement ; c'eſt de rapporter le texte même des Anciens : il les cite dans la langue originale, afin de n'être point ſuſpect ; & il tâche de faire voir qu'ils ont devancé les Modernes dans toutes les prétendues découvertes dont ceux-ci ſe glorifient. Les Partiſans même de l'opinion contraire liront ces Recherches avec plus de fruit, que les Diſſertations dont nous venons de parler. Ils goûteront davantage le Livre de M. Dutens, parcequ'on y voit les penſées mêmes des Anciens : c'eſt dans une controverſe importante, une production de faits, toujours plus intéreſſante & plus inſtructive pour les Juges, que les Mémoires & les Factums des Parties.

Mais eſt-il [illegible]ible de ſe renfermer exactement dans les bornes de l'impartialité ? Cela eſt, ſans doute, bien difficile ; & notre Auteur paroît tenir la balance pen-

chée du côté des Anciens : ses réflexions & ses conjectures suppléent aux poids, lorsqu'ils sont trop légers. Par-tout il releve le mérite des Anciens avec une affectation marquée, & qui tient un peu de la superstitieuse admiration des Commentateurs, que cependant il désapprouve. Sur un seul passage, souvent très obscur, sur une simple expression hasardée, qui a quelque rapport à une découverte moderne, il en fait aussitôt honneur à l'Antiquité. Ce n'est pas que dans sa Préface & dans la conclusion de son Livre, il n'y ait des réflexions fort judicieuses, où les Modernes trouveroient bien leur compte : mais on ne voit-là qu'un correctif ; & M. Dutens auroit été obligé de supprimer son systême, s'il eût travaillé sans prévention.

Il a mis en tête de son premier Volume, le Catalogue des princi-

paux Auteurs qu'il a cités, & des éditions dont il s'eſt ſervi. Nous n'avons que des louanges à lui donner ſur la partie de l'érudition. En indiquant les ſources où il a puiſé, il s'eſt mis à l'abri du reproche de plagiat; reproche qu'on n'a pas su éviter dans de fameux Ecrits, où l'on ſoutient d'un ton beaucoup moins modeſte, des ſyſtêmes bien plus étranges que le ſien. L'Ouvrage d'Almeloveen, intitulé, *Inventa nov-Antiqua*, eſt le ſeul qui lui ait paru remplir ſur la Médecine, l'objet qu'il s'eſt propoſé ſur toutes les autres connoiſſances. Il peut donc paſſer en quelque ſorte pour ſon modele. L'*Origine ancienne de la Phyſique nouvelle*, du P. Regnault, eſt, ſelon lui, un Ouvrage ſans plan, ſans méthode, ſans liaiſon; où les citations ſont peu exactes ou infidelles; où l'on avance pluſieurs choſes ſans les prouver; où il y en a plus d'omi-

ſes qu'on n'en rapporte : le P. Regnault eſt accuſé de ſe tromper juſques dans l'expoſition même des principes des Auteurs dont il parle ; d'avoir ſouvent tronqué leurs paſſages pour les ramener à ſon ſens : enfin, ſi l'on en croit notre Auteur, ce Livre n'eſt qu'un amas informe, indigeſte, & très imparfait de paſſages mal couſus & mal cités ; & il aſſure que tous ceux qui le connoiſſent s'accordent unanimement à en porter le même jugement.

Une proſcription ſi rigoureuſe, prononcée avec tant de confiance, mériteroit d'être examinée dans ſes principes ; mais les détails nous meneroient trop loin : nous nous ſommes ſimplement apperçus, & nous devons en avertir, que le P. Regnaut, dont nous ne prétendons pas être les Apologiſtes, conclut en faveur des Modernes Il croit que, par l'étude de la Nature

dans la Nature même, par la méthode, par les inſtrumens nouveaux, par les expériences, par les obſervations, par l'établiſſement des Académies, par l'invention des Journaux ou des Mémoires littéraires, la Phyſique a dû faire des progrès, & en a fait réellement, qui laiſſent les Anciens loin de nous : en voilà plus qu'il n'en falloit pour ne pas trouver grace aux yeux de l'Auteur des Recherches.

Sa partialité eſt marquée dans ce qu'il dit d'un Livre Anglois de M. Wotton, qu'il annonce ſimplement, & ſans daigner s'y arrêter, comme ayant été publié en 1674, 1697, & en 1705, avec des additions : la raiſon qu'il donne de ſa réticence ſur cet Auteur, eſt que, dans ſon Ouvrage, intitulé, *Reflexions upon Ancient & Modern Learning*, M. Wotton ſe propoſe pour but de faire l'office de Médiateur

entre le Chevalier Temple & M. Perrault, & paroît pencher en faveur des Modernes. Tels ſont les motifs du ſilence qu'on s'eſt impoſé ſur un Ecrivain très diſtingué, mais d'un parti contraire. Il mérite bien que nous le faſſions connoître à nos Lecteurs.

M. Wotton compare les divers âges du genre humain aux différens degrés de la vie. Les premiers deſirs de l'enfance ne tendent qu'aux beſoins néceſſaires. Après vient l'amour des plaiſirs ; & enſuite la prudence, & les réflexions qui l'accompagnent. Les hommes ne ſongerent d'abord qu'aux inventions les plus utiles ; on ne penſa au luxe & à la magnificence, que quand on eut pourvu à la néceſſité. Dès qu'on ſe fut aſſemblé en ſociété, on établit des loix pour ſe garantir de l'invaſion & de l'oppreſſion du plus fort Enſuite on fit une Science de l'art de bien

gouverner. Les plus fins apprirent à régir la multitude, & à en ménager les affections. L'ambition s'efforça d'acquérir toutes les qualités qui donnent la supériorité, & qui mettent tant de distinction entre les hommes. On ne sauroit contester aux Grecs & aux Romains d'avoir excellé dans cette science du monde. L'éloquence pour émouvoir les passions, la sagesse pour le conseil, la dextérité pour le maniment des affaires, les charmes de la société familiere, toutes les qualités morales & politiques avoient été portées à un haut point de perfection par les Anciens: mais il n'en faut point conclure, dit Wotton, qu'ils aient eu plus de force de génie que les Modernes; ils ont presque épuisé la matiere, uniquement parcequ'ils ont vécu les premiers Il fait le même raisonnement sur les Poètes & les Orateurs anciens, si fort en pos-

session d'être admirés La Poésie & l'Eloquence ont été cultivées avec beaucoup d'ardeur par les Grecs & par les Romains, parcequ'en toute occasion il falloit haranguer le Peuple : les Orateurs se rendoient les maîtres des délibérations publiques ; il falloit donc remuer les passions, manier adroitement divers intérêts, & faire en conséquence usage de toutes les figures de la Rhétorique. C'étoit-là l'étude & l'exercice de tous ceux qui avoient de l'esprit & de l'ambition. Ce sont les circonstances, & non la seule prééminence de l'esprit qui ont fait de grands Orateurs. D'ailleurs les langues Grecque & Latine se sont trouvées propres à exprimer heureusement les plus ingénieuses saillies de la Poésie, & les plus beaux mouvemens de la Rhétorique. Suivant Wotton, si Démosthene & Cicéron avoient eu à parler, si Homere &

Virgile avoient eu à composer leurs Poëmes héroïques en Polonois ou en Allemand, ils auroient peut-être échoué contre la dureté de la Langue.

Dans les Sciences qui ne se perfectionnent que par de longues expériences, telles que la Physique, la Chirurgie, la Médecine, les Modernes doivent l'emporter sans contestation : bien entendu qu'il s'agit de ceux qui ont cultivé leur Art par l'étude, & qui, bien convaincus qu'il est très long, & que la vie est courte, n'ont pas allongé celle-ci en se livrant à leurs plaisirs, & abrégé l'Art en ne l'étudiant pas. Or c'est précisément dans les Sciences que, malgré quelques vaines restrictions qui se trouvent à la fin de sa Préface, l'Auteur des Recherches a prétendu démontrer, qu'*il n'est aucune partie de nos connoissances dans laquelle les Anciens ne nous aient devancés*,

servi de guides, ou surpassés; que *les découvertes les plus célebres faites de notre tems, ont pris chez eux leur origine*; qu'enfin, si les Modernes brillent de quelque lumiere, *ils l'ont empruntée uniquement de ces illustres Maîtres*. Son exhortation d'aller puiser directement à la source, est très bonne; mais on y trouvera plus souvent les eaux bourbeuses qu'il ne le dit. Suivons l'Auteur sur quelques points.

Le principe de la Gravitation universelle, est une découverte moderne, qu'on regarde comme une vérité inconnue aux Anciens. Il est cependant aisé, dit M. Dutens, de faire voir que les Modernes n'ont fait que suivre les traces des anciens Philosophes, en partant du même principe, & guidés par les mêmes raisonnemens. Il ajoûte immédiatement, qu'il est vrai que les Modernes ont *démontré clairement* les loix de cette Gra-

vitation universelle, & qu'ils les ont expliquées avec *cette clarté & cette précision*, qui caractérisent le *génie* de ce siecle & du siecle passé. Cet aveu, honorable aux Modernes, méritoit, de la part de notre Auteur, un petit correctif; le voici : » Mais c'est tout ce qu'ils ont » fait à cet égard, sans y avoir » rien ajoûté ».

Les Anciens, à l'entendre, n'ignoroient pas la Gravitation universelle : *on a cru entrevoir* le fond du systême Newtonien dans Empedocles, en prétendant que, sous le nom d'amour, il a voulu désigner une loi à laquelle il ne manque que le nom d'Attraction. L'Auteur abandonne bien tôt Empedocles, pour chercher dans Timée de Locres, la connoissance de l'effet des deux forces de projection & de pesanteur, par lequel on rend raison des révolutions des planetes : la preuve que

Timée de Locres a connu cet effet, c'est qu'en parlant de l'ame du monde, qui met toute la nature en mouvement, il dit que Dieu *l'avoit douée de deux forces, lesquelles étoient combinées suivant certaines proportions numériques.* Platon dit clairement, que Dieu avoit imprimé aux Astres *le mouvement qui leur étoit le plus propre*, ce qui ne peut être autre chose, selon l'interprétation de M. Dutens, que le mouvement rectiligne qui les fait tendre vers le centre de l'Univers; & qu'ensuite, par une impulsion latérale, ce mouvement avoit été changé en circulaire. Nous ne rapporterons pas ce qu'il dit à ce sujet d'Anaxagore, cité par Diogene de Laërce, & de Plutarque, qu'il prétend avoir connu presque toutes les vérités brillantes de l'Astronomie, & qui a aussi *entrevu* la force réciproque qui fait graviter les pla-

netes les unes ſur les autres.

Nos Mémoires du mois d'Août, en annonçant le cinquieme volume de l'Hiſtoire des Philoſophes modernes, font connoître, ſur l'Aſtronomie, les découvertes admirables dues à Galilée, à Kepler, aux Caſſini, aux Varignon, aux la Hire, aux Hughens, &c. Que revendiqueroit-on pour les Anciens, dans les fruits des travaux immortels de ces grands Philoſophes? Qu'importe que l'Auteur des Recherches donne le Syſtême de Copernic aux Anciens, parce que Pythagore a cru que la terre étoit mobile, & n'occupoit point le centre du monde? Philolaüs diſoit que la terre parcouroit un cercle oblique: par ce cercle il entendoit, *ſans doute*, le Zodiaque. Plutarque *ſemble inſinuer* qu'un Diſciple de Pythagore avoit eu la même opinion. Platon *ſemble avoir entrevu* le ſyſtême des couleurs de

Newton. C'est de ces foibles assertions que M. Dutens conclut généralement & très affirmativement, qu'il n'y a aucune découverte moderne qu'on ne doive aux Anciens. Il va plus loin : Platon a dit qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'homme de déterminer au juste en quelle proportion étoit le différent mêlange de certaines couleurs ; & c'est parceque Platon jugeoit impossible de développer cette théorie, que M. Dutens infere qu'il en avoit une idée nette.

L'admiration pour les Anciens est poussée au point, que les choses qu'on n'a pu découvrir qu'à l'aide des télescopes, l'Auteur prétend qu'ils ne les ignoroient pas ; parcequ'ils suppléoient au défaut de cet instrument par une perspicacité d'esprit extraordinaire.

Les Anciens auront-ils vu par les yeux de leur esprit, dans le mesentere d'une grenouille, ou

dans la queue du têtard, la circulation du sang, que nous observons si bien par le moyen du microscope ? Hippocrate dit que toutes les veines communiquent entr'elles & coulent les unes dans les autres : donc il a connu la circulation du sang ; & l'on dépouille l'immortel Harvey de l'honneur de cette découverte.

La Chirurgie a fait de nos jours les plus grands progrès : on la dégrade, en donnant un Mémoire communiqué contre la Chirurgie moderne, par Bernard, Médecin Anglois, qui prétend, avec raison, qu'il faut étudier les Anciens ; qu'on les néglige trop ; & que leurs Ecrits peuvent répandre beaucoup de jour sur la plûpart de nos connoissances. Mais il seroit bien fâcheux pour l'humanité, qu'on traitât aujourd'hui les malades à la maniere d'Oribase, de Paul d'Egine, & d'autres Anciens

ſi vantés, qui ont été de grands hommes dans leur tems; & qui certainement le ſeroient encore aujourd'hui, parcequ'avec leur génie, ils n'auroient pas manqué d'être au niveau du ſavoir de leur ſiecle.

Nous avons déja vu que l'Auteur s'eſt ſervi du Livre d'Almeloveen, pour traiter les ſujets relatifs à l'Anatomie, à la Médecine; il auroit pu pouſſer plus loin ſon animadverſion pour les Modernes, s'il avoit connu le Livre intitulé, *Idea Medicinæ Veterum, Joh. Beverovicius concinnavit. Lugd. Batav. ex officinâ Elzeviriorum*, 1637. Il n'y a aucune partie de l'Art de guérir dont ce Livre n'attribue quelque choſe aux Hiſtoriens, aux Poëtes, aux Orateurs, aux Philoſophes de l'Antiquité. C'eſt un article à ajoûter au Catalogue de M. Dutens.

Cet Extrait eſt aſſez long pour

le terminer. L'Auteur ne se borne pas à l'examen des connoissances philosophiques : il parle de Dieu, de l'ame, de la Création du monde, de l'Origine du mal; il a un chapitre du Péché originel, connu des Anciens. Platon a été fort loin sur cette matiere, aussi bien que d'autres Philosophes, parce-qu'ils ont trouvé la nature humaine vicieuse, que l'homme est né avec une inclination naturelle au mal. De cette vue morale peut-on inférer que ces Philosophes ont eu connoissance de nos Mysteres?

Cet Ouvrage, qui ne laisse pas d'être utile, curieux & intéressant, malgré la partialité que nous n'avons pu nous dispenser d'y faire observer, est terminé par un beau passage de Seneque, qui finit ainsi (1): » Quand même tout au-

(1) *Etiamsi omnia à Veteribus inventa sunt; hoc semper novum erit, usus & in-*

» roit été trouvé par les Anciens,
» il y aura toujours de nouveau,
» l'usage de ces inventions, & la
» science & l'application des cho-
» ses inventées ».

ARTICLE XC.

PANÉGYRIQUE de S. LOUIS, Roi de France, prononcé devant MM. de l'Académie Françoise, dans la Chapelle du Louvre, le 25 Août 1766, par M. l'Abbé DE VAMMALLE. A Paris, chez Desaint, rue du Foin S. Jacques, 1766. *in*-8°. de 69 pages.

IL seroit curieux de comparer entr'eux les différens Orateurs qui ont été successivement chargés de célébrer les vertus de S. Louis. On

ventorum ab aliis scientia, & dispositio. (Seneca, Epistol. 64.)

verroit avec surprise quelles sont les ressources de l'esprit dans un sujet qui semble épuisé. Ce sujet a été traité de tant de manieres, qu'on croiroit qu'il n'est plus possible de le présenter sous une forme nouvelle. Cependant, quand on en considere de près l'étendue & la richesse, on conçoit sans peine qu'il peut encore être habilement manié. L'éloquence seroit en effet bien stérile, si elle tarissoit jamais sur l'éloge d'un Souverain, qui, à sa mort, terme où l'on apprécie tous les hommes à leur juste valeur, fut pleuré, dit un Historien moderne (1), par les Soldats, comme un tendre Pere; par la Noblesse, comme un digne Chef; par les gens de bien, comme le Gardien & le soutien des Loix; par les Evêques, com-

(1) M. l'Abbé Velly, T. VI de son Hist. de France, page 252.

me le Protecteur & le Défenseur de la Religion ; par tous les François en général, comme le plus grand Roi qui eut jamais regné sur la Nation ?

M. l'Abbé de Vammalle, pénétré sur-tout d'admiration pour les grands changemens que ce Saint Roi a faits dans la constitution de l'Etat, l'envisage comme Législateur. *Locutus est Dominus ad David, dicens : In manu servi mei David salvabo Populum meum.* » Le Seigneur parla à David, & » lui dit : Je sauverai mon Peu» ple par la main de mon servi» teur David ». Ce passage du second Livre des Rois, est le texte qu'a choisi l'Orateur, pour montrer que la mission de Louis fut de corriger la législation de la France ; qu'il fut digne de remplir cette mission ; que s'il n'eut pas le bonheur de renverser entierement un régime fondé sur l'esprit na-

tional, & protégé par l'orgueil, l'ignorance & le courage; il eut du moins la gloire de lui porter les premiers coups. » Il lui falloit, » pour être Législateur, une ame » d'une trempe forte & particu- » liere, & c'est la Religion qui la » lui a donnée; il lui falloit des » principes & des moyens, & » c'est de la Religion qu'il les a » reçus » : en un mot, *la Religion mit dans le cœur de Louis tout ce qui pouvoit le rendre propre à réformer sa Nation; la Religion mit dans ses Loix tout ce qui pouvoit produire ou préparer cette réforme.*

Louis, pour être digne de sa vocation, avoit besoin de vertu, de sagesse & de courage. L'adversité prépare l'ame aux sentimens vertueux; & l'enfance de Louis fut jettée au milieu des orages & des écueils. De quelque côté qu'il portât ses regards, il ne voyoit que des ennemis. Mais Dieu qui l'a

choiſi pour être le Libérateur de ſon Peuple, ne ſouffrira point qu'il ſoit opprimé par les méchans. Blanche de Caſtille affermira le Trône; elle formera la jeuneſſe de ſon fils à l'école de l'Evangile. » Education des Princes, Art ſublime, que la flatterie rend » quelquefois ſi funeſte, vous ſerez, par les ſoins de cette pieuſe » Mere, le préſage & le fondement des vertus de Louis ». Déja on les voit briller dans le jeune Prince; déja c'eſt un Juſte, c'eſt un Chrétien ſur le Trône: c'eſt par conſéquent un Prince humain & bienfaiſant. » L'homme » dur & injuſte, qui prie & qui » jeûne, dès qu'il eſt ſans entrailles pour le malheureux qui l'implore, dès qu'il n'a rien fait » pour ſes freres, n'a rien fait » pour ſon Dieu ». C'eſt donc pour plaire à ſon Dieu, que Louis devient l'ami des hommes. Sa bienveillance

bienveillance s'étend sur toutes les Nations, sans en devenir moins vive & moins agissante pour son Peuple. Que n'a-t-il pas fait pour assurer le repos des François, pour les garantir de l'oppression, pour soulager leur misere, pour leur donner de meilleures loix ? » O Parc de Vin-
» cennes ! quel est le bon Citoyen
» qui peut parcourir vos routes
» solitaires, sans tressaillir à cha-
» que instant de joie & de ten-
» dresse ? C'est ici, sans doute,
» doit-il s'écrier, c'est sur cet
» humble gazon, c'est sous ce
» chêne antique, que le bon Roi
» Louis venoit s'asseoir pour ju-
» ger son Peuple... Que de lar-
» mes ne durent pas répandre les
» ames vertueuses, à la vue d'un
» Roi assis dans un lieu champê-
» tre, au milieu des pauvres &
» des petits, occupé à discuter
» leurs intérêts, à consoler leur

» misere ? Que cette simplicité a
» de grandeur, & que le faste est
» petit auprès d'elle ! »

La majesté de l'Empire se fait à peine sentir dans son Palais ; on y voit sur-tout la majesté de la vertu : spectacle qui prouve que Louis est un sage. Considérons-le dans ces jours solemnels où la Nation assemblée auprès de lui, venoit recevoir ses loix & écouter ses Oracles. » C'est-là que sa sagesse ins-
» pire des sentimens d'admira-
» tion : c'est-là qu'il soutient d'une
» main les droits de sa Couronne
» contre les entreprises de l'am-
» bition ; de l'autre, les droits de
» ses Sujets contre ses Ministres,
» contre lui-même : c'est-là qu'il
» goûte la joie la plus pure & la
» plus chere à son cœur, en étei-
» gnant toutes les haines, en pa-
» cifiant tous les troubles. Mais
» que vois-je, ajoûte l'Orateur ?
» Louis est-il devenu le Juge des

» Rois & des Nations? Et le Salomon de la France l'eſt-il encore de l'Europe entiere?....
» Quelle eſt cette Nation qui le
» choiſit pour Juge entre elle &
» ſon Souverain, & qui le rend
» arbitre de ſa deſtinée? Le croiriez-vous, Meſſieurs? C'eſt la
» Nation Angloiſe ».

Outre la vertu & la ſageſſe, Louis a reçu du Ciel la force de l'ame, autre qualité rare, précieuſe, & ſans laquelle il n'y a ni Légiſlateurs, ni grands hommes.
» Ferme & tranquille au milieu
» de tout ce qui abbat & flétrit les
» cœurs ordinaires, *ſon cœur n'a*
» *jamais connu d'autre crainte que*
» *celle de Dieu* ». Ceci rappelle le vers de Racine:

Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte.

Tel eſt le Héros que la rébellion oſa braver dans les champs arro-

ſés par la Charante : pouvoit elle ne pas porter la peine due à ſon audace ? Mais Louis gémiſſoit d'avoir été forcé de tirer l'épée contre ſes Sujets : c'eſt un ſpectacle trop affligeant que celui d'un Roi de France combattant contre des François ; & l'Orateur aime encore mieux nous le montrer vaincu par les Infideles & dans les fers, que vainqueur de ſon Peuple.

Ici M. l'Abbé de Vammalle fait une peinture touchante des affreux revers que le plus ſaint de nos Rois éprouva en Orient, pour avoir entrepris d'y défendre *une cauſe déſeſpérée, qui lui étoit étrangere, qui peut-être même n'étoit pas celle de la Juſtice.* » Repréſentez-» vous, Meſſieurs, une armée » longtems victorieuſe, mais af-» foiblie d'abord par ſes victoires » mêmes, & enſuite par des re-» vers ; ſéparée par la barriere » des mers, de tous les ſecours

» que sa foiblesse pouvoit atten-
» dre; assiégée par une multitude
» inombrable de Barbares, que
» deux puissans motifs animoient
» contre elle, la vengeance & le
» fanatisme; dévorée par deux
» fléaux plus redoutables encore,
» la maladie & la famine : telle
» fut l'armée de Louis sur le ri-
» vage du Nil & sous les murs de
» la Mansoure. Ses braves Cheva-
» liers pâles, abattus, défigurés,
» ne peuvent plus soutenir le
» poids de leurs armes; les uns
» attendent sous leurs tentes, au
» milieu des douleurs, le mo-
» ment qui doit terminer leur dé-
» plorable vie; les autres en se
» traînant au combat, vont livrer
» à l'ennemi des victimes languis-
» santes... Ce n'est plus cette
» armée de Héros, que le coura-
» ge & la confiance faisoient vo-
» ler à la victoire; c'est un assem-
» blage de malheureux, qui n'ont

» que des plaintes impuissantes à
» opposer à un ennemi implaca-
» ble, & dont une mort sans hon-
» neur, dans une Terre étrangere,
» est devenue l'unique espérance».
L'ame de Louis se déploie alors
toute entiere. » Ses yeux sont ou-
» verts sur tous les besoins ; il
» donne tous les ordres, il se
» charge de tous les emplois, il
» se livre à tous les soins ; il se
» montre, il se reproduit, il vole
» dans tous les lieux où le danger
» l'appelle. Mais que peut le cou-
» rage d'un seul homme contre
» tant de fléaux & d'ennemis ?
» Le moment fatal arrive ; Louis,
» ses freres, ses Chevaliers, l'ar-
» mée entiere tombe entre les
» mains des Infideles ; tout est
» pris, tout est mis dans les fers,
» tout devient la proie d'un Vain-
» queur farouche . . . Les mains
» de Louis sont chargées d'une
» chaîne pesante ; une prison obs-

» cure eſt ſa demeure ; un ſup-
» plice cruel lui eſt préparé ; un
» un glaive teint de ſang eſt ſuſ-
» pendu ſur ſa tête : mais tout cela
» ne peut atteindre à la hauteur
» de ſon ame ; tout cela lui eſt
» étranger, il eſt libre. La paix
» habite encore au milieu de ſon
» cœur ; ſon langage eſt encore ce-
» lui de la fermeté & de la mo-
» dération . . . Du fond de ſa pri-
» ſon il protege tous les ſiens ; il
» dicte lui-même les conditions
» du Traité qui doit briſer ſes
» fers ; & les Barbares, vaincus
» par tant de ſageſſe & de coura-
» ge, tombent à ſes pieds & l'ad-
» mirent ».

Louis eſt rendu à la France. Bienfaiſant, ſage, courageux, il lui manquoit la leçon des grands malheurs ; & la Religion vient de la lui donner. *Elle a donc mis dans ſon cœur tout ce qui pouvoit le rendre propre à réformer ſa Na-*

tion ; & elle va mettre dans ses Loix tout ce qui peut produire ou préparer cette réforme.

M. l'Abbé de Vammalle, dans cette seconde Partie, fort supérieure à la premiere, quoique celle ci contienne des morceaux brillans, remonte à la source du régime féodal, & en peint vivement les maux. Le caractere féroce des Francs, sortis de leurs forêts pour conquérir les Gaules, ne pouvoit produire qu'une législation barbare Les compagnons de Clovis furent gouvernés comme une Nation de Soldats, à qui tout étoit permis, hormis d'être lâches & traîtres. Charlemagne, le premier homme que cette race de Conquérans ait produit, fut digne de les policer & de les instruire : mais la foiblesse de ses successeurs livra la France à deux fléaux qui la dévorerent pendant deux siecles, la guerre civile & les

Normands. L'Orateur fait voir, dans ces tems de calamités, la Majesté Royale avilie par une longue suite d'outrages & de revers, devenue un objet de mépris pour les grands, qu'elle ne pouvoit plus contenir, & pour les petits, qu'elle ne pouvoit plus défendre; les Possesseurs des terres ne voulant plus tenir que de leur épée, ce que leur épée avoit su conserver; le Chef de l'Etat n'ayant plus que cette fausse grandeur que donnent des titres fastueux, à côté desquels est la foiblesse: » le nom » respectable d'homme libre fut » aboli; il n'y eut plus que des » Vassaux & des Esclaves ».

Que fera Louis pour apprendre aux fiers Conquérans des Gaules à n'être, ni cruels envers leurs ennemis, ni durs & dédaigneux envers leurs freres; à ne placer, ni la gloire dans une valeur féroce, ni le bonheur dans une oisiveté

ſuperbe, ni la liberté dans le droit de violer les Loix ; à regarder le travail comme un devoir, la paix comme un bien, & le droit d'eſclavage comme une injure atroce faite à la Majeſté du Créateur ? Louis ouvrira les cœurs de ſes Sujets à la Religion ; il donnera à ſon influence toute l'énergie dont elle eſt capable. Cette vue, ſi digne d'un Légiſlateur, entre dans tout ce qu'il fait pour elle. C'eſt par le même principe qu'il s'occupe avec tant d'intérêt de ceux qu'elle a établis pour répandre ſes bienfaits parmi les hommes. C'eſt pour venger & pour faire revivre l'ancienne diſcipline, que la Pragmatique-Sanction eſt publiée ; » Loi ſainte, monument auguſte » d'une piété éclairée & coura» geuſe, & qui, en protégeant » les regles & les maximes ancien» nes, faiſoit néceſſairement re» naître dans l'Egliſe de France,

» le goût de la vertu & le noble
» desir de s'instruire ».

Le saint Législateur, après avoir donné ses soins au Corps chargé de l'instruction publique, jette les yeux sur celui à qui la défense de l'Etat est confiée. Il affoiblit l'enthousiasme de la Chevalerie, en ne témoignant que du mépris pour ces jeux cruels, où la jeune Noblesse venoit puiser à l'envi la cruelle soif des combats. Il proscrit les guerres particulieres, ces guerres où la haine venoit chaque jour se baigner dans le sang, & s'arroger le droit affreux de tout détruire. » Mais que signifient ces
» défis meurtriers, ces gages de
» bataille, ces combats livrés avec
» fureur & appareil sous les yeux
» même de la Loi. O honte! ô
» impiété! Les hommes ont pu
» vouloir que le glaive, cet aveu-
» gle instrument des fureurs hu-
» maines, que le glaive eût des

» yeux pour distinguer l'innocent » d'avec le coupable ; & que la » présomption de l'innocence fût » toujours en faveur de l'homme » audacieux & robuste, contre » l'homme foible & timide ». Louis se hâte d'abolir le plus affreux monument que la barbarie ait élevé parmi nous, le combat judiciaire.

La partie la plus nombreuse de la Nation étoit opprimée, avilie. La Religion, la protection des Loix, la profession Militaire, l'aisance & l'exemption des besoins de la vie, élevent l'ame. La Religion est le premier Maître que Louis donne à son Peuple : il le met sous la protection des Loix ; & il ne souffre plus que des sujets s'arrogent le pouvoir législatif : il appelle les communes aux travaux & aux honneurs de la guerre ; & il y trouve des Soldats aussi vaillans peut-être, mais plus

capables de discipline que ces braves Chevaliers, qui savoient combattre, mais qui ne savoient pas obéir : il n'oublie rien pour bannir la misere du milieu de son Peuple ; il fait naître le Commerce ; il encourage l'Agriculture. » Hommes simples qui cultiviez » les campagnes, & qui n'aviez » encore vu que des subalternes » durs & dédaigneux, quelle fut » votre surprise à la vue d'un Sou» verain, qui vous interrogeoit » avec bonté, qui daignoit parta» ger vos craintes & vos espéran» ces, qui considéroit, avec un » attendrissement mêlé de res» pect, vos instrumens de labou» rage ? »

C'étoit ainsi que le saint Législateur s'occupoit à donner aux trois ordres de l'Etat, cette forme précieuse que le bien général réclamoit pour eux, & que l'Anarchie féodale leur refusoit. » Le

» Clergé s'instruit ; la Noblesse
» devient fidelle ; le Peuple leve
» la tête du milieu de ses ruines ;
» & il ne manque plus, pour avoir
» une Nation, que de trouver
» le nœud précieux qui joindra ces
» trois ordres, & le centre dans
» lequel ils se réuniront, pour n'ê-
» tre plus que les parties d'un
» corps puissant, majestueux & ré-
» gulier. Sortez donc de vos dé-
» bris, autorité sainte, autorité
» de nos Rois ; abattez le mur
» odieux qui sépare le pere de fa-
» mille de ses enfans, & faites
» goûter à la Nation Françoise,
» un bonheur qu'elle ne connoît
» pas encore. Semblable à cette
» force répandue par le Créateur
» dans toutes les parties de l'Uni-
» vers, pour en maintenir l'ordre
» & l'harmonie, & qui agit avec
» autant d'empire sur les globes
» majestueux qui roulent sur nos
» têtes, que sur le vil atôme

» égaré dans l'immensité des cieux, » l'autorité de nos Rois péné» trera dans toutes les parties de » la Monarchie, pour leur com» muniquer la vie & le mouve» ment, pour leur marquer la » place qu'elles doivent occuper, » & les fonctions qu'elles doi» vent remplir ».

Nous ne pouvons mieux terminer notre Extrait que par cette belle comparaison, qui répand tant de dignité sur les vues admirables de S Louis, transmises par ce grand Roi, comme un héritage précieux, à son auguste postérité, & décrites par M. l'Abbé de Vammalle avec beaucoup de piété, de noblesse & de sentiment.

ARTICLE XCI.

LETTRE de M. LE CAT, Ecuyer, Docteur en Médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de cette Ville, &c. à MM. les Auteurs du Journal de Trévoux; sur l'Ambi d'Hippocrate, perfectionné.

MESSIEURS,

Il y a environ trente & un ans, que, n'étant encore que Chirurgien en survivance de notre Hôpital, j'imaginai de donner à l'Ambi d'Hippocrate, les perfections qui manquent à cette machine si vantée, & à juste titre, par des Auteurs célebres. Les principales de ces perfections, sont 1°. que l'extension & la contre-extension

se fassent avant la réduction ; 2°. que la machine soit également propre aux luxations de l'humerus, en-dessous, en-devant, en arriere, &c. Ce projet n'a pas été long-tems à être exécuté, & avec tant de succès, que les luxations du bras, de trois mois, ont cédé à la puissance & à la justesse de cette machine ; & que les luxations récentes, qui avoient résisté aux forces réunies de plusieurs hommes, n'ont été qu'un jeu pour mon Ambi, dont le quart de l'action a suffi pour ces réductions. Je donnai la description de cette machine à la Société Royale, qui l'inséra dans ses Transactions de 1742, n° 469, p. 387.

En Octobre 1765, je trouvai dans le Journal des Savans, *in*-4°. page 687, un article intitulé : *Moyens de perfectionner l'Ambi d'Hippocrate, & de le rendre propre à réduire toutes les especes de luxations de l'humerus, proposés par M. de*

la Chapelle Hamart, Etudiant en Médecine.

N'ayant pas l'honneur de connoître M. Hamart, j'eus celui d'écrire à MM. les Journalistes ce que je viens de vous exposer ; c'est-à-dire, que j'avois exécuté le projet de cet Etudiant : & ils eurent la bonté d'insérer cette Lettre dans le Journal des Savans de Décembre 1765, p. 896.

Je croyois cette affaire terminée ; mais voici que huit mois après, je trouve dans le même Journal des Savans, d'Août 1766, p. 540, une Lettre du même M. Hamart, où, ne pouvant plus disconvenir que j'ai le premier perfectionné l'Ambi d'Hippocrate, il prétend, non-seulement que le sien est bien différent du mien, mais même que son invention est préférable à la mienne. Je le souhaite de tout mon cœur pour le bien de l'humanité, & cela n'est pas impossible ; mais, je l'avoue, je le crois peu

vraiſemblable, ſur-tout après avoir lu la deſcription de ſa prétendue découverte.

L'Ambi d'Hippocrate a deux pieces, une verticale, que je nomme *l'arbre* de l'Ambi, & une horiſontale, qui eſt le *levier* ſur lequel on attache le bras luxé.

Mon Ambi differe eſſentiellement de celui d'Hippocrate en trois points. 1°. L'arbre de l'Ambi d'Hippocrate eſt fixe & immobile en tous ſens; celui du mien eſt capable de rotation, & par-là il donne au levier la facilité de réduire les luxations en-devant, en arriere, &c. Dans le projet de M. Hamart (Journal des Savans, d'Octobre 1765, p. 689.) il ſe propoſe de donner à l'arbre de ſon Ambi, un mouvement *de pivot, ſix pouces au-deſſous de la charniere*, pour qu'il puiſſe réduire les luxations *en-dehors & en-dedans*. Voilà notre premiere reſſemblance.

2°. Le levier de l'Ambi d'Hip-

pocrate est simple ; cette simplicité est fort louée par M Hamart, & cependant c'est cette simplicité qui fait son malheur : aussi l'Etudiant en Médecine n'a-t il garde de la suivre entierement ; il projette d'y ajoûter *une boite cylindrique , une gaine glissante , un fourreau , pour y fixer le bras par le moyen des ligatures.*

M. Hamart a dû lire dans les Transactions, que j'ai ajoûté à ce levier un brassart, dans lequel on attache le bras luxé, & qui coule par une coulisse à queue d'aronde, sur ce levier ; *le fourreau glissant* de M. Hamart est donc une piece analogue à mon brassart : mais, en reconnoissant cette analogie, j'ose dire que je lui fais beaucoup d'honneur ; car quelle idée peut-on se faire d'une *boîte cylindrique*, d'une *gaîne*, d'un *fourreau* ajoûté au levier ? Celle d'une enveloppe propre à le garantir de la poussiere, de l'humidité, &c,

mais non pas celle d'un braſſart propre à couler ſur ce levier. Un fourreau, une gaîne enveloppe tout un inſtrument : or une pareille enveloppe ne pourra jamais gliſſer ſur le levier de l'Ambi ; 1°. parceque le frottement de cette enveloppe générale d'une piece de bois ſera immenſe, & l'empêchera de couler ; 2°. parceque l'arbre qui s'attache à charniere au levier, arrêtera tout court ce fourreau, comme s'il y étoit rivé. L'idée d'une *gaîne*, d'un *fourreau* du levier, eſt donc une ébauche très informe, très mal conçue, un faux germe de l'idée de mon braſſart, qui eſt bien éloigné d'être une gaîne : c'eſt une ſimple piece de rapport engrainée à couliſſe, à queue d'aronde, ſur le levier ; & je défie M. Hamart d'exécuter le projet de ſon fourreau, de maniere à en tirer l'uſage de mon braſſart.

Mais, en admettant l'analogie complette entre ce fourreau &

mon braſſart, il en réſulte toujours qu'il n'y a rien de nouveau juſqu'ici dans le projet du jeune Candidat en Médecine; & cependant voilà où ſe bornent toutes ſes découvertes: mais je me ſuis bien gardé d'en reſter-là.

3°. La perfection eſſentielle qu'on doit procurer à l'Ambi d'Hippocrate, eſt de faire que l'extenſion & la contre-extenſion s'exécutent par le même mouvement de la machine; & c'eſt-là ce que produit l'éperon ou le tenon C D, que j'ai ajoûté au levier horiſontal, A B, à l'endroit même de la charniere C de ce levier, laquelle charniere eſt confiée, ſi l'on peut dire, à cet éperon, & eſt portée par lui en D: moyennant cette ſeconde piece, qui devient une partie verticale C D du levier A B, quand on baiſſe l'extrêmité de celui-ci, le jeu ſe faiſant au bas de l'éperon D, ſa portion ſupérieure, jointe au levier, ſe recule de la

courbe A X, que décriroit le bout du levier ſimple articulé en C, elle s'en recule, dis-je, de tout l'eſpace X Y, & fait par conſéquent une extenſion de tout cet eſpace, tandis que le bout du levier releve la tête de l'humerus vers ſa cavité.

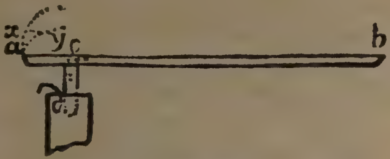

Voilà une perfection de ma machine, ſur laquelle M. Hamart a paſſé fort légérement, & c'eſt pourtant la capitale, celle qui manque à ſon Ambi, ou plutôt au projet de ſon Ambi. Il cherche des différences entre nos machines, pour prouver qu'il ne m'a point copié; en voilà une convaincante: mais qui eſt-ce qui l'a jamais accuſé de m'avoir copié?

Qu'y a-t-il dans l'Ambi de M. Hamart qui réponde à cette piece essentielle, ou qui y supplée ?

(1) *Le bras étant fixé*, dit-il, *au fourreau* (analogue à mon brassart) *en baissant l'extrêmité, qui doit être plus longue de quatre ou cinq pouces que celle du levier qu'il recouvrira, on fera telle extension que l'on voudra.*

Eh comment baisser ce *fourreau* qui couvre le *levier*, sans baisser aussi le levier ? Et ces deux pieces ayant le même mouvement, d'où peut provenir l'extension ? J'avoue que, tout accoutumé que je suis à lire des descriptions de machines, & à en inventer, je n'entends rien à celle-ci. Pendant qu'on baisse le levier, fera-t-il couler en arriere, à forces d'hommes, ou par une moufle, le fourreau de son levier ?

(1) Journal des Savans d'Octobre 1765, p. 689.

Il ne le dit nulle part ; mais, en ſuppoſant qu'il le ſous-entende, omiſſion impardonnable, en ſuppoſant encore que ce fourreau puiſſe couler, malgré la charniere qui joint le levier à l'arbre, ſuppoſition bien forte ; qui ne voit pas qu'il retombe dans les deux inconvéniens des manœuvres ordinaires, l'impuiſſance de la force des hommes pour l'extenſion, & l'embarras de la moufle pour la même opération ?

Parcourons maintenant quelques critiques que le jeune Candidat a faites de ma machine.

Selon lui (1), Hippocrate ne reconnoîtroit pas mon Ambi, tandis que celui de mon jeune Cenſeur a la ſimplicité de l'ancien.

C'eſt préciſément cette ſimplicité conſervée, qui lui a auſſi con-

(1) Août 1766, p. 541.

ſervé les défauts de l'Ambi d'Hippocrate.

Une courte analyſe des deux méthodes, continue-t-il, *va apprendre au Public que M. le Cat n'a point imaginé mon Ambi.*

En conſcience, j'en ſerois fâché : mais heureuſement je ne ſuis pas aſſez prophéte, pour avoir imaginé en 1735 une machine que M. Hamart croit trouver en 1765. Non, non, mon Ambi eſt bien à moi ; ce n'eſt point du tout celui de M. Hamart, qui, poſtérieur de trente ans, viſe ſeulement à imiter bien ou mal quelques-unes des manœuvres du mien.

Vous remarquerez ici qu'il appelle cette invention ſon Ambi, & qu'ailleurs il trouve mauvais que je me ſerve de la même dénomination, en parlant de celui que j'ai donné au Public.

L'Ambi d'Hippocrate eſt perdu dans la confuſion de la machine de M. le Cat.

Réponse. L'essentiel subsiste de part & d'autre, & y est évident, *l'arbre* & *le levier* : voilà ce qui caractérise l'Ambi. Il n'y a dans le mien aucune addition à ces deux pieces, qui n'ajoûte à celui d'Hippocrate une perfection : il n'y est donc pas perdu, mais perfectionné.

M. le Cat adapte l'Ambi d'Hippocrate à un fauteuil colossal qui en est la base.

R. On ne pêche jamais par trop de solidité, dans ce qui fait la base d'une machine destinée à de puissantes manœuvres, parce-qu'elle est nécessaire à leur sûreté. Si M. Hamart avoit vu réduire par mon Ambi, une luxation de trois mois, il conviendroit que le fauteuil n'a tout juste que la fermeté qu'il lui faut pour contenir le patient dans la posture que demande cette grande, cette terrible opération. Je ne saurois lui

faire un crime de n'en avoir jamais vu : mais est-il excusable, avec si peu d'expérience, d'oser porter des jugemens aussi cavaliers, aussi décisifs ?

On a vu ci-devant que c'est dans les additions que j'ai faites à l'arbre & au levier de l'Ambi d'Hippocrate, que consistent les différences qui se trouvent entre les deux machines : *où peut donc être la ressemblance*, dit M. Hamart ?

R. Dans l'arbre & le levier, considérés comme simples, & abstraction faite des additions : voilà leur ressemblance ; & elle leur mérite les dénominations d'Ambi d'Hippocrate, comme les additions me donnent le droit de l'appeller, ou mon Ambi, ou l'Ambi d'Hippocrate rectifié par moi.

Le mien exécuté, ajoûte-t-il *ne représente rien de plus* (qu'un arbre & un levier).

R. En ce cas-là, ce ne seroit que l'Ambi d'Hippocrate : d'où vient donc, annonce-t-il, & soutient-il avec tant d'emphase les perfections qu'il y a ajoûtées ? D'où vient l'appelle-t-il *le mien ?*

Le mien exécuté ne représente rien de plus que l'arbre & le levier, qui constituent l'Ambi d'Hippocrate ; *la réclamation qu'en fait M. le Cat doit donc paroître bien étrange.*

R. Il n'y a rien d'étrange ici que le raisonnement & le procédé de l'Auteur, qui suppose contre la vérité, & même contre son intention, n'avoir rien voulu ajoûter à l'Ambi d'Hippocrate, pour mettre, dans ce moment-là seulement, ma réclamation en défaut. Il me semble que je vois un homme, soupçonné d'avoir dérobé un bijou, le jetter loin de lui, lorsqu'on se dispose à le fouiller. M. Hamart se fait grand tort en jouant un pareil rôle ; je ne l'ai jamais

accusé de vol, de plagiat; j'ai dit seulement que j'avois trouvé les rectifications de l'Ambi avant lui: rien ne l'obligeoit donc à tous les procédés que j'ai droit de lui rereprocher.

L'Auteur s'occupe dans les pag. 543 & 544, à analyser & critiquer deux moyens que j'ai employés dans ma machine, pour reconduire doucement l'os dans sa cavité, lorsque l'extension est faite; cette analyse est lardée de parenthèses aussi désobligeantes que puériles, & la critique est des plus ineptes: par exemple, il dit que, *si l'on fait l'extension avec la manivelle, le levier sera abandonné.*

R. La manivelle n'est pas faite pour produire l'extension; elle ne serviroit à celle-ci que dans les cas où le levier, étant au bout de son jeu, l'extension ne seroit pas suffisante; ce que j'ai vu quelquefois arriver dans la réduction des

anciennes luxations : le propre usage de la manivelle est de conduire la tête de l'os dans sa cavité, quand l'extension est faite.

Il prétend qu'il faudra deux aides au levier, tant pour le contenir, que pour lâcher, par la manivelle, le brassart, & le bras qu'il porte.

R. 1°. L'aide placé au levier, a deux mains, dont l'une contient le levier, & l'autre est à la manivelle ; & ni l'une, ni l'autre n'a besoin que de très peu de force. 2°. Quand il faudroit deux aides, où seroit le malheur ? On en a bien quatre à cinq pour les réductions ordinaires : enfin je suis bien aise d'apprendre au jeune Candidat, que, quoique j'aie inventé ces moyens de conduire l'os à sa place, pour rendre la machine plus complette & plus exacte, ils m'ont été superflus dans presque toutes les réductions que j'ai fai-

tes ; la rentrée de l'os s'est exécutée comme d'elle même ; parceque, quelques moyens qu'on emploie pour la contre-extension, ou la retenue de l'omoplate, &c, cette partie s'avance toujours assez vers la tête de l'os, pour la recevoir, quand elles sont vis-à-vis l'une de l'autre, & même pour faire entendre le bruit sourd & consolant qui accompagne cette rentrée.

La contre-extension ne m'a pas inquiété comme M. le Cat, qui, pour l'obtenir, fait des frais considérables.

R. Les jeunes gens sans expérience ne doutent de rien, ne s'inquietent de rien. On vient de voir que, malgré *les frais considérables* que j'ai faits pour la contre-extension, frais que j'ai augmentés depuis la publication de mon Mémoire, l'omoplate obéit encore aux forces qui operent l'ex-

tenſion; parceque cette partie, placée ſur des muſcles, retenue & matelaſſée par des muſcles, eſt extrêmement mobile, gliſſante, & que, par ſa figure & ſa ſituation, elle donne peu de priſe aux moyens de contre-extenſion : ainſi que ne doit-il pas arriver aux machines où l'on n'a pas employé tout ce que j'ai mis en uſage? L'omoplate ſuivra les manœuvres de l'extenſion, & les défauts de l'Ambi d'Hippocrate ſubſiſteront, comme ſi le nouvel Ambi ne faiſoit pas cette extenſion. Tel ſera, ſans doute, le cas de celui de M. Hamart, puiſqu'il regarde ces moyens comme ſuperflus.

Je ne m'arrêterai pas plus longtems, Meſſieurs, à réfuter une critique, qui ſe réfuteroit d'elle-même, ſi les Lecteurs avoient vu mon Ambi : j'ajoûte que cette cenſure n'auroit sûrement jamais vu le jour, ſi M. Hamart s'étoit

donné la peine de le venir voir, & ſur tout de le voir manœuvrer ; ce qui lui auroit été beaucoup plus facile, & lui auroit beaucoup mieux réuſſi que ſa critique. S'il eût fait ce voyage, jamais il n'eût oſé faire le parallele de ſon eſpece de projet en l'air, incomplet & obſcur, avec une machine exécutée, dont l'excellence eſt conſtatée par plus de vingt-cinq ans d'uſage, même ſur des luxations de pluſieurs mois, & d'un uſage extrêmement facile dans les récentes, qui ont réſiſté aux autres manœuvres, & également heureuſe dans les anciennes, lorſque la cavité glénoïde de l'omoplate n'a pas été entierement remplie & oblitérée.

Je finirai, Meſſieurs, par une réflexion que me ſuggere le procédé de M. Hamart. Les Diſciples de l'Ecole de Pythagore étoient obligés au ſilence pendant cinq années, & Horace veut qu'on ne

publie un premier Ouvrage qu'après l'avoir laiſſé mûrir neuf années : *Nonum prematur in annum*. Que d'enfans précoces, que d'avortons de ma connoiſſance nous eût épargnés l'exécution de ces préceptes ! Elle feroit très avantageuſe au Public ; elle le feroit aux Éleves mêmes dans tous les beaux Arts, en les contenant dans les bornes de la décence, en leur ôtant la dangereuſe liberté de prendre leur vol, avant que d'avoir des aîles, & d'être les ridicules imitateurs d'Icare : mais, puiſque cette ſage Loi n'eſt point établie dans la République des Lettres, je voudrois au moins que nos Etudians fuſſent aſſez ſages eux-mêmes pour avoir toujours préſentes à l'eſprit ces regles d'Horace, & de l'Ecole Pythagoricienne, lorſqu'il leur prend des demangeaiſons de publier des Ouvrages, & ſur-tout quand c'eſt

pour y attaquer d'anciens Maîtres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LE CAT.

A Rouen, ce 12 Septembre 1766.

ARTICLE XCII.

LIVRES qui, faute d'avoir été communiqués aux Auteurs de ce Journal, n'ont pu y être annoncés plutôt.

I.

LE Guide des jeunes Mathématiciens, sur les Leçons de M. l'Abbé DE LA CAILLE; par un Ami de l'Auteur. A Avignon, chez la veuve Girard, & Jean Aubert, Imprimeur-Libraire; & se vend à Paris, chez L. F. Delatour, rue S. Jacques, 1766. 1 vol. *in*-8°. Quand ce Livre ne renfermeroit

que la vie du grand Aſtronome dont il développe les élémens, cet excellent morceau, écrit en Latin par M. l'Abbé Brotier, ſuffiroit ſeul pour le rendre recommandable Mais il l'eſt encore à d'autres égards. C'eſt un bon Commentaire ſur l'Algebre & la Géométrie de M. l'Abbé de la Caille. » Il eſt très bien fait, & » très néceſſaire pour l'intelli- » gence des leçons que ce célebre » Auteur a dictées & expliquées » dans ſa Claſſe ». Tel eſt le jugement qu'en a porté le Cenſeur, (M. de Montcarville, Lecteur & Profeſſeur Royal). Cet Ouvrage, en forme de Lettres, contient cinq Livres, qui traitent, 1°. du Calcul Arithmétique & Algébrique; 2°. de la Géométrie ſpéculative & pratique; 3°. de la Trigonométrie Rectiligne; 4°. des Sections Coniques; 5°. du Calcul Infinitéſimal.

II.

Œuvres de Théâtre de GUYOT DE MERVILLE. Paris, veuve Duchesne, rue S. Jacques, 1766. 3 vol. *in*-12. Les Pieces contenues dans ces trois Volumes, sont *les Mascarades amoureuses*, Comédie en un Acte & en vers, avec un Divertissement; *les Impromptus de l'Amour*, de même; *Achille à Scyros*, Comédie héroïque, en cinq Actes, en vers; *le Consentement forcé*, Comédie en un Acte, en prose, avec un Divertissement; *le Dédit inutile*, ou *les Vieillards intéressés*, Comédie en un Acte, en vers; *les Dieux travestis*, ou *Exil d'Apollon*, de même; *la Veuve fille & femme*, ou *les Epoux réunis*, Comédie en cinq Actes & en vers; *l'Apparence trompeuse*, Comédie en un Acte, en prose, avec un Divertissement; *les Talens déplacés*, Comédie en

un Acte & en vers, avec un Divertiſſement; *le Roman*, Comédie en trois Actes, en vers, auſſi avec un Divertiſſement. Ces Pieces, qui ont été jouées à Paris, tant ſur le Théâtre François que ſur le Théâtre Italien, compoſent les deux premiers volumes; mais pluſieurs ſont aujourd'hui très différentes, l'Auteur y ayant fait des changemens, des corrections & des augmentations. Dans le troiſieme Tome on trouve quatre autres Comédies en vers, qui n'ont point été repréſentées, & qui mériteroient de l'être; ſavoir, *les Tracaſſeries*, ou *le Mariage ſuppoſé*, en cinq Actes; *le Triomphe de l'Amour & du Haſard*, en trois Actes; *la Coquette punie*, auſſi en trois Actes; & *le Jugement téméraire*, en un Acte. Elles paroiſſent ici imprimées pour la premiere fois. On y a joint une Ode au grand Rouſſeau, deux Epîtres, deux Al-

légories, sept Fables, & cinq Epigrammes, parmi lesquelles nous avons remarqué celle-ci :

Vices, vertus, indigence, richesse,
Sont quatre dons faits à l'humanité.
Mais que de Dieu la sublime sagesse
A, dans ce cas, hautement éclaté !
Car, de l'argent, ce métal empesté,
Pour la vertu craignant les maléfices,
Il allia les richesses aux vices,
Et les vertus avec la pauvreté.

Il y a en tête de l'édition une Préface, où l'on dit un mot de chaque Piece de Théâtre ; où l'on en fait connoître quelques-unes, que l'on n'a pas jugées dignes d'être imprimées ; & où l'on rend compte des tracasseries que Guyot de Merville eut à essuyer de la part des Comédiens, & qui le dégoûterent du Théâtre, & peut-être même de sa Patrie. Cet Auteur, né à Versailles le premier Février 1696, travailla pour les Comé-

diens François & Italiens, jusqu'en 1744, alla en Suisse vers 1750 ou 1751, fit quelques voyages à Francfort, en Hollande, en Provence, à Lyon, & revint enfin à Geneve, dans le dessein de s'y fixer. Là il mit ordre à ses affaires, fit le bilan de ses dettes & de ses meubles, le mit sur sa table, sortit le 23 Mai 1755 de la maison qu'il habitoit, n'emporta avec lui qu'une mauvaise capotte, laissa ses habits, son épée, & tous ses effets pour le paiement de ses Créanciers, écrivit plusieurs Lettres, une entr'autres, à un Magistrat, pour l'exécution de ses volontés, & disparut. Vers ce même tems, on trouva un homme mort au bord du lac de Geneve, sur les terres de Savoye; ce qui fit dire que Guyot de Merville s'étoit noyé. Sur ces entrefaites, un Gentilhomme Suisse de ses amis, de qui l'on tient ces détails, reçut sa lettre d'adieu. Il

s'informa de ſon ſort, ſans en rien apprendre de poſitif. Les uns l'ont dit mort ; d'autres ont aſſuré qu'il s'étoit retiré dans un Couvent au Pays de Gex. On a appris depuis, par M. le Réſident de France, qu'il étoit décédé. Il avoit fait une Critique des Œuvres de M. de Voltaire ; un autre Ouvrage, qu'il appelloit *l'Eſprit d'Horace* ; & un troiſieme, intitulé, *les Veillées de Vénus.*

III.

Lettres Spirituelles ſur la Paix intérieure, & autres ſujets de Piété ; par l'Auteur du Traité de la Paix intérieure (le P. AMBROISE DE LOMBEZ, Capucin). Paris, Hériſſant, rue Neuve Notre-Dame, 1766. 1 vol. *in-12. Prix 2 liv.* 10 *ſols.* » Tout dans ce Livre, au ju- » gement des Théologiens qui » l'ont approuvé, eſt inſtructif & » édifiant ; & il ne contient rien

» que de très utile pour l'avancement ſpirituel des perſonnes » qui font profeſſion d'une vraie » & ſolide Piété ». Il nous a paru effectivement mériter l'accueil des perſonnes pieuſes & vraiment chrétiennes.

IV.

Hiſtoire de FRANÇOIS PREMIER, *Roi de France, dit le grand Roi & le Pere des Lettres : par M.* GAILLARD, *de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.* Paris, Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1766. 4 vol. *in*-12. Dans une Préface bien faite, M. Gaillard rend compte de la forme qu'il a cru devoir donner à cette Hiſtoire, où il a traité ſéparément les événemens d'un ordre différent. Il entre enſuite dans quelques détails ſur les deux parties eſſentielles de l'Hiſtoire, *la Critique ou l'Art de vérifier les faits, l'Eloquence ou l'Art*

de les peindre; & il en parle en homme instruit, judicieux, & qui a bien étudié ce genre. Il justifie en dernier lieu, les harangues directes, de maniere à en faire approuver l'usage, du moins dans son Histoire, où l'on en trouve plusieurs qui figurent très bien avec le ton général qu'il a adopté: il en a toujours pris fidelement le fonds dans des Mémoires authentiques (ce qui doit encore les faire excuser); & il a eu soin d'indiquer ses sources. Les quatre Volumes que nous annonçons, & qui sont très propres à en faire desirer la suite, renferment la partie Civile, Politique & Militaire de l'Histoire de François I. L'Introduction contient tout ce qui a précédé son regne. L'Histoire Ecclésiastique, l'Histoire des Lettres & des Arts, les Anecdotes, c'est-à-dire, l'Histoire des Femmes, des Maîtresses & de la vie privée de

ce Monarque, formeront auſſi trois morceaux ſéparés, mais qui paroîtront enſemble, & qui ſeront comme la ſeconde moitié de l'Ouvrage : cette ſeconde portion aura cependant moins d'étendue que la premiere. Quand la diſcuſſion de certains points a paru à l'Auteur *d'une couleur* trop étrangere à la narration, il l'a renvoyée à la fin de l'Ouvrage ; enſorte que ſon quatrieme Volume eſt terminé par neuf Diſſertations curieuſes, où ces points ſont diſcutés ſéparément.

V.

Eſſai Hiſtorique & Philoſophique ſur les principaux Ridicules des différentes Nations, ſuivi de quelques Poéſies nouvelles. Par M. GAZON DOURXIGNE'. A Amſterdam, chez Rey ; & ſe trouve à Paris, chez Durand, rue S. Jacques, 1766, 1 vol. *in*-12. *Prix*

1 *liv. 16 sols broché.* Les Ridicules des Egyptiens & des Juifs, des Grecs & des Romains, des Mahométans, des Indiens Orientaux, des Américains & des Africains, des Chinois, des Italiens & des Espagnols, des Allemands & des Moscovites, des Anglois, & des François, forment, dans ce Livre, autant de Chapitres assez amusans. Celui des François ne paroîtra pas, à beaucoup près, aussi étendu qu'il le pourroit être. Afin de ne pas trop nous étendre nous-mêmes, nous n'en citerons que ce trait, qui le termine : » Les » femmes de la Cour de Louis » XIII, ne sachant que faire, s'a» viserent de donner un rendez» vous à tous leurs perroquets; » il étoit marqué à huit jours : » pendant ce tems-là on apprit à » un de ces oiseaux, à dire : *Ah !* » *que de perroquets !* & il devoit » paroître le dernier. Par un mal-

» entendu il arriva le premier : il
» n'y avoit encore dans la salle
» que des femmes très parées, &
» des hommes bien vêtus ; & il se
» mit à crier : *Ah ! que de perro-
» quets !* » L'Auteur dit à la fin du Chapitre qui concerne les Anglois, qu'ils font entrer du calcul par-tout, de même que les Italiens y font entrer de la bouffonnerie ; les Allemands, du vin ; les Espagnols, de la dévotion ; les François, de la galanterie. En général M. Dourxigné ne profite pas assez de la fécondité de la matiere ; & il n'envisage gueres que la superficie des Ridicules ; ce qui rend son Livre un peu trop décharné, un peu trop frivole. Il y a joint quelques Poésies, dans lesquelles il y a aussi à desirer plus de travail, plus de correction.

VI.

La Partie de Chasse de HENRI

IV, Comédie en trois Actes & en prose, avec quatre estampes en taille-douce, d'après les desseins de M. GRAVELOT. Par M. COLLÉ, Lecteur de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang. Paris, veuve Duchesne, rue S. Jacques, & Gueffier fils, rue de la Harpe, 1766. *in-8°. Prix 3 liv.* Nous n'avons point de jugement à prononcer sur cette Piece : tout le Public la connoît & l'estime ; & nous ne l'annonçons, que pour qu'il ne soit pas dit qu'il n'en a été fait aucune mention dans notra Journal, & aussi parcequ'il en a paru depuis peu de tems une nouvelle édition.

VII.

Remarques sur RACINE, par M. l'Abbé D'OLIVET. (Nouvelle Edition). Paris, Barbou, rue des Mathurins, 1766 1 vol. *in-12.* Il y a six mois que cette Edition a paru, &

& nous regrettons qu'elle n'ait pas été annoncée plutôt dans nos Mémoires. On ne peut faire trop de cas de ces excellentes Remarques : on n'en peut trop recommander la lecture aux jeunes gens, & à tous ceux qui veulent cultiver l'Art d'écrire. Dans la premiere Edition, M. l'Abbé d'Olivet avoit suivi Racine pas à pas ; c'est-à dire, qu'il avoit observé ses fautes ou négligences, à mesure qu'elles le frappoient dans une lecture non interrompue. » Je relevois, dit-il, » dans chaque Piece, Acte par » Acte, Scene par Scene, tout ce » qui m'arrêtoit, pour ainsi dire, » malgré moi. On m'a représenté » que souvent une Remarque servoit à éclaircir ou à confirmer » l'autre : qu'ainsi le mieux étoit » de rapprocher celles qui ont » quelque liaison ensemble. Réunissons d'abord tout ce qui paroît avoir vieilli. De-là nous

» pafferons aux phrafes où j'aurai
» cru entrevoir quelque forte
» d'irrégularité ». Voilà le plan de l'Auteur indiqué ; & certainement perfonne ne doutera qu'il ne foit parfaitement rempli. C'étoit le vœu de Defpréaux, que pour avoir, auffi-bien que l'Italie, nos Auteurs Claffiques, nous euffions un certain nombre de Livres déclarés exempts de fautes, quant au ftyle. Pour cela il faudroit que ce que M. l'Abbé d'Olivet a fait fur Racine, l'Académie entreprît de le faire fur Defpréaux lui-même, & fur quelques autres de nos excellens Originaux. En attendant que cette Compagnie fe détermine *à rendre cet important fervice au Public, lorfqu'elle aura fatisfait à d'autres engagemens, qui ne font pas moins dignes de fon zele*, jouiffons avec fruit & avec reconnoiffance du travail précieux de M. l'Abbé d'Olivet.

VIII.

Histoire du Commerce & de la Navigation des Egyptiens, sous le regne des Ptolémées: Ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Par M. AMEILHON, Censeur Royal & Sous-Bibliothécaire de la Ville. Paris, Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1766. 1 vol. *in*-12. L'objet de cet Ouvrage est de prouver, que, si l'on se croit autorisé à disputer aux Egyptiens l'avantage de s'être distingués, par leur Commerce & leur Navigation, dans des tems antérieurs au regne des Ptolémées, au moins ne peut-on pas s'empêcher de reconnoître que sous ces Monarques, ils ont tenu le premier rang parmi les Nations les plus commerçantes. L'Auteur prouve évidemment cette vérité, d'un côté, en exposant ce que chacun des Rois

Ptolémées a fait pour les intérêts du Commerce & de la Navigation dans ses Etats ; & de l'autre, en suivant, dans leurs courses maritimes, les Egyptiens, depuis qu'ils furent devenus sujets de ces Princes. Obligé de repasser sur une matiere que M. Huet avoit discutée long-tems avant lui, dans son *Traité du Commerce & de la Navigation des Anciens*, M. Ameilhon rappelle quelquefois les mêmes faits que ce savant Evêque : mais, en mettant en œuvre les mêmes matériaux, il les présente sous un nouveau jour, il leur donne plus de développement ; il entre dans des détails auxquels l'objet de M. Huet ne lui permettoit pas de se livrer. Il termine son Ouvrage par une espece de Commentaire sur un passage de Pline, où il a cru appercevoir que les Egyptiens avoient l'art de fabriquer des Toiles peintes à-peu-

près dans le goût de celles qui ſe fabriquent aux Indes. M. le Comte de Caylus avoit fait avant lui la même remarque; &, en reconnoiſſant qu'il a été prévenu par cet illuſtre Savant, M. Ameilhon ſe félicite d'avoir enviſagé le paſſage de Pline ſous le même point de vue que lui. Il a joint à ſon Livre un très grand nombre de notes. Quelques Lecteurs pourroient trouver qu'il les a un peu trop multipliées : » Mais je les prie, » dit-il, de conſidérer que ces » notes contiennent ſouvent les » autorités qui ſervent de preu- » ves à des obſervations & à des » faits d'une eſpece particuliere, » au ſujet deſquels je ne devois » pas raiſonnablement exiger » qu'on m'en crût ſur ma parole ». En général, M. Ameilhon mérite qu'on applaudiſſe beaucoup à ſon travail; & nous lui prodiguerions nos éloges, ſi le Prix que lui a ad-

jugé une Compagnie célebre, qui l'a élu depuis pour Académicien Aſſocié, ne les rendoit ſuperflus.

IX.

Robinſon Cruſoé, nouvelle Imitation de l'Anglois; par M. FEUTRY. A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez Panckoucke, rue de la Comédie Françoiſe, 1766. 2 vol *in*-12. » Puiſqu'il nous faut » abſolument des Livres, dit M. » Rouſſeau, dans ſon Emile, il » en exiſte un qui fournit, à mon » gré, le plus heureux Traité » d'éducation naturelle ... Quel » eſt donc ce merveilleux Livre? » Eſt-ce Ariſtote, eſt-ce Pline, » eſt-ce Buffon? Non; c'eſt Ro- » binſon Cruſoé ». Tel eſt l'éloge que M. Rouſſeau fait de ce Roman : mais, pour qu'il ſoit tout-à-la fois l'amuſement & l'inſtruction d'Emile, il veut qu'on le débarraſſe de tout ſon fatras. Or,

c'est ce que M. Feutry a exécuté, & assez heureusement, à ce qu'il nous a paru.

X.

Eloge historique de M. le Marquis DE MONTMIRAIL, *ajoûté au dixieme Volume des Mêlanges intéressans & curieux, par M.* DE SURGY. Paris, Lacombe, Quai de Conti, 1766. *in*-8°. M. de Surgy (l'un des Continuateurs de l'Histoire générale des Voyages) a été à portée de bien connoître M. le Marquis de Montmirail, *ce jeune Seigneur, également favori de Mars, de Minerve & des Graces*, qui a été enlevé au printems de ses jours, & universellement regretté. Il le montre dans tous les âges de sa vie; & il fait voir que » l'Etat a perdu par sa » mort, un Citoyen vertueux; la » Patrie, un Guerrier qui seroit » devenu son Défenseur; l'hu-

» manité, un ami tendre, bien-
» faiſant; les Lettres, les Scien-
» ces & les Arts, un Protecteur
» éclairé, conſtant & utile ».
Cette derniere qualité eſt ſur-tout vivement retracée par M. de Surgy, qui en avoit éprouvé les généreux effets. M. le Marquis de Montmirail prenoit un intérêt particulier à ſes Mêlanges intéreſſans & curieux (1). « Nous paſ-
» ſions, dit-il, enſemble plu-
» ſieurs heures, occupés à tradui-
» re, de l'Allemand, des mor-
» ceaux d'Hiſtoire Naturelle,
» ou à comparer ceux que nous
» avions traduits ſéparément; &
» je dois avouer que ſa traduc-
» tion ſervoit ſouvent à rectifier
» la mienne ».

---

(1) Les Papiers publics nous apprennent que les Tomes VI, VII, VIII, IX & X de ces Mêlanges viennent de paroître.

XI.

Réflexions hasardées d'une Femme ignorante, qui ne connoît les défauts des autres que par les siens, & le Monde que par rélation & par oui-dire. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Vincent, rue S. Severin, 1766. *in*-12. 2 Parties. Il ne faut pas s'arrêter au titre de ce Livre, ni à ce que dit l'Auteur (quel qu'il soit) dans sa Préface : *que son ignorance peut lui avoir fait prendre pour découvertes, des idées que tout le monde a eues comme elle* (puisqu'il est question d'une femme) ; *que peut-être aussi a-t-elle mal vu les hommes, en les analysant d'après sa façon de voir, d'après ses sensations, ses passions & ses imperfections.* Tout cela est feint; &, parmi ces réflexions prétendues hasardées, il y a des choses très judicieuses & très bien vues. Nous n'en citerons qu'un

petit nombre d'exemples, pris au hasard. » Les Joueurs sont con-
» damnés à se ruiner ; & ils rem-
» plissent tous, sans exception,
» leur destination. Ils ont tant à
» cœur leur ruine, qu'ils y consa-
» crent les jours & les nuits. Il
» n'y a qu'un fou ou un avare qui
» puisse être Joueur . . . L'Intri-
» guant se mêle indifféremment
» de faire réussir une affaire, ou
» de la faire échouer ; de faire des
» mariages, ou de les faire man-
» quer : la fausseté le guide ; il
» lui est égal de brouiller ou de
» débrouiller : pourvu qu'il in-
» trigue, il arrive à son but, se
» trouve dans son élément ; &
» toutes ses fonctions sont rem-
» plies, quand il n'est pas en mê-
» me tems ambitieux . . . Pour-
» quoi la Nature a-t-elle si peu
» d'Amateurs, tandis que l'Art
» s'est fait une espece d'empire ?
» N'est ce point parceque la

» ture laiſſe les hommes tels qu'ils
» ſont, & que l'Art ſert à cacher
» leurs défauts ? La Nature eſt la
» vérité même ; elle méconnoît la
» fauſſeté. L'Art a pour but la ſé-
» duction ; le menſonge eſt à ſes
» ordres. Cette Nature ſi parfaite,
» ſi amie du vrai, eſt l'ouvrage
» de la Divinité : l'Art n'eſt que
» celui de l'homme. Faut-il s'é-
» tonner de la perfection de l'une
» & des défauts de l'autre ? . . .
» Celui qui ſe plaint d'être aſſu-
» jetti aux Loix, ſous prétexte
» qu'elles attentent à la liberté,
» doit convenir qu'on n'en eſt
» eſclave, qu'à proportion qu'on
» eſt coupable, & de ce moment,
» voir qu'il ne tient qu'à lui d'être
» libre. . . L'Incrédulité eſt une
» mode ; cette mode a paru com-
» mode : on l'a adoptée preſque
» généralement. Elle paſſera com-
» me tant d'autres, qui ont d'a-
» bord été ſuivies, & dont on a

» oublié jusqu'au nom. On y trouvera des inconvéniens, sur-tout lorsqu'elle aura gagné le Peuple : les gens grossiers s'en tiennent à la lettre, & de-là tirent leurs conséquences. S'il n'y a rien à craindre après la mort, diront-ils, tâchons d'esquiver le gibet ; & d'ailleurs, volons pour nous mettre à notre aise dans ce monde. Quelques Maîtres assassinés d'après ce systême, feront, je crois, passer la mode de l'Incrédulité. D'Incrédule, on deviendra peut-être hypocrite : cette méthode aura de moindres inconvéniens ; & peut-être qu'ennuyé d'être Comédien, la mode viendra d'être enfin ce qu'on doit être, pour son bonheur, pour le bon exemple, pour sa propre sûreté, pour le bon ordre & le bien de la société ».

XII.

L'Ami des Femmes, ou la Philosophie du Beau-Sexe. Par M. BOUDIER DE *VILLEMER.* (*Troisieme Edition augmentée*). Paris, Panckoucke, rue de la Comédie Françoise, 1766. 1 vol. *in*-12. On a ajoûté dans cette Edition, à ce Livre estimable & qui a eu du succès, un Chapitre entier *du Gouvernement domestique.* L'Auteur y a encore fait plusieurs autres additions considérables; & il l'a dédié à René Boudier, Poète François, son Oncle.

XIII.

Sermons prêchés devant le Roi, par M. LE BOUX, *Evêque de Périgueux, ci-devant Prêtre de l'Oratoire, dédiés à Mgr.* DE LA RO-CHEFOUCAULT, *Archevêque de Rouen, Primat de Normandie,*

&c. A Rouen, chez la veuve Besongne, Cour du Palais, & J. J. Besongne fils, au Palais; & se trouvent à Paris, chez Durand, rue S. Jacques, 1766. 2 vol. *in*-12. *Prix 4 liv. brochés, & 5 liv. reliés.*

Ces Sermons ont été prononcés il y a près d'un siecle. L'Editeur en a retouché le style, qui commençoit à vieillir; & il a corrigé sur l'Original même, que des personnes sûres lui ont mis entre les mains, certains endroits dont la délicatesse de notre siecle eût été blessée. Il fait connoître dans sa Préface le Prélat dont ils sont l'ouvrage. Guillaume le Boux naquit le 30 Juin 1621, dans la Paroisse de Souzé en Anjou, près de Saumur. Sa famille étoit obscure & pauvre. Il entra dans la Congrégation de l'Oratoire; & ses études furent si heureuses, qu'à l'âge de vingt-deux ans, professant la Rhétorique à Riom en Auvergne, il

fit l'Oraifon funebre de Louis XIII, qui eut le plus grand fuccès. Il devint enfuite Curé de Souzé, fa Patrie, avec l'agrément de fon Général. Il rempliffoit dignement les fonctions de fon miniftere, lorfque fes Supérieurs l'appellerent pour prêcher à Paris. Il y fut très goûté; & M. de Harlay, alors Archevêque de Rouen, l'engagea à prêcher un Avent & un Carême dans fa Cathédrale. Le Carême fuivant il prêcha devant Louis XIV. » Il revint enfuite à
» Saumur, où il prononça un Ser-
» mon fur les Indulgences du Ju-
» bilé, avec tant d'onction & de
» folidité, qu'un Miniftre Pro-
» teftant, qui avoit été envoyé
» pour l'entendre, s'en retourna
» convaincu que les Indulgences
» étoient fondées fur l'Ecriture.
» Il étoit à Paris, lorfque les
» malheureux troubles de la Fron-
» de exciterent un orage prefque

» universel; & il en prit occa-
» sion de prêcher avec un zele in-
» croyable, sur l'obéissance qu'on
» doit au Roi ». Ce fut en 1658 que Sa Majesté, pour récompenser ses travaux, le nomma à l'Evêché d'Acqs, & dix ans après à celui de Périgueux. Il vécut *comme frere avec les Curés*, & *comme Pere avec les Pauvres*. Il transféra dans sa Ville la Cathédrale, qui étoit auparavant dans la Cité; & il y réunit la Collégiale de Saint Fronc. Il fonda des places gratuites dans son Séminaire, pour des Ecclésiastiques indigens, & dans le Couvent de Notre-Dame, pour de pauvres filles. Il établit des Conférences, dont on a recueilli les résultats en trois Volumes *in*-12. Ce vénérable Prélat mourut le 6 Août 1693, après trente-sept ans d'Episcopat.

» Ses Sermons, dit l'Editeur,
» ont l'avantage d'avoir pour su-

» jet des matieres qu'on ne traite » pas communément, & qui ſont » très intéreſſantes, telles que » l'*Egliſe*, les *Miracles*, le *Ma-* » *riage*, l'*Obéiſſance due au Roi*, » les *Lectures*, le *Luxe*, &c. » L'éloquence en eſt noble & ſimple; & ils touchent le cœur, en même-tems qu'ils éclairent l'eſprit. On en a recueilli ſeize dans les deux Volumes que nous annonçons. *Les ſujets de ces ſeize Inſtructions ſont*, ainſi que s'exprime le Cenſeur, *autant de vérités précieuſes dans tous les tems, mais plus encore dans le nôtre, par le rapport qu'elles ont aux mœurs préſentes. L'Auteur*, ajoûte-t-il, *mort depuis long-tems, n'auroit pas mieux connu les excès de ce ſiecle quand il en auroit été témoin. Il les combat avec ſageſſe & avec force, avec ſolidité & avec onction.*

Les morceaux ſuivants, tirés du Sermon ſur les Lectures, nous

ont paru très propres à confirmer ce jugement. » Eſt-il poſſible, dit » l'Orateur, que des Chrétiens ſe » plaiſent à lire des Ouvrages » contre le Chriſtianiſme; que » des hommes, qui ſe glorifient » d'avoir des mœurs, aiment à ſe » repaître de tout ce qui bleſſe la » pureté; que des Sujets, qui affi- » chent la ſoumiſſion & la doci- » lité, chériſſent des principes qui » ne prêchent que l'indépendance » & la révolte »? Cependant ces contradictions ne ſont que trop évidentes & trop réelles. On ne voit par-tout que *des Livres qui allarment les conſciences timorées, & qui effarouchent la modeſtie; des Livres, où le vice eſt embelli ſous le coloris d'un ſtyle ſéducteur, où notre ame eſt confondue avec l'inſtinct des animaux, où l'exiſtence de Dieu lui-même eſt miſe en problême.* On n'auroit jamais trouvé dans les maiſons des Payens, ce qui ſe

trouve dans les nôtres. » Quel eſt » l'Idolâtre qui ſe faſſe gloire de » lire un Ouvrage contre les Idoles qu'il adore ? Quel eſt le » Mahométan qui ſe vante d'avoir un Livre contre Mahomet ? » Quel eſt le Proteſtant qui ſe » nourriſſe de principes oppoſés » au Proteſtantiſme » ? Il n'y a que nous qui prenions plaiſir à voir notre croyance attaquée. » On ne brille aujourd'hui dans » les ſociétés, on n'eſt loué & re- » cherché qu'autant qu'on a ſur » les levres & dans le cœur, la mo- » rale anti-chrétienne & corrom- » pue des Epicures modernes ; » qu'autant qu'on ſe diſtingue des » autres hommes par une profeſ- » ſion de ne rien croire & de ne » rien eſpérer... Il n'y a point de » titres qu'on n'imagine, point » d'aventures qu'on ne ſuppoſe, » point de maximes qu'on ne ha- » ſarde, pour perſuader le vice &

» l'irréligion ... Les raisonnemens » les plus sophistiques & les plus » absurdes en imposent à la multi- » tude ; des phrases qui ne ren- » dent que des mots vuides de » justesse & de sens, font époque » dans la mémoire d'une foule de » Lecteurs ; des Histoires totale- » ment défigurées, sont citées » comme les seuls faits qu'on doit » croire & soutenir ; & tous les pa- » radoxes possibles, revêtus des » ornemens d'une pompeuse poé- » sie, servent de morale & de guide » à tous ceux qui se vantent d'a- » voir l'esprit fort ... On ne sau- » roit croire jusqu'à quel point les » sophismes d'un Auteur accré- » dité obscurcissent la raison. Ils » lui présentent l'erreur pour la » vérité, la mauvaise foi pour la » probité, le vice pour la vertu ; » & il résulte d'une aussi horrible » confusion, un parti décidé con- » tre la révélation même, ou un

» Pyrronifme qui fait trembler...
» Chacun veut lire, & chacun ne
» lit que des propos féditieux qui
» arment le préjugé contre la rai-
» fon, & qui, fous prétexte de
» nous dégager de la fuperftition,
» nous jettent dans l'abyme de l'in-
» crédulité ». Il feroit, fans doute, bien humiliant pour l'humanité, de raffembler fous un coup-d'œil *tous ces fophifmes & tous ces écarts décorés du nom de Philofophie, & que des hommes malheureufement trop fameux ofent avancer & foutenir, comme les chefs-d'œuvres de l'efprit & la découverte de la vérité!*
» Voyez ces impies qui s'élevent
» avec une audacieufe & facrilege
» témérité, contre ce que la terre
» & les Cieux ont de plus vénéra-
» ble & de plus facré... Ils ont
» adopté les horribles maximes de
» ces prétendus Philofophes dont
» ils ont lu les Ecrits, & ces hommes
» font devenus leurs Oracles &

» leurs Maîtres. Ils ne jurent que » par eux, ils ne se reposent que » sur eux, au point qu'ils osent dé» pouiller l'Eglise même de l'in» faillibilité dont J.C. l'a revêtue, » pour se l'approprier, & pour se » faire écouter au préjudice de » l'autorité de tous les Conciles & » de tous les Saints ». Ce ne sont pas les raisonnemens qu'on trouve dans les Livres des esprits forts qui font apostasier en secret tant de Chrétiens, *mais les ridicules qu'ils jettent sur nos plus saints Mysteres.* Le monde est si superficiel, si incapable de démêler la vérité de l'erreur, & de se tenir fortement attaché à des principes solides & lumineux, qu'il suit le torrent des opinions, & que *l'Ecrivain le moins profond & le plus inconséquent, lui paroît un Oracle.* » Sans » cela, ces Auteurs impies & té» méraires, que l'on regarde » comme les premiers Génies,

» n'auroient séduit personne; & » leurs productions, qui n'ont » pour base que l'audace & le » blasphême, seroient restées dans » les ténebres d'un éternel ou- » bli ».

XIV.

*L'Iliade d'*HOMERE, *traduite en vers, avec des Remarques.* Paris, Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1766. 1 vol. *in*-8°. L'Auteur de cette Traduction, encouragé par l'accueil que le Public a fait à l'Essai qu'il en a donné l'année derniere, s'est attaché à perfectionner les six Livres qu'il lui présente aujourd'hui; & il ne négligera rien pour porter à la même perfection (autant du moins qu'un pareil travail en est susceptible) le reste de l'Ouvrage; ce qui ne peut se faire sans beaucoup de tems, de soins & de peine. L'excellent Discours qu'il avoit mis à la tête

de ſon Eſſai, commençoit par une courte expoſition de la maniere dont les Ouvrages d'Homere furent reçus en Grecé; il a cru qu'il ne ſeroit pas inutile de reprendre les choſes un peu plus haut, & de jetter un coup d'œil ſur l'état où étoit la Grece, lorſqu'Homere parut, & ſur les circonſtances heureuſes qui ont favoriſé ſon génie. Il a fait auſſi dans le corps du Diſcours quelques additions & quelques changemens, qui en augmentent encore le merite.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

De Montauban.

L'Académie des Belles-Lettres de cette Ville a proposé, pour le Prix d'Eloquence, fondé par M. de la Tour, Doyen du Chapitre, & l'un des trente Académiciens, le sujet suivant: *La frivolité n'est pas moins nuisible aux Lettres qu'aux mœurs*, conformément à ces paroles de l'Ecriture: *Fascinatio enim nugacitatis obscurat bona. Sap. IV*, 12. Ce Prix, destiné pour 1767, est une Médaille d'or de la valeur de 250 liv. Les Pieces doivent être remises, port franc, avant le premier Juin

1767, à M. Bernoy, Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue Montmurat; ou à M. l'Abbé Bellet, rue Cour-de-Toulouse, à Montauban.

DE ROUEN.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, a remis le Prix de la Classe des Sciences, dont le sujet, qui n'a pas été bien rempli, consiste à indiquer : *Quelles sont les Mines de Normandie, tant métalliques que demi-métalliques, salines & bitumineuses, & les avantages qu'on pourroit tirer de leur exploitation.* Ce Prix sera double, & de 600 liv. Les Mémoires seront adressés à M le Cat, qui ne les recevra que jusqu'au premier Juin 1767.

DE VERSAILLES.

M. Jacques HARDION, Garde des Livres du Cabinet du Roi,

l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, Académicien Penſionnaire de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres, & Cenſeur Royal, eſt mort en cette Ville, la nuit du premier au deux Octobre dernier, âgé d'environ quatre-vingt-un an. Il étoit né à Tours. On a de lui pluſieurs bons Ouvrages, entr'autres, une Hiſtoire Poétique en trois volumes; & une Hiſtoire Univerſelle, ſacrée & profane, dont les Tomes XV & XVI ont été analyſés dans nos Mémoires de Septembre & d'Octobre 1763. Il en a paru depuis deux autres Volumes.

DE PARIS.

Vie du Chrétien, où l'on trouvera différens exercices de Piété, avec les Offices du Dimanche & des principales Fêtes de l'année, ſuivant le nouveau Bréviaire de Paris & des Dioceſés qui l'ont adopté. Pa-

ris, Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques, Berton, rue S. Victor, & Crapart, rue de Vaugirard, 1766. *in*-12. petit format. Outre les Offices indiqués par le titre, ce petit Ouvrage contient une courte explication des principaux Mysteres de la Foi, des Sacremens, des Commandemens de Dieu & de l'Eglise, des Péchés & des Vertus Ces explications sont simples, claires, à la portée de tout le monde, & *propres à faire naître la piété dans le cœur des Fideles, à l'y entretenir, & à l'y augmenter.* C'est un précis de la Religion & de ses Mysteres. Cet Ouvrage ascétique est de M. DE MALBOSC, Docteur en Théologie, & Recteur de l'Hôpital général de Paris.

Sommaire alphabétique des principales Questions de Droit, de Jurisprudence & d'Usage, des Provin-

ces du Droit écrit du ressort du Parlement de Paris. Par M. DE MALLEBAY DE LA MOTHE, *Conseiller du Roi, son Avocat & Procureur au Siege de Bellac.* Paris, Vente, Libraire, au bas de la montagne sainte Genevieve, 1766. *in* 12. petit format. Cet abrégé est très bon. L'Auteur convient que ce n'est, à proprement parler, qu'une ébauche d'un Ouvrage plus important, qu'il seroit à souhaiter que quelque Jurisconsulte entreprît. Les matieres y sont rangées par ordre alphabétique: les Questions sont claires, les Décisions courtes, & appuyées sur des autorités auxquelles l'Auteur renvoie.

Prix proposé par l'Académie Royale de Chirurgie, pour l'année 1768. L'Académie Royale de Chirurgie propose de nouveau, pour le Prix de l'année 1768, le

ris, Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques, Berton, rue S. Victor, & Crapart, rue de Vaugirard, 1766. *in*-12. petit format. Outre les Offices indiqués par le titre, ce petit Ouvrage contient une courte explication des principaux Mysteres de la Foi, des Sacremens, des Commandemens de Dieu & de l'Eglise, des Péchés & des Vertus Ces explications sont simples, claires, à la portée de tout le monde, & *propres à faire naître la piété dans le cœur des Fideles, à l'y entretenir, & à l'y augmenter.* C'est un précis de la Religion & de ses Mysteres. Cet Ouvrage ascétique est de M. DE MALBOSC, Docteur en Théologie, & Recteur de l'Hôpital général de Paris.

Sommaire alphabétique des principales Questions de Droit, de Jurisprudence & d'Usage, des Provin-

ces du Droit écrit du reſſort du Parlement de Paris. Par M. DE MALLEBAY DE LA MOTHE, *Conſeiller du Roi, ſon Avocat & Procureur au Siege de Bellàc.* Paris, Vente, Libraire, au bas de la montagne ſainte Genevieve, 1766. *in*-12. petit format. Cet abrégé eſt très bon. L'Auteur convient que ce n'eſt, à proprement parler, qu'une ébauche d'un Ouvrage plus important, qu'il ſeroit à ſouhaiter que quelque Juriſconſulte entreprît. Les matieres y ſont rangées par ordre alphabétique: les Queſtions ſont claires, les Déciſions courtes, & appuyées ſur des autorités auxquelles l'Auteur renvoie.

Prix propoſé par l'Académie Royale de Chirurgie, pour l'année 1768. L'Académie Royale de Chirurgie propoſe de nouveau, pour le Prix de l'année 1768, le

ſujet ſuivant : *Etablir la théorie des Léſions de la Tête par contre-coup, & les conſéquences pratiques qu'on peut en tirer.* Les Mémoires qui lui ont été envoyés précédemment n'ayant pas rempli toute l'étendue de ce ſujet, elle croit devoir indiquer un Recueil d'Obſervations d'Anatomie & de Chirurgie, où l'on trouvera les principes donnés par les meilleurs Auteurs ſur cette queſtion importante (1). L'intention de l'Académie eſt de favoriſer les Concurrens, en leur préſentant des faits tirés de Livres rares, qu'il paroît eſſentiel de connoître & de conſulter. Le Prix ſera double ; il conſiſtera en deux Médailles d'or, de la valeur de cinq cens livres chacune, ſuivant la fondation de M. de la Peyronie. Ceux qui enverront des

(1) A Paris, chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'Or.

Mémoires ſont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils ſoient fort liſibles. Les Auteurs mettront ſimplement une Deviſe à leurs Ouvrages; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs noms, qualités & demeures; & ce papier ne ſera ouvert qu'en cas que la Piece ait mérité le Prix. Ils adreſſeront leurs Ouvrages, francs de port, à M. Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains. Toutes perſonnes, de quelque qualité & Pays qu'elles ſoient, pourront aſpirer au Prix; on n'en excepte que les Membres de l'Académie. Les deux Médailles, ou une Médaille & la valeur d'une autre, à volonté, ſeront délivrées à l'Auteur même qui ſe ſera fait connoître, ou au Porteur d'une pro-

curation de sa part ; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Décembre 1767, inclusivement ; & l'Académie, à son Assemblée publique de 1768, qui se tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, sur les fonds qui lui ont été légués par M. de la Peyronie, une Médaille d'or de deux cens livres, à celui des Chirurgiens Etrangers ou Regnicoles, non Membres de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage sur quelque matiere de Chirurgie que ce soit, *au choix de l'Auteur* ; elle adjugera ce Prix d'Emulation le jour de la Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année 1767.

Le même jour elle distribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, soit Académiciens de la Classe des Libres, soit simplement Regnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'année 1767, un Mémoire, ou trois Observations intéressantes.

Examen du Systême de NEWTON, *sur la Lumiere & les Couleurs. Par M. J.* ALETHOPHILE. A Euphonople, chez J. Saphenodore; & à Paris, chez Vente, Libraire, Montagne Sainte Genevieve, 1766. *in*-12. L'Alethophile avoit fait insérer dans nos Mémoires de Janvier, Février, Mars, Juillet & Août 1761, & de Mars, Avril & Mai 1762, une grande partie des Observations qui composent ce volume; mais, comme la nécessité d'être court ne lui avoit pas permis de dévelop-

per certains endroits, il a travaillé à nouveaux frais : il a étendu ses idées, en a considérablement ajoûté de nouvelles aux anciennes, & a traité de suite sa matiere. Il n'a pas voulu combattre sous les yeux seuls des Savans; & l'on voit, qu'en affectant la plus grande clarté, en écartant tout terme abstrait, toute méthode scientifique, il a cherché à rendre témoins de son triomphe, ceux même qui seroient hors d'état d'entendre le Systême de Newton dans Newton. Il faut convenir qu'il presse vivement son Adversaire. Il oppose expériences à expériences, preuves à preuves; & il conclut que *la vérité sur la Lumiere & les Couleurs, ne se trouve qu'en des points diamétralement opposé à ceux que Newton a prétendu établir.* Cet Ouvrage nous paroît mériter l'attention des Savans.

Tournefortius Lotharingiæ, ou Catalogue des Plantes qui croissent dans la Lorraine & les Trois-Evêchés, rangées suivant le Systême de TOURNEFORT; *avec les endroits où on les trouve le plus communément. Par M. P. J.* BUCHOZ, *Docteur en Médecine, Médecin ordinaire du Roi de Pologne, Aggrégé & Démonstrateur en Botanique au College Royal des Médecins de Nancy, Membre des Académies de Mayence, de Metz & de Rouen.* A Paris, chez Durand neveu, rue S. Jacques; & à Nancy, chez Babin, rue de la Porte S. Georges, 1766. petit *in*-8°. Cet Ouvrage est une Nomenclature raisonnée de toutes les Plantes de la Lorraine. L'Auteur s'est servi des dénominations & de la méthode de Tournefort: il y a ajoûté les noms François & les caracteres de Plantes de Linnæus; ainsi que quatre Tables, la premiere pour les

noms génériques, la seconde pour les noms synonymes de Linnæus, la troisieme pour les noms François, & la quatrieme pour les endroits où se trouvent les Plantes. Ce Catalogue est terminé par deux listes des Jardins de Botanique, des Herbiers, des Professeurs, Amateurs & Fleuristes de la Lorraine. Il seroit à desirer que chaque Province de France fît un Catalogue semblable.

Prieres & Elévation du cœur à Dieu, pendant la Messe, les Vêpres, & d'autres Exercices de Piété. Paris, Sébastien Jorry, rue & vis-à-vis de la Comédie Françoise, 1765. 1 vol. *in* 12. Cet Ouvrage de piété est dédié à l'Impératrice-Reine MARIE-THERESE. Il contient des prieres, qui sont en même-tems l'explication des saints Mysteres, pendant lesquels on les profere. L'Auteur s'est attaché à

rendre la ferveur inſtructive. Les Cantiques, les Hymnes, les Offices ſont autant de paraphraſes, auxquelles il a donné l'extenſion néceſſaire pour parvenir à ſon but, qu'il préſente ainſi : *Chercher à fléchir le principe de tous les Etres le conjurer d'uſer d'indulgence, & l'engager à répandre ſes graces.*

Commentaires ſur la Retraite des Dix-Mille de XENOPHON *; ou Nouveau Traité de la Guerre, à l'uſage des jeunes Officiers. Par M.* LE COINTE, *Capitaine de Cavalerie au Régiment de Conti, de l'Académie Royale de Nîmes.* Paris, Nyon, Quai des Auguſtins ; Saillant, rue S. Jean-de-Beauvais, & Deſaint, rue du Foin, 1766. 2 vol. *in*-12. *Prix 6 liv. reliés.* La plûpart des Ouvrages militaires qui ont été compoſés juſqu'à préſent, n'ont pour objet, dit M. le Cointe, que les grandes opéra-

tions de la guerre, & ne donnent des leçons qu'aux Généraux : les Officiers qui commencent & qui voudroient s'instruire, n'ont presqu'aucune ressource. D'ailleurs qu'apprend-on dans ces Ouvrages ? Ils ne contiennent gueres que des maximes générales pour ouvrir une campagne, asseoir un camp, conduire une armée sur plusieurs colonnes, livrer des batailles, former des sieges, & prendre des Places : *voilà ce qui est circonstancié avec beaucoup de soin, & ce que néanmoins bien des Officiers supérieurs oublient.* » Que les » jeunes Militaires sachent cette » théorie, à la bonne heure; mais » borner à cela toutes leurs ins- » tructions, c'est leur enseigner » des manœuvres qu'ils ne feront » peut-être jamais à portée de pra- » tiquer ». Il leur est infiniment plus important *d'avoir les notions nécessaires pour porter à la guerre*

les dispositions convenables ; de savoir comment on doit se comporter dans le monde, profiter de ses Auteurs, se conduire devant l'Ennemi, dresser des projets contre lui, déconcerter les siens, forcer les circonstances pour se faire connoître en bien & accélérer son avancement. Tel est le but que s'est proposé M. le Cointe, en publiant les réflexions que vingt ans d'expérience, d'étude & d'application, lui ont fait faire sur une partie des Œuvres de Xenophon. Persuadé que les exemples peuvent mieux que toute autre chose, réveiller l'émulation de nos Militaires, il a cherché parmi les Héros de l'Antiquité un modele, qui joignît à des mœurs très pures des talens supérieurs pour la guerre. Or, Xenophon, dit-il, est le seul qui ait eu cet avantage ; & d'ailleurs sa Retraite est un ample Recueil des détails les plus propres à apprendre à

commander une petite troupe dans toutes les occasions. Mais quelques personnes ayant mis au rang des choses douteuses l'Histoire de cette Retraite, le choix que notre Auteur a fait de cet Ouvrage, pour en faire le sujet de ses Observations, lui imposoit la nécessité d'en prouver succinctement la vérité. C'est ce qu'il fait dans sa Préface; & ses preuves nous ont paru très convaincantes. Il donne au commencement de son Livre une idée de l'Histoire des Perses, avant & après l'expédition du jeune Cyrus, & un précis de la Vie de Xenophon. Pour exciter davantage l'émulation des Officiers, il a répandu dans le cours de l'Ouvrage des notes généalogiques sur les Maisons des Princes, des Généraux, & même des Officiers dont il parle. Enfin il n'a rien oublié de tout ce qui pouvoit contribuer à rendre son Livre utile aux jeu-

nes Militaires ; & nous penſons à cet égard comme le Cenſeur, qui dit de ce bon Ouvrage, que *l'Auteur y fait également briller ſon érudition, ſes connoiſſances, ſes mœurs, & ſon zele pour former des Défenſeurs à l'Etat.*

L'Incrédule convaincu, ou fondemens de la Religion Chrétienne, en trois Dialogues entre un jeune Gentilhomme & ſon Tuteur ; traduit de l'Anglois. Paris, Deſpilly rue S. Jacques, 1766. 1 vol. *in-12. Prix 2 liv. 5 ſols relié, & 36 ſols broché.* Ce Livre eſt un abrégé des preuves de la Religion : il eſt deſtiné à garantir la jeune Nobleſſe des piéges que les ennemis de la Religion peuvent leur tendre, & à préſerver les mœurs de toute corruption, ſuite de l'impiété. L'Auteur fait voir combien les procédés des Eſprits forts ſont inconſéquens ; combien ſont vains

les motifs qui les déterminent. Il prouve qu'ils ne peuvent avoir pour objet l'honneur, parcequ'il ne se trouve que dans ce qui est bon par excellence, & que ce bon ne peut consister dans l'abandon de la Religion ? il est plus doux de devoir son être à la Providence qu'aux effets du hasard. Il fait voir que le motif de l'intérêt est encore plus frêle, en ce que la vertu, que nient les Esprits forts, est un bien par elle-même, en ce que l'éternité qu'ils ne croient pas, ne peut les consoler par l'espérance. Enfin il prouve que le motif du plaisir est mille fois plus foible pour l'Incrédule que pour l'homme Religieux. Le premier Dialogue est contre les Athées ; le second contre les Déïstes ; & le troisieme roule sur la Divinité de J. C. Il y a beaucoup d'érudition Chrétienne & beaucoup de piété dans ces Dialogues.

Recherches sur l'Art Militaire, où Essai d'application de la Fortification à la Tactique. Paris, Desaint, rue du Foin, 1766. 1 vol. in-8°. *Felices Artes essent, si de illis soli Artifices judicarent.* QUINTIL. L'Auteur de ce Livre pense avec raison, que la Tactique a donné naissance à la Fortification, parcequ'on n'a songé à la défense, que lorsqu'on a été attaqué. Il ne considere donc la Tactique, que comme offensive, & la Fortification comme défensive; & il applique à cette derniere les principes de la premiere. Pour y parvenir, il se propose de faire voir que les Fortifications produisent des modeles d'instruction, plus sensibles que les campagnes des Généraux les plus estimés; que tout est démontré dans le Génie, & qu'il n'y a rien que de conjectural dans ce qu'on appelle Tactique; qu'un Général, quelque

belles dispositions qu'il fasse, ne peut jamais s'assurer du succès d'une bataille. L'Auteur intitule son Ouvrage *Essai*, parcequ'il ne traite de la Tactique, qu'autant qu'elle a du rapport à la Fortification. Ses axiomes & ses conséquences sont appuyés des plus beaux exemples d'actions célebres, pris, soit dans l'Antiquité, soit dans notre Histoire Moderne. Cet Ouvrage est très instructif, & fait honneur aux talens de l'Auteur, à son courage, & à l'Art du Génie, dont il établit les avantages sur la Tactique même.

*Métamorphoses d'*OVIDE, *Traduction nouvelle, avec le Latin à côté.* Paris, Barbou, rue des Mathurins, 1766. 2 vol. *in*-12. On a pris dans cette Version, le Pere Jouvenci pour guide, en ne traduisant exactement que ce qu'il a jugé à propos de faire impri-

mer pour l'uſage des Colleges; on s'y eſt aſtreint au ſens littéral, autant que le génie de notre Langue l'a permis; &, quand il a fallu avoir recours à des équivalens, on a donné la Traduction littérale en forme de notes. L'Avertiſſement renferme un petit Abrégé de la Vie d'Ovide.

M. Tullii Ciceronis Eclogæ, ad uſum Juventutis collectæ à D. D'O-LIVET, *Academiæ Galliæ XL. viro.* Paris, Barbou, 1766. *in*-12. Cette Edition toute Latine de l'excellent choix des Penſées de Cicéron par M. l'Abbé d'Olivet, a été entrepriſe pour procurer à nos Colleges, le même avantage dont jouiſſent dans les Pays étrangers, les Ecoles publiques, où l'on fait expliquer & apprendre par cœur ce petit Livre. On ne pouvoit rien imaginer de mieux; & ce choix mérite à tous égards, ſoit pour la

Latinité, soit pour le fonds des choses, d'être appris d'un bout à l'autre par les jeunes gens.

La Nature dans la formation du Tonnerre ; & la Reproduction des Etres vivans, pour servir d'introduction aux vrais principes de l'Agriculture. Par M. l'Abbé PONCELET. Paris, le Mercier, rue S. Jacques, & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1766. vol. *in*-8°. orné de gravures. *Prix 4 liv. relié en veau, & 3 liv. broché.*

Essai sur le Goût, par ALEXANDRE GÉRARD*, Docteur & Professeur en Théologie au College Maréchal d'Aberdéen ; augmenté de trois Dissertations sur le même sujet, par* MM. DE VOLTAIRE, D'ALEMBERT & DE MONTESQUIEU *: traduit sur la seconde Edition Angloise, par M. E***. (*EIDOUS*).* A Paris, chez Delalain, rue S.

Jacques ; & à Dijon, chez la veuve Coignard de la Pinelle, & Louis Frantin, 1766. 1 vol. *in*-12.

Tableau de l'Histoire Moderne, depuis la chûte de l'Empire d'Occident, jusqu'à la paix de Westphalie, pour servir de suite à l'Histoire Universelle de M. BOSSUET. Par M. le Chevalier DE MÉHÉGAN. Paris, Saillant, rue S. Jean de Beauvais, & Desaint, rue du Foin, 1766. 3 vol. *in*-12. *Prix 7 liv. 10 sols.* Nous reviendrons à cet Ouvrage, ainsi qu'aux deux précédens.

Panégyrique de S. LOUIS, Roi de France, prononcé dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire de la rue S. Honoré, le 25 Août 1766, en présence de MM. de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & de MM. de l'Académie Royale des Sciences. Par M. l'Abbé PLANCHOT. Paris, Panckoucke,

rue de la Comédie Françoise, 1766. *in*-4°. Nous ferons connoître incessamment ce Panégyrique.

Mémoires Secrets, tirés des Archives des Souverains de l'Europe, depuis le regne de Henri IV (7e & 8e *parties*). A Amsterdam; & se trouvent à Paris, chez Saillant, rue S. Jean-de-Beauvais, 1766. *in*-12. On n'a dit qu'un mot de ces excellens Mémoires, dans le Journal de Juin 1765. Ils méritent bien que par la suite nous en rendions un compte détaillé.

Histoire générale & particuliere de la Ville de Calais & du Calaisis, ou Pays reconquis, précédée de l'Histoire des Morins, ses plus anciens habitans. Par M. LEFEBVRE, *Prêtre de la Doctrine Chrétienne.* Paris, Debure le jeune, Quai des Augustins, 1766. 2 vol. *in*-4°. avec figures. *Prix* 30 *liv. reliés.*

Ce

Ce Livre ne nous ayant pas été communiqué, il ne nous eſt pas poſſible, quant à préſent, d'en faire l'extrait.

Gloſſarium Novum ad Scriptores medii ævi, cùm Latinos tum Gallicos; ſeu Supplementum ad auctiorem Gloſſarii Cangiani editionem. Subditæ ſunt, ordine alphabetico, vocès Gallicæ uſu aut ſignificatu obſoletæ, quæ in Gloſſario & Supplemento explicantur. Accedunt varii indices, præcipuè Rerum extra ordinem alphabeticum poſitarum, vel quas ibi deliteſceré non autumaret Lector, atque Auctorum Operumve emendatorum. His demum adjuncta eſt Cangii Diſſertatio dè inferioris ævi aut Imperii numiſmatibus, quam excipiunt emendationes typographicæ ad poſtremam Gloſſarii editionem. Collegit & digeſſit D. P. CARPENTIER, *O. S.*

B'. Præpositus S. Onesimi Doncheriensis. A Paris, chez le Breton, premier Imprimeur ordinaire du Roi, rue de la Harpe, Saillant, rue S. Jean de Beauvais, & Desaint, rue du Foin, 1766. 4 vol. *in-fol. Prix reliés* 100 *liv.* Ce grand Ouvrage, fait principalement pour éclaircir l'Histoire de France, a paru au Roi assez intéressant pour le protéger d'une maniere spéciale, en contribuant par ses bienfaits à son impression, & en voulant bien en accepter la dédicace. Composé sur le même plan que le Glossaire de du Cange, & destiné à lui servir de Supplément, il ne lui cede en rien sur tous les points qui rendent ce Glossaire utile au Savans, aux Littérateurs, aux Historiens & aux Jurisconsultes : il a même l'avantage de rapprocher les choses plus près de notre tems. On y voit presqu'à chaque article les extraits des Régistres du Trésor des

Chartres jusqu'à Charles VIII, des Livres, des Régistres & des Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, de celle de Lille en Flandres, & d'autres Cours Souveraines, d'un grand nombre de Manuscrits de la Bibliotheque du Roi, & de beaucoup de Cartulaires ou Recueils de Chartes, tirés des Archives publiques & particulieres. Tant de choses neuves lui méritoient bien le titre de *Nouveau Glossaire*. Le quatrieme volume, outre un Glossaire François, qui peut être regardé comme l'Ouvrage le plus complet que nous ayons en ce genre, renferme douze Tables très utiles, à la suite desquelles est la Dissertation de M. du Cange sur les Médailles & les Monnoies des Empereurs du Bas-Empire. C'est un morceau précieux pour les Savans. Un *Errata* fort ample des six Volumes de la derniere Edition du Glossaire de

du Cange, termine ce quatrieme Volume. C'est encore un service que l'on a rendu aux Savans, attendu le rapport essentiel qu'ont entr'eux les deux Ouvrages. On ne peut donc trop applaudir au travail de M. l'Abbé Carpentier. On ne peut accueillir avec trop d'empressement un Ouvrage aussi important, & qui est le fruit de près de trente ans de recherches pénibles & profondes.

On trouve chez les mêmes Libraires des exemplaires de l'*Alphabet Tironien*, ou Méthode de lire & expliquer les Notes, appellées communément de Tiron; par le même Auteur. C'est une Collection de Chartes de Louis le Débonnaire, qui n'avoient point encore été publiées, & qui répandent beaucoup de lumiere sur l'Histoire de ce regne & du précédent. Les Journaux de 1747 en ont rendu compte avec éloge.

L'Orpheline, *Piece nouvelle*, *en vers & en un Acte*. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Gueffier fils, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue S. Severin, 1766. *in*-8°. *Prix* 24 *sols*. Cette Piece n'a été représentée qu'en société. L'Auteur l'avoit faite avant celle de M. Saurin, sur le même sujet: elle n'en approche pas pour le coloris, ni pour le comique; mais le plan en est plus simple. Le Tuteur est amoureux de l'Orpheline, mais il a un fils qu'elle lui préfere: les deux Amans ont la générosité de se sacrifier au Tuteur, qui, non moins généreux, les unit.

Arménide, *ou le Triomphe de la Constance*, *Poëme Dramati-Tragi-Comique*, *en cinq Actes*, *en vers Alexandrins*. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Gueffier fils, rue de la Harpe, 1766. *in*-8°. *Prix* 30 *sols*. Ce Poëme n'a aussi

été joué qu'en société. Un pere impitoyable veut marier avec Cléandre, Président ridicule, sa fille, qui aime Seyde, jeune homme que d'abord on croit mort, qui reparoît ensuite dans la plus grande misere, & qui se présente pour être Intendant de Cléandre. On sent bién qu'il manque de respect à son Maître, & que sa Maîtresse ne l'en aime que davantage, parcequ'il est misérable. Une Baronne amoureuse du Président, qui lui a fait dés promesses, veut le forcer à l'épouser, & elle y réussit. Le pere couronne la constance des deux Amans. On voit beaucoup de rapports dans cette Piece, avec une Comédie très connue de M. de Voltaire : mais elle n'a ni ses graces, ni son style, ni sa Philosophie.

Celianne, ou les Amans séduits par leurs vertus. Par l'Auteur d'E-

lisabeth. A Amsterdam ; & se trouve à Paris, chez Lacombe, Quai de Conti, 1766. 1 vol. *in*-12. L'amitié la plus tendre lie Celianne, épouse de M. C. avec Mozime : ils font le projet d'être toujours vertueux. L'Amour, deguisé sous le nom d'Amitié, leur tend mille pieges ; mais il semble que la coquetterie & la vanité, dans plusieurs occasions, servent mieux Celianne, que sa vertu. Les espérances de Mozime sont mille fois renversées par un caprice, par le souvenir du projet d'être vertueuse. L'instant vient où l'on perdra ce souvenir : Celianne trouve le moyen de l'éviter, de congédier son Amant pour un an, & de l'engager à se marier. Il y a dans ce Roman, de la morale, des longueurs, des négligences, & quelquefois un style à prétention.

Essai sur le rapport des poids étrangers avec le marc de France; lu à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, le 9 Avril 1766, *par M.* TILLET, *de l'Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1766. *in*-4°. de 64 pages. La diversité des poids & des mesures a été quelquefois regardée comme un des mobiles du Commerce; opinion absurde, & que M. Tillet se garde bien de discuter sérieusement. Il avoue seulement qu'il y auroit beaucoup d'obstacles à vaincre, pour qu'un même poids fût universellement établi: mais si, en en reconnoissant la difficulté, on sent en même-tems l'avantage qui en résulteroit pour la société, ne convient-il pas au moins, dit-il, de tendre à ce but d'une façon indirecte, *de faciliter sur ce point les opérations du Commerce, & d'y attacher sur-tout plus de fidélité, en mettant*

entre les mains des hommes, un moyen prompt d'y ramener ceux d'entr'eux qui s'en écarteroient ? » Ce moyen s'offre de lui-même ; » il consiste dans le tableau du » rapport exact des poids que cha- » que Nation a adoptés, & dans » une comparaison rigoureuse de » la plus foible de leurs dimi- » nutions, avec celles d'un de ces » poids principaux, tel que celui » de France, pris pour objet de » cette comparaison ». Or c'est ce tableau précis & fidele que M. Tillet a entrepris d'exécuter. Il est secondé dans son travail par le Ministere ; &, en lisant l'Essai que nous annonçons, on ne peut que former des vœux pour qu'il conduise à une entiere exécution un projet aussi utile.

Catalogue Systématique d'une superbe & nombreuse Collection de Coquillages, en partie très rares &

parfaitement beaux ; de Coraux, Madrepores, & Lithophytes ; de parties d'Animaux & Animaux entiers desséchés ; de Minéraux, Pétrifications, Marbres, très belles Agates arborisées, & autres ; le tout rassemblé avec beaucoup d'intelligence & à grands frais, par le feu sieur MICHEL OUDAAN, *&c. Collection qui sera vendue publiquement dans la maison du Défunt, sur le Nieuwe Haven, à Rotterdam, à commencer depuis le* 18 *Novembre* 1766, *par les Libraires*, J. BOSCH, J. BURGVLIET *&* R. ARRENBERG, *qui distribuent le présent Catalogue.* Il se trouve à Paris, chez Briasson, Libraire, rue S. Jacques. La collection sera exposée publiquement d'avance, le Vendredi 14, & le Samedi 15 Novembre.

On commencera aussi le 3 Novembre, au même endroit, une vente considérable de Desseins des

plus grands Maîtres d'Italie, de Flandres & de France, de Morceaux ciselés, d'Estampes, de Tableaux choisis & de quelques Modeles, recueillis par le même Amateur, & dont le Catalogue se distribue chez les mêmes Libraires.

Oraison funebre de Tres-Haut, Très-Puissant & Très-Excellent Prince FRANÇOIS I, *Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi de Germanie & de Jérusalem, Duc de Lorraine & de Bar, Grand Duc de Toscane, &c, &c, &c. prononcée dans la Chapelle du College Royal Thérésien le 7 Septembre* 1765, *par le R. P.* MASTALIER. A Nancy, chez Hœner, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Société Royale, près de la place du Marché; & se trouve à Paris, chez Lottin le jeune, rue S. Jacques, 1766. *in*-4°. Le Texte de ce Discours est pris, comme celui

de l'Oraiſon funebre de Turenne, par Fléchier, du premier Livre des Machabées, chap. 5. *Fleverunt eum omnis populus Iſrael.* » Tout » le Peuple d'Iſrael l'a pleuré ». Les Royaumes, les Provinces pleurent François; il fut leur appui : les Peuples le pleurent; il fut leur Pere : la Religion gémit de ſa perte; il en fut la gloire & le ſoutien. Ce ſont comme trois tableaux, que l'Orateur préſente ſucceſſivement dans le cours de cet Eloge, & qui en compoſent les trois parties. On pourra juger des couleurs qu'il y emploie, par les morceaux que nous allons tranſcrire. » Auguſte protégea les Scien-» ces & les Arts. François ceſſa-» t-il jamais de les favoriſer ? » Beaux-Arts, qui avez porté » juſqu'aux Cieux le nom d'Oc-» tavien, qui nous l'avez tranſ-» mis après tant de ſiecles, c'eſt » vous que j'atteſte ici, parlez :

» devez-vous moins à François?
» Il vous a comblés de bienfaits ;
» il vous a ranimés, dans ce
» Pays que vous chérissez, dans
» la Toscane : il vous y a si effica-
» cement protégés, que jamais
» vous n'y futes plus florissans,
» *que dis-je* ? que jamais vous n'y
» regnâtes avec tant de gloire.
» Histoire, Maîtresse des tems,
» toi qui portes le flambeau *qui*
» *nous* éclaire dans les ténebres
» *qui nous ont précédés* ; que ta
» reconnoissance fasse passer jus-
» qu'au dernier de ceux *qui nous*
» *suivront* le nom de François !
» C'est à lui que tu dois cette
» Collection précieuse de Médail-
» les, qui a fait parvenir jusqu'à
» nous tout ce qu'il y a de plus
» remarquable dans l'Antiquité,
» &c. *Enigme des siecles d'obscu-*
» *rité*, source de la gloire du nô-
» tre, inépuisable Nature ! fut-il
» jamais un Monarque qui

» dia plus que lui ? Il a parcouru
» tous tes genres, il a cherché à
» pénétrer tous tes ſecrets...
» Nouveau Salomon, il nous a
» mis dans de vaſtes jardins tou-
» tes les plantes du monde : il a
» parlé, & nous avons vu ſous
» notre Ciel les animaux & les
» arbres *les plus* extraordinaires
» des Régions *les plus* éloignées ;
» nous y avons vu l'Aloës & le
» Palmier fleurir ſous ſes auſpi-
» ces comme dans leur ſol natal,
» &c. Aſtronomie, ſcience ſu-
» blime & céleſte, ne devrois-
» tu point, par gratitude, nom-
» mer un Aſtre du nom de Fran-
» çois ! Fut-il *dans les vaſtes plai-*
» *nes du Ciel* un événement inté-
» reſſant qu'il n'ait obſervé *dans*
» *ce fameux édifice* qui t'eſt conſa-
» cré ?... Sciences, qu'il a tirées
» de *la pouſſiere de l'oubli*, vous
» qui avez ici votre habitation,
» *que dis-je ?* vous à qui on y a

» élevé un Temple ſuperbe, » hâtez-vous d'immortaliſer ſon » nom, & le Génie bienfaiſant » qui protégea, qui ranima votre » Athénée ». Le P. Maſtalier, à la fin de ſon Diſcours, en parlant de la mort inopinée de ce grand Monarque, dit qu'*il ſe préparoît ſans relâche à la ſubir.* » Il ſe mu- » niſſoit fréquemment des Sacre- » mens de l'Égliſe; & le jour mê- » me auquel le Tout-Puiſſant le » rappella à lui, il avoit encore » purifié, aux yeux d'un Dieu » qui voit tout, *ſa conſcience ti-* » *morée*; il s'étoit fortifié de la » grace ſanctifiante; & il avoit » profondément médité ſur le » grand objet de l'Eternité. *Viens* » *maintenant, ô Mort, viens; tu* » *ne le ſurprendras point* ».

Guide du Maréchal; Ouvrage contenánt une Connoiſſance exacte du Cheval, & la maniere de diſtin-

guer & de guérir ses Maladies ; ensemble un Traité de la Ferrure qui lui est convenable : par M. LAFOSSE, *Maréchal des Petites Ecuries du Roi ; avec des figures en taille-douce.* Paris, Lacombe, Quai de Conti, 1766. 1 vol. *in*-4°. M. Lafosse, pour faire approuver l'objet de son travail & les efforts de son zele, expose dans sa Préface les raisons qui l'ont porté à écrire sur un Art, que certainement il connoît bien. » 1°. dit-il, je n'ai rien » lu de satisfaisant dans les Au- » teurs qui ont écrit sur la Maré- » challerie ; ils sont remplis d'i- » dées vagues, de raisonnemens » faux, d'opinions absurdes, de » systêmes superstitieux, & d'une » doctrine dangereuse : ce qui » peut s'y trouver de bon est tel- » lement noyé, qu'il n'est pas » possible d'en tirer beaucoup de » fruit. 2°. Le défaut de con- » noissances en cette matiere,

» faisant commettre beaucoup de » fautes, également honteuses » pour la profession, & funestes » aux particuliers, j'ai cru devoir » employer mes soins à éclairer » ceux qui ont besoin de lumieres. » 3°. Je n'ai pu voir sans chagrin, » qu'un grand nombre de Sei- » gneurs fussent séduits tous les » jours par les fausses promesses » de prétendus possesseurs de se- » crets, qu'ils honorent de leur » confiance; & j'ai voulu les pré- » munir contre l'imposture & la » charlatanerie. 4°. Enfin je n'ai » pu refuser d'obéir à des person- » nes de la plus grande considé- » ration, qui m'ont engagé à pu- » blier les recherches que j'ai fai- » tes sur l'Art du Maréchal ». Ces recherches n'ont pas été superficielles. M. Lafosse s'est appliqué d'abord à l'Anatomie; il a suivi plusieurs années le célebre M. Ferrein. Il a passé de l'Anatomie hu-

maine à celle du Cheval ; il en a examiné alternativement chaque partie : il a enfin comparé les parties de l'homme avec celles du cheval ; & par ce travail, il se flatte d'être parvenu à une connoissance exacte de l'Hyppotomie. Il en donnera un jour un Traité complet. Il s'est restreint, quant à présent, à l'Abrégé qu'il a mis au commencement de l'Ouvrage dont nous rendons compte. Cet Ouvrage utile est divisé en cinq parties. La premiere comprend, ainsi que nous venons de le dire, l'Hyppotomie, ou l'Anatomie du cheval, précédée de la dénomination des parties extérieures de l'Animal, & d'une Table qui sert d'explication aux chiffres du Tableau que l'Auteur en met sous les yeux. Il expose dans la seconde partie, les erreurs des Anciens & des Modernes sur la connoissance du Cheval, & les fraudes des Char-

atans. Il traite dans la troisieme, des maladies internes. Le pere de M. Lafosse s'est appliqué à faire un Recueil d'Observations sur toutes les maladies des Chevaux; c'est d'après lui & d'après sa propre expérience qu'il en parle. Il passe ensuite aux maladies externes, aux opérations les plus essentielles, & aux maladies des yeux: les procédés qu'il donne à cet égard, il les a tirés de la Chirurgie, & il les a pratiqués lui-même. Son Livre est terminé par un Traité de la Ferrure; & il en établit une qu'il croit préférable à toutes celles qu'on a pratiquées jusqu'à présent. Nous ne sommes pas en état de juger du mérite de cet Ouvrage; mais il nous paroît en général que M. Lafosse s'est attaché, autant qu'il a pu, à n'avancer que des principes fondés sur une bonne théorie & sur une saine pratique.

Le sieur LATTRÉ, Graveur, à Paris, rue S. Jacques, près de la fontaine S. Severin, vient de mettre au jour une *Carte de France*, en deux feuilles, divisée par Généralités; avec une Description intéressante. *Prix en feuilles 2 liv. & collée sur toile avec gorge & rouleau*, 6 *liv*. Le même donnera au premier Décembre prochain, la troisieme suite de l'*Iconologie*, par M. GRAVELOT.

On trouve chez le sieur LEMPEREUR, Graveur du Roi, à Paris, rue & Porte S. Jacques, au-dessus du Petit Marché, deux Estampes nouvelles, dont l'une a pour titre, *le Pacha en promenade*; & l'autre, *le Petit Napolitain*. La premiere, qui offre une Vue agréable de la Mer, a été gravée avec soin, sous la direction du sieur Lempereur, d'après un Ta-

bleau de M. P. Metay. La seconde est d'après M. Greuze, & représente une Tête d'Enfant, gravée par le sieur Ingouf, qui paroît avoir assez bien imité la naïveté de l'Original.

On ne peut pas dire que les *Cours annuels & gratuits de Géographie & d'Histoire* que donne M. PHILIPPE, ne soient que momentanés, puisque ce sera pour la vingtieme fois que cet habile & zélé Professeur les recommencera le Dimanche 16 du présent mois de Novembre à 10 heures du matin au plus tard, pour les continuer jusqu'à la mi-Septembre 1767. Il n'occupera cette année, ses Auditeurs, pendant dix mois, que de l'étude des Elémens de la Géographie universelle, des détails de toutes les parties de l'Europe, du développement de l'Histoire entiere de la Monar-

chie Françoiſe, & par conſéquent, du local de toutes les Provinces du Royaume de France & de nos Colonies. Tout ce qui a rapport aux mœurs, aux uſages & aux coutumes obſervés ſous les trois Races de nos Rois, à la Juriſprudence, aux Loix, au Droit public, aux intérêts des Princes, aux Sciences & aux Arts, entre dans le plan des Conférences gratuites de M. Philippe, chez qui il faut s'inſcrire d'avance, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue des deux Portes, dans une grande maiſon neuve. Les perſonnes du ſexe ont toujours aſſiſté en grand nombre à ces Cours; & par leur conſtance à les ſuivre, elles ont donné l'exemple d'un goût décidé pour les études hiſtoriques, & d'une parfaite confiance dans les lumieres du Profeſſeur, qui ſacrifie généreuſement une grande partie de ſon tems à l'inſtruction de ſes Concitoyens.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Novembre 1766.

ARTICLE LXXXVII. *Plaidoyers & Mémoires de M* Mannory, *Tome XVII*, page 197

ART. LXXXVIII. *Recueil d'Observations de Médecine des Hôpitaux Militaires, fait & rédigé par M.* Richard, *T. I*, 219

ART. LXXXIX. *Recherches sur l'origine des Découvertes attribuées aux Modernes ; par M.* Dutens, 241

ART. XC. *Panégyrique de S.*Louis, *par M. l'Abbé* de Vammalle, 260

ART. XCI. *Lettre de M.* le Cat, *à MM. les Auteurs du Journal de Trévoux, sur l'Ambi d'Hippocrate, perfectionné*, 280

ART. XCII. *Livres qui n'ont pu être annoncés plutôt dans ces Mémoires :* savoir, *le Guide des jeunes Mathématiciens sur les les Leçons de M. l'Abbé* de la

Caille, 300. *Œuvres de Théâtre de* Guyot de Merville, 302. *Lettres spirituelles sur la paix intérieure*, 306. *Histoire de* François premier, 307. *Essai sur les Ridicules des Nations*, 309. *La Partie de Chasse de* Henri IV, 311. *Remarques sur* Racine, *par M. l'Abbé* d'Olivet, 312. *Histoire du Commerce & de la Navigation des Egyptiens*, 315. *Robinson Crusoé*, 318. *Eloge de M. le Marquis* de Montmirail, 319. *Réflexions hasardées d'une Femme ignorante*, 321. *L'Ami des Femmes*, 325. *Sermons de M.* le Boux, *ibid. L'Iliade* d'Homere, *traduite en vers*, 335.

NOUVELLES LITTERAIRES, 337

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 24 Octobre 1766.

GENET, Doct. de la Maiſ. & Soc. de Sorb. de l'Acad. des Arcades de Rome.

De l'Imprimerie de DIDOT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX-ARTS.

Commencés en 1701, & connus sous le nom de *JOURNAL DE TREVOUX.*

TOME CCLXI. DECEMBRE, 1766.

A PARIS,
CHEZ P. FR. DIDOT LE JEUNE,
Quai des Augustins, près du Pont S. Michel,
à S. Augustin.

M. D. CC. LXVI.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Ces Mémoires, commencés en Janvier 1701, forment (y compris celui-ci) 865 volumes, qui doivent être reliés en 261 Tomes.

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	12.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	16.
1733.	12.	1766.	13.

Chacun de ces volumes se vend 19 sols en feuilles, & 20 sols broché.

JOURNAL
DE TREVOUX.

ARTICLE XCIII.

De l'Impôt du Vingtieme sur les Successions, & de l'Impôt sur les Marchandises chez les Romains; Essais Historiques, dédiés à MM. de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Par M. Bouchaud, Censeur Royal, & Docteur Aggrégé de la Faculté des Droits de Paris. A Paris, chez de Bure Pere, Libraire, Quai des Augustins, 1766. 1 vol. *in*-8°. de près de 500 pages. *Prix 6 liv. relié.*

Ces savans Essais ne sont qu'une partie d'un Traité complet des

Impôts chez les Romains, depuis la fondation de Rome, jusqu'à la décadence de l'Empire; Ouvrage d'un travail immense, que l'Auteur se propose de donner un jour au Public. Un Traité de ce genre exige les recherches les plus pénibles. On peut en assurer d'avance le succès, s'il est fait avec autant de soin que les deux Essais contenus dans le Volume dont nous rendons compte. M. Bouchaud, à qui l'étude des Loix Romaines est très familiere, & qui s'en occupe depuis 30 ans, ne s'en rapporte pas seulement au Texte de la Loi & à une interprétation vague. Il appuie ce Texte des autorités les plus respectables, qu'il explique les unes par les autres : ainsi, supposé que le Texte semble être en contradiction avec une autre Loi, le témoignage des Historiens, des Poëtes, des Orateurs vient au secours pour les con-

cilier; ſuppoſé encore que les Hiſtoriens, ou les Orateurs, ou les Poëtes aient été mal inſtruits, l'Auteur a recours aux Inſcriptions & aux Médailles, » pour » confirmer ou pour détruire les » faits que les Auteurs de l'Anti- » quité nous ont tranſmis. « Les Inſcriptions & les Médailles ſont les monumens les plus authentiques. Il faut convenir que ſi on peut errer en employant cette méthode, il eſt des vérités qu'il n'eſt pas poſſible à l'eſprit humain de découvrir. M. Bouchaud ne demande que trois ou quatre années, pour completter de cette maniere ſon Traité des Impôts chez les Romains, qui formera une ſuite de pluſieurs Volumes: les deux Eſſais qu'il donne en attendant, mettront le Lecteur en état de juger de ſon travail. Il les a accompagnés d'une quantité conſidérables de Notes; elles préſentent les

preuves de tout ce qu'il avance dans ces Essais : il y a rejetté les éclaircissemens & les discussions de détail, qui eussent interrompu le fil historique des Impôts. Plusieurs de ces Notes sont fort étendues, & renferment des Dissertations particulieres, qui néanmoins tiennent au sujet.

Le premier Essai a pour objet, l'Impôt du Vingtieme sur les Successions chez les Romains.

L'Impôt du Vingtieme, en général, remonte à la plus haute antiquité : les Athéniens payoient à Pisistrate & à ses Fils le Vingtieme de leurs revenus; & ils l'exigeoient eux-mêmes des Peuples Maritimes qui leur étoient soumis. Les Romains le percevoient sur les Syracusains, pour l'entrée des Marchandises ; les Espagnols leur payoient encore le Vingtieme du Bled qu'ils étoient obligés de vendre à la République. Le Lard, le

Vin, & enfin le prix des Esclaves affranchis étoient soumis au même Impôt. Mais ce n'est pas de ce Vingtieme qu'il s'agit dans cet Essai; c'est du Vingtieme sur les Successions, dont l'institution primitive doit être attribuée à l'Empereur Auguste, qui fit à ce sujet, la Loi *JULIA*, *de Vicesimâ hereditatum*. M. Bouchaud rapporte, d'après *Dion Cassius*, le motif qui détermina Auguste à créer cet Impôt. Le trésor public, épuisé par les Guerres Civiles, ne pouvoit suffire à payer la solde des Troupes. L'Empereur craignant une révolte, fonda une caisse militaire, pour l'entretien de laquelle, parmi d'autres Impôts, on imagina le *Vingtieme sur les Successions & les Legs, à l'exception des Successions pauvres & de celles qui étoient laissées à de proches parens; & sur les donations en cas de mort*. On a prétendu que

Dion s'étoit trompé, à l'égard des Legs & des Donations. M. Bouchaud soutient l'opinion de Dion, parceque, dit-il, si les Legs & les Donations (à cause de mort) eussent été exempts de cet Impôt, il eût été facile d'éluder la Loi, en chargeant la Succession de tant de Legs, qu'il ne seroit resté à l'Héritier que la *quarte falcidienne*, qui étoit franche de toutes charges. Il croit qu'on déduisoit le Vingtieme des Legs, de même que la *falcidie*, à l'exception de ce qu'on léguoit à titre d'alimens. Il prouve cette opinion par toutes sortes d'autorités. Il établit quelles étoient les Successions pauvres, les personnes proches, &c. Les étrangers qui n'étoient pas Citoyens Romains, n'étoient point soumis à ces Impôts. Cependant, malgré cet avantage & plusieurs autres, ils ambitionnoient tous le droit de Bourgeoisie; ce qui donne lieu à

M. Bouchaud de parcourir les différentes manieres dont on pouvoit acquérir ce droit, & de dire quelles étoient les diſtinctions qu'on mettoit entre les nouveaux & les anciens Citoyens.

L'Auteur ſuit les différens changemens que ſouffrit la Loi *Julia*, au ſujet du Vingtieme. Nerva accorda l'exemption du Vingtieme du bien de la mere, aux enfans des nouveaux Citoyens, ou à la mere, celle du bien des enfans. Trajan régla que l'exemption du Vingtieme ſeroit égale pour les anciens & nouveaux Citoyens: il fixa la ſomme à laquelle devoit monter une Succeſſion pour être ſujette au Vingtieme, & fit pluſieurs autres modifications à cette Loi. Adrien limita les frais funéraires que Trajan avoit exemptés du Vingtieme. L'Auteur fait à ce ſujet une Note fort étendue, très ſavante & très curieuſe, concernant les fu-

nérailles. C'eſt ſur cette matieré un Traité rempli de la plus profonde érudition. Caracalla établit le Dixieme au lieu du Vingtieme, & réduiſit ceux qui étoient exempts de l'Impôt à un très petit nombre, en donnant le droit de Bourgeoiſie à tous les Sujets de l'Empire. Dans une Note, qui eſt encore très étendue, l'Auteur combat les différentes opinions qui ont été adoptées, au ſujet de cette conceſſion générale du droit de Bourgeoiſie, que quelques-uns attribuent à Antonin le Pieux. Macrin ôta le Dixieme établi par Caracalla, ſon Prédéceſſeur, & rétablit le Vingtieme : il eſt incertain par quel Empereur cet Impôt fut ſupprimé ; mais il eſt ſûr qu'après Juſtinien il n'exiſta plus.

L'Auteur parle de tous les Juriſconſultes depuis Auguſte, qui ont commenté la Loi du Vingtieme. Il fait des obſervations ſur

toutes les Loix où l'on trouve des veſtiges de cet Impôt. Il parle enſuite de la perception & de la forme de ce même Impôt. Tout cela a un très grand rapport à nos uſages. On appella tantôt Procureurs, tantôt Vigeſimaires, les Receveurs du Vingtieme des Succeſſions : ils percevoient comme nos Receveurs particuliers, excepté qu'ils verſoient les deniers de leur recette dans la caiſſe militaire : ils avoient au-deſſous d'eux divers Employés, & au-deſſus, d'abord ſous Auguſte, trois Prétoriens, enſuite trois Conſulaires, & enfin un Surintendant ou Préfet de la caiſſe militaire. Toutes ces recherches ſur le Vingtieme des Succeſſions, ſont accompagnées d'Inſcriptions antiques & d'autorités de toute eſpece : on y trouve de grandes lumieres ſur notre adminiſtration des Finances. M. Bouchaud convient qu'une grande partie de ces

autorités lui a été indiquée par la Dissertation Latine de Burman, *de Vectigalibus Populi Romani.* Malgré ce secours, il a eu encore bien des ténebres à éclaircir, bien des difficultés à vaincre.

Le second Essai roule sur l'Impôt qui se percevoit chez les Romains, pour l'importation & l'exportation des Marchandises dans les Ports d'Italie & ceux des Provinces : c'est ce que nous appellons *Droits de Douane, Droits d'Entrée, Traite Foraine, Péage*, &c. Les Latins l'appelloient *Portorium.* Le mot *Vectigal*, qui signifie toute espece d'Impôts, convient parfaitement à cette imposition, & tire son origine *à vehendis mercibus.* Dans cette Dissertation, l'Auteur recherche premierement l'origine des Droits de Douane, l'époque de leur suppression, & ensuite de leur rétablissement; secondement, en quels

lieux & ſur quelle eſpece de Marchandiſes on levoit ces Droits; troiſiemement, quelles furent les Marchandiſes & les perſonnes exemptes de payer les Droits de Douane, enſuite quelle fut la quotité de ces Droits. Il parle enfin de l'Impôt ſur les Marchandiſes miſes en vente dans les Places publiques; Marchés, Foires, &c. Impôt qu'il diſtingue de celui qui ſe payoit à raiſon de l'importation ou exportation.

D'après Plutarque, Denis d'Halicarnaſſe & Tite-live, M. Bouchaud fait remonter au tems des Rois de Rome, l'établiſſement de la Douane. La Sicile paya des Droits conſidérables de Douane; les Romains y ſoumirent les différens Ports de l'Aſie : ils en accablerent les Bretons. Ces Droits furent ſupprimés en Italie par le Preteur Q. Cœcilius Metellus. J. Cæſar les rétablit : ils ſub-

ſiſterent & furent plus ou moins forts ſous ſes Succeſſeurs. Ces Droits ſe payoient dans les Ports que les Romains avoient, ſoit en Italie, ſoit dans les Provinces, d'où on les appella *Portorium* : ce mot ſignifie auſſi le Droit qui ſe levoit ſur les Ponts & ſur les Chemins. M. Bouchaud appuie ces Aſſertions de l'autorité de Seneque, du Juriſconſulte Labeon, *L. 60. ff. Locati*; de Pline le Naturaliſte, de l'Evangéliſte S. Matthieu, *Ch.* 18. ℣. 17; de Philoſtrate, de la Loi, *ff.* 21. *de Donat.* de Suetone. On percevoit cet Impôt ſur les Chemins, même pour un Cadavre qu'on transféroit d'un lieu à un autre.

M. Bouchaud entre dans le détail des choſes dont l'importation & l'exportation donnoit lieu à la levée de ces Droits. Il donne pour regle générale, que toutes les Marchandiſes apportées dans

les Ports pour commercer, étoient sujettes à cet Impôt. Il rejette à la fin de cet Essai, une Dissertation sur la Loi 16 *ff. de Publicanis & Vectigalibus*, qui en contient l'énumération. Cette Dissertation est un assemblage de Notes très savantes, la plûpart d'Histoire Naturelle & de Critique, sur l'espece de ces Marchandises.

M. Bouchaud considere les choses qui n'étoient point sujettes à cet Impôt, les personnes qui en étoient exemptes, & la maniere de le percevoir. Les Commerçans, ainsi que dans notre Siecle, faisoient leur déclaration aux Publicains qui fouilloient leurs ballots. Les Commerçans usoient de ruses pour frauder la Douane : le défaut de Déclaration entraînoit la peine de confiscation de la Marchandise. La peine étoit plus forte chez les autres Nations que chez les Romains ; la prévarication en-

vers les Publicains, étoit punie par la vente du Prévaricateur & de sa Famille. Mais les vexations des Publicains allerent si loin, qu'elles furent câuse de la suppression de la Douane en Italie.

M. Bouchaud s'attache à déterminer la quotité de cet Impôt. Indépendamment du Dixieme sur les fonds de terre que payoient les Athéniens, ils étoient encore chargés d'un Droit de Douane, qui étoit un Dixieme de la valeur des Marchandises, sur ceux qui revenoient du Pont-Euxin. Ils payerent encore plusieurs especes de Vingtieme, un Cinquantieme, un Centieme. Les Droits de Douane varierent beaucoup chez ce Peuple.

Chez les Romains, M. Bouchaud croit que la quotité du Droit de Douane varia suivant les conditions du Traité que chaque Nation avoit avec eux, ou suivant la Loi Censorienne, imposée dans

les baux. Dans le Port de Sicile, cette quotité étoit du Vingtieme. Sous les Empereurs, elle fut assez généralement du Quarantieme ; mais la Loi 2, *Cod. de Eunuchis* ; la Loi 7, *Cod. de Vectigal.* la Loi 7, *Cod. de Loc. Cond.* parlent d'un Huitieme sur les Marchandises. M. Bouchaud discute quel étoit ce Droit, & s'il étoit le même que le *Portorium.* Il y avoit encore un autre Droit sur les Marchandises vendues dans la Place publique ; mais ce Droit a souvent varié. Nous ne suivrons point l'Auteur dans ce qu'il dit au sujet de la perception de ces Impôts, & des Préposés à cette perception.

Il termine ce Volume par des Notes sur la Loi 16, *ff. de Publicanis & Vectigalibus*, dans laquelle le Jurisconsulte Marcien fait l'énumération des choses dont l'importation ou l'exportation donnoit lieu à la levée des Droits de

Douane. Comme presque toutes ces Marchandises sont des Végétaux, l'Auteur accompagne chaque espece, de Notes prises de Théophraste, de Galien, de Dioscoride & d'autres Naturalistes : elles sont très savantes & d'une excellente critique.

En général, cet Ouvrage est très estimable; & le Traité complet de l'Impôt que l'Auteur prépare, ne peut être que très favorablement accueilli. L'érudition de M. Bouchaud est si variée & si curieuse, que, quoiqu'il s'écarte quelquefois de son objet, on le quitte avec plaisir pour le suivre, & on y revient avec plus de plaisir encore. On est étonné de voir que cette partie de l'Administration chez les Romains, fut presque la même que chez nous.

ARTICLE XCIV.

LETTRE de M. D'ALEMBERT, aux Auteurs du Journal de Trévoux.

IL vient, Messieurs, de me tomber, pour la premiere fois, entre les mains, un Ouvrage intitulé *Vincentii Riccati Soc. Jesu Opuscula*, 2 vol. *in-4°. Bononiæ*, 1757 & 1762. L'Auteur, à la page 22 du second Volume, fait entendre, à la vérité d'une maniere équivoque, que j'ai emprunté de lui la solution d'un Problême de Calcul Intégral, imprimée en 1750, dans le Tome IV des Mémoires de Berlin, & qu'il avoit, dit-il, publiée en Italie dès 1747. Si le P. Riccati avoit pris la peine de jetter les yeux sur la fin de mon Mémoire, page 291 du Volume cité, il y

auroit vu que ce Mémoire a été envoyé à l'Académie de Berlin le 13 Avril 1747, c'eſt-à-dire dès les premiers mois de l'année pendant laquelle le P. Riccati prétend avoir imprimé le ſien à trois cents lieues de moi. Ceux qui me connoiſſent ſavent d'ailleurs que je ſuis incapable de m'approprier le travail de perſonne ; & je crois pouvoir ajouter, que je n'avois pas beſoin du ſecours du P. Riccati pour réſoudre une queſtion aſſez facile en elle-même.

Je ne dis rien de l'addition d'une conſtante, dont le P. Riccati me reproche, page 27, de n'avoir point fait mention dans la ſolution d'un de mes Problêmes. Cette ſolution n'étant qu'indiquée, & mon Mémoire n'étant point fait pour des Commençans, j'ai dû ſuppoſer, comme tous les Géometres le ſavent, qu'on ajoute-

roit dans les intégrations les constantes convenables.

Je suis, &c.

D'ALEMBERT.

A Paris, ce 24 Octobre 1766.

ARTICLE XCV.

ESSAI sur les Maladies Contagieuses du Bétail, avec les moyens de les prévenir & d'y remédier efficacement. Par M. CLERC, *Ancien Médecin des Armées du Roi en Allemagne, & de Son Excellence Monseigneur le Feld-Maréchal, Comte de Razoumowski, Hettman des Cosaques, Inspecteur de l'Hôpital Impérial de Paul à Moscow, & Membre de l'Académie Impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, &c.* A Paris, chez Tilliard, Quai des Augustins, 1766, brochure *in*-12. de 63 pages.

L'HUMANITÉ, cette base de toutes les vertus, qui nous fait chérir nos semblables, & regarder tous les humains comme nos freres; ce sentiment, le plus agréable & le plus délicieux de tous ceux qui peuvent affecter notre ame, celui qui embellit le plus notre existence, par cela même qu'il nous attache à celle des autres, la tendre humanité ne se borne pas à nous inspirer de l'affection pour les êtres de notre espece; elle étend encore ses droits & ses soins sur toute la nature vivante & sensible.

Le même principe qui excite notre compassion, qui émeut nos entrailles, à la vue d'un malheureux baigné dans son sang, est aussi la source du plaisir que nous goûtons à soulager dans leurs souffrances, non-seulement les animaux qui nous nourrissent, qui

nous servent, qui nous caressent, mais même ceux qui nous sont indifférens. Cette affection semble, en quelque sorte, embrasser jusqu'à la matiere qui ne jouit que d'une vie lente, sourde & imperceptible, jusqu'aux êtres végétans, qui sont privés de la faculté de sentir : n'éprouve-t-on pas une espece de satisfaction à arroser un arbre qui souffre de la sécheresse, à ranimer une plante mourante, à étayer un arbrisseau qui demande de l'appui ? Mais ne nous faisons point illusion : le plaisir dans ces derniers cas ne vient que du besoin de jouir (1).

---

(1) » Les Animaux, dit M. de Buffon, » du moins ceux qui ont des sens, de la » chair & du sang, sont des êtres sensibles ; comme nous, ils sont capables » de plaisir & sujets à la douleur, Il y a » donc une espece d'insensibilité cruelle, » à sacrifier, sans nécessité, ceux surtout qui nous approchent, qui vivent

Nous avons été conduits à ces réflexions par la lecture du petit Ouvrage qui vient d'être annoncé, & qui, quoique moins étendu que celui que M. Barberet a donné en dernier lieu sur le même sujet, n'en est pas moins précieux, & n'en mérite pas moins l'accueil & la reconnoissance du public. L'Auteur expose dans un Aver-

---

» avec nous, & dont le sentiment se réfléchit vers nous, en se marquant par » les signes de la douleur : car ceux dont » la nature est différente de la nôtre, ne » peuvent gueres nous affecter. La pitié » naturelle est fondée sur les rapports que » nous avons avec l'objet qui souffre : » elle est d'autant plus vive, que la ressemblance, la conformité de nature est » plus grande ; on souffre en voyant souffrir son semblable. *Compassion !* ce mot » exprime assez que c'est une souffrance, » une passion qu'on partage ; cependant » c'est moins l'homme qui souffre, que » sa propre nature qui pâtit, qui se révolte machinalement, & se met d'elle-» même à l'unisson de douleur. L'ame a » moins de part que le corps à ce sentiment de pitié naturelle ; & les animaux

tissement court, mais bien écrit, les motifs qui l'ont déterminé à faire une étude sérieuse des Maladies qui affligent le Bétail, & à chercher des Remedes propres à les détruire. Il place, avec raison, au nombre des malheurs publics, ces Contagions funestes, qui de tout tems ont répandu la désola-

---

» en sont susceptibles comme l'homme. » Le cri de la douleur les émeut : ils accourent pour se secourir ; ils reculent » à la vue d'un cadavre de leur espece. » Ainsi l'horreur & la pitié sont moins » des passions de l'ame que des affections » naturelles, qui dépendent de la sensibilité du corps & de la similitude de la » conformation ; ce sentiment doit donc » diminuer à mesure que les natures s'éloignent. Un chien qu'on frappe, un » agneau qu'on égorge, nous font quelque pitié ; un arbre que l'on coupe, » une huître qu'on mord, ne nous en » font aucune .... Les plantes, quoique » bien organisées, sont des êtres insensibles, aussi-bien que les animaux qui, » comme elles, n'ont nul mouvement apparent, &c. « *Hist. Nat. Tom. VII.*

tion dans les Campagnes, & qui ruinent les richeſſes de l'Etat dans leur ſource, en faiſant périr les Beſtiaux, qui ſont le nerf de l'Agriculture, le ſoutien & l'aliment du Ménage ruſtique. Nous croirions faire un larcin à nos Lecteurs ſi nous les privions de ce morceau, qui ne peut manquer de leur donner la meilleure idée de la façon de penſer & d'écrire de M. Clerc.

» Tout eſt intéreſſant pour qui
» ſait voir le ſpectacle majeſtueux
» que la Nature offre à nos re-
» gards, & ſentir l'utilité des
» êtres de toute eſpece que cette
» Mere bienfaiſante a produits;
» mais entre ce qui forme & ter-
» mine ce Tableau, les Etres qui
» nous entourent de plus près,
» qui ſont les Compagnons des
» travaux de l'Homme & ſes Eſ-
» claves laborieux, qui fourniſ-
» ſent à ſa nourriture. à ſon en-
» tretien, à ſes commodités, &

» qui ſont d'un Commerce très
» lucratif, ſont ſans contredit,
» ceux de tous qui ont le plus do
» droit à ſes ſoins, à ſes égards
» & à ſes recherches. Les eſpeces
» précieuſes dont je veux parler,
» ſont ces Animaux domeſtiques
» ſur qui roulent tous les travaux
» de la Campagne, & ſans leſ-
» quels les Riches & les Pauvres
» auroient beaucoup de peine à
» vivre. On doit les regarder
» comme la baſe de l'opulence
» des Etats, qui ne peuvent ſe
» ſoutenir & fleurir que par la
» culture des Terres & l'abon-
» dance du Bétail.

» Un Phyſicien de ce Siecle re-
» marque judicieuſement que ces
» Animaux ſont les ſeuls biens
» réels, puiſque tous les autres,
» ſans en excepter même l'or &
» l'argent, ne ſont que des biens
» arbitraires, qui n'ont de va-
» leur intrinſeque qu'autant que

» le produit de la terre leur en
» donne.

» Aussi, dès que je cesse de con-
» templer l'Homme, & de médi-
» ter sur les Maladies qui l'acca-
» blent, je m'arrête avec com-
» plaisance aux Animaux, qu'il
» est de notre intérêt de bien con-
» noître. Quand je les envisage
» par l'utilité que nous en tirons,
» que je les vois obéissans à ma
» voix, & aussi sensibles à mes
» caresses qu'ils sont dociles à
» l'aiguillon ; quand, dis-je,
» j'admire leur force, leur pa-
» tience, leurs travaux & leur
» sobriété (1), je rougis de no-
» tre ingratitude envers eux,
» & je me dis à moi même : Quoi !
» l'Homme, qui sait si bien user
» en Maître de sa puissance sur

(1) Quel bras, de Prométhée osant ravir la flamme,
A l'instinct de la brute ajoute encore une ame,

» eux, & qui en tire de ſi grands
» avantages, ne devroit-il pas
» ſentir une ſorte de pitié pour
» eux, ſoit en les ménageant

Nous fait voir des forêts les Hôtes tous égaux,
De l'Homme leur vainqueur redoutables rivaux,
Plus courageux, plus fiers, plus ſoumis, plus dociles,
Plus juſtes, plus prudens, plus chaſtes, plus tranquiles,
Plus ſobres, plus actifs, aux travaux plus conſtans,
Plus fideles amis, plus fideles amans,
Rois de cet Univers, ſi la fourbe & l'adreſſe,
L'artifice, toujours appui de la foibleſſe,
Et les piéges couverts, à la force tendus,
N'étoient pas des humains les premieres vertus?

Le Peintre-Poëte ou *les Paſſions*, Piece de M. le Baron de Saint-Julien, inſérée dans le troiſieme Tome du plus joli des Recueils.

» dans les travaux qu'il leur impose, soit en étudiant leurs » Maladies avec soin, pour y » apporter du remede ?

» Il est certain que ces especes » utiles ne peuvent être trop ménagées, ni trop conservées, & » qu'on ne sauroit trop les multiplier. Comment se multiplieront-elles si on les épuise ? » Leur produit est un bien qui » croît & se renouvelle à chaque » instant : on doit donc en faire » autant de cas que les vieux » Germains, qui les donnoient » pour dot à leurs filles. Je sais » bon gré aux Athéniens qui furent un très long-tems sans immoler ces Animaux dans leur » sacrifice.

» Tout Homme qui n'est pas » sensible aux plaintes, à la douleur & aux besoins d'un Animal, pourroit bien être sourd » aussi à la voix de son semblable » quand il l'implore, & traiter

» d'imbécille tout Citoyen qui, » comme moi, envie le sort de » la Grue, quand elle a le bonheur de débarrasser le Loup de » l'os qui alloit l'étrangler «.

Depuis peu M. Clerc a traité de la Contagion humaine, dans un très bon Ouvrage, auquel nos Mémoires ont rendu justice. Aujourd'hui il nous communique ce qu'il paroît avoir bien vu dans quatre Mortalités de bêtes à cornes, qu'il a suivies en différens tems & en divers climats; & il compare avec ses Observations, celles des Physiciens & des Médecins qui ont tenté, comme lui, de » lever un coin du voile qui nous » cache les causes des fléaux publics «. Il expose dans différentes Sections, les signes de la Contagion ou de la Mortalité, les progrès du mal, & ses phénomenes, dont il donne l'explication: viennent ensuite des Observations

Anatomiques ſur l'ouverture de ſoixante-dix Animaux qui ont péri dans ſix Contagions, & les Corollaires que l'Auteur en déduit, enfin les différens moyens de remédier à l'Epidémie du Bétail, ce qui concerne la nourriture, la boiſſon, la propreté des étables, les remedes, la convaleſcence, & les précautions eſſentielles pour ſe garantir de ces Maladies contagieuſes. M. Clerc a cru devoir ſupprimer la Section des cauſes des Epidémies, après avoir lu ce que ſon ami, M. Barberet, a écrit ſur cet objet.

» On ne lit preſque plus les » grands Ouvrages; & celui-ci » mérite d'être lu par l'importan- » ce de ſon ſujet. Il doit donc être » court..... Ce n'eſt point un » ſyſtême que je donne au Public, » c'eſt un grouppe d'Obſervations » qui ont le ſuccès pour baſe «. La Méthode curative & préſervative que preſcrit notre habile Mé-

decin, eſt ſimple & facile. Les ſecours qu'il propoſe ſont ceux qu'une raiſon ſans préjugés, & une expérience réfléchie lui ont fait connoître comme les ſeuls capables de remédier aux différentes eſpeces de Maladies épidémiques, putrides & malignes : ils portent tous ſur les principes de la ſaine Médecine, qui ſont applicables aux Animaux comme aux Hommes. Ces Remedes ſont communs, &, pour ainſi dire, ſous la main de tout le monde : ils conſiſtent dans la Saignée, le Vinaigre, le Nitre, le Camphre, le Tartre du Vin blanc, le petit Lait aigre & le Miel, &c. L'Auteur proſcrit l'uſage de l'Ail, de la Thériaque, du Soufre, & même de l'Eau-de-vie ; ou, s'il permet cette liqueur, il veut qu'on la mêle avec l'Huile de Lin, le Vinaigre & le Nitre, pour en laver & frotter la bouche des bêtes ma-

lades. On ne doit pas hésiter de préférer les Remedes anti-putrides, conseillés dans ces Essais, à de prétendus secrets, le plus souvent très nuisibles, donnés par des vieilles & des superstitieux, ou vendus par des imposteurs, qui vivent des calamités publiques. En un mot, nous croyons que la Brochure qui vient de nous occuper, ne peut être qu'un Manuel très instructif pour MM. les Curés de la Campagne, & pour tous ceux qui sont à la tête des Communautés : on ne sauroit trop se hâter d'en distribuer des Exemplaires dans chaque Province ; & nous sommes persuadés que par-là on en recueillera beaucoup de fruit (1).

(1) On vient de nous apprendre qu'il se fait deux traductions du Mémoire de M. Clerc ; l'une en Anglois par les soins de l'Illustre M. Pringle ; l'autre en Italien par ceux de M. Somis, Médecin du Roi de Sardaigne.

ARTICLE XCXVI.

*ESSAI SUR LE GOUT, par Alexandre GÉRARD, Docteur & Professeur en Théologie au College-Maréchal d'Aberdéen; augmenté de trois Dissertations sur le même sujet, par MM. DE VOLTAIRE, D'ALEMBERT & DE MONTESQUIEU : traduit sur la seconde Edition Angloise, par M. E*** (EIDOUS); avec cette Epigraphe : Omnes tacito quodam sensu, sine ullâ arte aut ratione, quæ sint in artibus ac rationibus recta & prava dijudicant. CICER. De Oratore, Lib.* 3. A Paris, chez Delalain, Libraire, rue S. Jacques; & à Dijon, chez la veuve Coignard de la Pinelle, & Louis Frantin, Libraires, 1766. 1 vol. in-12.

CET Essai sur le Goût a remporté, en 1756, le Prix proposé par la Société d'Edimbourg. L'Auteur a traité son sujet en Philosophe ; & il paroît l'avoir profondément médité. » Le Goût pro- » prement dit, consiste, suivant » lui, dans la perfection des prin- » cipes, qu'on appelle commu- » nément *Facultés imaginatives*, » & que les Philosophes Moder- » nes considerent comme des » *Sens intérieurs* ou *réfléchis*, les- » quels nous donnent des per- » ceptions plus fines & plus dé- » licates que celles qu'on attri- » bue aux organes extérieurs «. M. Gérard réduit ces Facultés aux principes suivants ; savoir, les sentimens de la Nouveauté, de la Sublimité, de la Beauté, de l'Imitation, de l'Harmonie, du Ridicule & de la Vertu. Il tâche de découvrir comment ces senti-

mens contribuent à former le Goût, les secours qu'ils reçoivent des autres facultés de l'Ame, en quoi consiste ce raffinement & cette perfection qu'on appelle bon Goût, & les moyens d'y atteindre. Enfin, en examinant de nouveau les principes, les opérations & les objets du Goût, il fixe le rang qu'il tient parmi les autres facultés, les sujets sur lesquels il s'exerce, & il montre son importance. Il y a beaucoup de méthaphysique dans cet Ouvrage. Jettons un coup-d'œil sur les trois parties qui le composent. Examinons d'abord attentivement la premiere.

Les nouveaux objets nous flattent, parcequ'ils réveillent nos idées, parcequ'ils exercent notre esprit, & que, toutes les fois que l'Ame agit & s'éleve, pour ainsi dire, hors d'elle-même, ce qui arrive lorsqu'elle est obligée d'em-

ployer ſes forces pour ſurmonter quelques difficultés, elle goûte une certaine joie, produite par la connoiſſance intérieure de ſes ſuccès, de ſes progrès dans les Sciences, de ſa ſagacité, de ſa pénétration. Mais il faut pour cela que ſes efforts réuſſiſſent; & ils ſont plus ou moins ſatisfaiſans, ſuivant que les objets ſont plus ou moins agréables par eux-mêmes.

Le ſublime nous cauſe un plaiſir noble & relevé. Il faut pour le produire, une grandeur ou une étendue conſidérable dans les objets qui en ſont ſuſceptibles. » Ce » n'eſt point à un petit ruiſſeau, » quelque tranſparent qu'il ſoit, » & quelque variés que ſoient » ſes détours, ni à une vallée » étroite, fût-elle parſemée d'une » infinité de fleurs toutes plus » belles les unes que les autres, » ni à une petite colline, quoi- » que couverte de la plus agréa-

» ble verdure, que nous donnons » l'épithete de ſublime ; mais » aux Alpes, au Nil, à l'Océan, » à la vaſte étendue des Cieux, » ou à cet eſpace immenſe, uni» formément étendu par-tout, » ſans bornes ni limites «. Pour inſpirer le ſentiment du ſublime, il faut que la ſimplicité ſoit jointe à la grandeur. Si la ſimplicité manque, l'eſprit ne contemple point un grand objet, mais pluſieurs petits objets. Cependant l'union & la reſſemblance des parties peuvent faire que la ſimplicité s'y trouve. La longueur de la durée, l'aſſemblage d'un nombre prodigieux de choſes ſemblables qui compoſent un tout, tiennent de la nature de la quantité, &, de même que l'étendue, élevent l'Ame de celui qui les contemple. Ainſi l'éternité remplit l'eſprit d'étonnement & d'admiration : ainſi nous ne pouvons voir une

armée ou une flotte immense, sans être frappés de leur grandeur. Mais le sublime, dira-t-on, se trouve dans les passions; & les passions n'ont aucune grandeur réelle. Cela est vrai, répond M. Gérard; mais *comme il n'y a point de passion qui n'ait ses causes, ses objets & ses effets*, comme nous ne la considérons point dépouillée de toutes ces choses, & qu'au contraire, *elles entrent toujours dans l'idée que nous nous en formons, & sont souvent liées avec la quantité, elles rendent naturellement la passion sublime.* » Est-il étonnant que nous » trouvions quelque chose de » grand dans l'héroïsme, lorsque » pour le concevoir, nous nous » imaginons un puissant Conqué- » rant, qui surmonte tous les » dangers qu'il rencontre, tient » tête à une multitude de Nations » réunies contre lui, soumet à » sa domination des pays d'une

» étendue immenſe, & acquiert
» une renommée qui vole juſ-
» qu'aux extrémités du monde «?
La même grandeur ſe trouve dans
le patriotiſme, dans la bienveil-
lance univerſelle : » Qu'y a-t-il de
» plus grand que l'objet de cette
» bienveillance, qui, franchiſ-
» ſant les limites étroites du voi-
» ſinage & de la parenté, em-
» braſſe toute l'eſpece humaine
» & les ſociétés les plus nombreu-
» ſes, & s'étend d'un Pole à l'au-
» tre »? Il faut encore obſerver
que tout ce qui affecte l'ame d'une
émotion pareille à celle qu'exci-
tent les objets d'une grandeur con-
ſidérable, tel que le mugiſſement
des flots dans une tempête & l'é-
clat du tonnerre, eſt pour cela ſeul
appellé ſublime. Dans la ſupério-
rité de force, de puiſſance & de
génie, la qualité produit ſur no-
tre eſprit le même effet que la
quantité. Les objets qui n'ont

point par eux mêmes cette qualité, peuvent l'acquérir par leur aſſociation avec d'autres qui l'ont. C'eſt ſur-tout dans les Arts libéraux, qu'on trouve un plus grand nombre d'exemples de la ſublimité qui réſulte de cette aſſociation. L'Auteur en cite pluſieurs, tels que l'idée qu'Horace nous donne de l'inflexible courage de Caton, idée dont la ſublimité naît de la grandeur du ſujet & de la dignité du caractere qu'il décrit :

Et cuncta terrarum ſubacta
Præpter atrocem animum Catonis.

Dans la Poéſie & dans l'Eloquence, un ſujet qui n'a rien de grand par lui-même, devient ſublime par les métaphores, les comparaiſons & les images.

Paſſons au ſentiment de la beauté. Les qualités qui excitent ce ſentiment, ſont l'uniformité, la variété, la proportion. Chacune

de ces qualités plaît jusqu'a un certain point; mais elles procurent une satisfaction infinie, lorsqu'elles se trouvent réunies dans le même sujet. L'Auteur le prouve par les procédés mêmes de la nature, par la maniere dont notre esprit s'affecte, & par la peine que lui cause le défaut de l'une de ces qualités. Il applique les mêmes principes à l'harmonie. « L'efficacité en » est telle, dit-il, qu'ils suffisent » seuls pour nous causer du plaisir, » quand même la musique n'exci» teroit aucune passion. Il faut » pourtant convenir, ajoute-t-il, » que la principale excellence de » la musique consiste dans l'ex» pression ». C'est à quoi l'on ne fait gueres attention depuis que chacun se mêle de raisonner sur cet Art; &, à voir la route que prennent ceux qui le cultivent, pour plaire à un certain public, sa perfection ne consistera bientôt

plus que dans le mérite insipide d'amuser les oreilles.

Nous ne suivrons pas l'Auteur dans ce qu'il dit du Goût de l'Imitation, *que l'acte de comparer, la justesse de la ressemblance, la connoissance que nous en avons, l'art que nous savons être nécessaire pour la produire*, concourent à exercer & à flatter; de celui du Ridicule, *dont l'objet en général est l'incongruité, ou un mêlange surprenant & extraordinaire de rapport & de contrariété*; du sentiment de la Vertu, *qui exerce la même autorité que les autres principes du Goût, qui exige qu'on observe les mœurs dans le Poëme épique, de même que dans les Pieces dramatiques, & sans lequel les saillies les plus vives & les plus spirituelles ne sont qu'une phrénésie & une confusion*. Ces détails démandent à être lus en entier, & avec toute l'attention possible.

Nous nous contenterons auſſi de parcourir la ſeconde partie. Elle eſt diviſée, ainſi que la précédente, en ſept Sections, où l'Auteur traite de l'union des ſens intérieurs, & du ſecours qu'ils reçoivent de la délicateſſe des paſſions; de l'influence du jugement ſur le Goût; des moyens par leſquels il peut s'améliorer; de la ſenſibilité, du rafinement, de la juſteſſe du Goût; enfin, de la juſte proportion que doivent avoir ſes principes.

De-là il paſſe à l'objet & à l'importance du Goût: c'eſt la matiere de la troiſieme partie. Elle comprend ſix Sections, où l'on voit juſqu'à quel point le Goût dépend de l'imagination, ſa connexion avec le génie, ſon influence ſur la critique, ſes objets, ſes plaiſirs, ſes effets ſur les paſſions & le caractere. En enviſageant le Goût ſous ce dernier point de

vue, l'Auteur obſerve que les paſſions doivent naturellement recevoir différentes teintures dans les hommes, ſuivant la conſtitution particuliere de leur Goût ; que la ſenſibilité du Goût eſt généralement accompagnée de paſſions vives ; que les femmes ont le Goût plus délicat & les paſſions plus vives que les hommes ; qu'un Goût groſſier & ſans culture produit des paſſions groſſieres & ſans délicateſſe ; qu'enfin la même qualité qui donne une teinture au Goût d'une Nation, la donne de même à ſon caractere. » Les François, ajoute-t-il, ont une » certaine délicateſſe de Goût, » & une vivacité & une élé» gance particulieres dans leurs » manieres. L'irrégularité & la » hardieſſe du Goût Anglois eſt » parfaitement analogue à l'eſprit » général de la Nation. La gra» vité que les Eſpagnols affectent » dans

» dans leurs manieres, eſt ana-
» logue à l'emphaſe qui regne
» dans leurs Ouvrages. Il eſt aiſé
» de trouver la même connexion
» entre le Goût & le caractere de
» chaque individu. » M. Gérard ajoute encore, pour prouver l'influence du Goût ſur les mœurs, qu'*un homme n'eſt jamais plus diſpoſé à l'amitié, à la générosité, à l'amour & aux autres affections bienfaiſantes, que lorſque ſon ame a été attendrie par les charmes de la Muſique, de la Peinture & de la Poéſie.* Le Maître de Muſique du *Bourgeois Gentilhomme* n'a donc pas tort, quand il dit que *tous les déſordres, toutes les guerres qu'on voit dans le monde, n'arrivent que pour n'apprendre pas la Muſique.* Parlons ſérieuſement : il y a plus de Philoſophie & plus de vérité que l'on ne penſe dans cette plaiſanterie de Moliere ; &, ſans vouloir pouſſer trop loin les con-

ſéquences du principe admis par l'eſtimable Auteur de cet Eſſai ſur le Goût, convenons avec lui, que *les Arts, lorſqu'on ſait en faire un bon uſage, ſont très propres à nous inſpirer l'amour de la vertu ;* qu'*un Goût juſte & élégant, lorſqu'on a ſoin de l'exercer, diſpoſe davantage l'ame aux affections douces, qu'à celles qui ſont plus violentes & plus tumultueuſes.*

On ne peut que ſavoir gré à M. Eidous d'avoir fait paſſer cet Ouvrage dans notre Langue. Mais en liſant les Diſſertations de MM. de Voltaire, d'Alembert & de Monteſquieu, qui y ſont jointes, nous nous ſommes apperçus au ſtyle de la premiere, que M. Eidous, ignorant apparemment d'où M. Gérard avoit tiré ce morceau, a eu la conſtance de le traduire de l'Anglois ; en ſorte que le coloris de M. de Voltaire, qui eſt ſi brillant, ſi facile, & en même-tems

ſi correct, n'eſt plus du tout reconnoiſſable ſous la plume du Traducteur. Il ſe ſeroit épargné bien de la peine, & aux Lecteurs bien du dégoût, s'il avoit sû que cet Eſſai de M. de Voltaire eſt imprimé, avec ceux de MM. de Monteſquieu & d'Alembert, dans le ſeptieme Volume de l'Encyclopédie, à l'Article *Goût* (1). Ces trois morceaux ont paru depuis ſéparément dans des Mêlanges, où M. Eidous aura vraiſemblable puiſé les deux derniers. Comment celui de M. de Voltaire a-t-il pu lui échapper? Ses Mêlan-

(1) *Le Goût*, ſuivant M. d'Alembert, *eſt le talent de démêler dans les Ouvrages de l'Art, ce qui doit plaire aux ames ſenſibles, & ce qui doit les bleſſer*; & ſuivant M. de Monteſquieu, *ce n'eſt* autre choſe *que l'avantage de découvrir avec fineſſe & avec promptitude, la meſure du plaiſir que* chaque choſe *doit donner aux hommes*.

ges ne ſont pas moins connus que ceux des deux autres Ecrivains. Pour ſon honneur & pour celui de la Langue, il eſt bon que les Etrangers ſachent que ce n'eſt point M. de Voltaire qui a écrit : » l'organe que la nature nous a » *donné, pour* diſtinguer & *pour* » *goûter* les *différentes eſpeces* d'a-» limens *propres à nous cauſer du* » *plaiſir & à conſerver la ſanté, a* » *donné* lieu au terme de Goût, » qu'on emploie métaphorique-» ment dans toutes les Langues, » *pour* exprimer le ſentiment de » la beauté, *de la laideur & de* » *la défectuoſité, que nous apperce-* » *vons* dans les *différens* Arts ». M. de Voltaire a dit, avec bien plus de préciſion & d'élégance : *Ce ſens, ce don de diſcerner nos alimens, a produit dans toutes les Langues connues, la métaphore qui exprime, par le mot Goût, le ſentiment des beautés & des défauts dans*

tous les Arts; & il ajoute : *C'est un discernement prompt comme celui de la langue & du palais, & qui prévient, comme lui, la réflexion : il est, comme lui, sensible & voluptueux à l'égard du bon; il rejette, comme lui, le mauvais avec soulevement; il est souvent, comme lui, incertain & égaré, ignorant même si ce qu'on lui présente doit lui plaire, & ayant quelquefois besoin, comme lui, d'habitude pour se former.* Que l'on compare ce style à celui de M. Eidous : » *Il* » *s'en suit donc que le Goût en gé-* » *néral n'est autre chose qu'*un dis- » cernement vif, *une perception* » *prompte, qui, de même que la* » *sensation* du palais, *anticipe* la » réflexion, nous fait trouver » dans le bon un plaisir exquis & » voluptueux, & rejetter *son con-* » *traire* avec dégoût & répugnan- » ce; *qui, de même qu'elle, ne* » *sait souvent à quoi se décider*

» *ne sachant* quels sont les objets » qu'il doit choisir ou rejetter ; & » *qui* a *souvent* besoin de l'*influen-* » *ce* de l'habitude, *pour se déter-* » *miner d'une maniere fixe & uni-* » *forme* «. M. de Voltaire ne dit point, dans des phrases longues, entortillées & sans construction : » Le Goût suppose quelque chose » de plus qu'une *simple* percep- » tion, & *ne consiste* pas *simple-* » *ment* à discerner la beauté d'un » Ouvrage *ou d'un objet* ; mais » à sentir & *à appercevoir cette* » *beauté, en sorte que l'ame en* » *soit touchée & affectée d'une ma-* » *niere vive & sensible*. Le *vrai* » Goût *ne consiste* point dans une » sensation vague & confuse ; » mais dans une *vue distincte, un* » *discernement vif & raisonné* des » différentes *qualités, selon le* » *rapport & les connexions qu'elles* » *ont dans l'objet que nous con-* » *templons* ». Quel verbiage ! quel

ſtyle! On n'y retrouve pas même le ſens de ces deux courtes phraſes de l'original: *Il ne ſuffit pas pour le Goût, de voir, de connoître la beauté d'un Ouvrage; il faut la ſentir, en être touché. Il ne ſuffit pas de ſentir, d'être touché d'une maniere confuſe; il faut démêler les différentes nuances: rien ne doit échapper à la promptitude du diſcernement.* Qu'eſt-ce encore que » cette corruption de Goût, *qui* » nous fait aimer les alimens *qui* » déplaiſent à ceux *qui* ont les or» ganes bien conſtitués «, pour dire que *le Goût dépravé des alimens, eſt de choiſir ceux qui dégoûtent les autres hommes?* A quoi bon cette paraphraſe ſur le bon Goût, qui, quand il eſt perdu chez une Nation, ne revient plus: » Il eſt néanmoins commis à la » garde de certains eſprits choiſis, » *qui en connoiſſent le prix, qui* » *l'aiment & qui en jouiſſent dans*

» *leur petit cercle, loin des yeux* » *profanes du vulgaire capricieux* » *& corrompu* « ? M. de Voltaire dit ſimplement : *C'eſt un dépôt que quelques bons eſprits conſervent alors loin de la foule.* Il dit encore, que, *quand il y a peu de ſociété dans un pays, l'eſprit eſt rétréci, ſa pointe s'émouſſe, il n'a pas de quoi ſe former le Goût.* Il ne dit point, que » rien ne rabaiſſe & ne *rappetiſſe* » plus l'ame, que le défaut de » commerce entre les hommes ; » que cela reſſére ſes facultés, » émouſſe la pointe du génie, » *étouffe toutes les paſſions nobles,* » & *plonge dans un état de langueur & d'inactivité les principes* » *qui contribuent à former le bon* » *Goût* «. Tout eſt écrit de la ſorte dans cette copie informe Ce que c'eſt que traduire, & ſurtout traduire une Traduction ! Car il y auroit de l'injuſtice à rejetter tous les torts ſur M. Eidous ;

& il eſt aiſé de voir que l'Ecrivain Anglois en a ſa bonne part.

ARTICLE XCVII.

EXPOSÉ SUCCINCT de la Conteſtation qui s'eſt élevée entre M. HUME & M. ROUSSEAU; avec les Piéces juſtificatives. A Londres; & ſe trouve à Paris, chez Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoiſe; & chez Lacombe, Quai de Conti, 1766. broch. *in*-12. de 140 pages. *Prix* 1. *liv.* 4 *ſols.*

LES perſonnes qui pourroient blâmer M. Hume d'avoir conſenti à laiſſer paroître cet Ecrit, trouveront ſa juſtification dans l'Avertiſſement que les Editeurs y ont ajouté. Il eſt eſſentiel de lire ce morceau, avant que de paſſer à la lecture des Piéces du Procès.

On y apprendra, qu'entre autres motifs qui ont déterminé M. Hume à un éclat si contraire à son caractere, il n'a pas cru devoir laisser sans réponse une accusation & un défi, dont en notre particulier, nous avons une pleine connoissance. M. Rousseau a adressé à un Libraire de Paris une Lettre, où il accuse sans détour son Bienfaiteur de s'être ligué avec ses ennemis pour le trahir & le diffamer, & où il le défie hautement de faire imprimer les Piéces qu'il a entre les mains. Nous avons vu cette Lettre; elle a été communiquée à Paris, à un très grand nombre de personnes; elle a été traduite en Anglois, & la traduction est imprimée dans les Papiers de Londres. Comment eût-on interprété le silence de M. Hume, s'il se fût obstiné à le garder, après cette démarche hardie de M. Rousseau? Falloit-il laisser

triompher l'ingratitude & le mensonge ? Falloit-il souffrir que le Public devînt la dupe des écarts de M. Rousseau, comme il l'a été de ses écrits ? Non : & M. Hume, Philosophe vrai, sincere, plein de candeur, de droiture & de probité, se devoit à lui-même une justification authentique ; il la devoit à sa Nation, à la nôtre ; il la devoit sur-tout à la Philosophie.

M. Rousseau au reste peut revenir à la charge ; *il peut produire des suppositions, des interprétations, des inductions, des déclamations nouvelles ; il peut créer & réaliser de nouveaux phantômes, & envelopper tout-cela des nuages de sa Rhétorique*, il ne sera plus contredit. Les Editeurs déclarent, au nom de M. Hume, *qu'il ne reprendra jamais la plume sur ce sujet.*

Suivons M. Hume dans ses dé-

marches prévenantes, dans ses procédés généreux; & M. Rousseau, dans ses bizarreries étudiées, dans ses singularités choquantes. M. Rousseau, forcé par un décret de quitter la France, qu'il avoit préférée à sa Patrie, éxilé de sa Patrie, *qu'il pouvoit seule*, dit-il, *préférer à l'Angleterre*, est invité, par M. Hume, à venir à Edimbourg, à accepter une retraite dans sa maison. M. Rousseau lui témoigne beaucoup d'*empressement de finir ses jours auprès de lui*. Il se met sous sa *protection* (c'est le terme dont il use à l'égard de M. Hume, chargé alors des affaires d'Angleterre à la Cour de France); il lui écrit *que la plus digne réponse qu'il puisse faire à ses offres, est de les accepter*; qu'il va *se jetter dans ses bras*. L'affectation de misere & de pauvreté extrême que M. Rousseau emploie afin de se rendre plus intéressant,

touche le cœur de M. Hume; il imagine toutes sortes d'artifices pour lui assurer des secours en Angleterre sans blesser son amour propre : il l'y conduit; il l'y établit. M. Rousseau, après bien des difficultés, paroît très satisfait du dernier arrangement, auquel il est aujourd'hui fixé. » M. Daven-
» port, Gentilhomme distingué
» par sa naissance, sa fortune &
» son mérite, lui offre une mai-
» son, appellée Wootton, qu'il a
» dans le Comté de Derby, & qu'il
» habite rarement; & M. Rous-
» seau lui paie pour lui & pour sa
» Gouvernante une modique pen-
» sion «. Il témoigne à M. Hume, dans les Lettres qu'il lui écrit de cet endroit, *combien il s'y trouve placé selon son goût.* Il l'appelle *son cher Patron.* » Faire un hom-
» me heureux, lui dit-il, c'est
» mériter de l'être. Puissiez-vous
» trouver en vous-même le prix

» de tout ce que vous avez fait » pour moi ! Je desire ardem» ment votre amitié ; j'y veux ré» pondre par toute la mienne, » &c «. Cette Lettre est *du 22 Mars dernier.* Il y en a une autre du 29, qui est encore très affectueuse.

M. Hume pousse la bienfaisance jusqu'à solliciter pour M. Rousseau une pension du Roi d'Angleterre : il l'obtient, à condition seulement que la chose restera secrette. M. Rousseau regarde cette condition *comme une circonstance très agréable.* L'affaire reste quelque tems suspendue, par un dérangement survenu dans la santé du Général Conway, qui avoit fait la demande. Sur ces entrefaites, une Lettre qui avoit été écrite à Paris, l'hiver dernier, sous le nom supposé du Roi de Prusse, & dont on avoit répandu beaucoup de copies, paroît dans le *St. Ja-*

mes's Chronicle. Cette Lettre est une raillerie amere des ridicules de M. Rousseau. Il soupçonne aussi-tôt M. Hume d'en être l'Editeur. Il écrit *le 7 Avril* à l'Auteur du Papier Public où elle a paru, *que cette Lettre a été fabriquée à Paris ; & que ce qui navre & déchire son cœur, c'est que l'Imposteur a des Complices en Angleterre.* M. Hume, bien éloigné de se croire l'objet d'un soupçon si atroce, continue à servir M. Rousseau de la maniere la plus constante & la moins équivoque. Il renouvelle ses sollicitations auprès du Général Conway, pour la pension : cette affaire est heureusement terminée ; &, plein de la joie la plus vive, il en mande la nouvelle à M. Rousseau. Celui-ci ne lui répond point ; mais il écrit au Général Conway *le* 12 *Mai*, une Lettre, qui paroît au Ministre & à M. Hume, un refus net d'accepter la

penſion tant qu'on en feroit un ſecret (1). M. Hume écrit ſur le champ à M. Rouſſeau, pour l'exhorter à reprendre ſa premiere façon de penſer, & à accepter cette penſion. Il eſt trois ſemaines ſans en recevoir de Réponſe. Il fait tant enfin par ſes ſollicitations auprès des Miniſtres, qu'il eſt autoriſé à lui mander, qu'on tâchera d'engager le Roi à ſupprimer la condition du ſecret; mais qu'*on veut ſavoir préalablement de M. Rouſſeau, s'il eſt diſpoſé à accepter une penſion qui lui ſeroit accordée publiquement, afin que Sa Majeſté ne ſoit pas expoſée à*

---

(1) La phraſe ſuivante donnoit certainement lieu d'interpréter ainſi cette Lettre : *Loin de me refuſer aux bienfaits du Roi, par l'orgueil qu'on m'impute, je le mettrois à m'en glorifier; & tout ce que j'y vois de pénible, eſt de ne pouvoir m'en honorer aux yeux du Public comme aux miens.*

un second refus. Alors M. Rousseau éclate : « Vous m'amenez en An-
» gleterre, écrit-il à M. Hume,
» en apparence pour m'y procu-
» rer un azyle, & en effet pour
» m'y déshonorer. Vous vous ap-
» pliquez à cette noble œuvre
» avec un zele digne de votre
» cœur, & avec un succès digne
» de vos talens. Le Public aime
» à être trompé, & vous êtes fait
» pour le tromper.... Je laisse
» un libre cours aux manœuvres
» de vos amis, aux vôtres, & je
» vous abandonne avec peu de
» regret ma réputation pendant
» ma vie, bien sûr qu'un jour on
» nous rendra justice à tous deux
» Quant aux bons offices en ma-
» tiere d'intérêt avec lesquels
» vous vous masquez, je vous en
» remercie & vous en dispense,
» &c ». M. Hume ne comprend rien à cette boutade : il lui écrit aussi tôt dans les termes les plus

preſſans, pour qu'il ait à l'inſtruire promptement de ce dont on l'accuſe. *Vous le devez à moi*, lui dit-il; *vous le devez à vous-même; vous le devez à la vérité, à l'honneur, à la juſtice, à ce qu'il y a de plus ſacré parmi les hommes. C'eſt comme innocent, car je ne dirai pas comme votre ami, je ne dirai pas comme votre bienfaiteur; c'eſt, je le répete, comme innocent, que je reclame le droit de prouver mon innocence, & de confondre les ſcandaleuſes fauſſetés qu'on peut avoir forgées contre moi.*

Trois ſemaines ſe paſſent encore; & enfin M. Hume reçoit une Lettre, où M. Rouſſeau, le nommant en tierce perſonne, l'outrage de la maniere la plus ſenſible. Il y fonde la prétendue trahiſon dont il l'accuſe, 1°. ſur ce que M. Hume, parmi des marques de tendreſſe qu'il lui donna en arrivant à Londres, voulut faire

faire son portrait : » Cette fantai-
» sie me parut, dit-il, trop affi-
» chée, & j'y trouvai je ne sais
» quel air d'ostentation qui ne me
» plut pas (1) «. 2°. Sur ce qu'il
a des ennemis en Angleterre, &
que ce ennemis sont précisément
les amis de M. Hume (2). 3°. Sur

---

(1) Dans la Lettre du 29 Mars, il écrivoit à M. Hume, au sujet de ce même portrait en grand, en parlant de M. du Peyrou, qui ne l'avoit qu'en mignature, & point du tout ressemblant : » Vous êtes » pourvu mieux que lui ; mais je suis » fâché que vous m'ayez ôté, *par une* » *diligence aussi flatteuse*, le plaisir de » remplir le même devoir envers vous «.

(2) Cette accusation ressemble assez à celle du Loup de la Fable :

Si ce n'est toi, c'est donc ton frere :
C'est donc quelqu'un des tiens.

Si M. Rousseau, dit M. Hume dans une Note, *voyoit les choses comme elles sont, il verroit qu'il n'a eu en Angleterre d'autre ami que moi, & d'autre ennemi que lui même.*

ce que, peu de tems après son arrivée dans ce pays, les Papiers Publics, qui autrefois étoient pleins de ses éloges, ne parlerent plus de lui que d'une maniere équivoque ou malhonnête. 4°. Sur ce que le ton des amis de M. Hume ne changea pas moins avec lui que celui du Public. 5°. Sur ce que M. Hume, loin de prendre avec lui un ton révoltant, donnoit dans l'autre extrême, & lui faisoit des *Flagorneries de toutes les façons.* » J'en dirai » seulement une, ajoute-il, qui » m'a fait rire: c'étoit de faire » en sorte, quand je venois le » voir, que je trouvasse toujours » sur sa table un Tome de l'*Héloïse*, comme si je ne connoissois » pas assez le goût de M. Hume, » pour être assuré que, de tous les » Livres qui existent, l'*Héloïse* » doit être pour lui le plus en-

» nuyeux (1) «. 6°. Sur ce que les connoiſſances de M. Hume en uſoient avec lui comme s'il n'eût été queſtion que de lui faire l'aumône, de maniere à lui en ſauver un peu l'embarras (2). 7°. Sur ce

---

(1) M. Rouſſeau voudroit apparemment que, pour marque d'amitié, M. Hume mépriſât ſouverainement ſes Livres, qu'il les déchirât, qu'il les jettât au feu. En ſe plaignant de ce que M. Hume a eu de trop bonnes façons pour lui, ne reſſemble t il pas un peu à cette Femme des Lettres Perſanes qui écrit à *ſa chere Mere*, qu'elle la ſupplie de vouloir bien repréſenter à ſon Mari qu'il la traite d'une maniere indigne, parcequ'il ne la bat point?

(2) » Je ne venois point, dit-il, com» me un mendiant quêter du pain en An» gleterre; j'y apportois le mien «. Et, avant que de partir pour l'Angleterre, il écrivoit en ces termes à M. Clairaut, pour le preſſer d'approuver ſon Dictionnaire de Muſique : *C'eſt une rapſodie que je ſuis forcé de donner aujourd'hui pour avoir du pain.*

que la fausse Lettre du Roi de Prusse, à lui adressée, & pleine de la plus cruelle malignité, étoit répandue par M. Walpole, ami de M. Hume. 8°. Sur ce que le Fils de M. Tronchin, son plus mortel ennemi, qu'il appelle grossierement *le Jongleur Tronchin*, est non-seulement l'ami, le protégé de M. Hume, mais loge avec lui. 9°. Sur ce qu'un soir il vit que M. Hume lui lançoit un regard sec, ardent, moqueur & prolongé; & sur ce que, troublé par ce regard, s'étant jetté à son cou, & lui ayant dit d'une voix entrecoupée: *Non, non, David Hume n'est point un traître*, M. Hume, tout en lui frappant de petits coups sur le dos, lui répéta plusieurs fois d'un ton tranquille: *Quoi, mon cher Monsieur! Eh, mon cher Monsieur! Quoi donc, mon cher Monsieur*! & il ne lui

dit rien de plus (1). 10°. Sur ce que M. Hume s'entretenoit souvent de lui avec sa Gouvernante, & » ne laissoit pas échapper, avec » elle, un seul tête à-tête, sans » l'interroger jusqu'à l'importu- » nité sur ses occupations, sur » ses ressources, sur ses amis, » sur ses connoissances (2) «. 11°. Sur ce que des Lettres à son adresse, que lui remetroit le Laquais de M. Hume, paroissoient avoir été ouvertes (3). 12°. Sur ce que

---

(1) M. Hume, dans sa Réponse, prouve évidemment toute la fausseté de ce recit.

(2) *Je n'ai eu*, répond à cela M. Hume, *qu'un seul tête-à-tête avec sa Gouvernante; ce fut lorsqu'elle arriva à Londres. J'avoue qu'il ne me vint pas dans l'esprit de l'entretenir d'autre chose que de M. Rousseau.*

(3) *Ces imputations d'indiscrétion & d'infidélité*, dit M. Hume, *sont si odieuses, & les preuves en sont si ridicules, que je me crois dispensé d'y répondre.*

dans la prétendue Lettre du Roi de Prusse, il a reconnu la plume de M. d'Alembert, ami très intime de M. Hume (1). 13°. Sur

---

(1) A la fin de la Brochure est une Lettre, par laquelle M. Walpole déclare que c'est lui qui a écrit à Paris celle du Roi de Prusse; que, par égard pour M. Hume, il la lui a cachée pendant son séjour en cette Ville; qu'il a *un mépris profond pour Rousseau*, & une parfaite indifférence sur ce qu'on pensera de cette affaire; & que, s'il y a en cela quelque faute, il la prend sur son compte. » Il » n'y a point de talens, ajoute M. Wal» pole, qui m'empêchent de rire de celui » qui les posséde, s'il est un Charlatan: » mais, s'il a de plus un cœur ingrat & » méchant, comme Rousseau l'a fait voir » à votre égard, il sera détesté par moi » comme par tous les honnêtes gens. »

Suit une Déclaration très modérée de M. d'Alembert, qui assûre ne connoître nullement M. Walpole, & n'avoir pas la plus légere part, ni directe, ni indirecte, à la Lettre dont il s'agit, mais pouvoir citer plus de cent personnes, amies & ennemies de M. Rousseau, qui l'ont en-

ce qu'il ne doute pas que M. Hume n'ait été un des inſtrumens de la publication d'une Lettre qui lui étoit adreſſée ſous le nom de M. de Voltaire, & dont l'objet étoit de lui attirer le mépris & la haîne de ceux chez qui il s'étoit refugié. 14°. Enfin, ſur ce que, la premiere nuit qui ſuivit ſon départ de Paris, couchant dans la même chambre que M. Hume, il l'entendit pluſieurs fois s'écrier avec une véhémence extrême : *Je tiens J. J. Rouſſeau.* Telles ſont les accuſations graves de

---

tendu la déſapprouver beaucoup. Il ajoûte que ſon reſpect pour le Roi de Pruſſe, & la reconnoiſſance qu'il lui doit, pouvoient, ce ſemble, faire ſuppoſer à M. Rouſſeau, qu'il n'auroit pas voulu abuſer du nom de ce Prince, même pour une plaiſanterie : qu'il n'a jamais été l'ennemi de M. Rouſſeau, ni déclaré, ni même ſecret, comme il le prétend ; & qu'il défie qu'on apporte la moindre preuve qu'il ait cherché à lui nuire en quoi que ce puiſſe être.

M. Rousseau. Tels sont les fondemens sur lesquels il appuie sa rupture avec M. Hume. C'est d'après ces importans motifs qu'il lui prodigue les titres odieux de faux, de traître & de méchant homme. Ces injures gratuites ne peuvent-elles pas être comparées à celles dont Sganarelle accable injustement sa femme, dans une certaine Comédie de Moliere :

Et tu peux me jouer de ces diables de tours, &c.

La Femme repond :

D'un pareil procédé l'insolence est nouvelle :
Celui qui fait l'offence est celui qui querelle.

Quand M. Rousseau dit : *la physionomie & le ton du bon David sont d'un bon homme ; mais où, grand Dieu ! ce bon homme emprunte-t-il les yeux dont il fixe ses amis ?* n'est-ce pas encore à peu

près le propos de Sganarelle :

Hé ! la bonne effrontée ! A voir ce fier maintien,
Ne la croiroit-on pas une femme de bien ?

Quand M. Rousseau dit, qu'il repoussa avec horreur l'inquiétude que lui donnerent insensiblement les faits qu'il rapporte ; que *chaque fait en lui-même étoit peu de chose*, qu'*il n'y avoit que leur concours d'étonnant*, & que *peut-être M. Hume pouvoit, dans un éclaircissement, lui donner une solution satisfaisante* ; n'est-ce pas le soupçonneux Sganarelle s'entretenant seul ?

Il est bon
D'aller tout doucement. Peut-être sans raison
Me suis-je en tête mis ces visions cornues;
Et les sueurs au front m'en sont trop tôt venues.

Enfin, quand M. Rousseau s'é-

crie : *mais que devins-je, lorſque je vis dans les papiers publics, la prétendue Lettre du Roi de Pruſſe, & que j'y reconnus la plume de M. d'Alembert, auſſi ſûrement que ſi je la lui avois vu écrire* ; ne croit-on pas entendre Sganarelle s'écrier, ſur le faux témoignage de ſes yeux :

> Mais que vois-je ? Je meure :
> Voici, ma foi, la choſe en propre original ?

Nous terminerons cet Extrait comme M. d'Alembert finit ſa déclaration, en plaignant bien ſincerement M. Rouſſeau *de croire ſi peu à la Vertu, & ſur tout à celle de M. Hume.*

ARTICLE XCVIII.

ESSAIS sur l'Esprit de la Législation, favorable à l'Agriculture, à la Population, au Commerce, aux Arts, aux Métiers, &c. Piéces Couronnées par la Société Economique de Berne. A Paris, chez Dessaint, rue du Foin S. Jacques, 1766. 2 vol. *in*-8°.

DE vingt-cinq Piéces présentées à la Société de Berne, sur cette question, proposée par M. le Comte de Mniszech, *quel devroit être l'esprit de la législation pour favoriser l'Agriculture, &, relativement à ce premier objet, la Population, les Arts, les Métiers & le Commerce*, deux ont balancé les suffrages de la Société; & une seule a remporté le prix: elle est de M. J. BERTRAND, Pasteur à Orbe, Membre Honoraire

de la Société. Le Mémoire qui en approche le plus, & auquel la Société a adjugé une Médaille, est de M. le Ministre *Benjamin* CARRARD, d'Orbe. Ces deux Piéces forment le premier Volume de cet estimable Recueil: elles ont été couronnées le premier Décembre 1764. Les deux Mémoires que contient le second Volumes, sont, l'un de M. SEIGNEUX DE CORREVONT, Boursier de la Ville de Lauzanne, & un des Présidens de la Société Economique de cette Ville; & l'autre de M. PAGAN, Secrétaire de la Société Correspondante de Nidau, & Membre Honoraire de celle de Berne.

M. Et. Bertrand, dans la Préface de cette Collection, trace l'Esquisse de quelques-unes de ces Piéces, dont il extrait les Réflexions les plus solides. Il observe que rien n'est plus propre à nous

faire connoître la diversité de la marche de l'esprit humain, que la différence avec laquelle le même sujet est traité par des Auteurs, qui, posant presque tous les mêmes principes, vont à des conséquences assez semblables par des routes qui ne se ressemblent point.

L'Auteur du premier Mémoire, M. J. Bertrand, suppose qu'il est consulté par un Seigneur déja instruit, qui cherche à s'instruire encore davantage, & à se mettre de plus en plus en état de remplir les postes où ses vertus & sa naissance semblent l'appeller. Il ne s'érige point en Législateur; mais il réfléchit sur l'esprit dont les Législateurs doivent être animés. Il faut, selon lui, que le Code des Réglemens Nationaux soit relatif à la diversité des terreins, au climat, aux productions, au caractere des habitans, à la nature & à l'espece du Gouverne-

ment, à l'étendue du pays, &c. Par esprit de Législation, il entend les *sentimens*, les *principes*, les *vues* qui peuvent diriger les Législateurs, les *attentions* qu'ils doivent avoir, & les *moyens* qu'ils doivent mettre en œuvre.

Après ces Notions préliminaires, M. J. Bertrand établit que le Problême le plus intéressant de la Police intérieure, consiste à donner les Ordonnances les plus simples, & à employer les meilleurs moyens pour parvenir à procurer le plus grand bien de ceux qui sont soumis à l'autorité des Législateurs, des Princes ou de leurs Ministres, lorsqu'ils se proposent de favoriser la Population, les Arts, les Manufactures & le Commerce, en tant qu'ils ont du rapport avec l'Agriculture.

Il définit la Législation, l'Art d'étudier le génie & la constitution des Peuples, pour leur

faire trouver les Loix nécessaires, la subordination avantageuse & l'obéissance douce. Ses Ordonnances doivent être dirigées, selon l'Auteur, par toutes les circonstances Physiques & Morales, nécessaires & relatives, passageres & permanentes, qui environnent une Nation.

Le premier Chapitre a pour objet les obstacles qui s'opposent à la perfection de l'Agriculture. Ils prennent leur source, ou dans les mœurs, ou dans les causes physiques, ou dans les établissemens civils. Les uns sont domestiques, les autres féodaux. Dans le second Chapitre, M. J. Bertrand fait des Réflexions générales sur les moyens de vaincre ces obstacles. Il faut les attaquer dans leur origine, ce qui suppose la nécessité de les connoître; mais il faut avant tout, inspirer de la confiance aux Peuples, ménager leurs

préjugés, en profiter, éviter de grands changemens, se bien assurer de la nature du pays, veiller sur l'éducation nationale, corriger les vices du climat, prévoir les effets des changemens, proportionner les récompenses & les peines aux actions, établir des loix claires, fixes, en petit nombre, & invariables.

Les moyens d'encourager l'Agriculture sont le sujet du troisieme Chapitre. Ils se réduisent à entretenir la modération, la frugalité, la simplicité des mœurs; à favoriser la liberté personnelle & territoriale, & celle de l'exportation des denrées; à donner de la considération au Laboureur, à récompenser les Cultivateurs par des exemptions, des prix, des médailles, à leur proposer des exemples; à réduire & diviser les grands domaines; à favoriser l'éducation des gens de Campagne,

& à bannir l'ignorance; à procurer l'aiſance du Payſan, à protéger les établiſſemens néceſſaires pour les productions de chaque diſtrict, à encourager l'étude de l'Agriculture. L'expédition prompte des Procès, l'établiſſement des Sociétés d'Agriculture & des Ecoles Vétérinaires, ſont encore des moyens que l'Auteur indique dans ce Chapitre.

Dans le ſuivant, où la Légiſlation eſt conſidérée relativement à la Population, l'Auteur fait voir les avantages infinis qui réſultent pour l'Etat, de la liaiſon entre la Population & l'Agriculture: auſſi indique-t-il les moyens auxquels les Légiſlateurs doivent recourir pour favoriſer la Population. Ce Chapitre renferme des préceptes admirables; mais, comme quelques-uns ſont contraires à nos loix & à nos uſages, nous n'en indiquerons qu'un très petit

nombre. M. J. Bertrand veut qu'on donne au Mariage la considération qu'il mérite; il désigne les moyens d'en corriger & d'en prévenir les empêchemens, tels que le luxe, le libertinage, la misere & la mendicité: il fait voir les abus de toutes ces choses, propose des Censeurs publics pour les réprimer, donne des regles pour la distribution des Aumônes, établit que la Polygamie est contraire à la Population, prescrit des moyens d'écarter & de prévenir les maladies populaires & épidémiques. On trouve une Observation précieuse, relativement aux Accouchemens: c'est qu'aujourd'hui la Police prend plus de soin des Accouchées qu'autrefois; que du moins la mort enleve très peu de femmes dans l'enfantement; qu'à Berlin, il n'est mort qu'une Accouchée de 98; à Léipsick, une de 61; à Gotha, une de 68; &

en Amérique, une de 1000; & que dans les six Semaines qui suivent l'Accouchement, il en meurt plus que dans l'Accouchement même (1). Nous passons sur ce qui regarde l'Inoculation, le Célibat des Soldats, des Laquais, &c. sur le Civisme & Droit de Bourgeoisie, sur le refus de l'Indigénat, sur la Dépopulation de presque tous les pays, sur la préférence de l'accroissement des Naturels, à celui qui se feroit par les Emigrations & les Colonies venues de l'Etranger, sur l'amour de la Patrie, & sur les moyens de l'inspirer aux Peuples.

Dans le cinquieme Chapitre, sur l'Esprit de la Législation, par

---

(1) L'Auteur fait, au sujet du Luxe une Observation d'un autre genre : *En 1658, il n'y avoit*, dit-il, *à Paris, qu'environ trois cens Carrosses ; aujourd'hui il y en a plus de quatorze mille.*

rapport aux Arts, Métiers, Fabriques & Manufactures relatives à l'Agriculture, l'Auteur indique ces rapports, & fait voir que l'Agriculture augmente à mesure que les Manufactures & le Commerce fleurissent. Il s'étend sur les Arts & Métiers qui se rapportent directement à l'Agriculture, & dont elle ne sauroit se passer, tels que le Charronage, la Maréchallerie, l'Art Vétérinaire, pour lesquels il donne des moyens d'encouragement. Il passe aux Manufactures : il observe qu'aucune ne doit être établie aux dépens de l'Agriculture ; que tous les Pays ne sont pas propres à tout genre de Manufactures ; qu'il faut soutenir celles qui sont établies & les plus nécessaires ; qu'il faut avoir égard aux productions du pays & aux matieres premieres ; qu'elles conviennent sur-tout dans les lieux de paturages, & non dans des ter-

ritoires d'une culture pénible, &c. M. J. Bertrand donne le tableau des principales Manufactures, qu'il distingue par les trois regnes. La Poterie, la Tuilerie, la Verrerie, les Fours à Chaux & à Plâtre, les Couleurs, les Mines, les Forges de Fer & de Cuivre, l'Orfévrerie, la Fonderie, dépendent du regne minéral. Le végétal comprend la Filature, la Tisséranderie, la Dentelle, les Rubans, les Toiles, Imprimeries, Indiennes, Teinture, Etoffes de Coton, Bas, Papeteries, Huiles, Résines, Ebenisterie, Amidon, Vin, Biere, Poiré, Cidre, &c. Du regne animal proviennent les Draps, la Pelleterie, la Tannerie, &c. Delà l'Auteur passe aux inconvéniens des Maîtrises & des Privileges exclusifs, sur-tout dans les Pays de Bourgeoisie : il les borne seulement aux Arts de luxe. Il indique ensuite les moyens par les-

quels la Législation peut favoriser les Manufactures, exciter l'émulation parmi les Ouvriers, & se précautionner envers les Entrepreneurs, dont il faut connoître les qualités, & examiner l'intelligence : il entre dans un grand détail sur la Police intérieure des Manufactures.

L'esprit des Loix, par rapport au Commerce relativement à l'Agriculture, est l'objet du sixieme & dernier Chapitre. Les Réglemens du Commerce doivent être bien médités : pour cela, il faut consulter les Experts. La confiance, qui en est l'ame, doit être entretenue par des Loix justes & expéditives. Les Routes, les Chemins, les Ponts, la Navigation, l'attention sur la fraude à l'égard des Poids, la fixation du Taux des especes, le Prêt & l'Intérêt, l'Etude des Méchaniques, du Dessein, du Calcul, sont les ma-

tieres relatives au Commerce, que l'Auteur discute dans ce Chapitre; mais il s'étend au long sur le Commerce intérieur de consommation, & il prouve qu'il ne sauroit avoir trop de liberté: il fait voir le danger des prohibitions & des contrebandes, l'avantage qu'il y a à favoriser le Commerce de *transit*, d'entrepôt ou de commission, par la modicité des Péages. Il passe au Commerce d'importation des choses nécessaires, & des matieres crues, qu'il faut aussi favoriser, en ne faisant tomber le poids des Péages que sur l'importation des articles du luxe & de ceux que fournit le pays. Il prouve que le Commerce d'exportation des matieres crues & surabondantes doit encore être favorisé; que le Commerce des grains doit être libre & constant; que les permissions particulieres sont sujettes à de très grands in-

conféniens ; qu'on ne ſauroit trop protéger l'exportation du vin. Enfin M. J. Bertrand termine cet Ouvrage par des préceptes très ſages, que doit ſuivre un Légiſlateur qui veut acquérir les qualités néceſſaires à ſon état.

Tel eſt le plan de ce Mémoire, dans lequel l'Auteur a embraſſé toutes les parties de la Législation relatives à ſon ſujet : nous n'avons fait qu'en tracer l'eſquiſſe, quoique la préciſion avec laquelle M. J. Bertrand a traité ſa matiere, lui ait fait renfermer dans un très petit eſpace, le plan le plus vaſte, les vues les plus profondes, les principes les plus ſolides. Nous nous ſommes contentés d'indiquer les objets de ſa Piéce : nous ne ferons que rapporter les vues principales des trois ſuivantes.

L'Eſſai de M. Benjamin Carrard ſur le même ſujet, a beaucoup plus d'étendue que le précé-

dent. Par Esprit de Législation, l'Auteur entend les attentions, & les principes généraux que le Législateur, la Police, & le Gouvernement, exécuteur des Loix, ne doivent jamais perdre de vue pour parvenir à un certain but, autant que le permettent les circonstances particulieres à certains Peuples. Ce sont donc les attentions & les principes généraux qui conduisent directement la Législation & le Gouvernement au but qu'il se propose de développer, qui sont le sujet des trois Parties de cet Essai, dont la premiere a pour objet l'Agriculture; la seconde, la Population; & la troisieme, les Arts, les Manufactures & le Commerce. Il rend ces principes applicables à toutes les formes de Gouvernemens modernes. Dans la premiere Partie, seize objets principaux doivent fixer l'attention du Législateur,

1° l'Education de la Jeunesse de la Campagne ; 2°. l'Etablissement des Sociétés d'Agriculture ; 3° le choix des Semences ; 4°. les Instrumens du labourage ; 5°. la conservation du bien être & de la fortune des Cultivateurs, d'où résulte l'extirpation du vice, en réprimant l'Ivrognerie, le Luxe, la Mendicité ; en abrégeant les Procès, en diminuant les Dettes, les Taxes, les Impôts, les Corvees ; en veillant sur la multiplicité des Animaux domestiques, & sur l'oppression : 6°. le débit assuré des Denrées ; 7°. les Bestiaux (cet article est très curieux) ; 8°. la liberté de Culture ; 9°. la réunion des Fonds particuliers ; 10°. les Domaines trop vastes ; 11°. les Vignes ; 12° les Bois & Forêts ; 13°. les Terres incultes ; 14°. les Marais, Rivieres & Canaux d'arrosement ; 15°. la proportion nécessaire entre la classe des Culti-

vateurs & celle des autres ordres de l'Etat; 16°. les honneurs & les considérations qu'on doit accorder aux Cultivateurs.

L'Auteur dans la seconde Partie, donne tous les moyens possibles de favoriser la Population; les détails dans lesquels il entre à cet égard sont immenses : il les réduit à ces quatre principales attentions que doit avoir le Législateur, savoir à conserver les Citoyens autant qu'il est possible; à les retenir dans le pays sans contrainte; à faciliter les mariages & encourager leur fécondité; enfin, à attirer les Etrangers.

Dans la troisieme Partie, l'Auteur développe l'esprit de la Législation pour favoriser les Arts, les Manufactures & le Commerce, relativement à la Population & à l'Agriculture. Il examine d'abord quels sont les moyens d'encourager les Arts & les Manufac-

tures. Le Législateur doit s'appliquer à mettre en œuvre les productions du pays ; à tourner l'induſtrie vers les Arts utiles & néceſſaires, ou qui procurent des agrémens innocens dans la Société ; à la protéger, & à lui fournir les ſecours dont elle a beſoin ; à veiller ſur l'éducation des Artiſtes ; à avoir égard aux tranſports les moins diſpendieux, les plus faciles & les plus prompts ; à établir la confiance ; enfin, à entretenir l'eſprit d'ordre, de travail & d'économie, que ſuppoſe le Commerce.

Les deux Eſſais qui ont eu l'*acceſſit* offrent à-peu-près les mêmes vues : mais le premier n'embraſſe pas ſon ſujet dans des détails auſſi circonſtanciés que les précédens ; & le ſecond comprend une Légiſlation plus particuliere aux habitans du pays, qu'au général, pour lequel un Auteur doit écrire.

Il y a cependant dans l'un & dans l'autre des principes excellens : ils ſuppoſent, de la part de leurs Auteurs, des études & des connoiſſances confirmées par l'expériences ; ils renferment des vues ſages qui tendent au bonheur des Peuples, des ſpéculations admirables, des projets qui mériteroient d'être adoptés. Nous ſommes fâchés que les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de préſenter à nos Lecteurs quelques-uns des principes qui nous ont le plus frappés.

Si cette Collection fait honneur aux lumieres des Auteurs de ces quatre Eſſais, elle n'en fait pas moins à la Société qui les a ſi bien jugés : de telles Collections l'emportent par leur utilité ſur beaucoup de Recueils d'Académies ; mais ſeront-elles plus conſultées & lues avec plus d'attention ? Nous

le desirons sans l'espérer : tout ce que nous pouvons faire, c'est d'y exhorter nos Lecteurs.

ARTICLE XCIX.

PANÉGYRIQUE de S. LOUIS, Roi de France, prononcé dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire de la rue S. Honoré, le 25 Août 1766, en présence de MM. de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & de MM. de l'Académie Royale des Sciences. Par M. l'Abbé PLANCHOT. A Paris, chez Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, 1766. *in-4°.*

CE Panégyrique est le premier Ouvrage de M. l'Abbé Planchot; &, malgré quelques légers défauts qui

qui s'y font remarquer, il annonce en lui beaucoup de talent pour l'éloquence de la chaire. Le style de ce jeune Orateur n'est pas encore bien formé : il ne saisit pas toujours l'expression propre : il délaie quelquefois un peu trop ses pensées ; mais il a de la chaleur, de l'élévation & de l'énergie. *Louis, l'image de la Divinité par ses qualités Royales ; Louis, le modele des Grands par ses vertus Chrétiennes :* tel est le plan de l'Eloge qu'il consacre à la Mémoire de ce Saint Monarque ; & l'instruction qu'il veut que l'on en tire, est *que la piété, loin de nuire jamais aux qualités du grand Prince* (suivant l'absurde prétention de notre Siécle) *en rehausse l'éclat, & les porte jusqu'à leur comble ; que de tous les systêmes de Gouvernement possibles, le plus conforme à l'esprit de l'Evangile, fut toujours le mieux assorti, le plus approprié à la na-*

ture de l'homme ; & que les Royaumes ne sont jamais si sagement gouvernés, que lorsque Dieu lui-même gouverne les Rois.

» Héritier des Rois ses Ancê-
» tres, à peine Louis est-il mon-
» té sur le Trône, qu'il semble
» que c'est la Divinité elle-mê-
» me qui vient s'y asseoir. Après
» avoir assuré les fondemens &
» les prérogatives de la Royauté
» contre les entreprises de l'esprit
» de révolte, il en dirige cons-
» tamment le pouvoir suprême
» par les lumieres de la Sagesse ;
» l'illustre par les caracteres de la
» Vérité ; l'affermit par la justice
» des Loix ; le signale par la gloi-
» re des Armes ; le tempere par
» les effets de la Bienfaisance ; &
» le consacre enfin par la sainteté
» des Exemples«. L'Orateur, dans la premiere Partie de son Discours, rapproche toutes ces idées ; & il en résulte *l'ensemble le plus*

frappant & le plus lumineux. C'étoit la destinée de Louis d'avoir, comme l'Eternel, des Rebelles à soumettre, avant que de régner sur ses Sujets. A la faveur d'une Régence & d'une Minorité toujours orageuses, les Grands cherchent à secouer le joug d'une autorité naissante. » Semblables à ces torrens dont les eaux écumantes & » soulévées se rassemblent à grand » bruit pour ravager les plaines & » les campagnes », ils réunissent toutes leurs forces contre Louis : ils entraînent les Villes & les Provinces dans la conjuration : ils le menacent, lui & ses Etats, d'une chûte inévitable. Louis marche contr eux ; & déja vaincus par la terreur de sa présence, ils fuient épouvantés. Il les poursuit ; il les défait : mais, ravi de pouvoir ajouter à l'honneur de la victoire le plaisir de la clémence, il se montre aussi facile à pardonner

que difficile à vaincre ; *& de tant d'ennemis terrassés, la vengeance est le seul qu'il immole à sa gloire.*

De tous les attributs que l'Etre Suprême laisse briller à nos yeux, il n'en est point, sans doute, de plus admirable que la Sagesse. C'est elle aussi dont Louis veut désormais se faire le disciple & devenir l'imitateur. Il s'empresse d'associer à ses vues ou à ses fonctions des hommes choisis, » des » hommes dont les lumieres & » les vertus prouvent en même » tems & honorent les siennes «. Que d'avantages n'en résulte-t-il pas pour ses Etats ! Avec quel art sur-tout, & c'est ici le chef-d'œuvre de sa Sagesse, avec quel art, Louis, *par une conduite de respect, que la saine politique ne sauroit désavouer, par une conduite de fermeté, à laquelle la piété bien entendue ne peut qu'applaudir*, vient-il à bout de sauver en même-tems

ſa Religion & ſa Couronne ?

La Vérité, cette fille du Ciel, habite trop rarement dans les Palais des Rois; trop rarement elle a le privilege de les approcher. Il étoit reſervé à Louis de la faire monter avec lui ſur le Trône, de l'établir pour regle invariable de ſon Gouvernement & de ſa conduite. Il fut toujours vrai : vrai avec lui même, vrai avec les autres, il imprime ce caractere de Vérité à tout ce qui l'environne ; » & ce Pays d'enchantement & » d'artifice, où les objets ne ſont » jamais ce qu'ils paroiſſent ; pays » étranger à ceux-là même qui » l'habitent, puiſqu'ils ne s'y con» noiſſent point les uns les au» tres ; où la perſonne toujours » différente du perſonnage, & » l'homme toujours autre que ſon » maſque, ne laiſſe voir en lui » que ce qui n'eſt pas lui .... où » la baſſe & feinte adulation, ce

» fléau du genre-humain, trafi-
» que avec la fortune, de la vertu
» des Rois, & ne les honore
» qu'aux dépens de leur gloire;
» enfin, où la *vérité, captive dans*
» *les fers de l'injustice*, n'apper-
» çoit presque de toutes parts,
» que des lâches qui l'abandon-
» nent, des perfides qui la tra-
» hissent, des tyrans qui la per-
» sécutent, la Cour: on la vit
» changer de face sous le regne
» de Louis; &, par une révolution
» étonnante, mettre toute sa po-
» litique à n'en avoir point, n'em-
» ployer d'autre artifice pour pa-
» roître sincere, que de le deve-
» nir. On vit la bonne foi, la
» droiture, la candeur, ces il-
» lustres exilées du séjour des
» Grands, y reparoître enfin
» triomphantes, & prendre la
» place de leurs indignes rivales,
» la fourberie, la duplicité, la
» dissimulation. Tant il est vrai

» que, pour le bien comme pour » le mal, c'eſt toujours le Prince » qui fait le Courtiſan (1) «.

La Vérité & la Juſtice ſont inſéparables. Auſſi l'Être Suprême les fait-il marcher comme de front à la tête de tous ſes Ouvrages : *Opera manuum ejus Veritas & Judicium.* Pſ. 101. Et c'eſt d'après ce grand modele qu'elles ſe trouvent ſi parfaitement réunies dans le Saint

(1) Je définis la Cour, un pays où les gens,
Triſtes, gais, prêts à tout, à tout indifférens,
Sont ce qu'il plaît au Prince, ou, s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de la paroître;
Peuple caméléon, Peuple ſinge du Maître;
On diroit qu'un eſprit anime mille corps.
C'eſt bien-là que les gens ſont de ſimples reſſorts.

La Fontaine, Fable CLV, intitulée *les Obſeques de la Lionne.*

Roi : il travaille à établir, à cimenter l'Empire de la Justice : il débrouille le cahos informe où la négligence des Regnes précédens avoit laissé tomber les Loix & les Mœurs. » Bientôt il en » fait sortir ce corps lumineux » de Jurisprudence, dont les prin- » cipes servent encore de base » à la décence & à la tranquil- » lité générales. » En réformant les abus, il rétablit l'ordre public. La fureur des duels, l'usure, la tyrannie, *enfin ce genre de spectacles, où, par je ne sais quel bisarre assortiment de profane & de sacré, de vils Histrions déshonorent en même tems & la Religion & les Mœurs*, tous ces affreux désordres sont bannis de la France. Cette Justice, dont l'action sous le Regne de Louis, s'étend aussi loin que sa puissance, agit sur lui-même. & contre lui-même, s'il le faut ; & on l'a vu

donner à l'Univers l'exemple rare d'un Souverain qui ſait avoir tort. Mais, s'il fut religieux Obſervateur de la Juſtice & des Loix, ce fut ſur-tout » dans ces con-» jonctures fatales & terribles, » où par la voie meurtriere des » Armes, les Souverains irrités » cherchent à ſe venger les uns » des autres dans le ſang des » Nations «.

Cette tranſition amene naturellement l'éloge de la Valeur de Louis : l'Orateur le repréſente d'abord en Europe, puis en Afrique, *brillant comme l'éclair, & frappant comme la foudre, terraſſant par ſes regards ceux qui échappent à ſes coups, &, par cette ſucceſſion rapide de Combats & de Victoires, portant ſi haut la réputation de ſes armes, que l'Orient étonné croit voir pour la ſeconde fois les Alexandres ou les Cyrus.* » O vous donc, s'écrie-t-il en-

» ſuite, qui, ſéduits par les » vains ſophiſmes d'une Philo- » ſophie inſenſée, oſeriez con- » teſter encore à la Religion la » gloire de former les cœurs à » l'Héroïſme & les mains à la » Victoire, ſoyez enfin confon- » dus par l'exemple d'un Héros » qui fut un Saint! »

Il ſemble que la Valeur & la Bienfaiſance doivent s'exclure mutuellement : » cependant » Louis, à l'exemple du Dieu » des Armées, qui eſt auſſi le » Dieu des Miſéricordes, eſt-il » moins bienfaiſant envers ſes » Sujets que terrible a ſes Enne- » mis? » Non : intimement convaincu que c'eſt ſur-tout dans l'ame d'un bon Roi, que la Divinité ſe plaît à contempler ſon image, *Louis ſe fait à lui-même comme un ſyſtême pratique de Bienfaiſance univerſelle*, *qui embraſſe pour ainſi-dire*, *tous les états*, *tous*

les lieux & tous les tems. Ici l'Orateur paſſe rapidement à ſa ſeconde Partie, pour décrire les effets de cette Bienfaiſance ſous un rapport non moins ſublime & plus touchant.

Louis fut le modele des Grands par ſes vertus Chrétiennes. Qu'eſt-ce que la crainte de Dieu exige des Souverains? *Le reſpect de ſon Culte:* Louis en donne des preuves dignes de la piété de David: tant de ſaints édifices élevés de toutes parts à la Religion de ſes Peres, n'en ſont-ils pas des témoignages bien authentiques? *L'amour de ſes Loix:* Louis préfere la gloire d'obéir à Dieu à celle de commander, & ſa Souveraineté lui eſt moins précieuſe que ſa ſoumiſſion: » on diroit » que c'eſt pour en inſtruire l'U- » nivers qu'il affecte de prendre » le nom de Louis de Poiſſi, » plû-tôt que la qualité de Roi

» de France, s'estimant plus ho» noré des Titres relatifs à son » Baptême que de ceux de sa » Couronne. » *Le zéle de sa Gloire*: la Gloire du Seigneur fut toujours l'ame ou la cause de toutes les entreprises de Louis: on le vit, d'après le grand principe de S. Augustin, *que les Rois ne servent véritablement le Seigneur, que lorsqu'ils entreprennent pour le glorifier ce que nul autre que les Rois ne sauroit entreprendre*, proscrire le Blasphême par la terreur des supplices, s'efforcer de réunir Samarie à Jérusalem (1), porter le flambeau de la Foi jusqu'au sein des ténebres de l'infidélité, aller lui-même à la tête de ses Armées revendiquer ou défendre l'héritage des Chrétiens, assembler des

(1) Le parti Albigeois *à l'unité Catholique.*

Conciles dans toutes les Provinces du Royaume, *non pour présider à leurs décisions, comme les Constances & les Valens, mais pour les protéger & s'y soumettre, à l'exemple des Constantins & des Charlemagnes.*

Mais on ne craindroit pas le Seigneur, si on n'aimoit encore les hommes ; & la Religion ne va pas sans la charité, » c'est-à-» dire, sans l'humanité mise en » œuvre & consacrée par le Chris-» tianisme «. Telle est celle de Louis : *humanité de sentiment & d'action.* L'Orateur en fait une peinture extrêmement touchante : puis, appostrophant les Grands de la terre, soyez humains, leur dit-il : » vous l'êtes si souvent en » pure perte ! si souvent le récit » fabuleux d'une avanture tragi-» que a pu vous attendrir jus-» qu'aux larmes ! N'y auroit-il

» que le ſpectacle trop réel de
» de l'humanité ſouffrante que
» vous puiſſiez enviſager d'un œil
» ſec « ?

Se commander à ſoi-même eſt un dernier devoir que le Chriſtianiſme impoſe ; & Louis en eſt encore un exemple bien célebre pour les Grands. *Parceque les paſſions ſont les premiers ennemis d'un Prince, il en avoit fait ſes premiers Sujets :* de-là l'eſprit de mortification ; de-là le ſentiment d'humilité, ce ſentiment *dont Dieu a fait la meſure auſſi-bien que le fondement de la véritable Grandeur, & qui, tout au contraire du Stoïciſme du Siécle, cache une élévation réelle ſous le voile d'une baſſeſſe apparente.* » Tels que s'éle-
» vent dans le ſein des mers, ces
» rochers inébranlables à toute la
» fureur des flots ; telles paroiſ-
» ſent, au milieu des diſgraces

» & des revers, ces ames fortes » & sublimes que la Religion se » plaît à former pour sa gloire «. Trop juste pour être toujours heureux, les vertus de Louis lui donnoient droit à des malheurs. Il tombe entre les mains des Barbares; mais quelle majestueuse tranquillité l'accompagne dans les fers! Captif de Jesus-Christ, il faut aussi qu'il en devienne le Martyr: le glaive de l'Ange exterminateur frappe à ses côtés ce qu'il a de plus cher: le venin de la contagion se répand & gagne jusqu'à lui; mais, *comme si sa grande ame se fût affermie sur les ruines mêmes de son corps, il ne montra jamais tant de force, tant de constance, que dans cet état de douleur & d'accablement.* Le Ciel jaloux de le posséder, l'enleve à la terre. Qu'il veille du haut des Cieux sur LOUIS LE BIEN AIMÉ & sur toute l'Au-

guſte Famille dont il eſt le Chef Qu'il étende ſpécialement ſa protection ſur cet Enfant, *l'eſpérance de nos Neveux, & le gage de leur félicité* ! Que ſon Sang, *ce Sang que la Nation Françoiſe voudroit pouvoir perpétuer au prix de tout le ſien*, regne ſur elle à jamais pour ſon bonheur & pour ſa gloire ! Ainſi finit ce Panégyrique, où, après tant d'autres Diſcours ſur le même ſujet, on trouve encore des beautés neuves, des images impoſantes, des traits de ſentiment qui inſpirent de l'eſtime pour l'Orateur.

ARTICLE C.

DICTIONNAIRE des Antiquités Romaines, ou Explication abrégée des Cérémonies, des Coutumes & des Antiquités Sacrées & Profanes, Publiques & Particulieres, Civiles & Militaires, communes aux Grecs & aux Romains; Ouvrage traduit & abrégé du grand Dictionnaire de SAMUEL PITISCUS. A Paris, chez Nic. Aug. Delalain, rue S. Jacques; à Lyon, chez Regnault, rue Merciere; à Bordeaux, chez Chapuis aîné & fils; & à Rouen, chez Benitier, rue S. Lo, 1765. 3 vol. *in*-8°.

L'OUVRAGE de Samuel Pitiſcus parut, pour la premiere fois, en 1713, en 2 volumes *in-ſolio*. Cet Auteur avoit été dix ans à le compoſer; & le projet en avoit été

conçu dans un festin que ses amis avoient fait pour célébrer l'anniversaire de sa naissance, en 1699, la soixante-quatrieme année de son âge. Juste-Lipse, dans la Préface de son Commentaire sur Seneque. se plaint qu'on n'ait pas un Dictionnaire des choses, comme on en a un des mots. » Depuis vingt-
» cinq ans, ajoute-t-il, j'en ai pré-
» paré les matériaux, qui ne de-
» mandent plus qu'à être arran-
» gés; mais ma mauvaise santé
» & mon âge ne me l'ont pas per-
» mis «. Ces paroles de Lipse avoient beaucoup contribué à encourager Pitiscus dans un travail long, pénible, mais très intéressant pour les Amateurs des Sciences & des Beaux-Arts. Celui des Traducteurs de l'Abrégé que nous annonçons, regarde sur-tout les jeunes gens, qui, sans prétendre aux honneurs de la Science profonde des Antiquités, ne né-

gligent cependant pas l'étude des Auteurs Grecs & Latins. Le Livre de Pitiſcus a réuni les ſuffrages des Savans. Cet infatigable Ecrivain l'a enrichi de tout ce qui lui a paru digne de la curioſité du Lecteur. Il avoue qu'il a feuilleté toutes les Bibliotheques pour le compoſer, & qu'il a lu & relu plus de ſix cens Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire Romaine, depuis le renouvellement des Lettres (1); mais la rareté de cet Ouvrage, ſa cherté, la Langue même dans laquelle il eſt écrit, le rendant inutile à la plûpart des Lecteurs, on

(1) Dans la Préface de la derniere Edition de Quinte-Curce, il aſſure qu'il avoit employé ſept ans entiers à raſſembler avec tout le travail imaginable, les matériaux qu'il avoit pu trouver, tant dans le tréſor des Antiquités Romaines de Grævius & de Gronovius, que dans les Auteurs qui ont fait des Commentaires ſur les Antiquités Grecques & Romaines.

a cru bien mériter de ceux qui n'ont pas les ressources d'une Bibliotheque, & de ceux qui n'entendent pas la Langue Latine, en en donnant une Traduction, où, sans rien omettre d'essentiel, on retrancheroit les superfluités assez ordinaires à l'érudition Allemande. C'est ce qui a été exécuté dans les trois volumes de l'Abrégé. Les jeunes gens, & ceux qui ne sont pas du petit nombre des Savans, y trouveront tout ce qui est nécessaire pour n'être pas arrêté dans la Lecture des anciens Auteurs, & tout ce qu'il est utile de savoir sur les Coutumes & les Antiquités communes aux Grecs & aux Romains. » Nous » pouvons même ajouter, disent » les Traducteurs, que la partie » qui concerne les Grecs, est plus » complette dans notre Abrégé, » que dans le grand Ouvrage de » Pitiscus, qui s'est plus étendu,

» ainsi que le porte son titre, sur
» les Romains que sur les Grecs ».
Pour suppléer à cette omission, les Traducteurs ont puisé dans d'autres sources, & sur-tout dans le Livre de M. Ménard, d'où ils ont tiré tout ce qui pouvoit convenir à leur plan. Ils ont aussi fait usage pour ce qui concerne les Romains, de Nieuport & de l'Ouvrage de M. le Fevre de Morsan.
» Quand on travaille pour l'uti-
» lité publique, on prend sans
» scrupule le bien d'autrui, &
» l'on ne rougit pas d'en faire
» l'aveu ».

Après avoir ainsi donné une idée de leur travail, les Traducteurs font connoître en peu de mots Samuel Pitiscus. Nous transcrirons d'après eux, pour l'instruction de nos Lecteurs, ce qu'on en trouve dans le *Trajectum eruditum* de Burmann.

Samuel Pitiscus, né à Zutphen

le 30 Mars 1637, après avoir appris les principes des deux Langues (la Grecque & la Latine), dans les Ecoles des Groll & de Zutphen, ſuivit pendant deux ans les Leçons du fameux Jean-Frédéric Gronovius, qui profeſſoit à Deventer; puis il alla étudier la Théologie à Groningue pendant trois ans. Ses études finies, il fut reçu Miniſtre, & mis à la tête de l'Ecole de ſa Patrie, d'où il paſſa, en 1685, au Collége de S Jérôme d'Utrecht, qu'il gouverna juſqu'en 1717. Il mourut dix années après, à l'âge de quatre-vingt dix ans. Des deux Femmes qu'il épouſa, l'une à Zutphen, lorſqu'il étoit Principal du Collége de cette Ville, l'autre à Utrecht, la premiere remplit ſa vie de troubles & d'amertume. A ſa méchanceté naturelle, elle joignoit une paſſion demeſurée pour le vin,

qu'elle satisfaisoit aux dépens de ses affaires domestiques, & de la Bibliothéque de son mari, dont elle vendoit les Livres. Plus heureux avec la seconde, qui n'étoit occupée que de son ménage, Pitiscus eut la liberté de se livrer entierement à l'étude, & s'ensevelit dans la plus profonde retraite, n'ayant de commerce qu'avec ses Livres. Au reste, la profession d'homme de Lettres ne fut pour lui ni ingrate ni stérile : ses Ouvrages lui valurent beaucoup ; & l'argent qu'il en retira, joint à celui que sa frugalité le mettoit en état d'épargner, en fit un homme riche, qui put à sa mort, léguer dix mille florins aux pauvres.

Ces particularités sur Pitiscus, sont suivies, dans l'Avertissement des Traducteurs de son Dictionnaire, de quelques Eloges qu'il a reçus de plusieurs Savans, tels

que Crénius & Aventzenius, & d'une Notice de ses principaux Ouvrages.

Rapportons maintenant un certain nombre d'articles de l'Abrégé, pour faire juger de l'utilité de cet Ouvrage, & de la maniere dont il est exécuté.

ANNUS, Année, tems que le Soleil met à parcourir les douze signes du Zodiaque; ce qui forme les quatre Saisons que nous connoissons sous les noms d'*Hiver*, de *Printems*, d'*Eté* & d'*Automne*. C'est ainsi, qu'à quelques différences près, les Peuples, dans tous les tems, ont compté les années, & les ont renfermées dans un espace à-peu-près égal. Les Egyptiens, les Chaldéens & les Assyriens furent les premiers qui réglerent leur année par le cours du Soleil, & la diviserent en douze mois, qui ne faisoient que 360 jours; mais Thot ou Mercure y

en ajouta cinq, pour faire le nombre de 365, qui eſt l'eſpace de tems que le Soleil emploie à parcourir les douze Signes. Thalès inſtitua l'année ſur le même pied chez les Grecs, & ſuppléa par des intercalations de jours, à ce qui ſe trouvoit de moins à chaque année pour remplir tout l'eſpace. Les Anciens Peuples du *Latium*, groſſiers & ſauvages, ne connurent pas d'abord cette maniere de diviſer l'année, & l'on n'en trouve aucun veſtige ſous les regnes fabuleux de Janus, de Saturne & de Picus. Elle s'y introduiſit depuis; & nous voyons que Romulus reçut des Latins l'année fixée à 304 jours, qui étoient partagés en dix mois, dont le premier étoit *Mars*, ſuivi des autres dans le même ordre que nous tenons aujourd'hui. Mais, comme cette année ne ſe trouvoit conforme ni au cours du Soleil,

ni à celui de la Lune, Numa la régla sur celui de la Lune, qui est de 354 jours, 8 heures, 48 minutes, auxquels il ajouta un jour, à cause de l'amour qu'il avoit pour le nombre impair. Ensuite, ayant ôté 6 jours de chacun des autres mois, qui, sans cela, auroient été de 35 ou 36 jours chacun, il en forma deux mois, dont l'un avoit 29 jours & l'autre 28; savoir, Janvier & Février, dont il fit l'un le premier de l'année, & l'autre le dernier: mais dans la suite Février fut mis après Janvier. Cependant, comme l'année solaire surpassoit tous les ans l'année lunaire de 12 jours, avec la quatrieme partie d'un jour, on inséroit tous les deux ans un mois intercalaire, qui étoit alternativement de 22 & de 23 jours, & on le plaçoit après le 23 Février. On appella ce mois *Mercedonius*, à cause de la Déesse *Mercedona*,

qui préſidoit aux marchandiſes & aux paiemens. Mais Numa ayant fait cette année lunaire trop longue d'un jour, elle ne fut plus conforme aux cours du Soleil; ainſi, ſous Servius Tullius, on décida que tous les 23 ou 24 ans, on paſſeroit le mois *Mercedonius*; &, comme l'intercalation dépendoit uniquement des Pontifes, qui intercaloient ſelon leur caprice, tantôt beaucoup & tantôt peu de jours, il arriva que du tems de Céſar, le commencement de l'année étoit reculé de trente-ſept jours; ce fut pour remédier à cette confuſion, que cet Empereur, aidé du Mathématicien Soligenes, fit un nouveau Calendrier, par lequel il compoſa l'année de 365 jours & 6 heures; & de ces 6 heures reſtantes à la fin de chaque année, il en compoſa un jour entier, qu'il ajouta à chaque quatrieme année, en ſorte que cette

année-là on comptoit deux fois le ſixieme des *Calendes* , *bis ſexto Calendas*, d'où eſt venu le mot de Biſſexte ; & alors cette année avoit 366 jours, & étoit appellée *Biſſextile* (1). Cette réformation du Calendrier, à laquelle commence l'Année, qu'on appelle *Julienne*, à cauſe de Jules-Céſar, fut fait 45 ans avant l'Ere Chrétienne, & l'an 708 de la fondation de Rome : c'eſt cette maniere de compter qui a duré juſqu'à nous, & qui a été réformée par le Calendrier Grégorien. Il y a

(1) On trouve au mot *Biſſextilis Annus*, que les Romains, ſuperſtitieux en tout, avoient attaché une eſpece de vertu à cette Année Biſſextile, & la regardoient comme de mauvais augure. Nous le voyons par un paſſage d'Ammien Marcellin : *Nec prodire in medium voluit, Biſſextum vitans Februarii menſis, tùm illuceſcentis ; quod aliquoties rei Romanæ fuiſſe cognorat infeſtum.*

donc eu trois ſortes d'Années chez les Romains ; celle de Romulus, composée de dix mois, & qui, commençant au mois de Mars, finiſſoit à celui de Décembre ; celle de Numa, qui ajouta deux mois ; & celle de Jules-Céſar, qui corrigea l'erreur du calcul de Numa, en ajoutant à ſon Année dix jours, qui furent ainſi diſtribués, à Janvier, Août, Décembre, deux à chacun, & un ſeulement à Avril, Juin, Septembre & Novembre.

Kalendarium, Calendrier, mot qui vient de *Calendes*, & qui ſignifie ce que nous appellons un *Almanach*, qui contient l'ordre des Jours, des Semaines, des Mois, & la marque des Fêtes qui arrivent pendant l'Année. Le Peuple Romain n'en eut point dans les commencemens, & le Calendrier étoit entre les mains des Pontifes, de qui il apprenoit les

Fêtes & les autres ſolemnités de la vie civile ; c'eſt ce qu'on appelloit *Faſtus*, *Faſti*, & *Annales publici*, parcequ'on y marquoit les Actions les plus conſidérables des grands Hommes de la République. Ce fut Cn. Flavius, Secrétaire d'Appius Claudius, qui donna au Peuple un Calendrier, malgré les Pontifes & le Sénat. Les Grecs connoiſſoient auſſi l'uſage des Almanachs, dans leſquels ils marquoiént les quatre Saiſons, & des Prédictions touchant les Vents : c'étoient des Aſtronômes qui les faiſoient, & qui ſuivoient le Cycle de Méthon (1).

(1) Autrement, le Nombre d'or, Période de dix neuf Années, au bout de laquelle on voit arriver les mêmes Lunaiſons & la même Epacte. » Cette Période » de Méthon fut reçue avec tant d'ap» plaudiſſement par les Athéniens, qu'ils » la firent écrire en gros caracteres d'or » au milieu de la Place publique, ce qui

Il y avoit cinq Peuples dans la Grece qui avoient chacun leur Calendrier, ou plutôt leur Almanach; (car les Grecs ne connurent jamais l'usage des *Calendes*) c'étoient les Athéniens, les Lacédemoniens, les Corinthiens, les Macédoniens & les Béotiens. Ils appelloient *Ephémérides*, ce que nous appellons *Calendriers*. Ce fut Eudoxe de Gnide, Disciple de Socrate, qui, au retour de l'Egypte, où il étoit allé étudier l'Astronomie, publia ces sortes de Fastes : l'Année y étoit distribuée suivant le cours du Soleil & des Planetes. On appelloit aussi *Kalendarium*, Calendrier, le Jour-

---

» lui donna dès-lors le nom de *Nombre* » *d'or*, dont l'usage est venu jusques aux » Chrétiens, après avoir été adopté par » presque tous les Peuples de l'Antiqui- » té «. T. I. de ce Dictionnaire, au mot *Annus Lunaris*, l'Année Lunaire.

nal où étoient enrégiſtrés les Débiteurs des Uſuriers, parceque ceux-ci exigeoient l'argent qu'ils avoient prêté à uſure aux Calendes de chaque mois. Martial appelle ce Régiſtre *Paginæ Kalendarum*.

STRENA, Etrenne, préſent que l'on fait le premier jour de l'An. Cet uſage eſt de la plus haute antiquité, & on en trouve des traces dès les premiers tems de la fondation de Rome, puiſque Symmaque nous apprend qu'il fut introduit ſous le Roi Tatius, qui reçut le premier la Verveine du Bois ſacré de la Déeſſe Strenia, pour le bon augure de la nouvelle Année : *Ab exortu penè urbis Martiæ ſtrenarum uſus adolevit, auctoritate Tatii Regis, qui Verbenas felicis arboris ex luco Streniæ Anni novi auſpices primus accepit.* Ces Préſens ne s'offroient d'abord qu'aux perſonnes revêtues de dignités ou recommandables par

de grandes vertus; mais l'usage devint bientôt général, & c'étoit un point de Religion chez les Romains, de se visiter le premier jour de l'Année, & de s'envoyer des Présens qu'on appella *Etrennes* : *Strena vocatur*, dit Festus, *quæ datur die religioso ominis boni gratiâ*. Il étoit aussi d'usage de se faire d'heureux souhaits ce jour-là, & de se donner toutes les marques réciproques d'amitié. Les Présens que l'on s'envoya d'abord, se ressentoient de la maniere de vivre simple des anciens Romains; c'étoient des Figues, des Dattes & du Miel : mais on s'éloigna bientôt de cette simplicité; & la magnificence qui s'introduisit dans la façon de vivre, parut aussi dans les Présens que l'on continua de se faire. Cette mode de donner des Etrennes s'établit si bien sous les Empereurs, que tout le Peuple alloit souhaiter la bonne

Année au Prince, & chacun lui portoit son Présent d'argent, selon son pouvoir. Auguste en recevoit une si grande quantité, que, pour ne pas appliquer à son profit particulier les Libéralités de ses Sujets, il en achetoit des Idoles d'or & d'argent. Tibere, son Successeur, afin de n'être pas obligé de rendre Présent pour Présent, s'absentoit exprès les premiers jours de l'Année, & il fit même un Edit pour défendre de donner des Etrennes au-delà du premier jour: *Strenarum commercium prohibuit edicto, ne ultrà Kalendas Januarias exerceretur*, dit Suétone. Caligula fit un Edit tout contraire, & annonça au Public qu'il recevroit les Etrennes qu'on voudroit lui donner. Claude abolit de nouveau cet usage, & défendit par Arrêt qu'on lui présentât des Etrennes. Il reprit sous les Empereurs suivans: on le voit encore régner du

tems de Claudius le *Gothique*, qui parvint à la dignité Impériale.

Les Grecs emprunterent des Romains la coutume de s'envoyer des Etrennes, quoiqu'ils n'eussent point de mot dans leur Langue, qui répondît à celui de *Strena*; mais ils en substituoient un qui exprimoit un *bon commencement*, ou un autre que l'on exprime par *Verbena, Strenua*, Rameau, plante, telle que la Verveine, qui dans les commencemens, étoit, ainsi que nous l'avons dit, la matiere des Etrennes. Après la destruction du Paganisme, l'usage de solemniser le premier jour de l'An subsista chez les Chrétiens, & il s'y maintient encore aujourd'hui.

Ce petit nombre de Morceaux nous a paru suffisant pour faire connoître le travail des Traducteurs de Pitiscus, & la maniere dont ils ont réduit, en faveur de

ceux qui n'ont point de Bibliotheques, les articles de son grand Dictionnaire, qui se trouve comme relégué dans celles des Savans.

ARTICLE CI.

SUPPLÉMENS aux six Volumes de Recueils des Médailles de Rois, de Peuples & de Villes, publiées en 1762, 1763 & 1765 *: avec la Table générale des sept Volumes.* A Paris, chez L. F. Delatour, rue S. Jacques, 1766. 1 vol. *in*-4°. de 288 pages.

CE Volume est le septieme de cette riche Collection, & il contient deux Supplémens, dont il n'a point encore été fait mention dans nos Mémoires. Toutes les autres parties de ce magnifique Ouvrage y ont été annoncées successivement avec une distinc-

tion bien méritée. Nous en rappellerons ici les titres, & nous indiquerons les volumes de notre Journal où l'on en a rendu compte, afin que nos Lecteurs puiſſent y avoir recours dans le beſoin. Ils y verront de quelle importance eſt ce Livre capital, combien il mérite d'être recherché, combien il fait d'honneur à l'érudition & à la ſagacité de l'Auteur, au goût & à l'intelligence des Imprimeurs.

1°. *Recueil de Médailles de Rois, qui n'ont point encore été publiées, ou qui ſont peu connues. Année 1762, un volume in-4°.* Journal de Mars 1762, page 690, & d'Avril ſuivant, premier vol. p. 937, ſecond vol. p. 983.

2°. *Recueil de Médailles de Peuples & de Villes, qui n'ont point encore été publiées, ou qui ſont peu connues. Année 1763, trois volumes.* Journal de Mai

1763, page 1199, de Juin suivant, p. 1399, & d'Avril 1764, premier vol. p. 774, second vol. p. 994.

3°. *Mélange de diverses Médailles, pour servir de Supplément aux Recueils des Médailles de Rois & de Villes, qui ont été imprimés en* 1762 *&* 1763. *Année* 1765, *deux volumes.* Journal de Mars 1765, page 743.

Dans des Extraits fort étendus de ces six volumes *in*-4°. on a fait voir que l'exactitude, la précision & la sagesse sont le caractere essentiel de cet Ouvrage; qu'on y reconnoît toute l'expérience d'un homme consommé dans la Science Numismatique; qu'il seroit lu de tous les gens de Lettres & regardé comme un phénoméne en ce genre, si le goût de l'Antiquité étoit aussi vif parmi nous, qu'il le fut sous les deux générations qui nous ont

précédés ; qu'il eſt précieux & intéreſſant à tous égards ; qu'il préſente aux Savans des tréſors de toutes eſpeces ; qu'enfin, depuis le Frontiſpice juſqu'à la derniere page, tout dans chaque volume de ce bel Ouvrage, eſt objet de curioſité & d'inſtruction

En effet, juſqu'aux ornemens Typographiques, Fleurons Vignettes, Culs-de-lampe, tout n'y préſente que Médailles. L'explication de ces ornemens, placée à la tête de chaque volume, forme ſeule, ainſi que l'ont obſervé pluſieurs Journaliſtes, un travail précieux, ſavant, inſtructif. En un mot, il n'y a aucune des parties de ce Recueil qui n'offre quelque choſe de neuf, & qui n'excite ou ne ſatisfaſſe la curioſité des perſonnes dont le goût ſe porte vers les précieux reſtes de l'Antiquité.

Quelles lumieres une telle Col-

lection ne répand-elle pas sur l'Histoire ancienne ? Avec quel empressement les Antiquaires & les Amateurs ne doivent-ils pas se procurer un Livre excellent, qui, en leur offrant une suite de Médailles rares, & quelquefois d'un prix inestimable, accompagnées de réflexions judicieuses, d'explications savantes, ou de conjectures heureuses, les fait jouir des richesses d'un des plus précieux Cabinets de l'Europe, & leur apprend à en recueillir les fruits ? Quelle admiration & quelle reconnoissance ne doit-on pas au célébre Antiquaire (M. Pellerin), qui a fait part au Public de tant de trésors, qui, dans la description qu'il en donne, montre une érudition si profonde, une critique si sage & si modeste, & qui, par son exactitude & son discernement, répand un si beau jour sur quantité de

points de Chronologie, d'Hiſtoire, de Géographie, de Mythologie, &c ?

Dans les deux Supplémens qui compoſent le volume que nous annonçons, on retrouve la même étendue de connoiſſances, la même ſagacité, la même ſageſſe, qui caractériſent les ſix volumes précédens. Après une explication claire & préciſe des ornemens Typographiques, l'Auteur, dans le premier Supplément, met ſous les yeux des Lecteurs, deux nouvelles Planches de Médailles, les unes regardées comme uniques, les autres rares ou inconnues aux Antiquaires, ou remarquables par quelques ſingularités. Enſuite, avec une modeſtie peu commune, il avoue les fautes & les mépriſes qui lui ſont échappées dans les autres volumes. On lui en a fait appercevoir quelques-unes; il en a reconnu

d'autres lui-même : » Je ne ferai » pas étonné, ajoute-t-il, qu'on » y en trouve encore plusieurs » autres; & je serai obligé à » ceux qui voudront bien me » les faire connoître, pour que » je les déclare publiquement, » comme je vais déclarer celles » qui jusqu'à présent sont venues » à ma connoissance. » Ce n'est pas que, parmi quelques critiques qu'il a essuyées, il n'y en ait plusieurs qui ne lui ont paru rien moins que convaincantes. Telles sont diverses objections du P. Kell, Bibliothécaire du Collége Thérésien à Vienne, & Préposé à l'instruction de ceux qui s'y appliquent à l'étude des Antiquités. Ce savant Antiquaire a fait imprimer dans cette Ville deux Ouvrages, l'un en 1762, sous le nom d'un de ses Disciples, l'autre en 1764, sous son nom : ils ont chacun pour titre

Adpendicula ad numiſmata Græca, &c. Le P. Kell y releve quelques mépriſes dont M. Pellerin convient de bonne foi ; mais il lui en reproche d'autres qui n'ont nul fondement. Auſſi M. Pellerin défend t-il très bien ſa cauſe, ſur-tout en ce qui concerne les Médailles qu'il a attribuées aux Villes de *Sala* en Phrygie, d'*Ariſtæum* en Thrace, & de *Tégée* en Créte. Il prouve entre autres choſes, ſans ſortir de ſa modération ordinaire, qu'à l'égard de ces dernieres Médailles, ſon opinion n'a point été totalement *jugulée* par ſon Adverſaire. (M. Pellerin ſe ſert de ce terme peu François, pour bien rendre le terme Latin que le P. Kell emploie avec emphaſe.)

On lit en tête du ſecond Supplément, où eſt l'explication des Médailles qui forment le Fleuron & les Vignettes, qu'*il peut*

être utile pour l'Hiſtoire des Empereurs Romains, de connoître toutes les dates qui ſe trouvent ſur les Médailles que les Villes faiſoient frapper en leur honneur. Dans cette vûe, Vaillant a raſſemblé toutes celles qui étoient parvenues à ſa connoiſſance, & en a fait un Chapitre particulier. M. Pellerin en a ajouté dans le Tome II du Mélange, pluſieurs autres que lui ont fournies les Médailles de ſa Collection. Il en a acquis depuis quelques-unes encore, & il les donne dans ce ſecond Supplément. Huit nouvelles Planches de Médailles, parmi leſquelles il y en a de très ſingulieres, rempliſſent avec leur deſcription, toute cette partie du volume que nous faiſons connoître. On trouve enſuite trois Liſtes de noms de Peuples & de Villes, qui ſont écrits en abrégé ſur les Médailles. M. Pellerin y a diſtingué les noms qui

ſont indiqués par la Lettre initiale ſeulement, de ceux qui le ſont par les deux & par les trois premieres Lettres du mot. Il a placé après ces trois Liſtes, deux Planches de Monogrammes, ſur lèſquels il fait diverſes obſervations intéreſſantes. Le volume eſt terminé par une Table générale, qui nous a paru très bien faite. Elle complette utilement cette magnifique Collection.

On voit partout ce que nous venons de dire, que ce ſeptieme volume ne ſert pas ſeulement à augmenter l'Ouvrage, mais qu'il contribue encore à le réformer, à le perfectionner, à lui donner un nouveau prix. La Table eſt, ainſi que tout le reſte du Livre, imprimée avec un ſoin particulier, avec une netteté admirable. Nous n'inſiſterons point ſur la beauté du papier & des caracteres, ſur la correction & l'élégance des gravures;

nos Mémoires ont déja plus d'une fois rendu justice à cet égard, à l'habileté, au zéle, & au désintéressement des Imprimeurs. Rien de plus satisfaisant en tous points que l'exécution de ce superbe Recueil.

ARTICLE CII.

LETTRE de M. de VOLTAIRE à M. HUME. A Londres; & on en trouve quelques Exemplaires à Paris, chez Lacombe, Libraire, Quai de Conti, 1766. broch. *in*-12. de 44 pages. *Prix* 12 *sols.*

CETTE Lettre est un badinage très gai de M. de Voltaire sur l'affaire de M. Rousseau avec M. Hume. Accusé par le premier de lui avoir écrit en Angleterre une Lettre dans laquelle il se moque de

lui, il jure qu'il n'eſt point coupable *de cette énormité*; qu'il ne lui a point écrit; qu'il y a ſept ans qu'il n'a eu *cet honneur*; qu'il ne connoît point la Lettre en queſtion (1); que, s'il avoit fait quelque mauvaiſe plaiſanterie ſur M. Jean Jacques Rouſſeau, il ne la déſavoueroit pas.

» Il m'a fait l'honneur, dit M. » de Voltaire, de me mettre au » nombre de ſes ennemis & de » ſes perſécuteurs «. Intimement perſuadé qu'on doit lui élever une Statue, comme il le dit *dans la Lettre polie & décente*, qu'il a adreſſée à M. l'Archevêque de Paris, » il penſe que la moitié » de l'Univers eſt occupée à dreſ- » ſer cette Statue ſur ſon piedeſ-

(1) Elle eſt à la ſuite du morceau dont nous rendons compte; & elle a été en effet imprimée à Londres ſous le nom de M. de Voltaire.

» tal, & l'autre moitié à la ren-
» verser «.

» Non-seulement il m'a cru
» iconoclaste; mais il s'est ima-
» giné que j'avois conspiré con-
» tre lui avec le Conseil de Ge-
» nêve, pour faire décréter sa
» propre personne de prise-de-
» corps, & ensuite avec le Con-
» seil de Berne, pour le faire
» chasser de la Suisse. Il a per-
» suadé ces belles choses aux Pro-
» tecteurs qu'il avoit alors à Pa-
» ris, & il m'a fait passer pour
» un homme qui persécutoit en
» lui la sagesse & la modestie.
» Voici, Monsieur, comment
» je l'ai persécuté «.

Ici M. de Voltaire prouve qu'il a été le premier à offrir une retraite à M. Rousseau, & que dès l'année 1759. il lui fit proposer, par M. Marc Chapuis, Citoyen de Genêve, une Maison de Campagne, appellée *l'Hermitage*, qu'il

venoit d'acheter. » M. Rouſſeau, » ajoute-t-il, fut ſi touché de mes » offres, qu'il m'écrivit ces pro- » pres mots :

MONSIEUR.

Je ne vous aime point; vous corrompez ma République en donnant des Spectacles dans votre Château de Tournay, &c.

» Cette Lettre de la part d'un » homme qui venoit de donner » à Paris un grave Opéra & une » Comédie, n'étoit cependant » pas datée des Petites Maiſons. » Je n'y fis point de réponſe » comme vous le croyez bien, & » je priai M. Tronchin, le Mé- » decin, de vouloir bien lui en- » voyer une Ordonnance pour » cette Maladie. M. Tronchin » me répondit, que, puiſqu'il ne » pouvoit pas me guérir de la » manie de faire encore des Pié-

» ces de Théâtre à mon âge, il
» déſeſpéroit de guérir Jean Jac-
» ques. Nous reſtâmes l'un & l'au-
» tre fort malades, chacun de
» notre côté «.

En 1762 M. Rouſſeau ayant été décrété par le Conſeil de Genêve, ſuppoſa qu'une partie de ce Conſeil étoit venue dîner chez M. de Voltaire, pour conjurer ſa perte, & que la minute de ſon arrêt avoit été écrite ſur la table à la fin du repas. » Il perſuada une
» choſe ſi vraiſemblable à quel-
» ques-uns de ſes Concitoyens.
» Cette accuſation devint ſi ſé-
» rieuſe, que je fus obligé, dit M.
» de Voltaire, d'écrire au Conſeil
» de Genêve, une Lettre très for-
» te, dans laquelle je lui dis, que
» s'il y avoit un ſeul homme dans
» ce Corps qui m'eût jamais parlé
» du moindre deſſein contre le
» Sieur Rouſſeau, je conſentois
» qu'on le regardât comme un

» Scélérat & moi aussi ; & que » je détestois trop les persécuteurs » pour l'être. Le Conseil me ré- » pondit par un Secrétaire d'E- » tat, que je n'avois jamais eu, » ni dû avoir, ni pu avoir la » moindre part, ni directement, » ni indirectement, à la condam- » nation du Sieur Jean Jacques. » Les deux Lettres sont dans les » Archives du Conseil de Ge- » nève «.

M. de Voltaire, après cet éclair-cissement, suit M. Rousseau dans sa retraite de Moutiers-Travers, d'où il fut obligé de sortir. » Les » petits Garçons & les petites Fil- » les lui jetterent des pierres : il » s'enfuit sur les terres de Berne ; » &, ne voulant plus être lapidé, » il supplia Messieurs de Berne, *de* » *vouloir bien avoir la bonté de le* » *faire enfermer le reste de ses jours* » *dans quelqu'un de leurs Châ-* » *teaux, ou tel autre lieu de leur*

» *Etat qu'il leur sembleroit bon de*
» *choisir*. Sa Lettre est du 20 Oc-
» tobre 1765. Depuis Madame
» la Comtesse de Pinbéche, à qui
» l'on conseilloit de se faire lier,
» je ne crois pas, continue gaie-
» ment M de Voltaire, qu'il soit
» venu dans l'esprit de personne
» de faire une pareille requête.
» Messieurs de Berne aimerent
» mieux le chasser que de se char-
» ger de son logement. Le judi-
» cieux Jean Jacques ne manqua
» pas de conclure que c'étoit moi
» qui le privois de la douce con-
» solation d'être dans une prison
» perpétuelle «.

» Le bon de l'affaire est qu'il
» a réussi à faire croire pendant
» quelque tems cette folie à quel-
» ques personnes; & la vérité est
» que, si, au lieu de la prison
» qu'il demandoit à Messieurs de
» Berne, il avoit voulu se réfu-
» gier dans la Maison de Cam-

» pagne que je lui avois offerte,
» je lui aurois donné alors cet
» asyle, où j'aurois eu soin qu'il
» eût de bons bouillons, avec des
» potions rafraîchissantes; bien
» persuadé qu'un homme, dans
» son état, mérite beaucoup plus
» de compassion que de colere «.

M. de Voltaire termine sa Lettres par un trait de modéstie de M. Rousseau: » Il me fit, dit-il,
» l'honneur de m'écrire, avant
» que la Médiation arrivât à Ge-
» nêve, ces propres mots:

MONSIEUR,

Si vous avez dit que je n'ai pas été Secrétaire d'Ambassade de Venise, vous avez menti; & si je n'ai pas été Secrétaire d'Ambassade, & si je n'en ai pas eu les honneurs, c'est moi qui ai menti.

» J'ignorois, ajoute M. de Voltaire, que M. Jean Jacques eût

» été Secrétaire d'Ambassade ; je
» n'en avois jamais dit un seul
» mot, parceque je n'en avois
» jamais entendu parler. Je mon-
» trai cette agréable Lettre à un
» homme véridique, fort au fait
» des Affaires Etrangeres, cu-
» rieux & exact. Ces gens-là sont
» dangereux pour ceux qui citent
» au hasard. Il déterra les Lettres
» originales écrites de la main de
» Jean Jacques, du 9 & du 15
» Août 1743, à M. du Theil,
» premier Commis des Affaires
» Etrangeres, alors son Protec-
» teur. On y voit ces propres
» paroles :

» *J'ai été deux ans le Domestique*
» *de M. le Comte de Montaigu*,
» (Ambassadeur à Venise)....
» *J'ai mangé son pain.... Il m'a*
» *chassé honteusement de sa mai-*
» *son..... Il m'a menacé de me*
» *faire jetter par les fenêtres....*
» *& de pis, si je restois plus long-*

» *tems dans Venise .... &c. &c.* ».

M. de Voltaire conseille à M. Rousseau de faire graver au bas de sa Statue les paroles de l'Ambassadeur au Secrétaire d'Ambassade.

Il ajoute, au sujet de ces Anecdotes, qu'à dire vrai, toutes ces petites miseres ne méritent pas qu'on s'en occupe deux minutes; que tout cela tombe bientôt dans un éternel oubli; que les folies de Jean Jacques ne feront nulle tort à la véritable Philosophie; qu'il y a des sottises & des querelles dans toutes les conditions de la vie; que les détails des guerres les plus sanglantes périssent avec les Soldats qui en ont été les victimes; que, dans ce torrent immense qui nous emporte & qui nous engloutit tous, ce qu'il y a à faire, est de s'en tenir au conseil que M. Horace Walpole donne à Jean Jacques, d'*être sage & heureux*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE

LA Société Impériale & Royale d'Agriculture, établie en Styrie, qui a annoncé que l'Impératrice-Reine accorderoit pour cette Année une Médaille d'or de cent cinquante florins, à celui qui traiteroit le mieux cette question : *Pourquoi en différens endroits des environs de la Styrie, l'espece du Bétail est elle si petite & si foible, & quels sont les moyens les plus propres à la rendre plus vigoureuse & plus forte ;* propose pour le Prix de 1767, cette autre question : *Par quels moyens peut-on préserver*

le Bétail des différentes Maladies auxquelles il est sujet, & , en cas qu'il en soit attaqué, quels sont les Remedes les plus propres à le guérir? Un Particulier de la même Province donnera une Médaille de douze ducats à l'Auteur du Mémoire qui approchera le plus de la Piece couronnée. Les Etrangers seront admis au concours, ainsi que les Sujets de la Province

SUISSE.

DE BERNE.

Un Etranger, qui ne s'est point fait connoître, a fait tenir à la Société Economique de cette Ville, une somme de trois cens livres pour former un Prix, dont il a laissé le Sujet au choix du Comité de la Société. En conséquence, elle propose à ceux qui voudront concourir, de donner *la définition simple, exacte, & à la portée*

du plus grand nombre des Cultivateurs, des marques qui caractérisent les diverses terres; avec l'indication des regles les plus sûres pour fertiliser le sol par le mêlange des terres de nature & de qualité diverses.

FRANCE.

DE PARIS.

Rapport & Comparaison des différens Poids & Mesures, tant de continence que d'étendue, des pays Etrangers, avec les Poids, Mesures & Aunages de Paris, suivis d'une Table des Pays & Villes, par ordre alphabétique, très utiles à tous Marchands & Négocians. Paris, Desnos, rue S. Jacques, *au Globe. Prix 1 liv. 4 sols.*

Ephémérides du Citoyen, ou Bibliotheque raisonnée des Sciences Morales & Politiques. Paris, De-

lalain, rue S. Jacques; & Lacombe, Quai de Conti. L'Auteur de ce Journal Moral & Politique, auquel nos Mémoires ont rendu justice, s'est déterminé à le publier par volumes entiers, au lieu de le donner par feuilles détachées. Le VII^e. Voulume, qui auroit été formé de celles des deux mois de Novembre & Décembre, paroîtra le 20 de ce dernier mois. Pendant toute l'année 1767, & les suivantes, il sera distribué régulierement le 20 de chaque mois, un Volume de 216 pages: on y trouvera désormais pour premiere Partie, des *Piéces fugitives*, *Morales & Politiques* de l'Auteur, & de plusieurs autres, qui veulent bien concourir au succès de cet Ouvrage Périodique: pour seconde Partie, des *Extraits Raisonnés & Critiques* des Livres nouveaux, Etrangers ou Nationaux, sur les *Sciences Economi-*

ques : pour troiſieme Partie, des *Réflexions Patriotiques ſur les grands Evénemens publics* qui pourront intéreſſer d'une maniere plus ſpéciale les Lecteurs éclairés ſur les principes conſtitutifs de l'ordre ſocial, & les Citoyens zélés pour les progrès des connoiſſances utiles à l'humanité. Le prix de chaque Volume de ces Ephémérides eſt de 36 ſols broché. Ceux qui voudront avoir ce Journal franc de port, peuvent ſouſcrire à Paris, chez Lacombe, Quai de Conti, à raiſon de 18 liv. par an pour Paris, & de 24 liv. pour la Province.

Prix ſoumis au jugement de l'Académie Françoiſe. On a remis à l'Académie une Médaille d'or de la valeur de deux cens livres, pour être donnée à l'Auteur qui aura fait le meilleur Diſcours *ſur l'utilité de l'établiſſement des Ecoles*

gratuites de Dessein, en faveur des Métiers. Les Discours ne passeront pas trois quarts d'heure de lecture. L'Académie donnera son jugement dans la Séance du Lundi 24 Avril 1767. Toutes personnes, excepté les quarante de l'Académie, seront reçues à composer pour ce Prix. Les Auteurs ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages ; mais ils y mettront une Sentence ou Devise telle qu'il leur plaira. Ceux qui prétendent au Prix, sont avertis que, s'ils se font connoître avant le jugement, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis, ils ne concourront point. Les Ouvrages seront envoyés avant le 15 Mars prochain, & ne pourront être remis qu'à A.L. Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, à Paris, rue Basse de l'Hôtel des Ursins, ou Grand'Salle du Palais, *à la Providence*, & si le port n'en est point affranchi, ils ne seront point retirés.

Carte réduite de la Presqu'Isle de l'Inde, contenant les Côtes depuis le Golfe de Cambaye jusqu'aux entrées du Gange; avec le détail de l'intérieur du Pays. On y a marqué tous les Etablissemens & Comptoirs que les Européens ont dans cette Partie du Monde. Cette Carte a été dressée par M. BELLIN, Ingénieur de la Marine, pour le service des Vaisseaux du Roi, par ordre de M. le Duc de Praslin, Ministre de la Marine. Elle est accompagnée d'un Mémoire *in*-4°. & se trouve à Paris, chez M. Bellin, rue du Doyenné, près de S. Louis du Louvre.

Tablettes Historiques, Généalogiques & Chronologiques de tous les Pays & de tous les Peuples; par M. l'Abbé LYONNOIS. Cet Ouvrage, que l'on propose par Souscription, est une suite de Cartes, qui ont près de deux pieds de hau-

teur en gravure, & qui renferment dans un grand Cartouche, orné de Figures relatives à l'Histoire qui y est traitée, une Description Géographique & Historique du Pays, des Mœurs & des Coutumes de ses Habitans; avec des Remarques particulieres sur le Gouvernement & l'Administration des Princes, & autres Personnages distingués, dont on offre les Actions principales dans d'autres Cartouches, rangés en forme d'Arbre Généalogique. Il contiendra environ cent Cartes, dont on distribue actuellement, par Souscription, les seize premieres, moyennant 15 livres. Les distributions suivantes ne seront que de douze Cartes, qui seront payées à raison de 20 sols chacune par les Souscripteurs; & à raison de 30 sols par ceux qui n'auront pas souscrit. La Souscription n'aura lieu que jusqu'au mois de Janvier

1767. Elle est actuellement ouverte chez Moutard, Libraire, à Paris, rue du Hurepoix, au bout du Quai des Augustins, près du Pont Saint Michel. Ceux qui voudront avoir une explication plus détaillée de ces Cartes, la trouveront dans le *Prospectus*, qui se distribue *gratis* chez le même Libraire. On peut d'ailleurs juger, par les seize premieres qui paroissent, de la maniere dont les autres seront exécutées.

Le Prix proposé pour cette année par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, a été adjugé à M. Jérôme Zanetti, attaché à la Bibliotheque de Saint Marc, à Venise. Le Sujet de celui qui doit l'être à Pâques 1768, consiste à examiner : *Quel fut l'état des* personnes *en France sous la premiere & la seconde Race de nos Rois?*

Le Prix de 1200 liv. proposé par M. Trudaine de Montigny, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, pour quiconque, au jugement de l'Académie Royale des Sciences, auroit trouvé *le moyen de perfectionner le* Flint-glass *qui entre dans la construction des objectifs achromatiques*, sera donné par le Roi aux mêmes conditions qui ont été énoncées dans le Programme publié au mois de Juillet dernier.

Le Bonheur des Gens de Lettres, Discours, par M. MERCIER. A Londres; & se trouve à Paris, chez Cailleau, rue du Foin S. Jacques, 1766. broch. *in*-8°. de 56 pages. On a les Traités de Pierrius Valerianus & de Cornelius Tollius: *De infelicitate Litteratorum.* » Je ne sais, dit M. Mer-» cier, si ces deux Ecrivains s'é-» toient rendus malheureux dans

» leur profeſſion, mais leurs Ou» vrages ne ſont rien moins que » concluans «. Eſt-il des revers particuliers attachés aux Gens de Lettres? S'ils ſont pourſuivis par la haine, l'envie ou la tyrannie, n'eſt-ce pas un malheur commun à toute eſpece de talent? » Je » vois, ajoute notre Auteur, » beaucoup d'avantages liés à la » profeſſion des Lettres; je les » ſens encore mieux. » Ce ſont ces avantages qu'il développe dans ſon Diſcours; & il les préſente avec chaleur, avec ſentiment. Il ne diſſimule point le vice de la Littérature moderne. Il donne d'excellens conſeils aux Ecrivains de ce ſiécle. Il leur rappelle que la juſtice, la générоſité, la grandeur d'ame doivent les animer, s'ils veulent les peindre avec force, & les faire paſſer dans les cœurs de ceux qui les écoutent. Il veut que, diſtingués du reſte

des Mortels par leurs lumieres, ils montent leur ame au ton de leur génie : *il en ſera plus grand, plus fier, plus ſublime, plus cher à la Nation, à l'humanité ; & la foule envieuſe ne ſaiſira plus le prétexte de leur refuſer ſon hommage, pour exercer le triſte droit de calomnier leurs mœurs.*

Le Génie, Poëme, par le même Auteur (M. MERCIER.) A Londres ; & ſe trouve à Paris, chez la veuve Duchêne, rue S. Jacques ; & chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoiſe, 1766. br. *in*-8°. de 16 pages. On a lu un Extrait de ce Poëme dans la Séance publique de l'Académie du 25 Août dernier. Nous en aimons le début :

Sur un mont éclairé des rayons de l'Aurore,
J'apperçus le Génie .... il méditoit encore.

Nous pourrions rapporter unaſſez grand nombre de Vers, où regne une ſorte d'enthouſiaſme bien aſſortie au ſujet. Nous nous bornerons à ceux-ci :

Je le vis, embraſé d'une céleſte flamme,
Pour le bien des Mortels multiplier ſon ame.
Son front changeant, m'offroit tantôt Loke & Newton,
Cornéille, Monteſquieu, la Fontaine & Milton.

. . . .

Indépendant & fier, il meſure des yeux
Et l'abyme de l'homme & l'abyme des cieux.
Quelquefois ſon empreinte eſt ſauvage & groſſiere,
Ses traits déſordonnés, ſa touche irréguliere;
Mais ſa hauteur dédaigne & les regles de l'art,
Et ces ſuccès menteurs qu'enfante le hazard.

. . . .

Il enſeigne les mœurs, la raiſon, la juſtice;
Il punit le deſpote, intimide le vice.
Pour l'intérêt de tous, il montre avec fierté
Les droits ſacrés de l'homme & de ſa liberté.

Epitre à un Ami, ſur la recherche du bonheur, par M. D... Avocat en Parlement. Paris, Cuiſſart, Pont-au-Change, & Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoiſe, 1766. br. *in*-8°. de 19 pages. Cette Piéce a concouru, comme la précédente, pour le prix de l'Académie; & on en a auſſi lu des morceaux à la Séance publique du 25 Août. En voici quelques-uns, qui feront plaiſir au Lecteur:

Loin d'ici le Mortel dont l'injuſte murmure
Oſe calomnier l'Auteur de la nature;
Qui, d'un regard ſiniſtre obſervant l'Univers,

Se plaint d'être accablé ſous le poids des
revers :
Triſte auteur de ſes maux, malheureux
par ſyſtême,
Il ignore un bonheur qu'il s'eſt ravi lui-
même.
Non, le Dieu dont le ſouffle anima les
humains.
N'a point abandonné l'ouvrage de ſes
mains.

. . . .

Ainſi l'homme s'aveugle, ou ſe laiſſe
éblouir
Par des ſonges brillans qu'il voit s'éva-
nouir :
Ces deſirs qu'il reçut pour diriger ſa courſe,
De ſes égaremens ſont devenus la ſource;
Il veut avec tranſport, pourſuit avec
ardeur,
Poſſéde ſans plaiſir, regrette ſans dou-
leur,
Et, las, déſeſpéré de ſa courſe inutile,
Il s'écrie : ô Bonheur ! tu n'es qu'un nom
ſtérile.

. . . .

Les deſirs moderés ſont les tréſors du
Sage ;

D'un cœur ambitieux Prométhée est l'image :
Ce caucase escarpé, quel est-il ? C'est la Cour ;
Ces fers sont les grandeurs, l'envie est le vautour,
Monstre le plus fatal des présens de Pandore,
Immortel aliment d'un cœur qui se dévore.

Essais d'Expériences. I. Sur la Fermentation des Mêlanges alimentaires. II. Sur la Nature & les Propriétés de l'Air fixe. III. Sur les Vertus respectives de différentes especes d'Anti-septiques. IV. Sur le Scorbut, avec un moyen de tenter de nouvelles Méthodes de s'en préserver & de le guérir sur mer. V. Sur la Vertu dissolvante de la Chaux vive. Traduit de l'Anglois de M. DAVID MACBRIDE, Chirurgien de Dublin, par M. ABBADIE, Chirurgien de S. A. S. Mgr. le Duc de Penthièvre. Avec figures. Paris,

P. G. Cavelier, rue S. Jacques, 1766, 1 vol. *in*-12 de 450 pages. Ce Livre, auquel nous comptons bien revenir, eſt ſuivant M. Louis, excellent Juge en cette matiere, » un des plus cu- » rieux & des plus intéreſſans » Ouvrages qui aient paru depuis » long tems pour le progrès de » l'Art de guérir : il donne des » principes auſſi ſolides que lu- » mineux, dont l'application à » la Pratique fera connoître de » plus en plus l'importance du » préſent que l'Auteur fait à l'hu- » manité par ſes découvertes, » fruits d'une ſagacité admira- » ble «.

Recueil d'Obſervations d'Anatomie & de Chirurgie, pour ſervir de baſe à la Théorie des léſions de la tête, par contre-coup. Paris, Cavelier, rue S. Jacques, 1766, 1 vol. *in*-12. de 270 pages. Nous ferons

ferons inceſſamment connoître cette Collection, entrepriſe dans de très bonnes vues, extrêmement utile pour les jeunes Chirurgiens, & digne d'être accueillie avec empreſſement par les gens de l'Art.

Mémoire ſur l'action d'un Feu égal, violent, & continué pendant pluſieurs jours, ſur un grand nombre de Terres, de Pierres & de Chaux métalliques, eſſayées pour la plûpart telles qu'elles ſortent de la terre; lu à l'Académie Royale des Sciences, les 16 & 28 Mai 1766, par M. D'ARCET, *Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris.* Paris, P. G. Cavelier, rue S. Jacques, 1766. broch. *in-8°.* de 122 pages. Les travaux où s'eſt engagé M le Comte de Lauraguais, & ſur-tout le grand Feu qu'il a été obligé de faire, pour venir à bout de ſon entrepriſe ſur la Porcelaine, ont mis M. D'Arcet à portée

de tenter les Expériences dont il rend compte dans ce Mémoire. Il a su profiter de ce Feu gradué & poussé à une grande intensité, pour en reconnoître & en constater l'effet sur différentes matieres fossiles, dont les unes étoient regardées par les Chymistes comme apyres ou infusibles ; les autres comme vitrifiables ou fusibles avec addition ; d'autres enfin, comme vitrifiables par elles-mêmes ou sans addition d'autre matiere. M. Pott a poussé très loin ses Recherches en ce genre ; mais il opéroit avec un fourneau d'un petit diametre & de peu d'épaisseur, chauffé avec du charbon, dont le feu est beaucoup moins vif que la flamme d'un feu de bois gradué de lui-même, soutenu pendant plusieurs jours & poussé à une grande violence. Aussi les produits des différentes matieres fossiles, traitées seules au féu par M. D'Arcet,

font-ils souvent très différens de ceux qu'a examinés M. Port. Il n'est pas possible de comparer les résultats qu'ils ont eus de part & d'autre, en combinant ensemble plusieurs de ces matieres, parceque M. D'Arcet a dosé ses compositions par un certain nombre de mesures, tandis que M Port les dosoit par les poids. Cette partie du Mémoire de M. D'Arcet en auroit été plus intéressante: mais, suivant le Rapport des Commissaires nommés par l'Académie Royale des Sciences pour faire l'examen de ce Mémoire, » elle n'en est pas moins utile à » ceux qui voudront étudier tout » ce qui concerne l'Art de la » Porcelaine, de la Vitrification » & des Emaux. C'est un grand » avantage pour eux que de sa» voir bien distinguer les matie» res vitrifiables par elles-mêmes, » de celles qui ne le sont pas; de

» connoître les substances qu'on
» peut joindre à celles-ci pour les
» rendre plus ou moins fusibles
» dans un feu violent ; d'appren-
» dre que les Naturalistes se sont
» trompés, lorsqu'ils ont nommé
» Pierres vitrifiables, les Quartz,
» les Pierres à fusil, les Cailloux,
» le Sablon, qu'on ne peut fon-
» dre qu'avec addition de sels ou
» de fondants; que d'habiles Chy-
» mistes se sont trompés, lors-
» qu'ils ont regardé comme infu-
» sibles beaucoup de matieres qui
» coulent seules au feu, telles que
» le Gypse, la Chaux d'Etain &
» plusieurs especes de Spaths ; de
» savoir que plusieurs de ces ma-
» tieres peuvent fournir sans l'ad-
» dition d'aucun sel, des couver-
» tes & des émaux : enfin les Na-
» turalistes auront des notions
» plus précises sur la fusibilité des
» Terres, des Pierres & autres
» Fossiles, dont plusieurs étoient

» à peine connus par leurs apparences extérieures ; ils seront en état de placer avec sûreté, parmi les substances vitrifiables, plusieurs classes très étendues, telles que celles des Spaths & des Gypses. Nous croyons, ajoutent les Commissaires (MM. Demontigny, de Jussieu & Macquer) que le Mémoire de M. D'Arcer, à qui nous avons obligation de ces Découvertes, mérite fort d'être publié dans le Recueil des Piéces approuvées par l'Académie «.

Mémoire & Consultations pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de Château-Châlon. Seconde Edition, revue, corrigée & augmentée. A Besançon, chez Fantet, Libraire, plus haut que la Place S. Pierre, 1766, 1 vol. *in*-8°. de 270 pages. Les prétentions du Sieur Louis Cavelle, Engagiste du Domaine

du Val-de-Voiteur, qui, sur la foi du Contrat d'engagement de quelques portions de Domaines appartenantes au Roi, aux environs de Château-Châlon, s'annonçoit comme seul Seigneur de l'Abbaye & des Territoires en dépendans, ont donné lieu à ce Savant Mémoire. Il offre deux Questions, qui en forment la division la plus naturelle. 1°. Quels sont les Droits appartenans à l'Abbaye ? 2° Quelles sont les réserves que l'Engagiste peut reclamer ? La discussion de la premiere Question entraîne des détails historiques très intéressans, non-seulement pour cette Abbaye, mais pour la Province de Franche-Comté. Les Droits appartenans à l'Abbaye étant bien établis par les faits historiques & par des actes bien constatés, la seconde Question se trouve décidée; ce qui nous dispense d'entrer dans aucun dé-

tail à ce sujet. Mais pour donner une idée de l'importance de cé Mémoire, voici un abrégé succinct de la marche de l'Auteur dans la discussion des faits historiques : il remonte à la fondation de l'Abbaye, ce qui lui donne lieu de parcourir l'Histoire des premiers Siecles de la Franche-Comté, connue anciennement sous le nom de République des *Sequanois*; il la suit sous les Romains, puis sous les Vandales ou Bourguignons, ensuite sous les Gouverneurs ou Comtes établis par les Successeurs de Clovis, sous lesquels, & dans le septieme Siecle, cette Abbaye fut fondée par Nortbert, Patrice, Gouverneur ou Comte, qui la dota d'une partie de ses biens, & qui fut assassiné par ordre d'Ebroim, Maire du Palais, en 678. Sans perdre de vue l'Histoire de la Province, l'Auteur s'attache à celle de l'Ab-

baye, ſous Charlemagne, ſous ſes Succeſſeurs, & dans les tems de la Féodalité, ſous les Ducs & Comtes de Bourgogne, dont il donne la ſuite, juſques à Jean de Châlon, dit *le Sage* : il paſſe au tems des Croïſades ; il parcourt la ſérie des titres juſqu'en 1476 ; & il prouve que toute Juſtice a toujours appartenu à l'Abbaye, à quelques réſerves près, que les Souverains, qui l'ont toujours protégée, avoient faites, depuis que Charlemagne, pour la défenſe de l'Abbaye, y avoit fait ériger une Tour, qui enſuite eſt devenue un fond Domanial. Enfin il établit la continuité de la poſſeſſion, même dans les tems des troubles & des guerres qui furent la ſuite du Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, juſques à la réunion de la Franche-Comté à la Couronne. Les Droits de

Madame de Wateville, Abbesse de Château-Châlon, sont discutés & défendus avec beaucoup d'éloquence, jointe à une profonde érudition. Les recherches que l'Auteur a faites sont immenses, & de la plus grande utilité pour la Province. Cet Ouvrage excellent quant à la partie contentieuse, mérite de très grands éloges, relativement à la partie historique & au talent de l'Orateur.

Essais sur la Culture du Mûrier blanc & du Peuplier d'Italie, & les moyens les plus sûrs d'établir solidement & en peu de tems, le commerce des Soies.

O fortunatos nimium, sua si bona norint, Agricolas!

GEORG. VIRG. L. II.

A Dijon, chez Lagarde, Libraire, rue de Condé; & à Paris, chez des Ventes Deladoué, Li-

braire, rue S. Jacques, 1766, broch. *in*-12. de 12 pages. Les Mûriers blancs sont une source de richesses pour les Provinces Méridionales de la France : ils peuvent le devenir dans des climats plus tempérés : on y a fait des Essais de plantations de cet Arbre ; mais, faute d'avoir égard au climat, & pour avoir voulu suivre la même méthode de culture que dans les pays chauds, ces Essais n'ont pas réussi. L'Auteur de cette Brochure, après avoir acquis, par une expérience de plusieurs années, la connoissance de la culture qui convient le mieux à cet Arbre en Bourgogne, établit quelles doivent être les qualités du Mûrier blanc, & donne les moyens les plus sûrs de le multiplier en peu de tems dans cette Province. Il fait voir les avantages que procurent les Vers à soie, la différence des especes de Mûrier, & la préférence

que mérite le blanc, qu'il divise encore en plusieurs genres ; les propriétés singulieres de cet Arbre; les différentes manieres de le multiplier, l'usage des Palissades de Mûriers, les avantages des Mûriers en Buissons, la meilleure hauteur du Mûrier de haute tige ; les moyens d'accélérer les succès des plantations ; la nécessité d'une pépiniere publique; les soins qu'en exigent la culture & le gouvernement, pour en assurer le succès. Cet Ouvrage est terminé par un Chapitre sur la Culture du Peuplier d'Italie, sur les moyens de rendre en peu de tems cet Arbre très commun & très avantageux en Bourgogne. Tout est ici fondé sur l'expérience : l'Auteur semble faire peu de cas de la Théorie des Cultivateurs sans pratique ; & ses Essais nous paroissent mériter un accueil favorable des Etats-Géné-

raux de la Province de Bourgogne, auxquels il les présente.

Tableau Géographique, tracé en reïief & par compartimens, & dressé dans un Jardin du Cloître de S. Marcel, chez M. LE JEAN, au voisinage des Gobelins & des nouveaux Boulevards. Le coup d'œil de ce Tableau offre l'Asie, l'Europe, l'Afrique, &, de profil, l'Amérique, avec l'indication locale de l'Océan, des Mers intérieures, Golfes, Lacs, Ports de Mer, Isthmes, &c. L'exposition de ce Tableau aura lieu depuis le commencement de la belle Saison jusqu'à l'entrée de l'Hiver. On fera des Démonstrations le matin & l'après midi. L'intelligence du Terrein figuratif fera l'objet principal de l'instruction de la Jeunesse. Les Compartimens seront distingués par la différence des couleurs, & par des écriteaux qui in-

diqueront les Régions placées ſucceſſivement ſur le local du Tableau. Dans les Cours de 1766 (1) on donnera une Indication générale de tous les objets relatifs à la Géographie ; dans celui de 1767, on paſſera en revûe les Tableaux Géographiques, Hiſtoriques & Chronologiques ; dans celui de 1768, on fera la Deſcription de l'Empire de Cyrus, des beaux jours de la Grece, des Conquêtes d'Alexandre, &c : celui de 1769 embraſſera Carthage, ſes dépendances, Rome, les invaſions des Peuples du Nord, l'état actuel de l'Europe, de l'Afrique, de l'Aſie, la Deſcription de l'Amérique, &c. Il en coûtera aux Spectateurs 3 liv. par Séance, mais rien aux *Mentors.* Les Parens pourront s'abonner en faveur de leurs Enfans.

---

(1) Nous ſuppoſons qu'ils ſont commencés, & qu'ils ſe continuent.

Tablature Idéale du Violon, jugée par feu M. LE CLAIR l'aîné, être la seule véritable. A Paris, chez tous les Marchands de Musique, broch. *in*-8°. de 15 pages. *Prix* 12 *sols.* La celébrité de M. le Clair pour le Violon, s'est étendue dans tous les Pays sensibles à l'Harmonie. Il seroit difficile de donner une idée de cette Tablature sans le secours de la figure placée au commencement de cet Ouvrage, qui n'en est que l'explication.

Les plus Secrets Misteres des hauts Grades de la Maçonnerie dévoilés, ou le vrai Rose-Croix, traduit de l'ANGLOIS; suivis du Noachite, traduit de l'Allemand. A Jerusalem; & se trouve à Paris, chez des Ventes Deladoué, Libraire, rue S. Jacques, 1766, 1 vol. *in*-8°. L'Auteur fait remonter l'institution de la Maçonnerie à Godefroi

de Bouillon dans la Palestine, en 1330, lequel pour cacher aux Sarrasins les véritables marques auxquelles il pouvoit connoître les siens, couvrit les Misteres de la Religion de figures symboliques & reconnoissables aux seuls Chrétiens. Le Temple de Salomon signifioit pour eux l'Eglise : ils s'appelloient Maçons & Architectes, parcequ'ils édifioient la Foi, &c. Godefroi de Bouillon imagina des Grades pour éprouver ceux à qui l'on vouloit confier ces Secrets. Toutes les cérémonies de la Maçonnerie sont détaillées dans cet Ouvrage. On y a joint l'Ordre des Noachites, connus sous le nom de Chevaliers Prussiens, descendans de Phaleg, grand Architecte de la Tour de Babel ; cette origine est antérieure à celle des Maçons, qui ne descendent que d'Hiram : aussi faut-il pour être reçu Noachite, avoir

donné des preuves de zele dans l'Ordre des Maçons. Cet Ouvrage eſt amuſant pour tout Lecteur qui n'eſt point Maçon.

Les Pſeaumes expliqués dans le ſens propre, ou les rapports des Pſeaumes à Jeſus-Chriſt. Paris, G. Deſprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, 1766, 1 vol. *in*-12 de 710 pages. *Prix 3 liv. relié.* Le but de cet Ouvrage ſur les Pſeaumes eſt d'en faciliter l'intelligence, & de diſpoſer les Fideles à les chanter avec goût & piété. L'Auteur reſpecte les divers ſentimens des Interprêtes, ſans en porter de jugement : il laiſſe ſubſiſter ces ſyſtêmes innombrables que l'on a formés ; & il n'entreprend point de les cenſurer ni de les combattre : il loue même ces longues & doctes diſſertations, employées pour fixer une date, marquer une épo-

que, éclaircir une difficulté Grammaticale, expliquer la force & l'énergie d'une Lettre Hébraïque, développer la signification d'un mot équivoque, & montrer l'harmonie de ces divins Cantiques avec la captivité de Babylone, ou tout autre événement de l'ancien Peuple. Mais il seroit hors d'œuvre de proposer à la plûpart des Fideles ces prodigieux commentaires. Il leur faut des explications courtes, solides, lumineuses, qui les instruisent & les édifient, qui nourissent la Foi, animent l'esperance, perfectionent la Charité : c'est pour celà uniquement que la Psalmodie a été instituée. L'explication que l'Auteur donne des Pseaumes est fondée sur ce principe, qu'ils ont été dictés par le Saint Esprit, pour figurer & annoncer Jesus-Christ, les Mysteres de son Incarnation, de sa Passion, de sa Mort, de sa

Résurrection, de son Regne éternel avec ceux qui auront cru en lui; & de son dernier Avenement, où il jugera & condamnera les Incrédules & les Impénitens. Une telle interprétation est certainement très utile pour l'instruction & l'édification des Fideles.

Recherches sur le Tissu Muqueux, ou l'Organe Cellulaire, & sur quelques Maladies de la Poitrine; par M. THEOPHILE DE BORDEU, Docteur en Médecine des Facultés de Paris & de Montpellier: on y a joint une Dissertation du même Auteur, sur l'usage des Eaux de Barèges dans les Ecrouelles. Paris, P. F. Didot le jeune, Quai des Augustins, 1766, 1 vol. *in*-12 de 238 pages. *Prix* 2 *liv*, 10 *sols relié*.

La Taille au niveau, Mémoire sur la Lithotomie par l'appareil latéral, circonstances & dépendan-

ces, avec addition de quelques nouveaux instrumens pour cette opération. Par M. POUTEAU fils, Docteur en Médecine, Maître en Chirurgie, ancien Chirurgien en chef du grand Hôtel-Dieu de Lyon, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville; de celle de Rouen, & Correspondant de l'Académie Royale de Chirurgie. A Avignon; & se trouve à Paris, chez P. F. Didot le jeune, Quai des Augustins, 1766, 1 vol. *in*-8°, de 116 pages, avec figures. *Prix 3 liv. 16 sols broché.*

S. A. D. TISSOT, Medic. Doct. & Prof. Sermo inauguralis de Valetudine Litteratorum, habitus publicè die 9 Aprilis 1766, cum novam Medicinæ Cathedram auspicaretur. A Lausanne; & se trouve à Paris, chez Didot le jeune, 1766, *in*-8°. de 92 pages. *Prix broché 1 liv. 4 s.* Nous ferons connoître

par la suite cet Ouvrage & les précédens.

Le Sieur BACQUOY-GUÉDON, Maître de Danse à Paris, a fait insérer dans le Mercure d'Avril 1765, deuxieme volume, page 174, un Avis qui porte, que par les épreuves continuelles qu'il a faites, *il est sûr de mettre un jeune homme boîteux de naissance, en état de marcher & de danser, sans qu'on puisse s'appercevoir qu'il a une jambe plus courte que l'autre.* On trouve dans le même Journal, deuxieme volume de Juillet, page 208, un certificat authentique de M. Dugès, Chirurgien à Paris, témoin oculaire de la réussite de cette méthode sur un jeune homme qui boîtoit beaucoup, & que le Sieur Bacquoy-Guédon a mis au bout de deux ans, en état de danser avec une facilité, une égalité de mouvement, un équilibre

de corps, tels, dit-il, qu'on croiroit qu'il n'a jamais boîté. Il marchoit sur la pointe du pied gauche; &, suivant le certificat, *il marche aujourd'hui à pied plat, sur l'un comme sur l'autre pied*. Il n'est point ici question d'allonger une jambe inégale, & encore moins d'apporter des remedes Physiques à cette inégalité : c'est en se renfermant simplément dans son Art, que le Sieur Bacquoy Guédon la corrige; & il n'emprunte rien de la Chirurgie. Il prend des Pensionnaires depuis l'âge de six ans jusqu'à 15 ou 16. Pour mériter davantage la confiance du public, il déclare qu'il ne demandera rien d'avance; le prix convenu lui sera payé en deux fois; moitié, lorsque le sujet boîteux posera également le talon & le bout du pied, & moitié, lorsqu'il marchera sans qu'on puisse s'appercevoir de l'irrégularité de sa conformation. La de-

meure de ce Maître est à Paris, rue & vis à vis le petit S Antoine, chez le sieur Cahours, Bonnetier. Les personnes qui lui écriront sont priées d'affranchir leurs Lettres.

Le Sieur LATTRÉ, Graveur, a projetté de faire pour la quatrieme Edition du Recueil de *Fables de M. l'Abbé Aubert*, des Estampes & des Vignettes, où le sujet de chaque Fable sera représenté avec le plus d'intelligence & de goût qu'il sera possible. En attendant que cette entreprise ait lieu le Sieur Lattré étant dans l'usage de donner tous les ans aux Etrennes, des Ecrans aussi agréables qu'instructifs, tels que ses Ecrans Géographiques & Elémentaires, qui ont été très bien accueillis, il en a imaginé cette année de nouveaux, où, pour essayer le goût du public, on a fidellement représenté quelques sujets choisis des

Fables de M. l'Abbé Aubert. Ces ſujets ſont *Fanſan & Colas*, *Cloé & Fanſan*, *l'Abricotier*, *le Miroir*, *la Force du Sang*, *la Poule & les Pouſſins* ; ce qui forme ſix Ecrans, exécutés avec un ſoin particulier. D'un coté eſt le ſujet de la Fable, ingénieuſement compoſé, deſſiné avec beaucoup de préciſion, ſupérieurement gravé & enluminé ; & de l'autre eſt la Fable même ſur deux colonnes, & au bas, ſont des notes relatives à la Mythologie & à l'Hiſtoire. *Ces Ecrans colorés en plein ſe vendent* 12 *liv. les ſix* ; *& ceux dont la bordure ſeule eſt colorée*, 9 *liv.*

Le même Artiſte a acquis depuis peu ſix nouveaux Ecrans, où, ſous les agrémens d'une ingénieuſe fiction, on a repréſenté ſur des Cartes de Géographie, qu'on peut appeller Morales, les vertus & les vices des principaux états de la vie. Ils paroiſſent pro-

pres, ainſi que les précédens, a être mis avec fruit entre les mains des jeunes gens, & à leur inſpirer, en les amuſant, l'amour de la vertu & l'horreur du vice. Ils ne ſont pas moins agréables que les autres Ecrans Géographiques & Elémentaires, qui ſe vendent chez ledit Sieur Lattré, à Paris, rue S. Jacques, près de la Fontaine S. Severin. *Prix 1 liv. 4 ſ. piéce, bordés; & ſans être bordés, 1 liv.*

Le même vient de publier la troiſieme partie de *l'Iconologie*, repréſentant *les Vertus*, treize figures; les Deſſeins & les Explications par M. Gravelot; & la Gravûre par les meilleurs Artiſtes. *Prix rel. en maroquin 7 liv 4 ſ. br. en maroquin 6 liv. & br. en papier 5 liv.*

CATALOGUE

CATALOGUE
DES OUVRAGES
dont il est fait mention dans les XIV Volumes de ces Mémoires pour l'Annee 1766.

*On désigne par cette marque * les Livres qui ne sont annoncés que dans les Nouvelles Littéraires.*

§. I.

THEOLOGIE, ECRITURE-SAINTE, SAINTS PERES, CONCILES, CONTROVERSE, ECRIVAINS ECLESIASTIQUES, LITURGIE.

OBSERVATIONS sur quelques passages de S. Justin. Janvier, I vol. page 47
* Bréviaires, Missels, *Graduale*, *Antiphonarium*, *Vesperale*. Janv. I vol. 158
* *Reginonis*, *Abbatis Prumiensis*, *Libri duo*, *de Ecclesiasticis Disciplinis*, nouvelle Edition. Janv. II vol. 342

* Réflexions importantes sur le nouveau Commentaire du Discours de M. l'Abbé Fleury, touchant les Libertés de l'Eglise Gallicane. Janv. II vol. 352
The Advantage and Necessity of the Christian Revelation, &c. L'avantage & la nécessité de la Révélation Chrétienne. Févr. 488, Avril I vol. 889, & Mai. 1220
* *Acta Sanctorum*, 47e. vol. Févr. 558
Observations sur S. Irenée. Mars. 676
Observations sur S. Clément d'Alexandrie. Mai. 1173
* Devoirs Ecclésiastiques, seconde Retraite pour les Prêtres. Mai. 1278
* Instruction Pastorale sur l'Hérésie, par Mgr. l'Evêque du Puy. Juillet. 187
Idem. Août. 246
* La Religion Chrétienne prouvée par un seul fait. Août. 353
* Instruction Pastorale de Mgr. l'Evêque Duc de Langres, sur la Religion. Août. 374
Idem. Septembre. 418
* *Prospectus* d'une nouvelle Edition de Bossuet. Sept. 560
* L'Année Ecclésiastique. Octobre. 184
* L'Incrédule convaincu. Novemb. 353

§. II.

JURISPRUDENCE, DROIT CANONIQUE, ECCLESIASTIQUE, FRANÇ. ET ETRANGER, DROIT CIVIL, DE LA NATURE ET DES GENS, PUBLIC ET GÉNÉRAL; DROIT ROMAIN, FRANÇOIS ET ETRANGER; POLITIQUE, FINANCE ET COMMERCE.

* Essai sur l'Origine de la Puissance temporelle des Papes. Janv. I vol. pag. 127
* Plaidoyers & Mémoires de M. Mannory, T. XVI. Janv. II vol. 366
* *Idem*. T. XVII. Août. 373
Idem. T. XV & XVI. Octobre 22. T. XVII. Novembre. 197
* *Prospectus* d'unO uvrage intitulé, Anciennes Loix des François, conservées dans les Coutumes Angloises, &c. Février. 559
L'Ouvrage même. Juin. 1433
* Essais Historiques sur les Loix, traduits de l'Anglois par M. Bouchaud. Mars. 710
* Les Principes naturels du Droit & de la Politique. Mars. 725
* Le Réformateur, suivi du Réformateur réformé, précédé des Observations sur la Noblesse & le Tiers-Etat. Mars. 734

* Calendrier des Réglemens. Avril, II vol. 1111
* *Jo. Gottl. Heineccii Historia Juris Civilis Romani ac Germanici*, &c. Mai. 1258
* *Expositio Juris Pontificii juxta usu receptam Ecclesiæ Disciplinam*, &c. Mai. 1272
* Remarques sur les Douaires, &c. Mai. 1284
* Traité de la Personnalité & de la Réalité des Loix, &c. Juillet. 172
* Instruction facile sur les Conventions, troisieme Edition. Juillet. 179
Code Matrimonial. Août. 305
* *Dei Delitti e delle Pene*, *ediz.* v^a. Août. 344
* Observations sur l'Histoire de la Grece, par M. l'Abbé de Mably. Août. 345
* Les Droits respectifs de l'Etat & de l'Eglise. Août. 351
* Avis aux Souscripteurs pour l'Edition du Corps du Droit Civil. Août 358.
* Mémoire sur les portions congrues. Septembre. 573
* *Prospectus* d'un Code Criminel. Octobre. 168
* Droit François de Bannelier, T. VIII. Octobre. 183
* Sommaire Alphabétique des principales Questions de Droit. Nov. 340

De l'Impôt du Vingtieme sur les Successions. Décembre. 389
* Mémoire & Consultations pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de Château-Châlon, seconde Edition. Déc. 557

§. III.

SCIENCES ET ARTS, PHYSIQUE GÉNÉRALE ET PARTICULIERE, MATHÉMATIQUES, HISTOIRE NATURELLE, AGRICULTURE, MÉDECINE, CHIRURGIE, ARCHITECTURE, PEINTURE, MUSIQUE, ARTS MÉCHANIQUES.

Mémoires pour servir à l'Histoire Naturelle des Provinces du Lyonnois, Forez & Beaujolois. Janvier, I vol. 104
* Sujet du Prix des Arts, pour 1768, proposé par l'Académie de Lyon. Janvier, I vol. 135
* Manuel du Cavalier. Janv. I vol. 144
* Le bon Jardinier, &c. Janv. I vol. 149
* Lettres sur les Peintures, Sculptures & Gravures exposées au Salon du Louvres en 1765. Janv. I vol. 160
* Institutions de Géométrie, par M. de la Chapelle. Janv. I vol. 166
* Mêlanges d'Histoire Naturelle, par M. Alleon Dulac. Janv. I vol. 170
* Traité des Maladies des Femmes, par M. Astruc, T. V & VI, Janv. I vol. 172

Essai sur l'idée de peindre la coupe du Dôme futur de la nouvelle Eglise de Sainte Genevieve. Janv. II vol. 247
Observations sur différens points d'Harmonie, par M. l'Abbé Roussier. Janv. II vol. 264
Réflexions Sommaires de M. de la Marre, sur un petit Ouvrage de M. Sarcey de Sutieres. Janvier, II vol. 295
* *Morbi deterioris Notæ Gallorum Castra trans Rhenum sita ab anno* 1757 *ad* 1762, *infestantes.* Janv. II vol. 345
* Prix de l'Académie de Dijon pour 1767 sur les Anti-septiques. Janvier, II vol. 346
* *Idem*. Octobre. 159
* Lettre sur une nouvelle dénomination des 7 dégrés de la Gamme. Janvier, II vol. 357
* Histoire & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences. Janvier, II vol. 365, & Juillet. 176
* Sujet du Prix de l'Académie de Chirurgie pour 1766. Janv. II vol. 368
* *Idem*, pour 1768. Novembre. 341
Calcul des Décimales, appliqué aux différentes opérations de Commerce, &c. Février. 393
Question analytique adressée aux Auteurs de ces Mémoires. Mars. 646
* Essais sur la formation des Dents, &c. Mars. 732

* Elémens de Géométrie, traduits de l'Anglois de Th. Simpson. Mars. 715
Elémens de l'Art Militaire, par M. Cugnot, Avril, I vol. 845
Recueil de Piéces relatives à la Question des Naissances tardives, par M. Petit. Avril, II vol. 942
Lettre de M. Cousin aux Auteurs de ces Mémoires. Avril, II vol. 1004
Lettre de M. Romé Delisle, sur les Polypes d'eau douce. Avril, II vol. 1014
* Nouvelle Physique Céleste & Terrestre. Avril, II vol. 1047
Essai sur la Théorie des Satellites de Jupiter, &c. Avril, II vol. 1075
* *Astronomischer Kalender*, &c. Calendrier Astronomique. Avril, II vol. 1097
* Cours de Mathématiques de M. Bézout. Avril, II vol. 1102
* Etat de l'Inoculation en Ecosse. Avril, II vol. 1114
* Lettres de M. Tissot sur l'Inoculation. Opuscule sur l'Inoculation, par M. d'Auxiron. Ouvrage de M. Tralles, sur le même sujet. *De insitione Variolarum*, &c. Avril, II vol. 1115
Astronomie, par M. de Lalande. Mai. 1148
Abrégé du Pilotage. Mai. 1210
Lettre sur la Question : Pourquoi les sons

en finiſſant deviennent plus aigus, &c. Mai. 1244
* L'Art d'Accoucher réduit à ſes principes, &c. Par M. Aſtruc. Mai. 1265
* Eſſai ſur l'abus des Regles générales & contre les Préjugés qui s'oppoſent aux progrès de l'Art des Accouchemens; par M. André Levret. Mai. 1265
* Recherches ſur la Population des Généralités d'Auvergne, &c. Mai. 1275
* Nouveau Traité des Serins de Canarie. Mai. 1283
* Eſſai de Chymie ſur la Chaux vive, &c Mai. 1287
* Eſſai pour ſervir à l'Hiſtoire de la Putréfaction. Mai. 1302
Idem. Juillet, 30. Août 223
* Inſtitutions de Chymie, &c. par M. de Machy. Juin. 1418
Le Conſervateur du Sang humain. Juin. 1431
* *Medicus veri Amator, ad Appolineæ Artis Alumnos*. Juin. 1475
* Hiſtoire des progrès de l'Eſprit humain, par M. Saverien. Juin. 1481
Idem. Octobre. 106
* Précis de la Matiere Médicale. Juin. 1487
* Traité de la Meſure des Bois, &c. Juin. 1495

* *Prospectus* de la Traduction du Traité d'Optique de M. Smith. Juin. 1496
* Parallele entre Descartes & Newton. Juin. 1498
* Traité du Soufre, traduit de l'Allemand de Stahl. Juin. 1500
* Dissertation sur le Méchanisme & les usages de la Respiration, &c. Juin. 1507
* Traité des Fleurs blanches, par M. Raulin. Juin. 1513
* L'Art des Armes, par M. Danet. Juin. 1517
* Manuel des Tapissiers, &c. Juin. 1520
* Traité d'Harmonie & Regles d'Accompagnement. Juin. 1520
* Instruction des Négocians, nouvelle Edition. Juillet. 178
* Ecoles gratuites de Dessein. Juillet. 189
Lettre de M. le Cat, sur l'Opération de la Cataracte. Août. 325
* Essais Anatomiques, par M. Lieutaud, nouvelle Edition. Août. 347
* Mémoires sur les Maladies Epidémiques des Bestiaux; par M. Barberet. Août. 367
* Seconde distribution de Planches pour le Traité des Plantes de la Lorraine. Août. 371
* *Origines Typographicæ.* Août. 380
Lettre de M. Poitevin, sur les Bains chauds

de la Seine. Septembre. 460
Histoire Naturelle des Fraisiers. Septembre. 475
Lettre de M. Girard, contenant le Précis de l'Ouvrage de M. Petit sur l'Inoculation Septembre. 494
* Observations sur le Commerce & les Arts, &c. par M. Flachat. Sept. 533
* Observations sur le Traité Historique & Critique de M. Fournier le jeune, sur l'Origine des Caractères de fonte pour l'impression de la Musique. Septembre. 553
* Ecole de Mathématiques, &c. Sept. 563
* *Prospectus* d'une Histoire générale de la Musique. Septembre. 566
* L'Ecole de la Mignature, &c. Nouvelle Edition. Septembre. 572
Exposition Anatomique &c. de Winslow. Octobre. 41
Lettre de M. le Cat, sur la Taille latérale. Octobre 53
* Prix de l'Académie des Sciences de Bordeaux. Octobre. 151
* *Idem*, de celle de Toulouse. Octobre. 153
* Mémoires & Observations sur la Méthode d'insérer la petite Vérole. Octobre. 155
* Prix de la Société des Sciences & Arts

de Metz, pour 1767. Octobre. 158
* Traité des Fievres de l'Isle S. Domingue, seconde Edition. Octobre. 160
* Lettre de M. le Cat, sur l'avantage de la réunion du Titre de Docteur en Médecine avec celui de Maître en Chirurgie. Octobre. 170
* Elémens de Musique, par M. Lenain. Octobre. 181
Recueil d'Observations de Médecine des Hôpitaux Militaires, par M. Richard, T. I. Novembre. 219
Lettre de M. le Cat, sur l'Ambi d'Hippocrate perfectionné. Novembre. 280
Le Guide des jeunes Mathématiciens sur les Leçons de M. l'Abbé de la Caille. Novembre. 301
* Prix de l'Académie des Sciences de Rouen, pour 1767. Novembre. 338
* Examen du Systême de Newton sur la lumiere. Novembre. 345
* *Tournefortius Lotharingiæ.* Novembre. 347
* Commentaires sur la Retraite de Xenophon. Novembre. 349
* La Nature dans la formation du Tonnerre, &c. Novembre. 358
* Essai sur le rapport des Poids Etrangers avec le Marc de France, par M. Tillet. Novembre. 368
* Guide du Maréchal, par M. Lafosse. Novembre. 375

Essai sur les Maladies Contagieuses du Bétail Décembre. 407
Essais sur l'Esprit de la Législation, favorable à l'Agriculture, &c. Déc. 461
* Prix de la Société d'Agriculture de Styrie, pour 1767. Décembre. 536
* Prix de la Société Economique de Berne. Décembre. 537
* Rapport & Comparaison des différens Poids & Mesures, &c. Décemb. 538
* Prix soumis au jugement de l'Académie Françoise, au sujet des Ecoles gratuites de Dessein. Décembre. 540
* Prix de l'Académie des Belles-Lettres, pour 1768. Décembre. 544
* *Idem*, de l'Académie des Sciences. Décembre. 545
* Essais d'Expériences, traduits de l'Anglois de M. Macbride, Chirurgien de Dublin, Décembre. 551
* Recueil d'Observations d'Anatomie & de Chirurgie, &c. Décembre. 552
* Mémoire sur l'action d'un Feu égal, violent, & continué pendant plusieurs jours, sur un grand nombre de Terres, de Pierres, &c. Décembre. 553
* Tablature Idéale du Violon. Déc. 566
* Les plus Secrets Mysteres des hauts Grades de la Maçonnerie dévoilés, &c. Décembre. 566
* Recherches sur le Tissu Muqueux, &c. Décembre. 570

* La Taille au niveau, &c. Déc. *ibid.*
* *S. A. D. Tissot, Medic. Doct. & Prof. Sermo inauguralis de valetudine.* Décembre. 571

§. IV.

PHILOSOPHIE, MORALE, LOGIQUE, METHAPHYSIQUE, POLITIQUE, TRAITÉS D'EDUCATION, SERMONS, LIVRES DE PIÉTÉ, &c.

Recit de ce que les Juifs, résidens à Paris, ont fait à l'occasion de la Maladie de Mgr. le Dauphin, &c. Janv. I vol. 91
* Les Préjugés des anciens & nouveaux Philosophes sur la nature de l'Ame humaine, &c. Janv. I vol. 165
* Instructions Chrétiennes des Pauvres, &c. Janv. I vol. 164
* Tusculanes de Cicéron, traduites par MM. Bouhier & d'Olivet. Janv. II vol. 359
* Ephémérides du Citoyen. Janv. II vol. 360. Juillet 181. Décembre. 538
* Instructions de S. Louis, Roi de France. Mars. 722
Les Préjugés du Public sur l'honneur, &c. Avril, I vol. 780
* Conférences & Exhortations à l'usage

des Maisons Religieuses. Avril, II vol. 1099
*Sermons du P. du Rivet J. Avril, II vol. 1106
* La Clef du Paradis, ou Prieres Chrétiennes, &c. Avril, II vol. 1113
De la Prédication Mai. 1133
* Homélies sur les Epîtres des Dimanches & des Fêtes, &c. Mai. 1265
* Essais politiques, par M. le Marquis d'Andrezel. Mai. 1292
* Vues politiques sur le Commerce des Denrées. Mai. 1292
* Tableau Historique & Politique de la Suisse, &c. Mai. 1295
* La Religion de l'honnête Homme. Mai. 1301
* Abrégé de l'Embryologie Sacrée, &c. Juin. 1482
* La Théorie des Songes, &c. Juin. 1502
* L'Esprit de Mlle. de Scudery. Juin. 1509
* Journal des Prieres qui ont été faites à Lyon pour Mr. le Dauphin. Juillet. 161
Panégyrique de S. Louis, par M. l'Abbé de Vammalle. Novembre. 260
Lettres spirituelles sur la Paix intérieure. Novembre. 306
Réflexions hazardees d'une Femme ignorante. Novembre. 321

L'Ami des Femmes. Novembre. 325
Sermons de M le Bour. Nov. *ibid.*
* Vie du Chrétien. Nov. 339
* Prieres & Elévation du Cœur à Dieu. Novembre. 348
* Panégyrique de S Louis, par M. l'Abbé Planchot. Novembre. 359
Idem.. Décembre. 480
* Les Pseaumes expliqués dans le Sens propre, &c. Décembre. 568

§. V.

POESIE GRECQUE, LATINE, FRANÇOISE, ITALIENNE, ANGLOISE, &c. THEÂTRES, PIECES FUGITIVES, ELOQUENCE, DISCOURS, HARANGUES, GRAMMAIRES, FACETIES, HISTOIRES COMIQUES, CONTES ET NOUVELLES, ROMANS, MELANGES.

Q *Horatii flacci Carmina, cum annotationibus Joannis Bond.* Janv. I vol. 33
Gustave Vasa, Tragédie, traduite de l'Anglois. Janv. I vol. 70
Harangue des Juifs de Lorraine au Roi Stanislas, &c. Janv. I vol. 102
* Les Satyres de Perse, avec des Notes. Janv. I vol. 131

* Equivoques & Bizarreries de l'Ortographe Françoise, &c. Janv. I vol. 146
* Rhétorique Françoise, par M. Crévier. Janv. I vol. 154. Mars. 715
Idem. Avril, II vol. 983
* Le Porte-Feuille François, ou Choix de Piéces, &c. Janv. I vol. 154
* Le Miroir fidele, ou Entretiens d'Ariste & de Philindor. Janv. II vol. 355
Sidnei & Silli, &c. Avril, II vol. 1060
* Cours sur la Langue & la Littérature Françoise. Janv. II vol. 369
Pastorales & Poemes de M. Gessner, &c. Mars. 664
* Oraison Funebre de Madame de Valence, Abbesse de Fontevrault. Mars. 718
* La Mort d'Abel, Drame de M. l'Abbé Aubert, Mars. 736
* Traité de la Formation méchanique des Langues, &c. Avril, II vol. 1037
* Traduction en Prose & en Vers, du *Pervigilium Veneris.* Avril, II vol. 1117
Elégie Latine sur la mort de M^gr. le Dauphin. Avril, II vol. 1121
* Les Contes des Génies, &c. Mai. 1256
* Ressource contre l'Ennui, &c. Mai. 1270
Fabulæ Selectæ e Gallico in Latinum Sermonem conversæ, &c. Juin. 1329

* Rudiment des Enfans, &c. Juin. 1414
Essai sur la Poésie Rhythmique, par M. Bouchaud. Juin. 1463
* Poétique de M de Voltaire. Juin. 1479
* Richardet, Poëme, traduit de l'Italien. Juin. 1479
* Les Sens, Poëme de M. Derozoy, Juin. 1484
* Ode sur la mort de Stanislas I. Juin. 1486
Oraison Funebre de Dom Philippe, par M. l'Abbé de Beauvais. Juin. 1493
* Choix de Poésies Allemandes, par M. Huber. Juin. 1515
Idem. Juillet. 52
Oraisons Funebres de Stanislas I, par M. l'Evêque de Lavaur, le P. Elisée, & M. l'Abbé Clément. Juillet. 74
* Nouvelle Edition de celle du P. Elisée. Août. 356
Pensées de Pope. Juillet. 130
* Théagene, Tragédie de M. Dorat. Juillet. 183
* Prix de l'Académie des Jeux Floraux, pour 1767. Juillet. 345
* Ode à la Reine, sur sa Convalescence. Août. 363
* Mémoires du Chevalier de Conthieu. Août. 364
* Eloge du Président Jeannin. Août. 375
Idem. Septembre. 390

* Histoire d'Izerben, Poëte Arabe, par M. Mercier. Août. 375
* Prix de l'Eloquence de l'Académie de Berlin, pour 1768. Septembre. 533
* Le Poëte. Epître de M. de la Harpe, couronnée par l'Académie Françoise. Septembre. 535
* Le Génie, le Goût & l'Esprit; le Cri de l'honneur; l'Usage des Talents, Poëmes de M. Derozoy. Septembre. 541
* Eloge Historique de Stanislas I, par M. le Chevalier de Solignac. Septembre. 544
Idem. Octobre. 5
* Oraisons Funebres du même Prince, par MM. Coster. Septembre. 545
* La Pharsale de Lucain, traduite par M. Masson. Septembre. 570
Eloge Historique de M. Rameau, par M. Maret. Octobre. 125
* Prix d'Eloquence & de Poésie de l'Académie de Marseille, pour 1767. Octobre. 149
* *Idem*, de l'Académie de Besançon, Octobre. 157
* Mémoires du Marquis de Solanges, par M. Desboulmiers. Octobre. 275
Œuvres de Théâtre de Guyot de Merville. Novembre 302
La Partie de Chasse de Henri IV, Comédie. Novembre. 311

Robinſon Cruſoé, &c. par M. Feutry. Novembre. 318
Eloge Hiſtorique de M. le Marquis de Montmirail. Novembre. 319
L'Iliade d'Homere, traduite en vers, par M. de Rochefort. Novembre. 335
* Prix d'Eloquence de l'Académie de Montauban, pour 1767. Nov. 337
* Métamorphoſes d'Ovide, Traduction nouvelle. Novembre. 356
* M. *Tullii Ciceronis Ecloga*. Novembre. 357
* Eſſai ſur le Goût, traduit de l'Anglois. Novembre. 358
Idem. Décembre. 421
* L'Orpheline, Piéce nouvelle en un Acte, en vers. 365
* Arménide, Poëme Dramati-Tragi-Comique. Novembre. 365
* Celianne, par Madame Benoit. Nov. 366
* Oraiſon Funebre de l'Empereur, par le P. Maſtalier. Novembre. 371
* Le Bonheur des Gens de Lettres, Diſcours, par M. Mercier. Déc. 545
* Le Génie, Poëme, par le même. Décembre. 547
* Epître ſur la Recherche du Bonheur. Décembre. 549

§. VI.

CRITIQUE, PHILOLOGIE, COLLECTIONS, DICTIONNAIRES, CATALOGUES, ANNONCES, AVIS.

* Dissertation Philologique & Critique sur le vœu de Jephté. Janv. I vol. 150
* Dictionnaire du vieux Langage François. Janv. I vol. 174
Les Plagiats de J. J. R. (Rousseau) sur l'Education, par Dom Cajot, Bénédictin. Janv. II vol. 316
Lettre sur un nouveau Dictionnaire Historique portatif. Février. 436
Lettre sur la derniere Edition du Dictionnaire de Boudot; & la Réponse à cette Lettre. Février. 533
* Almanach des Centenaires. Février. 562
Observations sur la Dissertation touchant le vœu de Jephté. Mars. 609
* Idée générale des choses Phisiques, Morales, &c. Mars. 724
* Avis concernant la Peinture à Fresque. Mars. 738
Remarques critiques sur le 12e. vol. de l'Histoire Littéraire de la France. Avril, I vol. 864
* Table alphabetique des Villes de la Lorraine, &c. Avril, I vol. 929

* *Prospectus* de divers Idées Patriotiques concernant des Etablissemens à Paris. Avril, II vol. 1109
* *Prospectus* d'un Dictionnaire Economique. Mai. 1180
* Nouvelle Encyclopédie portative. Mai. 1289
* Petite Encyclopédie, &c. Mai. 1293
* *Biblitheca Senicurtiana*, ou Catalogue des Livres de feu M. de Senicourt. Mai. 1297
* Bibliothéque des Artistes & des Amateurs. Mai. 1305
Examen de la Latinité du P. Jouvency. Juin. 1348
Lettre sur un Plagiat du Traducteur des Essais Historiques sur les Loix. Juin. 1368
Histoire critique de l'Eclectisme. Juin. 1400
Dictionnaire de Chymie. Juin. 1418
Collection Académique, T. VII. Juin. 1424
* Dictionnaire d'Anecdotes, &c. Juin. 1477
Examen de l'Eloge de M. le Dauphin, par M. Thomas. Juillet. 7
Dictionnaire portatif des Eaux & Forêts. Juil. 148
* Catalogue de Tableaux. Juillet. 160
* Dictionnaire raisonné d'Anatomie &

de Physiologie. Juil. 167
* Dictionnaire portatif des Arts & Métiers. Juil. 186
Idem. Octobre. 80
* Dictionnaire Lyrique portatif. Septembre. 539
* Défense de l'Agriculture expérimentale, &c. Sept. 567
* Ordonnance du Roi pour régler l'exercice de l'Infanterie Octobre. 179
* Annonce des Livres qui se trouvent chez Delalain. Oct. 183
Remarques sur Racine, par M. l'Abbé d'Olivet. Novembre. 312
* *Glossarium novum*, &c. Nov. 362
* Catalogue d'une Collection de Coquillages, &c. Nov. 370
Lettre de M. d'Alembert sur un Passage des Opuscules du P. Riccati. Déc. 405
Exposé succint de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume & M. Rousseau. Décembre. 441
* Dictionnaire des Antiquités Romaines. Oct. 183
Idem. Décembre. 497
Lettre de M. de Voltaire à M. Hume. Déc. 526
* Avis au sujet des Boîteux de naissance. Déc. 572

§. VII.

HISTOIRE, PROLOGOMENES HISTORIQUES, GÉOGRAPHIE, CHRONOLOGIE, HISTOIRE UNIVERSELLE, SACRÉE, ECCLÉSIASTIQUE, PROFANE, ANCIENNE, MODERNE, DE FRANCE, ÉTRANGERE, HÉRALDIQUE, LITTÉRAIRE, PARTICULIERE; BI[illegible]PHIE, RELATIONS, VOYAGES.

Histoire de la République de Venise. T. VI & VII. Janvier, I vol. page 1
* *Prospectus* de la continuation de l'Histoire des Voyages. Janvier, I vol. 139
* Le petit Tableau de l'Univers. Janvier, I vol. 149
* Histoire de France par M. Villaret. T. XV & XVI. Janvier, I vol. 153
* Histoire de l'Afrique & de l'Espagne, &c. Janvier, I vol. 154
Idem. Avril, I vol. 804
* Le Génie d'Alphonse, Roi d'Aragon, &c. Janvier, I vol. 156
* Essais Historiques sur les Régimens, &c. (Béarn.) Janvier, I vol. 158
* *Idem*. Navarre, Piémont & Royal. Septembre. 568
* Vie de Carle-Vanloo. Janv. I vol. 177

* Etrennes Géographiques portatives, &c. Janvier, I vol. 179
Eloge Historique de J. Gonthier d'Andernach, Médecin de François I. Janv. II vol. 198
Histoire du Pontificat de Paul V. Janvier, II vol. 216
* L'Esprit & les Vertus de M. de Merinville, Evêque de Chartres. Janv. II vol. 348
* Almanach du Beauvoisis. Janv. II vol. 364
L'Héroïsme ou l'Histoire Militaire des plus Illustres Capitaines Février. 378
Abrégé Chronologique de l'Histoire d'Espagne & de Portugal. Février. 405
Mémoires du Colonel Lawrence, &c. Mars. 570
Variations de la Monarchie Françoise, &c. Mars. 650
* Nouvel Abrégé de l'Histoire de France. Mars. 708
* Etrennes Françoises, dédiées à la Ville de Paris. Mars. 718
* Les Révolutions de l'Univers, en 60 Cartes Géographiques. Mars. 740
Histoire Littéraire de la France. T. XII. Avril, I vol. 750
Histoire des Révolutions de l'Empire Romain. Avril, II vol. 1043
Histoire des Rois Catholiques Ferdinand &

& Isabelle, par M. l'Abbé Mignot. Avril, II vol. 1052
* Histoire des Philosophes modernes. T. V. Avril, II vol. 1104
Idem. Août. 197
* Journal Historique ou Fastes du Regne de Louis XV. Avril, II vol. 1107
Carte générale de la Géorgie. Mai. 1202
* Eloge Historique de Benoît XIV. Mai. 1301
* Eloge Historique d'Abraham Duquesne. Mai. 1361
Observations Historiques & Géographiques sur les Peuples Barbares qui ont habité les bords du Danube, &c. Juin. 1314
Idem. Octobre. 64
Tableau Historique & Politique de la Suisse. Juin. 1384
Histoire des Révolutions de la haute Allemagne. Juin. 1384
Essais Historiques, sur Paris. Juin. 1392
Histoire de l'Orléanois. Juin. 1407
Précis de l'Histoire Universelle, par M. l'Abbé Berardier. Juin. 1416
* Tableau de l'Histoire de France. Juin. 1489
* Elémens de l'Histoire Romaine, par M. Mente. Juin. 1511
* Discours sur l'Histoire Ancienne. Juillet. 169

* Nouveaux Eclairciſſemens ſur l'Hiſtoire de Marie, Reine d'Angleterre. Juillet. 174
Idem. Septembre. 405
* Hiſtoire de Louis de Bourbon, II du nom, Prince de Condé. Juillet. 188
Idem. Août. 274; & Septembre. 437
* Eloge Hiſtorique de Jean de Gaſſion. Août. 352
* Eſſais ſur les principaux événemens de l'Hiſtoire de l'Europe. Août. 356
* France Littéraire, troiſieme Edition annoncée. Août. 380
* Hiſtoire de la Nobleſſe d'Auvergne. Août. 382
* Atlas général, Civil, Eccléſiaſtique, &c. Septembre. 557
* Géographie abrégée (par l'Abbé Lenglet.) Octobre. 168
Hiſtoire de François I. Novembre. 307
Eſſai ſur les Ridicules des Nations. Novembre. 309
Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des Egyptiens. Novembre. 315
* Tableau de l'Hiſtoire moderne. Novembre. 359
* Mémoires Secrets, tirés des Archives des Souverains, 7e. & 8e. Parties. Novembre. 360
* Hiſtoire de la Ville de la Calais, &c. Novembre. 360

* Cours gratuit de Géographie & d'Hiſtoire. Novembre. 381
* Carte réduite de la preſqu'Isle de l'Inde. Décembre. 542
* Tableau Géographique, tracé en relief & par compartimens, &c. Déc. 564

§. VIII.

ANTIQUITÉS, MÉDAILLES, INSCRIPTIONS, ESTAMPES, DESCRIPTIONS, ET MONUMENS.

* Calendrier Perpétuel. Mars. 712
* Lettre écrite de Lyon ſur un Monument ancien. Avril, I vol. 930
* Monumens érigés à la gloire de Louis XV. Juin. 1519
* *Proſpectus* d'un Journal de Rome, ou Collection des anciens Monumens d'Italie. Juillet. 161
* Planches enluminées, par MM. de Buffon & d'Aubenton. Juillet. 177
* Portraits de Newton, de Deſcartes & de Monteſquieu. Août. 382
* Portraits des Rois de Dannemarck. Octobre. 146
* Croquis au Crayon noir, gravé par le Sieur François. Octobre. 185
* Avis au ſujet de la vie de Deſaguliers & de Muſchenbrok. Octobre. 186

* Collection des Œuvres de M. Dumont, Architecte. Octobre. 187
* Exercice & Evolutions de l'Infanterie Françoise, en 78 Planches. Oct. 190
* Carte de France. Inologie. Nov. 380
* Le Pacha en promenade, & le petit Napolitain, Estampes. Novembre 380
* Ecrans représentant des Fables de M. l'Abbé Aubert. Autres représentant les Vertus & les Vices. 3e. partie de l'Iconologie. Décembre. 574

FIN du Catalogue.

TABLE
DES ARTICLES
Du Journal de Décembre 1766.

ARTICLE XCIII. *De l'Impôt du Vingtieme sur les Successions, & de l'Impôt sur les Marchandises chez les Romains, &c. par M.* Bouchaud, page 389
ART. XCIV. *Lettre de M.* d'Alembert, *aux Auteurs de ce Journal,* 405
ART. XCV. *Essai sur les Maladies contagieuses du Bétail, &c. par M.* Clerc, 407
ART. XCVI. *Essai sur le Goût, par Alexandre* Gérard, *&c. traduit de l'Anglois,* 411
ART. XCVII. *Exposé succinct de la Contestation qui s'est élevée entre M.* Hume *& M.* Rousseau, 441
ART. XCVIII. *Essais sur l'Esprit de la Législation, favorable à l'Agriculture, à la Population, &c.* 461

TABLE.

Art. XCIX. *Panégyrique de S.* Louis, *&c. par M. l'Abbé* Planchot, 480
Art. C. *Dictionnaire des Antiquités Romaines, &c. traduit & abrégé du grand Dictionnaire de Samuel* Pitiſcus, 497
Art. CI. *Supplémens aux ſix Volumes de Recueils des Médailles de Rois, de Peuples & de Villes, publiées en* 1762, 1763 & 1765, *&c.* 516
Art. CII. *Lettre de M.* de Voltaire *à M.* Hume, 526
Nouvelles Littéraires, 536
Catalogue *des Ouvrages dont il eſt fait mention dans les XIIe. Volumes de ces Mémoires pour l'Année* 1766, 577

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier, ce préſent Journal, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. A Paris, ce 28 Novembre 1766.

GENET, Doct. de la Maiſ. & Soc. de Sorb. de l'Acad. des Arcades de Rome.

De l'Imprimerie de DIDOT.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0383